Dr ALFRED ROUXEAU

Un Étudiant en Médecine Quimpérois

(Guillaume-François LAËNNEC)

aux derniers jours de l'Ancien Régime

(Quimper-Paris-Montpellier-Londres)

1768 - 1774

SUIVI DE :

Lettres d'un témoin au Procès du Comité révolutionnaire de Nantes

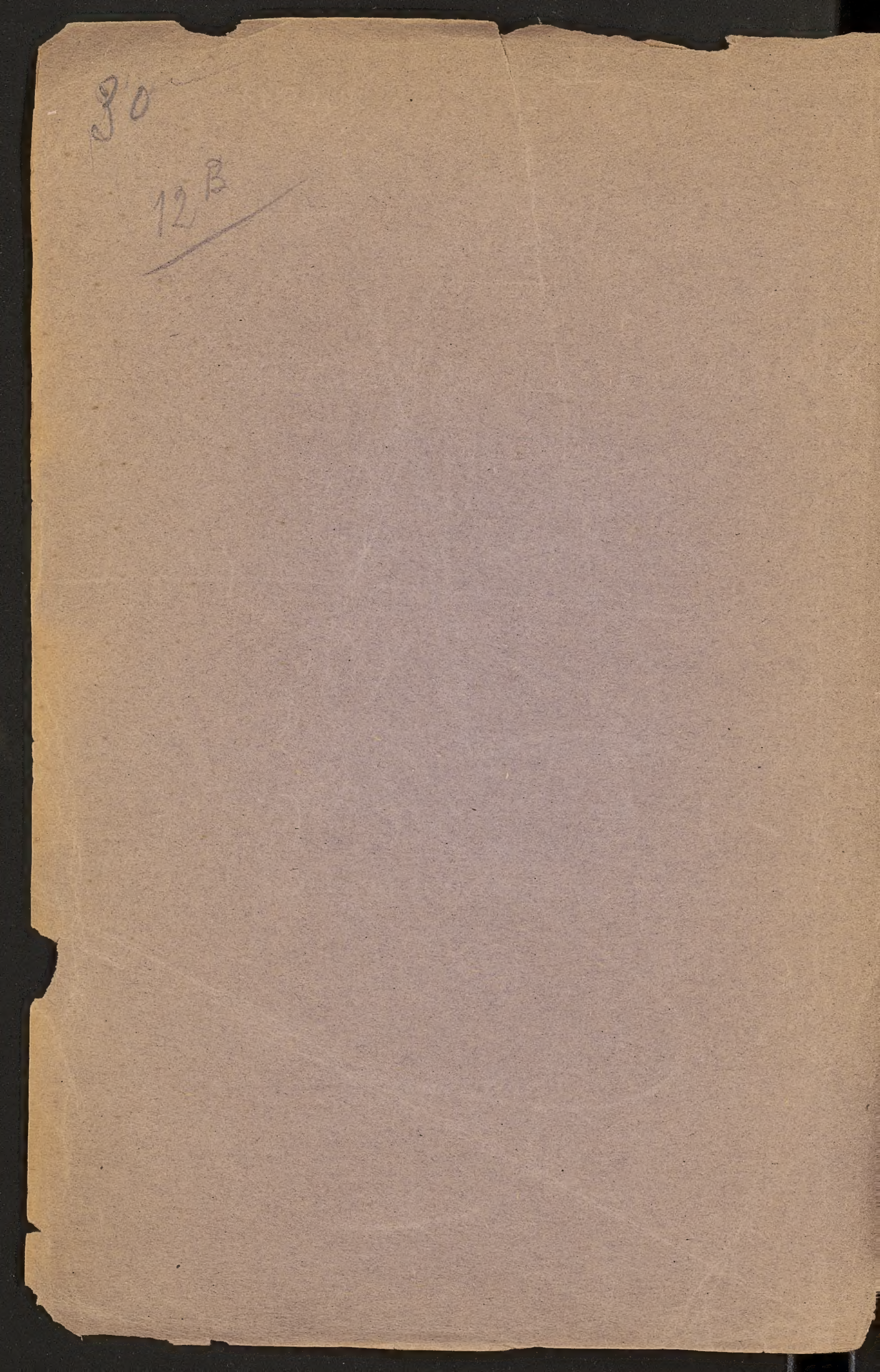
avec une introduction et des notes



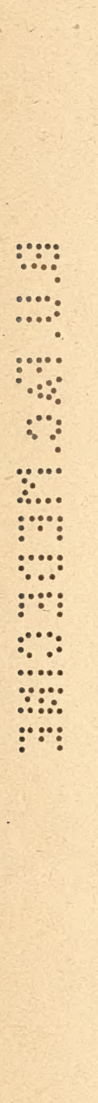
NANTES

1926




80
12 B


FACULTE DE MEDECINE DE PARIS
ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ



Dr ALFRED ROUXEAU

Un Étudiant en Médecine Quimpérois

(Guillaume-François LAËNNEC)

aux derniers jours de l'Ancien Régime

(Quimper-Paris-Montpellier-Londres)

1768 - 1774

SUIVI DE :

Lettres d'un témoin au Procès du Comité révolutionnaire de Nantes

avec une introduction et des notes



NANTES

1926



I

Un Étudiant en Médecine Quimpérois

(Guillaume-François LAENNEC)

aux derniers jours de l'Ancien Régime

(Quimper-Paris-Montpellier-Londres)

1768 - 1774

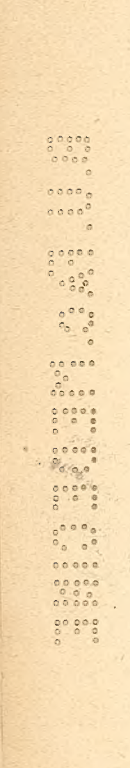


par

ALFRED ROUXEAU

Professeur

à l'Ecole de Médecine de Nantes



AVANT-PROPOS

L'étudiant, dont nous avons entrepris de raconter les faits et gestes n'est pas un inconnu pour la plupart de nos lecteurs. Il avait nom Guillaume-François Laennec et mourut à Nantes en 1822, médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur honoraire à l'Ecole de Médecine de cette ville.



Les lettres qu'il écrivait à son père, au temps où il était étudiant, ont été pieusement conservées par ses descendants et il nous a paru regrettable de les laisser se disperser et tomber dans l'oubli. Elles nous donnent des détails piquants et pittoresques sur la vie d'un étudiant en médecine instruit et laborieux, à Paris, à Montpellier, à Londres même, au cours des années qui précédèrent immédiatement l'avènement de Louis XVI. Il ne faut pas oublier, surtout que Guillaume Laennec fut l'oncle, le second père, l'éducateur vigilant d'un des plus grands citoyens dont se puisse honorer notre pays et que, sans lui, très certainement, il serait advenu de René-Théophile-Hyacinthe Laennec ce qu'il advint de son frère cadet, Michel-Marie-Bonaventure, dont l'intelligence fut peut-être aussi vive que la sienne, mais qui eut le malheur, à l'époque la plus décisive de sa vie, de retomber sous l'autorité et la direction d'un père déraisonnable et égoïste.

Dans ses lettres, ainsi qu'ont toujours fait les étudiants de tous les temps et de tous les pays, Guillaume Laennec crie misère et ce sont des demandes incessantes d'argent, plus ou

moins justifiées parfois, mais en général assez motivées. Il ne cherche pas, c'est vrai, à voir augmenter l'allocation plutôt maigre, que son père lui sert régulièrement, car il appartient à la catégorie des étudiants travailleurs, de vie régulière et généralement tranquille ; mais ce qu'il veut, ce pourquoi il déploie toutes les ressources d'une dialectique féconde et habile, c'est de ne pas rentrer à Quimper avant l'époque qu'il s'est fixée, c'est-à-dire six ans au moins ; il y tient tout particulièrement ; il a pour cela des raisons qu'il juge majeures ; bref, il sait arriver à ses fins. Par ailleurs, il se montre assez réservé sur le chapitre de ses faits et gestes. C'est que Michel-Marie-Alexandre Laennec, excellent père et plein de mansuétude, n'entend pas raillerie quand son autorité paternelle est en jeu et il est intraitable sur le chapitre de la discipline, du travail et des mœurs. Avec son frère Théophile-Marie, Guillaume se montre plus expansif, tout au moins quand il est certain que ses lettres ne tomberont pas sous les yeux paternels ; il se révèle alors assez généralement frondeur et sarcastique. En somme, il semble sincère et on peut, croyons-nous, avoir confiance en ce qu'il dit.

Notre intention n'a jamais été de publier ces lettres dans leur intégralité. Rien ne serait plus fastidieux. Mais nous avons pensé qu'en en publiant les fragments significatifs, il serait possible de donner de l'existence à Paris, à Montpellier et à Londres, de celui qui les a écrites un récit capable d'intéresser le lecteur.

Les enfants de M. Henri Chéguillaume, mort en 1883 inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées et mari de Mlle Nathalie-Françoise Laennec, petite-fille de Guillaume, ont bien voulu nous autoriser à mettre cette idée à exécution. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements pour cette nouvelle marque de confiance qu'ils nous ont donnée.

Mais nous n'aurons garde d'oublier ici les quelques érudits qui nous ont donné leur précieux concours en faisant à notre

intention d'ingrates recherches dans les dépôts d'archives à leur disposition : M. le Dr La Griffe, médecin-directeur de l'Asile Saint-Athanase de Quimper ; M. le Dr Lucien Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris ; M. le Bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier ; d'autres encore peut-être qui voudront bien nous excuser si nous avons eu le malheur de les oublier ici.

Nantes, le 12 septembre 1924.

Un Etudiant en Médecine Quimpérois

(Quimper-Paris-Montpellier-Londres)

1768-1774

CHAPITRE I

Les années de collège à Quimper. — Les premiers pas dans la carrière médicale sous la direction des maîtres en chirurgie de Quimper. — Querelle de famille : Mme Chesneau de la Mauvoisinière. — Une amourette malencontreuse : Mlle Hyacinthe X... — Le père hâte le départ de son fils pour Paris. — Comment on voyageait de Quimper à Rennes en l'an de grâce 1769. — La famille Hergault. — En route pour la capitale.

Guillaume-François Laennec naquit à Quimper, rue Keréon, paroisse Saint-Julien, le 11 novembre 1748. Il était le second fils de Michel-Marie-Alexandre, seigneur de Kerlouarnec, en Ploaré, avocat au Parlement, sénéchal et procureur-fiscal de plusieurs juridictions, receveur des décimes du clergé de Cornouailles, maire de Quimper et député aux Etats de Bretagne, en 1764. J'ai esquissé jadis (*Laennec avant* 1806, *p.* 2) cette pittoresque physionomie et il suffira, je crois, pour terminer le croquis, des quelques touches que le lecteur trouvera au cours de ce récit. A la mort de sa femme, Jeanne-Catherine Huchet de Kerourein, fille elle aussi d'un maire de Quimper, Michel Laennec n'avait pas voulu se remarier et laisser à d'autres le soin de parachever l'éducation des quatre enfants, trois fils et une fille, qu'elle lui avait donnés et l'on peut dire qu'il consacra à cette noble tâche toutes ses forces et toute son activité.

A l'automne de 1760, quand il fut en état d'entrer en cinquième, il avait alors douze ans, le jeune Guillaume-François, *Laumie*, comme on l'appelait dans l'intimité de la famille, fut mis au collège de Quimper, dirigé par les Jésuites depuis cent cinquante ans et qui jouissait, non sans raison, d'un grand renom dans toute la province. Il s'y rencontra avec des jeunes gens appartenant à beaucoup de familles du Finistère, mais j'ai tout lieu de croire que Théophile-Malo Corret-Kerbauffret, son aîné de cinq ans, le futur la Tour d'Auvergne, avait à cette époque quitté le collège depuis un an ou deux pour aller terminer ses humanités à la Flèche. Trévédy, en effet, malgré toutes les ressources d'une dialectique trop souvent tendancieuse, n'est pas arrivé, je crois, à donner une preuve sérieuse que les traditions de la famille soient erronées sur ce point. Mais si Guillaume Laennec ne s'est pas trouvé sur les bancs du collège de Quimper en même temps que l'aîné des Corret, il y fut le camarade d'études du cadet, Thomas, singulier original qu'à quelques années de là il devait retrouver à Paris.

Il était en train de finir sa quatrième quand, à la suite de l'arrêt du Parlement de Bretagne du 21 juillet 1762, les Jésuites durent quitter le collège de Quimper (2 août 1762). Il passa alors sous la férule des prêtres séculiers qui succédèrent aux Jésuites. Il ne semble pas qu'il se soit jamais montré élève bien appliqué, si j'en juge par une lettre que Michel Laennec, alors aux Etats de Nantes, écrivait, le 19 octobre 1764, à son fils aîné Théophile-Marie, celui qui fut le père de notre illustre Laennec :

« ... Vous ne parlez pas de vos frères et vous ne me dites « pas s'ils travaillent ou non ; votre silence me désoblige et « m'inquiète ; de là et de celuy qu'ils gardent eux-mêmes « vis-à-vis d'un père qu'ils doivent aimer et respecter, j'augure que ny vous ny eux n'avez rien de consolant à m'ap- « prendre sur ce qui les regarde... Je vous recommande de « dire à Gabrielle qu'elle n'ait plus rien à donner à Laumie

« et à Michau ; je leur refuse avec justice toute semaine ;
« leur paresse, leur amour pour le jeu méritent d'être répri-
« més... Dites aussi à Gabrielle d'interdire l'entrée de la
« maison aux autres écoliers qui vont leur faire perdre leur
« tems, et quand elle s'apercevra qu'ils sortiront, hors les
« jours de congé, pour la promenade, qu'elle avertisse
« MM. Denis et Blanchard pour qu'ils soient réprimés... »

L'abbé Denis, licencié en théologie, était régent de physique et l'abbé Blanchard, bachelier en théologie, régent de philosophie ; Guillaume Laennec les avait tous deux en saint respect, le premier surtout. Quelques années plus tard, il sera le premier à reconnaître qu'il travaillait assez peu quand il était sur les bancs du collège, mais la constatation était alors infiniment cruelle pour le père, intraitable sur ce point, comme tout ce qui touche à l'honneur de son nom. La question d'argent tenait une place secondaire à ses yeux. Son fils aîné Théophile lui ayant écrit un jour qu'en embrassant l'état de judicature il avait pensé prendre un état riche, le père lui avait répondu par ces nobles lignes que l'on considérera peut-être aujourd'hui comme d'un archaïsme ridicule :

« ... Vous avez, mon cher fils, donné dans l'erreur de tous
« les jeunes gens ; notre état n'est pas un état riche, mais
« quand on aime le travail et quand on se comporte comme
« un homme de probité, on vit honestement et on remplit des
« fonctions honorables. Une bonne conduite et de la science
« font qu'on acquiert aisément une estime publique ; au sur-
« plus, quelque état que la jeunesse embrasse, elle ne doit pas
« s'attendre à y faire grand profit, ni même aucun, dès les
« premiers pas qu'elle y fait ; c'est un avantage pour elle que
« d'apprendre et d'être placée à pouvoir acquérir les connais-
« sances nécessaires ; cela lui tiendra lieu de tout gain ; ce
« n'est qu'après être reçus dans un état et avoir commencé
« à l'exercer qu'elle peut espérer de faire quelque gain, au
« fur et à mesure que la réputation s'étend et que l'ouvrage
« donne... »

C'est avec une éducation semblable que s'est constituée cette admirable bourgeoisie française qui a joué un rôle si important et rendu tant de services au pays.

Au cours de l'été de 1767, Guillaume Laennec termina sa seconde année de philosophie. Si paresseux qu'il eût été sur les bancs du collège, il possédait en germe cette culture latine qui, à quelque vingt ans de là, devait stupéfier ses élèves et tous ceux qui l'approchaient. Il était beaucoup moins ferré sur le grec, dont il avait à peine acquis les premiers éléments. Plus tard, à Paris, il reprendra cette étude et la poussera un peu plus loin, mais toute sa vie il regrettera de n'en avoir pas appris davantage sur les bancs du collège. En fait de langues vivantes, il ne connaissait que le bas-breton, qu'il parlait couramment, et il avait commencé à étudier l'anglais, pour lequel il aura toujours une véritable prédilection, presqu'une passion.

Michel Laennec avait voulu que ses enfants fussent musiciens. Je ne sais quel instrument il avait fait apprendre à son fils aîné Théophile, mais, dans une lettre déjà citée, il lui recommande avec instance de travailler « sa musique et son dessin ». A sa fille Victoire, il faisait donner des leçons de chant. Quant à Guillaume, il lui avait fait présent d'un violon et lui avait donné le meilleur maître qu'il eût pu trouver à Quimper, un certain M. Lambert qui, d'ailleurs, au dire de son élève pas toujours bienveillant, n'était rien moins qu'un professeur émérite.

A dix-huit ans, Guillaume Laennec était un grand garçon blond, vigoureux et bien portant, avec une certaine tendance à l'embonpoint, l'œil bleu, la bouche railleuse, le menton légèrement proéminent, le teint frais, un peu marqué de petite vérole. Au moral, l'être le plus impressionnable qu'on put rêver ; un timide, mais un de ces timides qui doivent l'avouer pour qu'on s'en doute, « timide parfois jusqu'à l'imbécillité », dira-t-il un jour à son père dans un moment d'expansion, et, de fait, au cours de sa vie, il en donnera à plusieurs reprises des signes manifestes. Avec cela beaucoup d'amour-propre, bien qu'il n'en voulût guère convenir, et l'épiderme fort sen-

sible, comme il convenait au pur Celte qu'il était ; un cœur chaud, prompt à l'enthousiasme comme au découragement, mais assez généralement porté à voir les choses en noir, disposition qui ne devait que s'accroître avec les années ; affectueux et bon, quand il ne croyait pas avoir à se plaindre des gens, et, dans le cas contraire, ayant toujours sur les lèvres le sarcasme tout prêt, souvent cruel et parfois déplacé ; d'ailleurs d'humeur sociable, soucieux de plaire et y réussissant assez facilement ; bref, avec une certaine instabilité d'humeur et d'idée passant aux yeux de son père pour un garçon de bon sens. Tel était Guillaume Laennec à l'époque où il quitta le collège, c'est-à-dire à l'automne de 1767.

Le moment était venu pour lui de songer à faire choix d'une carrière. Le père était hésitant. Son fils aîné Théophile s'était décidé à faire son droit ; le dernier, Michau, manifestait des dispositions pour entrer dans le sacerdoce. Michel Laennec songea un moment à faire du second un négociant, comme son père à lui, le pétulant Nicolas-Louis. Il ne semble pas que l'intéressé se soit jamais montré bien enthousiaste de cette idée, mais, en fils respectueux, il s'inclina devant la proposition paternelle.

Je ne sais si ce fut une raison financière qui décida le père à renoncer à son idée première. Le temps n'était plus où il suffisait, pour entrer dans le négoce, d'avoir en mains deux ou trois attestations de négociants honorablement connus sur la place. Avec les faillites qui depuis quelque temps se multipliaient de tous côtés, il fallait désormais beaucoup d'argent pour trouver à se placer avantageusement, 10 à 12.000 livres au moins. Bref, peu après, Guillaume, qui venait d'atteindre ses dix-neuf ans, était en train d'étudier la médecine. Il ne faisait en cela que suivre l'exemple de plusieurs de ses ascendants, MM. Jacquemet et Clairbois, qui avaient exercé la médecine avec distinction, le dernier en qualité de conseiller-médecin ordinaire du roi, et, précisément, venait d'arriver à Quimper, pour installer un autre de ses proches, le jeune

Thomas Larbre de l'Epine de Belcour, docteur de la Faculté de Reims.

En homme prudent, Michel Laennec avait voulu s'assurer tout d'abord de la réalité de la vocation médicale de son fils. Il y avait alors à Quimper deux chirurgiens d'un certain renom, MM. de Lannégrie et Coquerel. Le premier avait été inscrit au présidial de Quimper sur la liste des maîtres en chirurgie de cette ville le 27 juillet 1760 et le second le 10 octobre 1759 (Arch. du Finist. B, 739). Je ne sais s'il y avait quelque parenté entre le dernier et le naturaliste distingué que fut, au siècle suivant, le médecin de la marine, Jean-Charles Coquerel, mais je vois Elie-François Coquerel qualifié le 19 janvier 1765 chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Quimper (Arch. du Finist. B, 414, carton) : on nommait ainsi le plus important des hôpitaux de la ville, l'hospice Sainte-Catherine, sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la Préfecture. Michel Laennec avait donc attaché son fils à ces deux personnages qui désormais l'emmenèrent avec eux dans leurs visites et lui apprirent à saigner, à panser, à préparer quelques médicaments simples, voire à diagnostiquer certaines maladies. M. Coquerel se faisait accompagner par son élève dans ses visites quotidiennes au pauvre et misérable hôpital, dont la salle basse, affectée aux femmes et contenant une dizaine de lits, était inondée lors des grandes eaux et dont l'autre, la salle haute, affectée aux hommes et qui n'en pouvait guère loger que huit, était sous les toits, fort mal protégée contre le soleil et la pluie. Sous la direction de ces deux maîtres, dont il conserva longtemps un souvenir reconnaissant,, Guillaume apprit encore les premiers éléments de l'anatomie humaine et commença à s'initier à la pratique des dissections, quand par hasard, ce qui n'arrivait pas souvent, on pouvait se procurer un sujet, qu'il fallait alors faire prendre la nuit, au cimetière...

L'épreuve réussit et il fut convenu que Guillaume étudierait la médecine.

Ce n'est point ici le moment de saisir le lecteur des circons-

tances qui avaient entravé le développement intégral et harmonieux de l'Université de Nantes et d'une institution destinée à devenir un des centres universitaires les plus importants de France. Un jour peut-être pourrons-nous offrir au lecteur cette curieuse histoire, si grosse de leçons de toute espèce ; mais, pour le moment, je ne puis qu'exposer les raisons qui empêchèrent Michel Laennec d'envoyer son fils cadet faire ses études médicales et conquérir ses degrés à Nantes.

En l'an de grâce 1769, il n'y avait pas une seule chaire fondée à la Faculté de Médecine de Nantes. A l'exception des cours de botanique, depuis longtemps en honneur dans cette ville, et de celui, plus récent, des maladies des gens de mer, qui trouvaient toujours des professeurs désintéressés, les cours de médecine proprement dite s'y faisaient avec la plus grande irrégularité et seulement quand il se trouvait à Nantes des docteurs régents de bonne volonté consentant à se charger d'enseigner gratuitement la physiologie, la pathologie ou la matière médicale aux élèves inscrits.

Pour un élève soucieux de faire ce qu'on appelle de bonnes études, il n'y avait alors que Paris ou Montpellier et encore la Faculté de Montpellier ne vivait-elle plus guère que sur sa réputation passée. Et puis, elle était si loin ! Bref, il fut entendu dès le principe que Guillaume irait à Paris et, lorsque la décision fut prise, le père se crut obligé de la mettre sur l'heure à exécution. Voici pourquoi :

Jean-Louis Laennec, écuyer, sieur de Kergoat, chef de la famille et du nom de Laennec, qui exerçait une charge assez importante dans les fermes de la province, avait épousé le 5 mai 1731, dans la chapelle du château de Lucinière où, avec son oncle l'abbé Vincent Laennec, il était l'hôte de M. de Cornulier, conseiller au Parlement, son allié par les Dendel, Mlle Marie Gautier des Ajaux, fille de Sigismond, sieur des Ajaux, en Joué. Après avoir résidé quelques années à Nantes, où il eut plusieurs enfants, il fut appelé par l'exercice de sa charge à Dol, où lui naquit, entre autres enfants, une fille Geneviève-

Jacquette, le 2 février 1739. Il y mourut l'année suivante, le 11 avril 1740. Geneviève-Jacquette vint à son tour se fixer à Nantes et y épousa, le 20 septembre 1757, paroisse Saint-Denis, M. Jean Chesneau de la Mauvoisinière, capitaine de vaisseau de la marine marchande.

C'est ainsi que lors de la tenue des Etats de Bretagne, à Nantes, en 1764, Michel Laennec fit la connaissance de cette jeune cousine, alors âgée de vingt-cinq ans, et emporta un si bon souvenir de l'accueil qu'il en avait reçu que, l'année suivante, désireux de développer le talent musical de sa fille Victoire et de lui donner un professeur plus capable que celui de Quimper, il la lui confia. Malheureusement, la pauvre enfant, qui avait alors quinze ans, tomba malade chez sa cousine et, malgré les soins les plus affectueux, y mourut le 25 août 1766. Peu de temps après, M. Chesneau de la Mauvoisinière paya lui aussi son tribut à la nature et Michel Laennec, ému de compassion pour sa jeune parente, restée sans fortune avec une enfant sur les bras, la recueillit dans son logis patrimonial de la rue Kéréon, à Quimper.

Cette jeune femme malheureusement ne sut pas se faire bien venir de ses cousins. Ceux-ci ne lui pardonnaient pas d'être venue prendre au logis paternel la place de leur mère défunte et ils ne pouvaient se résigner à la voir exercer sur l'esprit de leur père une influence chaque jour croissante, à la sentir désormais entre lui et eux. Guillaume surtout et Michau étaient montés contre elle. Il y eut des scènes pénibles qui affectèrent grandement Michel Laennec. Ce fut, je crois, à l'issue de l'une d'elles, que Michau, qui voulait toujours être prêtre, fut envoyé dans un séminaire à Paris, à la rentrée de 1768, et qu'on se résolut aussi à y envoyer Guillaume au plus vite pour y faire sa médecine. A vrai dire, Michel Laennec avait une autre raison pour ne pas le laisser s'éterniser sur le pavé de Quimper.

Le brave garçon s'était laissé entraîner par des camarades dans certaine maison qu'il fréquentait avec une remarquable assiduité. C'était je crois dans une famille de très petits com-

merçants, où rien n'aurait dû l'attirer, rien, sinon une très jolie jeune fille, Mlle Hyacinthe, un peu plus âgée que lui, mais dont les grands yeux bleus avaient produit une forte impression sur son cœur de vingt ans. Guillaume, suivant son habitude, s'était montré aimable, galant et bientôt les beaux yeux expressifs et prometteurs, la bouche mutine et rieuse, lui avaient fait entendre qu'on ne le haïssait pas. C'est ainsi qu'un beau matin, le pauvre oiselet s'était trouvé pris au piège de sa galanterie. Naturellement le père avait été l'un des premiers informés. Epouvanté à l'idée qu'un beau jour il allait se trouver saisi d'une demande en permission d'épouser, il ne dit pas un mot à son fils, mais pressa autant qu'il le put les préparatifs de son départ pour Paris.

Deux routes s'ouvraient alors au voyageur désireux de se rendre de Quimper à Paris : celle de Rennes et celle de Nantes. Michel Laennec avait un petit compte à régler avec un de ses amis de Rennes, M. Hergault, procureur au Parlement. Il préféra que son fils prît la première de ces deux voies. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de lui faire faire connaissance avec la famille Hergault.

Donc, le samedi 25 mars 1769, le jeune voyageur embrassa tendrement son père, qu'il aimait sincèrement, fort chagrin de le quitter à un moment où la santé de celui-ci n'était pas sans donner quelques inquiétudes à son entourage, et c'est le cœur gros qu'au moment de lui dire adieu pour si longtemps il reçut sa bénédiction.

Je crois qu'il quitta sa cousine Mme Chesneau sans trop de déplaisir. Mais il y eut dans certain coin de Quimper des adieux bien tendres échangés, des promesses bien solennelles de ne s'oublier jamais, de ne pas se laisser longtemps sans nouvelles, de trouver un moyen sûr de correspondre... Heureux âge, où l'on peut avoir de si gros chagrins !

Enfin, après avoir pris congé des anciens maîtres du collège, MM. de Lannegrie et Coquerel, des amis, de la gouvernante Gabrielle et des domestiques, Guillaume confiait au roulier sa boîte à violon et la malle chargée du modeste trousseau que

lui avait confectionné sa cousine, et, la bourse aussi bien garnie que l'avait pu faire son vieux père en se saignant aux quatre membres, ayant en poche quelques chaudes lettres de recommandation du bon évêque de Quimper, Mgr Annibal de Farcy de Cuillé, il quittait le logis patrimonial de la rue Kéréon, accompagné de son frère Théo, donnait un dernier regard au front sourcilleux de Saint-Corentin, que n'égayaient pas encore les deux exquises flèches de l'architecte Le Bigot, et prenait à pied la route de Rosporden, ne prêtant qu'une attention médiocre aux menus incidents de la route, la pensée ailleurs, accrochée à je ne sais trop quel coin de Quimper.

Il alla passer deux jours chez des amis de sa famille, les Le Logeay, qui habitaient aux environs de Rosporden et l'accueillirent à bras ouverts ; deux jours qui l'arrachèrent un peu à ses tristes pensers.

Le lundi 27, dans l'après-midi, il prit chez le maître de poste, pour 2 livres 17 sols, un cheval avec lequel il se rendit à Quimperlé. Il y trouva le plus aimable accueil chez les Le Breton qui lui donnèrent à souper et le retinrent à passer la nuit. Il fut aussi, en cette délicieuse petite ville, comblé de politesses et de prévenances par M. et Mme Le Maire.

Le lendemain, mardi 28, de grand matin, il prit un cheval (1 livre 4 sols) et s'en fut d'une traite à Lorient. Là, un M. Serré fut aussi pour lui le plus aimable des hôtes et lui fit visiter la ville et le port. Mais la pensée du jeune voyageur était de nouveau bien loin de là. « Je m'attendais à voir quelque chose de plus beau que ce que j'ay vu, écrivait-il à son père quelques jours après ; je ne scays si l'idée de ma patrie ne m'aura pas empêché de faire quelque attention à la diversité des objets qui m'ont frappé ». Lorsque, dans l'après-midi, il repartit à cheval, M. Serré poussa l'amabilité jusqu'à l'accompagner pour l'empêcher de s'égarer. A Hennebont, il eut à passer le Blavet en bac (6 sols). Là, il dut prendre un nouveau cheval (2 livres 10 sols) et s'en fut à Auray. Suivant les instructions de son père, il alla voir le sénéchal, qui le reçut fort courtoisement et voulut le garder à souper, mais

comme son intention était d'aller coucher à Vannes, il déclina l'aimable invitation. Laissant là son cheval, il prit, pour 10 sols, un guide, assez nécessaire dans un pays qui lui était complètement inconnu, et partit à pied. A mi-chemin, à Landévant, il s'arrêta pour goûter (16 sols) et arriva à Vannes pour souper et trouver un repos bien mérité après une aussi rude journée. Ce fut sa première nuit d'auberge et le tout lui coûta 2 livres 10 sols, plus 2 sols 6 deniers à la servante.

Le lendemain matin, qui était le mercredi 29, il reprit un cheval (8 livres) et fit d'une traite les soixante kilomètres qui le séparaient de Ploërmel, où sa nuit d'auberge lui coûta 1 livre 4 sols. Malheureusement, le lendemain matin, quand il voulut se remettre en route, il ne put trouver de cheval et dut se résigner à faire la route à pied. A Plélan, il s'arrêta pour faire un modeste déjeuner (6 sols). Comme il se trouvait assez fatigué, il marchanda un mauvais bidet pour aller au moins jusqu'à Mordelles, mais, comme on lui en demandait 3 livres, il préféra continuer sa route à pied. A Mordelles, il n'en pouvait plus ; il lui fallut s'arrêter et coucher là (18 sols). Une bonne nuit le remit d'aplomb et le lendemain, vendredi 31 mars, il prit, malgré ses pieds endoloris, la route de Rennes où il arriva juste à temps pour diner (16 s.).

Depuis son départ de Quimper jusqu'à son arrivée à Rennes, soit en six jours, il avait fait en moyenne quarante kilomètres par jour et ses frais de voyage s'étaient montés à la somme de 20 l. 23 s. 6 d.

Après avoir réparé un peu le désordre de sa toilette, il s'en fut chez M. Hergault, qui le reçut à bras ouverts. Mme Hergault et ses filles, Mlles Jeanne, Suzanne et Marie-Anne, lui firent aussi le plus aimable accueil. Il fut convenu qu'il résiderait chez eux pendant toute la durée de son séjour à Rennes et on l'installa le mieux qu'on put, avec l'aimable simplicité du vieux temps.

Le bon Guillaume eut bientôt fait la conquête de Mme et de Mlles Hergault et il ne se trouvait pas à Rennes depuis vingt-quatre heures qu'il se sentait déjà aussi à l'aise en cette aima-

ble maison qu'au milieu de ses plus vieux amis. En voyage, a dit Toppffer, le cœur prend volontiers des allures romanesques et aventureuses. Mlle Marie-Anne surtout, la plus jeune des quatre sœurs, lui marquait une attention particulière et notre Guillaume commençait à apprécier le charme de la situation. Les quelques jours qu'il passa à Rennes furent pour lui la plus heureuse diversion et déjà le souvenir de la pauvre Hyacinthe commençait à s'estomper un peu dans les brumes de l'oubli.

Il n'avait pas de peine à se laisser persuader qu'il était absurde de partir dès le surlendemain, pour prendre le fourgon et s'exposer à voyager seul pendant les huit longs jours qu'allait durer le trajet de Rennes à Paris ; qu'il valait mille fois mieux remettre son départ au jeudi suivant et prendre le carrosse, avec lequel il voyagerait plus agréablement et qui ne lui coûterait pas beaucoup plus cher... C'était 40 l. au lieu de 24, mais enfin le père y consentit.

Guillaume profita de son séjour à Rennes pour faire quelques emplettes indispensables, trois paires de manchettes brodées, qui lui coûtèrent 18 l., une épée, qui lui en coûta 12, mais il préféra attendre à être à Paris pour s'offrir un chapeau neuf, bien qu'il en eût un assez pressant besoin.

Le jeudi finit par arriver. A cet âge heureux, huit jours vous lient plus que ne font plus tard bien des années et ce fut une tristesse générale dans la maison Hergault quand, le 6 avril au matin, Guillaume eut à faire ses adieux à ses nouvelles amies. Mlle Marie-Anne surtout qui, dès les premiers jours, avait conquis toutes ses préférences, se montrait triste et désemparée. Cette fois encore, il y eut des larmes, larmes discrètes et furtives, qu'on aurait bien voulu ne pas laisser voir...

Peut-être le lecteur aimera-t-il à se voir renseigné sur la manière dont se faisait, en l'an de grâce 1769, le trajet de Rennes à Paris. Le premier jour, on alla diner à Vitré et souper à La Gravelle ; le second jour, on dina à Laval et on coucha à Martigné ; le troisième, diner à Mayenne et coucher au Ribay ; le quatrième, diner à Pré-en-Pail et coucher à

Alençon ; le cinquième, diner au Mesle et coucher à Mortagne ; le sixième, diner à Saint-Maurice et coucher à Nonancourt ; le septième, diner à Dreux et coucher à la Queue ; le huitième, diner à Versailles et coucher à Paris.

Tout le long de la route, le jeune voyageur se trouva au milieu d'étrangers à la mine plus ou moins imposante et, comme, au fond, c'était un timide et que, chez lui, l'amour-propre était aussi vif que l'impressionnabilité, ce fut, pendant toute la durée du voyage, une lutte de tous les instants et une tension d'esprit continuelle pour n'avoir pas l'air trop emprunté ni trop provincial aux yeux de ses compagnons de route. Ce n'était peut-être pas le moyen d'y arriver, mais cela contribua beaucoup à lui rendre ce voyage encore plus fatigant et il dut se sentir grandement soulagé quand, le jeudi 13 avril 1769, dans l'après-midi, le carrosse s'arrêta rue Pavée, près les Grands-Augustins, devant l'Hôtel Saint-François. Là, on lui indiqua un particulier chez lequel il devait trouver à se loger.

CHAPITRE II

Elie Fréron et la colonie bretonne de Paris en 1769. — Guillaume se met dans ses meubles ; il s'installe au Collège de Montaigu et commence à monter sa bibliothèque médicale. — Premiers contacts avec le Paris scientifique et artistique. — La Faculté de Médecine en 1769. — Première inscription. — Premiers maîtres. — Premières vacances. — *Res angusta domi.* — Une affaire d'honneur. — Guillaume quitte le Collège de Montaigu. — Moniteur d'anatomie *ad usum Anglorum.*

Dès le lendemain, Guillaume courut au séminaire de son frère Michau. Il l'y trouva en parfaite santé et, par un hasard assez curieux, fort lié avec le fils d'un des personnages pour lesquels il avait des lettres de recommandation, M. Munier, médecin des Invalides. Il put donc, dès le jour même prendre jour avec ce jeune homme pour aller avec lui aux Invalides.

L'âme de la colonie bretonne à Paris était alors Fréron, le célèbre écrivain, père de la critique dramatique, fondateur redouté de l'*Année Littéraire*, bête noire de Voltaire, des Grimm et des Encyclopédistes, qui l'ont calomnié et traîné dans la boue de si atroce façon. Il avait alors cinquante-deux ans. Veuf de sa première femme, Thérèse Guyomar, il était, depuis trois ans, remarié à Anne-Françoise, fille de son vieil ami Royou de Penanrun, sénéchal et subdélégué de Pont-l'Abbé, et vivait confortablement à Paris, partageant son temps entre son bel appartement de la rue de Seine et sa maison de *Fantaisie* à Montrouge.

Guillaume sera reçu comme l'enfant de la maison en cette aimable demeure et souvent il prendra place à cette table plantureuse, le gros grief de la coterie contre Fréron. Il y trouvera un accueil si cordial, empreint d'une si grande bonhomie que, chaque fois, il reviendra plus satisfait du *Cynique* (ainsi nommait-on Fréron dans l'intimité) : « il a le cœur d'un vrai

Breton, » écrira-t-il à son père. Des huit enfants que le critique avait eus de sa première femme, il lui en restait encore trois, trop jeunes pour pouvoir être d'une grande ressource à notre quimpérois. Mais, à la table de Fréron, Guillaume rencontrera tous les Bretons de distinction de passage à Paris, des hommes de lettres à la mode, comme Dorat, sans parler des commensaux ordinaires, anciens camarades de Quimper pour la plupart.

C'étaient les deux beaux-frères de Fréron, l'abbé Royou, son collaborateur à l'*Année littéraire*, chapelain de Saint-Lazare et professeur au Collège Louis le Grand, et Jacques-Corentin Royou, qui faisait alors son droit et fut plus tard un des proscrits de Fructidor. Guillaume-Michel Audouyn de Keriner, par la suite conseiller au présidial de Quimper, puis juge d'appel à Rennes. C'était un cousin de notre grand Laennec et sa maison patrimoniale à Quimper jouxtait l'hôtel Guesdon où naquit l'inventeur de l'auscultation.

L'aîné des Corret n'était plus à Versailles. Depuis deux ans, il avait quitté les mousquetaires noirs et était sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, à Perpignan, à la veille d'ajouter un nouveau lustre au nom de La Tour d'Auvergne. Mais son frère cadet Thomas-Louis venait d'arriver à Paris, où rien d'ailleurs ne l'appelait ; il y devait vivre en solitaire pendant près de quinze ans, n'ayant rien à faire, ce qui ne l'empêchait pas de se croire l'homme le plus occupé de la terre.

Joseph-Marie Dagorne du Bot était le plus cher des anciens camarades de Guillaume. Il était fils de Joseph-Tugdual, sieur de Prévazy, en Plouguer-Carhaix, receveur général des Devoirs à la direction de Carhaix, plus tard notaire-secrétaire du roi en chancellerie près le Parlement d'Aix. Sa mère, Marie-Rosalie Billonnois, était sœur de ce Philippe Billonnois qui fut le troisième mari de Lucrèce Salaün du Rest, mère des deux Corret. Sa sœur, Pélagie-Claudine, aurait été, suivant une tradition de famille, demandée en mariage par le futur premier grenadier de la République, mais les parents en

avaient décidé autrement et l'avaient mariée à M. Mazurié de Pennanec'h, plus tard maire de Morlaix.

Citons encore un fils du sénéchal du Hilguy, d'une famille alliée aux Laennec, le jeune Ballenois, que ses amis nommaient le chevalier, parce qu'il était volontaire au régiment du marquis de Crénolles. Il était venu à Paris pour obtenir son congé, que Fréron s'était fait fort de lui obtenir, et Michel Laennec, par une contradiction inexplicable chez un homme de son caractère, avait tenu à ce que son fils se chargeât des frais de la pension du chevalier et fît son commensal d'un garçon dissipé, qui ne savait où traîner son ennui et ne pouvait que le distraire de son travail ! Mais Michel Laennec était breton et les relations de parenté n'étaient pas, à ses yeux, chose avec lesquelles il convint de badiner.

Enfin, le jeune Lharidon, fils d'un notaire du pays de Quimper, qui devint, je crois, l'aïeul du peintre Octave Penguilly-Lharidon.

Au milieu de tous ces anciens camarades, Guillaume se fût trouvé privé de tout élément d'émulation si, à quelques semaines de là, n'était arrivé se joindre à la bande, pour faire ses études médicales, un brestois, Laurent Le Breton, frère de Mme Hernio, femme du lieutenant général de l'Amirauté à Quimper. Comme le personnage avait l'intention arrêtée de s'aller établir en cette ville, Guillaume dès le premier jour se montra soucieux de surveiller les progrès de ce futur rival.

Il y avait encore à Paris d'autres bas-bretons, mais ils ne faisaient pas partie, du fait de leur âge et de leur situation sociale, du petit cercle qui gravitait autour de Fréron. Parmi eux il conviendrait toutefois de ne pas oublier le marquis de Crénolles, de la maison du Quenge, colonel du jeune Ballenois, plus tard maréchal de camp, riche propriétaire dont la Révolution, à quelques années de là, devait faire un pauvre hère. Suivant l'habitude des colonels de S. M., on ne voyait guère le marquis à la tête de son régiment et il avait fixé sa résidence à Paris pour se rapprocher autant que possible du soleil de Versailles. J'aurai à en reparler.

A son arrivée, Guillaume avait trouvé, chez « un monsieur qui lui avait fait l'effet d'être un homme fort poli », une chambre donnant sur la cour, toute meublée, avec une cheminée, pour laquelle on lui avait demandé 9 l. par mois, et il avait pris ses dispositions pour y organiser sa vie quand une lettre de son père le fit déménager.

Sur le conseil, je crois, de l'évêque de Quimper, Michel Laennec priait son fils d'aller s'installer au collège de Montaigu. C'était un des collèges de plein exercice de la Faculté des Arts, dont la fondation remontait à l'an 1317 ; en réalité, une sorte de maison de famille non meublée, placée sous la surveillance ecclésiastique et dans laquelle les étudiants pouvaient trouver le vivre et le couvert. Il était situé rue des Sept-Voyes, près Sainte-Geneviève. Sur l'heure, Guillaume s'en fut trouver le principal, M. Régnard. Après des pourparlers assez longs et en y mettant le prix, il finit par obtenir une chambre peu vaste, mais agrémentée d'un petit cabinet de travail. Le marché fut conclu pour 60 l. par an.

Il s'occupa alors d'acquérir les meubles qu'il trouva chez un M. Dupuy, pour la somme de 108 l. C'était d'abord un lit avec le matelas, la paillasse, deux couvertures blanches neuves, un traversin de plume et plusieurs rideaux ; une commode propre ; une table de travail à pieds de biche ; sept bonnes chaises de paille et un fauteuil bourré ; des rideaux de fenêtre ; deux chandeliers de cuivre ; une cheminée à la prussienne avec landiers, pincettes et pelle ; des bouteilles, verres, cuillères et fourchettes d'étain ; une écritoire ; des brosses à souliers, etc., etc., sans oublier une tapisserie de papier chinois pour tendre l'appartement. Il lui fallut plusieurs jours pour se procurer tout cela, mais, le 29 avril, il était en mesure d'emménager et acquittait entre les mains du concierge du Collège le droit d'entrée, qui était de 1 l. 6 s.

Il se garda bien par exemple d'y prendre sa pension, « ne se souciant pas d'y faire un carême perpétuel ». Un traiteur du voisinage s'engagea à lui porter tous les jours, à midi, heure du diner, pour 7 s., ce qu'on appelait un ordinaire,

c'est-à-dire une soupe, un bouilli, une petite entrée, et, à l'heure du souper, pour 6 s., un morceau de rôti et une copieuse salade. Il prit son pain à Saint-Jean de Latran, ce qui lui permit de l'avoir pour 3 s. 3 d. la livre. Enfin, une taverne voisine lui fournit son vin à raison de 12 s. la bouteille. Plus d'une fois d'ailleurs, il devait lui arriver de garder pour son souper une petite portion de son déjeuner qu'il faisait réchauffer, et même, à l'occasion, de se passer de souper. Il préférait tirer cette lettre de change sur son estomac et ne pas lésiner sur les moyens de s'instruire.

Il s'était, à son arrivée, entendu avec un perruquier qui, pour six livres par mois, devait venir tous les jours l'accommoder, mais il ne tarda pas à trouver la dépense excessive et finit par mettre la main sur un jeune homme qui n'était pas en boutique et voulut bien, pour deux livres seulement, à trois fois par semaine, se charger de l'entretien de sa chevelure. Il trouva aussi une blanchisseuse pour trois livres par mois. Et, à une lieue de là, un cordonnier très apprécié de la colonie bretonne, s'engagea à lui fournir, pour trois livres dix sols, des souliers tout faits qui, à vrai dire, ne durèrent jamais bien longtemps. Enfin, un petit savoyard venait tous les jours, pour une livre dix sols par mois, faire sa chambre et ses commissions.

Le mercredi 19 avril, ainsi qu'il avait été convenu, Guillaume alla avec le jeune Munier faire visite à M. Munier père, aux Invalides ; il revint enchanté de l'accueil qu'il avait trouvé près de lui, se promettant bien de cultiver une aussi utile connaissance. Il ne tarda pas non plus à aller rendre ses devoirs à M. Morand, docteur-régent à la Faculté, chirurgien-major des Invalides, censeur royal, inspecteur général des Hôpitaux militaires, chevalier de Saint-Michel, membre de l'Académie des Sciences, etc., pour qui Mgr de Farcy lui avait donné aussi une lettre de recommandation. L'illustre personnage accueillit très bien le jeune quimpérois, un peu moins chaleureusement toutefois que M. Munier,

mais c'était un vieillard, atteint déjà peut-être de la maladie qui, à quatre ans de là, allait le coucher dans la tombe.

Dès son arrivée, Guillaume avait pris, pour 18 livres, un abonnement dans un cabinet de lecture du voisinage. Il commença aussi à monter sa bibliothèque. Je le vois acquérir l'*Anatomie* de Winslow, 4 vol. in-12, pour 12 l. ; les *Leçons de Physique*, de l'abbé Nollet, 6 vol. in-12, avec pl., pour 18 l. ; la *Physiologie*, de Bordenave, pour 3 l. ; un *Catalogue des plantes*, pour 3 l. ; le *Caroli Linnœi species plantarum*, pour 12 l., etc...

Je le vois s'aventurer au Collège de Navarre, rue et montagne Sainte-Geneviève, pour entendre une leçon de l'abbé Nollet et sa chaise lui coûte 4 s. 6 d., plus cher qu'à l'église, où elle n'en coûte qu'un, parfois deux. Il va visiter le Jardin du Roi, mais doit laisser son épée à la porte entre les mains du suisse (2 s.). Un autre jour, il s'offre une chaise aux Tuileries. Il visite le dôme des Invalides (3 s.), le tombeau de Sainte Geneviève (3 s. 6 d.). Enfin et toujours dans la quinzaine qui suit son arrivée, il va à la Comédie Italienne et à la Comédie Française (1 l. chaque fois) et se laisse même entraîner à l'Opéra (2 l.).

La Faculté de Médecine n'était pas alors logée là où on la voit aujourd'hui. Le monument de grand style où elle siège, un des plus remarquables et des plus élégants de Paris, chef d'œuvre de Gondouin, qui lui dut sa réputation, n'existait pas encore. La Communauté des maîtres en chirurgie, pour qui il fut construit, venait précisément d'acquérir dans ce but les terrains de l'ancien Collège de Bourgogne et les bâtiments étaient encore loin d'être terminés quand Guillaume repassa par Paris, à l'automne de 1774.

La pauvre Faculté de Médecine en séchait d'envie, dans l'humble et étroit local, envahi par l'eau à chaque grande crue de la Seine, où elle se trouvait encore reléguée, rue de la Bucherie, en face le petit-pont de l'Hôtel-Dieu. Tous ceux à qui il est arrivé de passer par cette modeste rue du vieux Paris, depuis que l'Association Générale des Etudiants y a

transporté ses pénates, connaissent ce monument qu'une simple grille sépare aujourd'hui de la voie publique : le petit amphithéâtre circulaire, dit amphithéâtre de Winsleœ, dont le porche s'ouvre à gauche de l'étroite cour d'entrée et le bâtiment à fenêtres ogivales qui en occupe le fond. Mais le portail gothique, qui subsistait encore en 1769, a disparu, ainsi que les bâtiments en bordure sur la rue.

C'était bien modeste comme installation et cela tombait en ruines, mais, hélas ! l'organisation n'en était pas beaucoup plus brillante. Il n'y avait alors que sept chaires fondées : cinq à l'usage des étudiants en médecine : chirurgie latine ; pharmacie ; matière médicale ; pathologie et physiologie. Une sixième, celle de chirurgie française, était réservée aux élèves en chirurgie. Enfin, il y avait une chaire d'accouchements pour les sages-femmes. Tous les ans, le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, les professeurs étaient élus par leurs collègues, tous les docteurs-régents pouvant se flatter d'être un jour ou l'autre appelés à professer... Ceux que Guillaume trouva en fonction au mois de mai 1769 étaient : MM. Bidault (chirurgie latine), Mossence (pharmacie), Millin de la Courvault (matière médicale), Vachier (pathologie) et d'Huaume (physiologie). Le professeur de chirurgie française avait nom Danié-Despatureaux et celui d'accouchements Antoine Garnier.

C'était le professeur de chirurgie latine qui devait en saison opportune initier les élèves aux principes de l'anatomie. Ceux-ci avaient, il est vrai, à leur disposition les cours d'anatomie du Jardin du Roi, du Collège de France et de Saint-Côme aux écoles de chirurgie. Mais, pour faire des études anatomiques plus sérieuses et s'initier à la pratique des dissections, il fallait suivre des cours particuliers coûtant plus ou moins cher.

Le 1er mai, la Faculté ouvrait son *Codex inscriptionum* pour la quatrième et dernière inscription de l'année scolastique 1768-69. Le lendemain, Guillaume se présentait rue de la Bûcherie et le greffier, un sieur Poitevin, qui cumulait cet emploi

et celui de premier appariteur, lui apprenait que, pour être admis à s'inscrire et à suivre les cours, qui d'ailleurs ne devaient commencer que dans une quinzaine, il fallait présenter ses *Lettres de Philosophie*, c'est-à-dire les pièces, dument légalisées par le juge du lieu, établissant qu'on avait fait les deux années requises de philosophie. Dès le lendemain, il pria son père de les lui envoyer par retour du courrier. Michel Laennec n'était pas homme à négliger semblable commission et, vers le milieu de mai, son fils put prendre sa première inscription.

Le *Codex inscriptionum* était en temps ordinaire conservé chez le doyen, ainsi que les *Commentaires;* mais, pendant la période d'inscription, il devait se trouver aux mains du greffier. Le doyen Le Thieullier, élu à la Saint-Luc de 1767 et, fait inoui dans les fastes de l'Ecole, qui avait été prorogé pendant six années consécutives, demeurait à une demi-lieue de là, rue de Poitou, au Marais, et ce qui arriva à Guillaume prouverait que ce n'était pas toujours sous ses yeux que se prenaient les inscriptions.



Voici le libellé de sa première (Année 1768-9, f° 554, n° 19) : « *Ego, Guillelmus-Franciscus Laennec, corisopitensis, excipio lectiones DD. Vachier, pathologiæ, et Bidault, chirurgiæ professorum pro prima anni inscriptione et solvi VI lib.* » Peut-être aurait-il dû écrire : *primâ primi anni* et fut-ce là la cause des difficultés qu'on lui chercha au sujet de la validité de ses inscriptions, à la veille de son départ pour Montpellier.

En première année, dit Corlieu, les élèves s'inscrivaient pour suivre les cours de pharmacie, matière médicale et physiologie. On voit par l'exemple de Guillaume que cette marche n'était pas obligatoire. Du reste, il prit ses dispositions pour ne pas exclure la botanique du programme de son trimestre.

Les cours se faisaient tous les jours, dans les salles basses de la Faculté, celles que la gravure nous montre avec leurs fenêtres en ogive. Ils devaient durer une heure aux termes des statuts et se faire en latin. Guillaume n'a pas dit de

quelle façon les professeurs Bidault et Vachier s'acquittaient de leurs fonctions; il ne les a même pas nommés dans ses lettres et s'est borné à dire qu'ils faisaient leurs cours l'après-midi. Si j'en juge par ce qui se passait en 1764, celui de Bidault devait se faire à 2 heures et celui de Vachier à 3.

Deux fois par semaine, Guillaume allait aux Ecoles de Chirurgie, à Saint-Côme, rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'Ecole de Médecine, pour s'initier sans doute, plus complètement qu'il ne l'avait fait à Quimper, à l'art des pansements et à la petite chirurgie et assister à la consultation des malades, mais il ne s'est pas expliqué là-dessus.

Deux fois par semaine aussi, il s'en allait dans un jardin particulier, où il suivait un cours de botanique, mais il n'a pas dit non plus où se trouvait ce jardin et quel était le maître dont il suivait les leçons.

Il suivit aussi régulièrement, à partir de cette époque, le cours de physique expérimentale de l'abbé Nollet, au Collège de Navarre. Le célèbre abbé, qui faisait son cours pour la dernière fois (il mourut au mois d'avril suivant), s'était, on le sait, particulièrement occupé de la science nouvelle qui faisait alors courir tout Paris, l'électricité, et Guillaume vit fonctionner sous ses yeux la fameuse machine popularisée par les estampes du temps, la volumineuse sphère de soufre, dont la rotation rapide entre les mains de l'opérateur produisait les résultats qui semblaient alors si singuliers.

En somme, il ne perdait pas son temps et voici quel fut en mai et en juin 1769 l'ordre de ses études :

« ... Je suis tous les jours deux professeurs à l'Ecole de « Médecine; les mardys, jeudys et samedys, à onze heures « du matin, je vais à la leçon de physique de M. l'abbé « Nollet; les lundys toute la journée, et les samedys au soir, « à trois heures de l'après-midy, je vais à Saint-Côme; les « mardys et jeudys au soir, à cinq heures, je suis un cours « de botanique qui se fait dans un jardin particulier. Voilà « l'ordre de mes études. Le tout est gratis et public... Je suis

« on ne peut plus content de mon état ; je sens que ma voca-
« tion devient plus forte tous les jours ; je ne changerai pas
« ma situation pour tout l'or de la France... » (2 juin 1769).

Les cours officiels prenaient fin à la Faculté le 27 juin. Je ne sais s'il en était de même à Saint-Côme et à la Faculté des Arts, mais, le 1er juillet, Guillaume écrivait à son père qu'il était en vacances. Désormais il était inoccupé, désœuvré et il s'ennuyait.

Son père n'avait pas voulu s'engager à lui donner plus de 6 à 700 l. par an, sur lesquelles son entretien seul en prélevait déjà 200. Il était notablement moins à l'aise que tous ses amis. Keriner touchait 1.800 l. ; Du Bot et Le Breton, 1.200 ; Royou 1.000... De plus Michel Laennec avait désiré qu'il se chargeât de l'entretien de Ballenois et il ne parlait que de lui tenir compte de ce supplément de dépense. Aussi, le pauvre Guillaume en était-il déjà aux expédients. N'avait-il pas eu l'idée, dans les derniers jours de juin, de sous-louer une partie de son logement à un bas-breton, l'abbé du Landaz, et ne s'était-il pas laissé aller à lui avancer 14 l. ! Il ignorait que le malheureux était criblé de dettes et, un beau jour, triste récompense de sa confiance, il vit arriver chez lui les créanciers de l'abbé qui le menacèrent de saisir ses propres meubles, s'ils n'étaient réglés sur l'heure ! Aussi invita-t-il poliment son sous-locataire à s'en aller porter ses pénates ailleurs. C'est ainsi qu'il sauva ses meubles, trop heureux de ne perdre que 14 l. sur le beau marché qu'il avait fait.

Comme chaque promenade représentait pour lui une dépense importante, il avait pris le parti de ne pas sortir. Lui qui, à Quimper, était le jeune homme le plus répandu de la ville, était devenu le plus casanier des Parisiens. De toutes ses vacances, il n'alla pas une seule fois aux Tuileries ; il ne poussa même pas jusqu'au Pont-Neuf. Il se bornait à prendre l'air aux environs de son logis avec ses inséparables Du

Bot et Keriner. Le trio commençait à être connu de tout le quartier.

Un jour, au cours d'une de ces promenades hygiéniques, il faillit avoir son affaire d'honneur. Passant avec Du Bot dans une ruelle étroite, il coudoya une femme accompagnée de deux jeunes gens. Apostrophé avec une certaine vivacité par l'un d'eux, mon Guillaume, prenant son attitude la plus digne, la main sur la garde de son épée, de répliquer qu'un pareil lieu n'était pas convenable pour vider pareille querelle et, faisant un signe au chevalier servant de la belle, il se dirigea vers les boulevards neufs. Celui-ci s'étant mis en mesure de se conformer à l'invitation, son camarade le retint, lui affirmant avec énergie que ce n'était vraiment pas la peine de se couper la gorge pour une fille... L'argument porta et le personnage, abordant Guillaume avec courtoisie, le pria de passer avec lui dans un café, où la paix fut scellée autour d'un flacon. Le héros de l'aventure n'eut garde de s'en vanter à son père ni à son frère l'abbé.

A plusieurs reprises déjà, il était retourné chez M. Munier et chez M. Morand. Le premier était devenu son conseil et l'accueil qu'il recevait chez lui était tel qu'il entrevoyait le moment où il allait avoir à Paris une seconde maison dans laquelle il serait admis sur le pied de l'intimité. Quant à M. Morand, il n'avait pu réussir à le revoir. Il savait, par Fréron, que l'illustre chirurgien avait parlé avantageusement de lui et manifesté le plaisir qu'il aurait à le recevoir, mais chaque fois qu'il avait été sonner à la porte de l'hôtel de la rue de Grenelle, un grand coquin de suisse, à la mine insolente et narquoise, lui avait répondu que son maître n'était pas au logis.

De temps à autre, il recevait des visites. Mais ce n'était pas chose facile pour les étrangers d'être admis à Montaigu. Il fallait se faire annoncer et avoir l'agrément de M. le Principal. Je ne parle pas de Ballenois, qui était désormais là comme chez lui, mais de ses intimes, Keriner, Du Bot, Royou, Fréron lui-même et surtout des Bas-Bretons de passage à

Paris qui venaient lui apporter des nouvelles toutes fraîches de Quimper.

Au cours d'une visite qu'il recevait de Thomas Corret, Ballenois se comporta avec celui-ci de la façon la plus inconvenante. Les aventures et les propos soldatesques du chevalier, bon diable au fond et qui ne manquait pas de cœur, humiliaient fort Guillaume quand il avait de la compagnie et il commençait à être fatigué de ce commensal encombrant qui le ruinait avec son appétit formidable, quand, un beau jour, à la fin de juillet ou au début d'août, le chevalier dit adieu à Montaigu. Les beaux yeux d'une comédienne, Mlle Dubois, avaient opéré ce miracle et Guillaume put recommencer à restreindre son régime alimentaire, voire à se passer de souper, à l'occasion.

Il correspondait aussi plus longuement avec son frère Théophile. Il avait à Quimper quelqu'un de sûr qui se chargeait de remettre de la main à la main ses lettres à leurs destinataires. Les deux frères parlaient de la parente installée au foyer paternel et devenue presque l'arbitre de leurs destinées. Ils se demandaient avec effroi si leur père, qui jadis pour se mieux consacrer à leur éducation avait décliné un fort beau parti, n'allait pas se laisser aller à épouser la malencontreuse cousine, dépensière et frivole, dont les innombrables fantaisies engloutissaient toutes les disponibilités paternelles, pendant qu'eux, les fils, étaient réduits à la portion congrue... La correspondance, on le devine, n'était pas empreinte d'une grande bienveillance... Guillaume recevait aussi des nouvelles de la belle Hyacinthe et, bien qu'il eût à cette époque rompu tout commerce épistolaire avec elle, il était vexé d'apprendre qu'elle n'avait pas l'air de trop pâtir de son absence. Il essayait de le prendre à la plaisanterie :

« ... Est-ce donc pour vous moquer de moi que vous dites
« que Hy.... est charmante ? Ne valait-il pas mieux dire
« qu'elle était méconnaissable, que mon absence l'avait ren-
« due mélancolique ? Qu'il ne lui restait plus que la peau sur

« les os, que ses grands yeux bleus ne disaient plus rien, que « sa bouche ne souriait plus ?... Mais vous ne me surprenez « pas ; les cartes sont brouillées, diable soit de l'amour... » (6 sep. 1769).

Au fond, s'il avait oublié Mlle Marie-Anne Hergault, il n'était point encore guéri de sa passion pour la jolie quimpéroise.

Et puis, il s'était mis à souffrir des dents. A son grand désespoir, il avait dû s'en faire enlever trois et, avec son imagination toujours en éveil, il se voyait déjà opérant sa rentrée à Quimper avec une bouche de vieux.

Heureusement, il avait ses livres, son violon. Mais son violon fut la cause d'un drame. Plus d'une fois déjà, le principal de Montaigu lui avait signifié que sa musique gênait ses paisibles voisins. Il n'en avait tenu nul compte et, un jour qu'il était moins bien disposé que d'habitude, il reçut assez mal une nouvelle observation qui lui fut adressée à ce sujet. C'était à la fin d'août ou au début de septembre. Sur l'heure, M. Régnard le fit prier de s'en aller jouer du violon ailleurs et de venir toucher son décompte. Guillaume, ennuyé depuis longtemps des formalités qu'il lui fallait accomplir pour recevoir la moindre visite, saisit la balle au bond et s'en fut chercher un autre logement. Il l'eût bientôt trouvé, tout près de là, et se mit aussitôt en mesure de déménager. Le principal, qui n'avait voulu que le mâter, essaya de le faire revenir sur sa décision, mais mon Guillaume ne voulut rien entendre. On se quitta cependant en bons termes. Il fut convenu même que son courrier continuerait à lui être adressé à Montaigu. Il ne tenait pas à ce que son père fût mis si vite au courant de l'incident.

Suivant l'usage, l'Ecole rouvrit ses portes le 13 septembre.

Quelques jeunes Anglais, venus en France pour y faire leurs études médicales, ayant appris qu'il connaissait un peu leur langue, s'adressèrent à Guillaume pour qu'il voulut bien, à la veille de l'ouverture des cours d'anatomie, leur

faire quelques conférences préparatoires. Il accepta cette aubaine qui s'offrait à lui et, à partir des premiers jours de septembre, je le vois fort affairé avec ses Anglais. Dès six heures du matin, la bande envahissait sa chambre et, pendant plusieurs heures, il travaillait avec eux, leur lisait l'*Anatomie* de Winslow, leur traduisit en latin les passages qu'il n'arrivait pas à leur faire comprendre en anglais ou en français, et les leur commentait de son mieux. A ce métier, il apprenait son anatomie beaucoup mieux qu'il ne l'eût fait tout seul et tout était bénéfice pour lui. Mais la besogne était dure. La bande ne le quittait pas avant dix heures sonnant.

Ces exercices durèrent sans doute jusqu'en novembre.

CHAPITRE III

La rentrée de 1769. — Premier semestre de l'année scolastique. — Guillaume suit à la Faculté les cours de physiologie, de matière médicale et de pharmacie. — Il s'inscrit à la Faculté des Arts, en vue d'y conquérir son diplôme de maître ès-arts. — Antoine Petit et son enseignement particulier. — Guillaume devient son élève enthousiaste et débute par suivre son cours théorique d'anatomie. — Il suit aussi les cours particuliers de dissection et de médecine opératoire de Sabatier, à Saint-Côme, et commence à suivre les visites de Maloet et de Thierry de Bussy à la Charité.

Je ne sais si les cours reprirent à la Faculté dès le 13 septembre, car, le 18 octobre seulement, où eut lieu la réouverture officielle, marquée par une messe solennelle, célébrée dans la chapelle de la Faculté par le doyen de Saint-Etienne du Mont, et, quinze jours après, le 4 novembre, premier samedi après la Toussaint, eurent lieu les élections pour la nomination des nouveaux professeurs qui devaient monter en chaire au cours de l'année.

Le samedi 11 novembre, fête de la Saint-Martin, Guillaume prit sa seconde inscription, pour suivre les cours de Moreau (pharmacie), Nouguès (matière médicale) et Descomet (physiologie). Si j'en juge par ce qui s'était passé en 1764 (Corlieu, *L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris*, p. 24), le premier cours avait lieu à 8 heures du matin, le second à 9 et le troisième à 10. On verra dans un instant comment ces messieurs entendaient l'enseignement.

Guillaume, qui avait à conquérir son diplôme de *maître-ès-arts*, indispensable pour être admis au baccalauréat en médecine, prit en même temps sa première inscription de philosophie à la Faculté des Arts. C'était une affaire de 6 l., comme pour celles de médecine, mais il n'en avait à prendre que quatre, en deux ans. J'ignore à quel collège il s'inscrivit ;

pour commencer, il suivit encore un cours de physique. Cette science décidément avait plus ses faveurs que l'ennuyeuse philosophie d'école et au moins le professeur comprenait qu'on ne pouvait exiger d'un élève ayant déjà fait deux années de philosophie autant d'assiduité que de la part d'un débutant. Guillaume venait donc deux fois par semaine au cours de ce maître, écrivait sous sa dictée et se retirait, laissant ses camarades écouter les doctes commentaires qui suivaient.

Devant l'insuffisance de son enseignement public, la Faculté de Médecine avait autorisé plusieurs de ses membres à ouvrir des cours particuliers et payants. De ce nombre était celui d'Antoine Petit, qui brillait alors d'un éclat hors pair. Le lecteur me permettra de lui présenter ce personnage qui eut une influence marquée sur les générations médicales sorties de la Faculté de Paris pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et sur Guillaume Laennec en particulier. Il contribua certainement pour une grande part à développer chez lui cet esprit philosophique dont son frère Théophile devait plus tard se plaindre si amèrement.

Antoine Petit avait alors quarante-sept ans. Fils d'un petit tailleur d'Orléans, qui avait trouvé le moyen de lui faire faire d'excellentes humanités, il avait été reçu docteur-régent en la Faculté de Paris le 26 novembre 1746. Depuis cette époque, sa réputation comme professeur, comme médecin et comme chirurgien, n'avait fait que s'accroître et cette haute réputation lui avait, bien qu'il n'eut que peu écrit, ouvert les portes de l'Académie des Sciences. Ses cours particuliers faisaient fureur. Depuis bientôt dix ans, il se plaignait que l'Etat ne voulût rien faire pour encourager les études médicales. « Vous verrez, écrivait-il à un de ses amis en juillet 1759 (Dugast-Matifeux, *Notice sur Duboucix*), vous verrez qu'avec toute notre gloriole et la haute idée que nous avons des nations européennes et surtout de la nôtre, tout y est encore plongé dans une barbarie inconcevable. Y a-t-il rien de plus sauvage que nos guerres, nos idées de noblesse, notre

habitude de marcher toujours armés, nos coutumes variant de province à province, notre mépris pour les choses utiles, notre manie de tout faire de l'aveu et par le conseil des femmes, à qui nous n'apprenons rien, si ce n'est à se coiffer. » C'est lui encore qui, plus tard, dira à la reine, irritée de ce qu'il s'était fait attendre pour le Dauphin : « Madame, si je ne suis pas venu hier à Versailles, c'est que je fus retenu près d'une paysanne en couches, qui était dans le plus grand danger. Votre Majesté se trompe d'ailleurs quand elle prétend que j'abandonne le Dauphin pour les pauvres : j'ai, jusqu'ici, traité le jeune enfant avec autant d'attentions et de soins que s'il était le fils d'un de ses palefreniers ». Dugast-Matifeux semble s'extasier devant cette réponse... Quoi qu'il en soit, c'étaient là de ces mots qui, à l'époque, devaient avoir un retentissement extrême auprès de la jeunesse. Ajoutez qu'il venait de rompre brillamment une lance en faveur de l'inoculation et vous comprendrez la vogue que pouvait avoir Antoine Petit au Quartier Latin.

Guillaume avait beaucoup entendu parler de lui à Quimper par son cousin Belcour qui avait été son élève. Il s'était bien promis de faire comme lui et il n'était pas à Paris depuis trois semaines qu'il se disposait à aller s'entendre avec le célèbre professeur. Il avait même reçu de son père l'argent nécessaire pour acquitter le premier terme de son abonnement, mais M. Munier lui ayant conseillé d'attendre au commencement de l'hiver parce qu'il aurait l'avantage de débuter par l'anatomie, base de toute étude médicale, il s'était conformé à l'avis de ce conseiller autorisé. Mais alors se répandit dans les écoles le bruit qu'Antoine Petit ne reprendrait plus ses cours particuliers. Il venait d'être nommé professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi à la place de Ferrein, mort le 2 mars précédent et on le disait assez riche désormais pour n'avoir plus besoin de cette ressource.

Le pauvre Guillaume était déconcerté. Il y avait, il est vrai, d'autres cours particuliers à Paris : celui de Portal, docteur-régent, professeur en médecine au Collège de France,

qui ouvrait le 13 novembre et avait lieu tous les jours en temps convenable, à neuf heures et demie du matin, en son amphithéâtre particulier de la rue du Mont-Saint-Hilaire; celui de Ferrand, maître en chirurgie, adjoint au Comité perpétuel de l'Académie de Chirurgie, qui ouvrait le 6 novembre et avait lieu à 9 heures du matin, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en son amphithéâtre particulier de la rue Macon... Mais M. Munier lui ayant conseillé de suivre plutôt celui de M. Sabatier, maître en chirurgie, chirurgien-major en survivance des Invalides et gendre de Morand, comme étant le meilleur et le plus suivi de Paris après celui de Petit, Guillaume soumit le cas à l'appréciation de son père :

« ... Le prix des leçons de M. Sabatier est de 72 livres, en « y comprenant les dissections. Cette somme vous paraîtra « peut-être exagérée, mais, mon très cher père, consultez « M. Bellecour et vous verrez ce qu'il vous dira; il faut aussy « remarquer que la seconde année est de moitié moins coû« teuse, au moins, si j'en crois ce que m'en ont dit plusieurs « étudiants en médecine; la troisième année, ou la quatrième, « je ne sçays pas bien laquelle, est franche. Voicy en détail « les conditions que M. Sabatier fait à ses écoliers. Les leçons « seules coûtent 24 livres. Chaque sujet à disséquer coûte « 15 livres. Or, on nous en donne trois, que l'on nomme en « termes de l'art une *miologie*, une *angiologie* et une *névro-« logie*. Ainsy vous voyez, mon cher père, qu'il ne me restera « que 3 livres qui seront employées et au-delà à acheter des « scalpels, des pinces, des érines et tous les instruments de « dissection. Je pense qu'il n'est pas besoin que j'entre icy « dans les raisons qui rendent la dissection nécessaire à tous « les anatomistes : vous avez trop de pénétration pour ne pas « sentir l'impossibilité morale de connaître le labirinthe du « corps humain sans son secours : comment en effet se figurer « la multitude, la situation, la figure, la souplesse, les res« sorts, la substance, l'analogie, la dépendance mutuelle et « réciproque des organes si on ne les a pas sous les yeux :

« mais vous me direz peut-être que les livres en donnent les
« descriptions. Cela est vray, comme un beau portrait rend
« son original, mais quand on voudra connaître quelqu'un
« que l'on n'a jamais vu, qui n'oimera mieux voir l'homme
« que le portrait ? » (4 nov. 1769).

A peine le père eut-il le temps d'envoyer à son fils les 72 l. demandées qu'Antoine Petit se décidait à ouvrir ses cours. Comme le temps pressait, Guillaume se hâta de s'aller arranger avec lui et lui régla les 50 l. de son premier quartier d'abonnement. Malheureusement, Antoine Petit ne faisait ni disséquer ni opérer ses élèves. Guillaume n'avait pas envisagé la question sous toutes ses faces et il ne lui restait plus qu'une vingtaine de livres, sur les 72 qu'il avait reçues de son père, pour ses dissections, mais comme le moment de celles-ci n'étaient pas encore venu, il ne crut pas devoir en parler à son père dans sa lettre du 6 décembre 1769.

« ... Quoique, contre mon ancienne coutume, je sois devenu
« assez diligent pour mon lever, j'ay peine à trouver quatre
« ou cinq heures par jour que je puisse consacrer à étudier
« mes matières.

« Tout le matin, on nous astreint à assister à l'Ecole de
« Médecine, où trois professeurs viennent successivement
« nous dicter sept ou huit lignes de cahiers, qu'ils ne pren-
« nent jamais la peine de nous expliquer, et nous laissent
« ensuite attendre en mourant de froid leur successeur qui
« nous en débite autant.

« A une heure, on retourne dans le même endroit et c'est
« où M. Petit fait ses leçons particulières. On ne m'a point
« exagéré les choses quand on m'a dit que c'était un des plus
« savants professeurs de l'Europe. J'en suis désormais très
« persuadé et si bien qu'il ne m'est plus possible d'en enten-
« dre un autre sans bâiller ou sans dormir...

« Sans être enthousiaste, je crois qu'à l'éxception de M.
« Petit, aucun des professeurs que j'ay entendus ne surpasse
« M. Lannégrie, pour l'élocution et les connoissances, et

« M. Coquerel, pour la vérité, la précision et l'exactitude :
« c'est un tribut de reconnaissance que je dois à mes premiers
« maîtres, le souvenir de leurs bontés et de leur complaisance
« m'est cher et je ne le perdrai jamais : je leur dois le peu
« de connaissance que j'ay et je suis désormais très con-
« vaincu que l'on peut s'instruire à Quimper comme ailleurs.

« Il y a cependant un inconvénient que les jeunes gens ne
« sçavent jamais éviter dans leur patrie. Ils réfléchissent peu
« sur leur avenir, ils ne voyent rien au-delà de leur état pré-
« sent. A peine les plaisirs du jour leur laissent-ils la liberté
« de songer à ceux du lendemain : tous leurs besoins phy-
« siques sont satisfaits, c'est la borne de leur ambition.
« Aussy, rarement voit-on un jeune homme s'occuper sérieu-
« sement et utilement dans sa patrie. Pourquoi ? Parce qu'il
« n'entrevoit pas de situation plus heureuse que celle dont il
« jouit, parce qu'à peu près comme le prodigue il s'imagine
« que tous les jours de sa vie seront marqués au sein de la
« même tranquillité, parce qu'à chaque instant, entraîné par
« le torrent de la société et de ses amis, il n'a pas le tems de
« se replier sur lui-même et de songer à son existence.

« Voilà, je pense, les raisons qui rendent la moitié des
« jeunes gens paresseux dans leur province. Au contraire, un
« jeune homme livré à lui-même compare son état présent
« avec celuy dont il a joui, il sent la différence qui s'y trouve,
« tous ses efforts tendent à faire évanouir cette différence.
« Il sent que le terme approche où, maître de lui-même,
« l'usage et l'employ qu'il aura fait du tems décideront de
« son bonheur pendant sa vie. La solitude amène la réflexion :
« icy, à moins d'être un butor ou un libertin, il est impossible
« de ne pas travailler ; le défaut de société et d'amis est le
« meilleur magister du monde et c'est, je pense, la principale
« raison pour laquelle il sort de Paris des jeunes gens mieux
« instruits que des provinces... »

Le samedi 13 janvier 1770, Guillaume prit sa troisième inscription pour suivre les cours de physiologie et de matière médicale, mais il cessa de suivre celui de pharmacie ; il avait

désormais mieux à faire. C'est l'époque où il commença à suivre les visites de la Charité, car Corlieu s'est trompé quand il a écrit (loc. cit., p. 30-31) que les étudiants ne fréquentaient pas les hôpitaux avant d'avoir subi les épreuves du baccalauréat en médecine. Tous les matins désormais, à six heures, il était rendu rue Jacob et suivait la visite des médecins traitants : c'étaient Maloet et Thierry de Bussy (Mém. de 1784). Il les vit tous les deux à l'œuvre ; du reste, ils entendaient de la même façon l'enseignement de la médecine pratique. Ils passaient de lit en lit sans dire un mot ; aux élèves de tirer le profit qu'ils pouvaient de ce qu'ils étaient admis à voir.

Lorsque le moment des dissections fut proche, Guillaume pria son père de lui parfaire la somme de 72 l. nécessaire pour suivre les cours pratiques de Sabatier et acquérir les trois sujets de rigueur avec les instruments indispensables. Mais, le connaissant, il se déclara prêt, si l'on ne pouvait faire autrement, à se contenter d'un seul sujet, bien qu'il fût difficile, disait-il avec quelque amertume, d'apprendre l'anatomie avec si peu de secours. Peu après, il revenait à la charge :

« ... Si vous n'êtes pas d'avis que j'assiste aux dissections « qui vont commencer au mois de janvier, j'ose espérer du « moins que vous voudrez bien me dédommager l'an pro- « chain : il m'est impossible d'apprendre l'anatomie sans ce « cours (celui de Sabatier) et il ne faut pas être médecin pour « en saisir les raisons... »

Le père dut se rendre finalement aux raisons invoquées par son fils, bien qu'il fût assez mécontent de toutes ces tergiversations qui lui semblaient un peu louches et, à la mi-janvier, Guillaume put se livrer en toute tranquillité d'esprit à la pratique de la dissection, aux Ecoles Saint-Côme, sous la direction autorisée de Sabatier.

La personnalité de ce maître célèbre est assez connue pour qu'on puisse se dispenser de le présenter au lecteur. Guillaume s'est borné d'ailleurs à le citer parmi ses maîtres par-

ticuliers sans se livrer sur son compte à la moindre appréciation.

Les dissections prirent fin vers le milieu du mois de mars, époque à laquelle Guillaume prit sa quatrième inscription, pour suivre encore les cours de physiologie et de matière médicale.

Sabatier faisait ordinairement succéder à son cours particulier d'anatomie pratique, un cours, payant également, de médecine opératoire. C'était une affaire de 48 l., soit 24 pour les sujets sur lesquels les élèves étaient appelés à opérer et 24 pour les leçons proprement dites. Cette année-là, pour je ne sais trop quelle raison, Sabatier commença ce cours, qui se faisait à Saint-Côme également, aussitôt après avoir terminé celui d'anatomie. Guillaume, qui tenait particulièrement à le suivre, n'eut pas le temps de se précautionner de l'agrément de son père et, comme il venait de recevoir de celui-ci une centaine de livres par l'intermédiaire de l'abbé de Farcy, il se permit de conclure sur l'heure marché avec Sabatier. A la vérité, il n'était pas trop rassuré sur la façon dont son père prendrait cet acte d'indépendance et, en effet, Michel Laennec ne s'en montra qu'à demi satisfait, si même il n'y vit pas une manœuvre pour se procurer de l'argent et Guillaume fut obligé, le mois suivant, de se justifier :

« ... Puis-je croire que vous commenciez à me soupçonner
« de fourberie ? Non, mon très cher père, je ne crains pas que
« vous éclaircissiez le fait. Il est certain que j'ay donné à
« M. Sabatier 24 livres pour ses leçons et 24 livres pour les
« cadavres sur lesquels il m'a fait manœuvrer toutes les opé-
« rations. Je ne vois point ce que cet arrangement a de si
« exorbitant. Les sujets ne se vont pas prendre icy au cime-
« tière comme à Quimper, il faut les acheter et il n'y a que
« les démonstrateurs royaux qui ayent la liberté d'en prendre
« dans les hôpitaux et les vendre. »

Le cours d'anatomie d'Antoine Petit prit fin dans le courant d'avril. Il commença alors au Jardin du Roi son cours public

d'anatomie et de chirurgie, que ses élèves suivirent avec ensemble en attendant qu'il commençât à la Faculté la seconde partie de son cours particulier. Cette seconde partie devait porter sur l'enseignement théorique des accouchements et Guillaume n'eut garde d'oublier de rappeler à son père les engagements qu'il avait pris et les 50 livres qu'il allait être obligé de régler pour son second semestre d'abonnement.

CHAPITRE IV

Préoccupations de toilette. — Le marquis de Crénolles. — Grave maladie de Du Bot. — Un rescapé du 30 mai. — Le second semestre de l'annee scholastique 1769-70. — Guillaume suit le cours théorique d'accouchements d'Antoine Petit. — Il suit en même temps le cours pratique de Solayrès. — Vacances peu reposantes. — Curieux accès de timidité.

Guillaume avait jusqu'alors beaucoup aimé le monde et les précoccupations de toilette tenaient encore une certaine place dans son existence. Sa garde-robe, il faut le reconnaître, était dans un triste état. L'habit vert qu'il portait d'ordinaire était tellement usé, sali, frippé, qu'il n'était plus portable. Sa redingote bleue, vêtement fort commode en voyage, l'était moins pour arpenter les rues boueuses de Paris ; d'ailleurs ce n'était pas un vêtement de mise. Il ne lui restait plus qu'un habit de drap et encore celui-ci n'était-il plus de la première fraîcheur. Aussi Guillaume fut-il ravi quand, aux approches du 1er janvier 1770, son père lui proposa de lui donner pour ses étrennes un habit neuf de nankin ou de satin noir. Aucune de ces étoffes n'était alors à la mode, mais il se flatta de décider son père à lui en laisser choisir une autre.

« ... Les femmes en général n'aiment pas voir les jeunes gens « en noir et vous sçavez que c'est principalement avec elles « que nous devons prendre plus de ménagements. Ainsy, mon « très cher père, s'il vous est égal d'échanger la couleur de « l'habit que vous avez la bonté de m'offrir, mon goût serait « pour le bourracan, ou la silésie, vert pomme ou rouge, avec « doublure assortie à la couleur et des boutons d'argent. Si « vous faisiez entrer la soie dans mon habillement, je vous « prierais encore de ne pas prendre du satin, je vous en ai « dit les raisons plus haut et je crois d'ailleurs qu'il y a quel-

« que autre étoffe de soie qui ne coûte pas plus cher... » (17 janvier 1770).

Il eut mieux fait d'accepter l'habit proposé, car plus jamais il n'en entendit parler.

De temps à autre, il trouvait un moment pour s'acquitter des commissions de son père. C'est ainsi qu'il put entrer en relations avec le marquis de Crénolles, dont j'ai parlé plus haut. Ce personnage demeurait au Marais, petite rue Sainte-Catherine. Il se rappela parfaitement avoir vu jadis à Quimper le jeune étudiant et quand, le 18 janvier, celui-ci lui vint faire visite, il le reçut avec tant de bonne grâce et une si parfaite affabilité que Guillaume, infiniment flatté, se mit à lui faire sa cour avec la plus entière conviction. Il pria son père de ne pas se gêner à l'avenir s'il avait quelque commission nouvelle pour le marquis, car il aurait le plus grand plaisir à s'en charger. Les occasions ne manquaient pas. Peu de temps après, Guillaume eut encore à se présenter chez lui. C'était au sujet du jeune de Kerguern auquel les Laennec s'intéressaient particulièrement. Ce jeune homme voulait embrasser la carrière des armes, et, pour arriver, à cette époque, quand on était trop âgé pour passer par l'Ecole Militaire ou pour être pourvu d'un emploi de cadet gentilhomme, il n'y avait d'autre ressource que de s'engager. C'est ce que voulait le jeune Kerguern et il désirait entrer dans le régiment de Crénolles. Guillaume se chargea avec joie de porter la requête et il fit au marquis un chaleureux éloge du postulant. Malheureusement, il y avait déjà trois ou quatre volontaires dans le régiment et le jeune Kerguern dut renoncer à un projet qui ne lui eût pas donné l'assurance d'avoir une sous-lieutenance avant trois ou quatre ans au moins. Le marquis, il est à peine besoin de le dire, se constitua un des protecteurs de Guillaume. Il le recommanda très chaudement à ceux des docteurs-régents de la Faculté qu'il pouvait connaître et, le 12 février 1770, il mandait au père qu'à Paris on était des plus content de son jeune étudiant, aussi bien sous le rapport de l'intelligence que de la conduite.

Vers le milieu de janvier 1770, Du Bot tomba malade. Contre les premiers symptômes, les médecins prescrivirent la saignée du pied et Guillaume fut naturellement chargé de l'opération. C'était le début de ce qu'on appelait alors une fièvre putride et, à partir de ce moment, le bon Guillaume passa au chevet de son ami tous les instants que lui laissaient libres ses études. Trois semaines après, Du Bot était encore assez mal pour que les médecins ne répondissent pas de la guérison. Guillaume ne quittait même plus le chevet de son ami, à qui il fallait faire prendre force bains. Il s'y rencontra avec un jeune médecin, des amis de Fréron, avec qui il commença à se lier, ainsi qu'avec le célèbre Bordeu, aussi réputé comme praticien que comme savant, relation qu'il se promit de cultiver avec soin. Dans la chambre du malade, ses pensées prenaient naturellement une teinte lugubre : « On est bien malheureux, se disait-il, d'être malade loin de son pays ». Les médecins attribuant la maladie de son ami à la mauvaise qualité des aliments dont il avait fait usage depuis son arrivée à Paris, il commença à s'effrayer pour lui-même et se promit de veiller davantage désormais à sa nourriture et de ne pas continuer à se priver de vin et surtout de souper, même pour le plaisir de s'acheter des livres, ce qui continuait à être la principale folie du brave garçon.

Je ne saurais dire au juste combien de temps Du Bot resta ainsi entre la vie et la mort. Mais, la jeunesse aidant et aussi les bons soins de Guillaume, il finit par se tirer de ce mauvais pas. Il quitta Paris le 15 juin suivant. Deux ans plus tard, le 29 décembre 1772, nous le retrouverons à Rennes, se parant désormais, comme son père, de la qualité d'écuyer et épousant à Saint-Etienne Mlle Marie-Josèphe Léon, fille d'écuyer Joseph Léon, conseiller du Roi, directeur des monnaies de Bretagne, riche planteur de l'île de France. Ce fut un grand chagrin pour Guillaume que le départ de son ami le plus intime et il lui en resta quelque temps une sorte de mélancolie.

Il ne se désintéressait pas des événements politiques. De temps à autre, en ses lettres, il fait allusion à ce qui se passait au lit de justice du 6 décembre 1770, à l'effondrement de la Compagnie française des Indes, qui eut de si désastreuses conséquences pour notre pays, à l'affaire des Parlements, au procès du duc d'Aiguillon, qui ne pouvait le laisser indifférent, le duc étant un des protecteurs de la famille. Mais, le papier coûtait cher, le port des lettres aussi ; chaque fois qu'il écrivait à son père, c'était 10 sols à payer par le destinataire, aussi ne parlait-il guère avec quelque détail que de ce qui le touchait directement, telle la catastrophe du 30 mai où il faillit perdre la vie.

Le 13 mai 1770, Guillaume était tranquillement à travailler chez lui quand survint un huissier de la police, qui lui apporta, comme à tous les habitants de la maison, l'ordre d'illuminer le 16 pour l'arrivee à Versailles de Mme la Dauphine. Il retint un instant le personnage pour le faire causer et il obtint ainsi sur cet important événement des renseignements qu'il s'empressa dès le lendemain, les femmes étant toujours curieuses de nouvelles, de communiquer à sa cousine, Mme Chesneau.

« ... Tout Paris est en rumeur pour l'arrivée de Mme la « Dauphine. On l'attend après-demain matin à Versailles. Il « y aura ce jour un feu d'artifice qui revient, dit-on, à « 400.000 l. (Avec cela, on ferait bien un cours d'accouche- « ments). La Ville donnera aussy un feu d'artifice qui sera « allumé sur la place neuve de Louis XV : on a construit à « Versailles une salle d'opéra pour le plaisir de Mme la Dau- « phine, qui coûte 700.000 l. On y jouera le lendemain de son « mariage pour la première fois. On ne pourra y entrer, ainsy « qu'à toutes les autres fêtes de Versailles, qu'en habit brodé « en or et moyennant des billets distribués par M. le duc « d'Aumont. Je crois que j'auray l'honneur.... de demeurer « chez moy : il y aura sur les anciens boulevards une foire « extraordinaire qui durera trois semaines : tout Paris sera « illuminé, même mon galetas...

« Mauvaise nouvelle : je viens d'acheter un pain de quatre « livres, il me coûte quinze sols. En vérité, je crois que Ma- « dame la Dauphine nous fera mourir de faim. » (14 mai 1770).

Le 16 au matin, la Dauphine faisait son entrée à Versailles et le mariage était célébré quelques heures après. Un orage survint dans la soirée : feu d'artifice et illuminations furent à vau-l'eau. Malheureusement, il n'en fut pas de même pour la soirée du 30, où la jeune princesse devait faire son entrée dans la capitale. On sait l'épouvantable catastrophe de la place Louis XV. Mais, laissons la parole à Guillaume, qui, comme tant d'autres, faillit y perdre la vie.

« Je ne vous écris que pour dissiper les inquiétudes que « la Gazette pourrait vous donner sur mon sort et sur celuy « de tous ceux à qui vous pouvez vous intéresser ici : je suis « échappé, je ne sçays comment, à un péril où près de 6 ou « 700 personnes ont perdu la vie : je m'explique...

« Mercredy dernier, 30 de may, la Ville fit allumer un feu « d'artifice à l'honneur de Mgr le Dauphin sur la place de « Louis XV, tout Paris y courut : l'exécution ne démentit « pas les préparatifs somptueux que ce feu avait exigé : les « illuminations dans toute la ville commencèrent tôt après « le feu : tout le monde attendit avant de se retirer que les « lampions dont la place était ornée fussent tous illuminés. « A peine le furent-ils que chacun se jetta du côté des boule- « vards pour voir la foire et les illuminations qui étaient fort « belles : de la place Louis XV aux boulevards est une rue, « appelée rue Royale, qui, quoique très spatieuse, ne le fut « pas assez pour contenir la foule immense qui y affluait : « plusieurs personnes eurent le malheur de tomber au milieu « du flux et du reflux de la foule et des voitures, les unes ont « été étouffées ou écrasées sous les pieds des chevaux et des « hommes, les autres n'ont été que blessées et n'ont dû leur « vie qu'à leur extrême force ou à leur désespoir. On compte « cent trente-cinq morts et environ cinq cens blessés. J'ay

« vu les morts, ainsy je puis répondre de la vérité du fait,
« je n'ay pas vu les blessés.

« Je ne puis vous peindre cette affreuse catastrophe. Les « idées d'horreur qui s'offrent à chaque instant à mon esprit « depuis cette fatale journée m'ôtent presque la faculté de « penser et de décrire : quand j'imagine que j'ay marché sur « les cadavres de plus de cent malheureux sans qu'il m'ait été « possible d'en secourir un seul, quand je pense aux efforts « de rage et de fureur qu'ils faisoient pour se relever, quand « j'entends les cris... disons mieux, les hurlemens affreux que « leur arrachoit le désespoir, en vérité la plume me tombe des « mains. Non, depuis ce moment, je n'ay pas eu un instant « de joye, je ne sçays quand elle reviendra, mais on vient « encore d'en éloigner le terme : on me dit que l'on a trouvé « vingt-cinq personnes noyées, quelques-uns disent cinquante, « dans les filets de Saint-Cloud (c'est une écluse grillée qui « arrête tout ce que la rivière charrie). Comme la foule fut « considérable du côté du pont Royal, il est à présumer que « ce nombre de malheureux aura été jetté à l'eau par-dessus « les parapets du pont.

« Voilà, mon très cher père, les tristes nouvelles dont tout « Paris est occupé : on dit que le Parlement va faire son « procès à M. le lieutenant de police. M. le maréchal de Biron « mériteroit aussi quelques reproches, car son entêtement et « son opiniâtreté à vouloir faire avancer sa voiture a coûté « la vie à plus de cinquante citoyens et il a couru luy-même « les plus grands dangers. » (3 juin 1770).

Avait-il été surpris par la catastrophe en galante compagnie ? Avait-on rapporté au père quelque chose de semblable ? Bref, depuis ce jour néfaste, Michel Laennec fut obsédé par la crainte de voir son fils tomber dans le libertinage. Voici d'ailleurs les détails complémentaires que, le mois suivant, il en reçut :

« ... Ce qui m'embarrassoit le plus étoit deux enfans dont « une dame du quartier m'avait chargé. La plus grande avoit

« douze ans, ce fut celle que je m'attachois particulièrement
« à sauver. Un autre étudiant de mes amis se chargea de la
« cadette : nous ne pouvions manquer de périr tous les quatre,
« si malheureusement nous nous étions engagés une demi-
« heure plus tôt dans la foule. Heureusement, les enfans
« eurent la curiosité de vouloir voir les illuminations de la
« place et celles des Invalides que l'on voyait vis-à-vis, de
« l'autre côté de la rivière : quand nous voulûmes nous
« retirer, la première impétuosité de la foule étoit passée,
« cependant, à peine fûmes-nous pris dans le défilé que nous
« nous repentîmes bien de nous y être engagés : les cris des
« mourans d'un côté, et la force de la mêlée de l'autre nous
« effrayèrent : nous tentâmes de retourner sur nos pas, il
« n'étoit plus possible et la vague nous emporta malgré nous :
« je pris l'aînée des enfans que nous conduisions entre nos
« bras, mon compagnon d'infortune prit la cadette et cahin
« caha, en trébuchant quelquefois, nous arrivâmes, grâces au
« Ciel, sur les boulevards. Les enfans étoient presque mou-
« rans, faute de respiration. Notre premier soin fut d'entrer
« dans un caffé, où nous leur coupâmes les liens de leurs
« corsets et, après leur avoir fait prendre un peu de vin, nous
« les ramenâmes en fiacre chez mon ami, où elles se repo-
« sèrent pendant une couple d'heures : je les conduisis ainsy
« débraillées, mais saines et sauves, à leur mère qui était déjà
« informée de l'avanture et dont le cœur étoit dans les plus
« vives inquiétudes... Voilà, mon très cher père, à peu de
« chose près, le détail de mon désastre. J'ajoute cependant
« encore que je voulus m'aviser de donner la main à une
« femme dans la foule, parce que je la voyais prête à tomber,
« mais la foule me l'arracha, je crois l'avoir vu le lendemain
« au nombre des morts, peut-être même ai-je un peu contri-
« bué à la faire mourir, en luy marchant sur le corps. Au
« reste, je n'en sçays rien. Ce serait un vray chagrin pour
« moy si je sçavois avoir été la cause, même innocente, de la
« mort d'aucuns des malheureux qui sont péris.

« ... Adieu, mon très cher père, remerciez, je vous supplie,
« pour moi toutes les personnes qui ont bien voulu s'inté-
« resser à mon sort... » (16 juillet 1770).

Le récit de Guillaume confirme ce qu'on savait de positif sur cette catastrophe. On voit même que, dès le début, le narrateur ne se laissa pas aller à l'exagération qui porta à 6.000 le nombre des personnes ayant trouvé la mort dans la bagarre et les chiffres qu'il a donnés sont assez en harmonie avec ceux de la police : 132 morts et 8 à 900 blessés.

En mai, Guillaume avait pris sa cinquième inscription de médecine (physiologie et matière médicale) et sa deuxième de philosophie. Le 14, Antoine Petit avait commencé la seconde partie de son cours qui portait, ai-je dit, sur les accouchements au point de vue théorique ; il commençait à se fatiguer et ne faisait plus que trois cours par semaine, aussi pensait-on que cette seconde partie ne prendrait fin qu'avec le début de l'hiver. Bien entendu, Guillaume s'était mis en règle avec lui, mais, sur ce sujet des accouchements, il lui avait fallu adresser un nouvel appel à la bourse paternelle.

« ... J'ay déjà eu l'honneur de prévenir mon cher père que
« M. Petit ne montroit rien en fait de pratique et surtout pour
« les accouchemens : on est dans la coutume de s'adresser à
« quelque accoucheur ou à quelque sage-femme qui se charge
« d'enseigner la partie pratique de cet art et c'est encore une
« affaire qui coûte environ 36 livres, un peu plus ou un peu
« moins, suivant le nombre de femmes sur lesquelles on
« s'exerce. Voilà encore un détail qui va paroitre exorbitant
« ou frauduleux, mais, dans tout cecy, que mon cher père ne
« s'en rapporte pas à moy, qu'il consulte les gens de l'art,
« M. Bellecour par exemple, qui, comme moy, a été l'élève
« de M. Petit, qu'il s'informe icy de l'usage que je fais de
« l'argent qu'il m'envoye, de la manierre dont je vis, qu'il
« voye, qu'il approfondisse, j'en seroi charmé et ce seroit un
« moyen de justification irrécusable.

« Je prie encore mon cher père de se souvenir que les cours
« d'anatomie, d'accouchemens, d'opérations et de chymie sont
« ceux qui nous coûtent le plus cher, le premier, par rapport
« aux dissections ; le second, par rapport aux femmes qu'il
« faut payer ; le troisième, par rapport aux sujets sur les-
« quels on apprend à opérer ; le quatrième, par rapport aux
« instrumens, aux préparations, aux opérations chimiques,
« que les maîtres ne peuvent faire sans beaucoup de frais...
« J'attends avec la plus vive impatience une réponse de vous
« ou de mon cher père sur tous ces articles... » (A Mme Chesneau, 14 mai 1770).

Il obtint de son père l'autorisation de s'entendre avec un accoucheur pour s'initier, sous les yeux et la direction de celui-ci, à la pratique des accouchements. Il ne nous dit pas dans ses lettres qui fut cet accoucheur, mais, dans son mémoire de 1784, il déclare avoir été l'élève particulier du fameux Solayrès.

En 1770, François-Louis Solayrès de Ronhac ne jouissait pas encore de la grande réputation qu'il laissa un an plus tard, à la veille de sa mort, et je m'étonne peu que Guillaume n'ait pas alors jugé nécessaire de le nommer dans ses lettres. Solayrès n'était encore que bachelier en médecine de Montpellier, où il avait d'ailleurs professé quelque temps l'anatomie et la chirurgie. Aimablement accueilli à Paris par La Martinière, premier chirurgien du Roi, il venait d'ouvrir depuis peu des cours particuliers d'accouchements qui avaient commencé à le faire connaître. Mais ce ne fut qu'à la fin de l'année suivante que la thèse, qu'il avait préparée pour son agrégation au Collège de chirurgie, le rendit célèbre.

Guillaume s'entendit donc avec Solayrès et, à partir de ce moment, c'est-à-dire la fin de juin ou le début de juillet, il passa la moitié de ses nuits chez ce maître.

« Il est onze heures du matin et je vais me coucher ; j'ay
« passé les deux dernières nuits auprès d'une femme en cou-
« ches ; je meurs d'envie de dormir... »

Et, à la fin d'août ou au début de septembre :

« ... Le cours pratique d'accouchemens que je fais chez un « accoucheur s'achèvera, Dieu mercy, bientôt : cela durait « longtems, je ne pourrois pas tenir ; depuis deux mois j'ay « passé près de trente nuits : et mon tempérament en souffre. « Si encore on avait le jour pour dormir, ce seroit du moins « un soulagement, mais les hôpitaux, les leçons publiques au « Jardin Royal, le cours des plantes, celuy de chymie à « l'Ecole de Médecine ne nous laissent aucune relâche... » (Août-sept. 1770).

Quels étaient ces cours qu'il suivait alors en pleines vacances au Jardin du Roy ? Peut-être celui de chirurgie de son maître Antoine Petit et celui des plantes... Mais le cours de chimie à l'Ecole de Médecine ! Les seuls éléments de cette science qu'on y pût apprendre étaient enseignés par le professeur de pharmacie. Deux mois plus tard, le 10 novembre 1770, la Faculté décrétera bien la création d'un cours complémentaire public et gratuit de cette science qui s'ouvrira le 14 février 1771, mais alors il n'y en avait pas. De même, dans son mémoire de 1784, Guillaume dit avoir été l'élève particulier de Buquet et ce Buquet, docteur-régent, ouvrira également en novembre 1770 un cours particulier d'histoire naturelle et de chimie, mais ce sera chez lui, rue des Fossés-Saint-Jacques. Il y a là un mystère que je n'ai pas encore pu percer.

Si Guillaume s'était trouvé désœuvré pendant les vacances de 1769, il n'en fut pas de même pour celles de 1770. Jamais encore il n'avait fourni pareille somme de travail. Cependant, il avait de temps à autre l'occasion de prendre quelque distraction, voir ses amis, consulter M. Munier, faire un bon diner chez Fréron, s'acquitter des commissions paternelles, etc... Mais si c'était toujours avec un nouveau plaisir qu'il allait chez le marquis de Crénolles, que décidément il avait pris en affection, il n'en était plus de même quand il s'agissait d'aller sonner à la porte de l'hôtel d'Aiguillon. C'est même là un côté assez curieux de son caractère.

Le duc d'Aiguillon était un des protecteurs des Laennec. Au

cours de l'été de 1770, Michel Laennec, je ne sais trop à quel propos, chargea son fils d'une commission pour M. Passumeau, secrétaire du duc. Or, le bon Guillaume était singulièrement impressionné quand il s'agissait d'affronter l'inconnu, surtout quand cet inconnu s'accompagnait d'une grandeur sociale particulière. Il avait alors le *trac*. Bref, il se montra effroyablement intimidé à l'idée d'aller sonner à la porte de l'hôtel d'Aiguillon.

« ... Je me suis présenté deux fois à la porte de M. le Duc, « je n'ay jamais eu la force d'achever ma commission. En « sonnant à la cloche pour appeller le suisse, un accès de « timidité m'a pris et je suis revenu comme j'étais allé, sans « avoir ni vu ni demandé personne. Je sens mieux que per- « sonne le ridicule de cette pusillanimité : quand je suis seul « dans mon galetas, je fais de grands raisonnemens pour me « persuader que la timité dégrade l'homme, qu'il est humi- « liant de craindre son semblable, je m'exhorte moi-même et « le lendemain doit être le jour de mon triomphe : le lende- « main venu, je me lève dans la ferme résolution d'exécuter « mon projet : je pars, j'arrive à l'hôtel, un suisse insolent « me demande ce que je veux... Adieu mon courage, je ne me « sens plus la force de luy répondre que je demande M. Pas- « sumeau : je suis à peu près dans le même cas que Cicéron « qui, dans les assemblées du peuple, ranimait par son élo- « quence le courage de ses concitoyens, s'efforçait de leur « inspirer ces vertus de patriotisme dignes du cœur d'un vray « républicain : Cicéron étoit-il au combat, il était le premier « à lâcher pied... Au reste, je ne vous dis pas cela pour me « dispenser de la commission. Je la rempliray, mon très cher « père, puisque vous l'exigez : et ce sera demain ou demain « en huit... » (Août-Sept. 1770).

Il eut enfin l'audace de demander M. Passumeau, mais il jouait de malheur : M. Passumeau n'était pas à l'hôtel et Guillaume dut se résigner à affronter une autre fois cette terrible épreuve.

CHAPITRE V

L'année scholastique 1770-71. — Indélicatesse de quelques étudiants. — Antoine Petit termine son cours d'accouchements et en commence un autre sur les maladies des femmes. — Guillaume suit aussi le cours particulier d'anatomie de Varnier. — Il tombe malade en janvier 1771. — Son père l'invite à partir pour Montpellier. — Il réussit à le faire revenir sur cette décision. — Il suit un cours particulier de botanique. — Troisième déménagement. — Les vacances de 1771. — Antoine Petit commence la quatrième partie de son cours et la fait porter sur les maladies en général. — Guillaume prend un maître de violon. — *Freroniana.*

Le 13 septembre 1770 avait eu lieu la réouverture de la Faculté ; le 18 octobre, la fête de la Saint-Luc avait été célébrée avec la solennité accoutumée et Antoine Petit n'avait pas encore terminé son cours d'accouchements !

« ... Le cours d'accouchements de M. Petit s'achèvera, je « l'espère, à la fin de ce mois : on ne sçayt encore ce qu'il « destine à ses élèves pour cet hyver ; on pense que les mala- « dies des femmes et des enfants feront la matière de ses « leçons. Ces deux parties de la médecine sont d'une étendue « immense, elles devoient être comprises dans le cours d'accou- « chemens qu'il vient de nous donner cet été, mais, quelque « diligence qu'il ait apportée, il n'a pu donner de ces trois « parties que celle des accouchemens purement et simple- « ment : il est vray qu'il n'a point abrégé ces détails autant « qu'il auroit pu le faire, mais, en vérité, ses élèves ne sçau- « roient se plaindre de cette prolixité. L'extrait que j'ay fait « de ses leçons contient un bon volume in-8° de mon écriture « ordinaire : celuy que je feray des maladies des femmes con- « tiendra probablement le double. On ne peut apprécier le « service que M. Petit rend aux étudians, qui suivent ses « leçons, en leur donnant ce traité dans tous les détails qu'il

« exige. Nous n'avons encore aucun autheur qui ait donné sur « cet objet quelque chose de bien satisfaisant : chaque écri- « vain a traité la maladie qui luy a été la plus connue, en « sorte qu'il faudroit, pour ainsi dire, autant de livres qu'il y « a d'espèces de maladies des femmes pour se procurer sur « cet objet (le plus intéressant et le plus lucratif de toute la « médecine) toutes les lumières nécessaires. Il n'est pas diffi- « cile de sentir combien il est intéressant de rassembler tous « ces traités épars sous un même point de vue : et c'est ce que « monsieur Petit nous promet de faire cet hyver. Dès qu'il « aura achevé la première partie, celle des accouchemens, il « interrompra là son cours pour donner au Jardin du Roy « son cours public d'opérations ; c'est une affaire de quinze « leçons et, vers la mi-novembre, nous espérons qu'il repren- « dra ses leçons particulières.

« On ne peut s'imaginer combien d'étudians ont eu la « bassesse de suivre son cours et de se retirer sans le payer. « Ce trait l'a indigné et nous avons tremblé qu'il n'interrom- « pit pour toujours ses leçons particulières. On ne pourroit « nous dédommager de cette perte et je ne donnerois pas deux « sols de tous les autres cours théoriques des démonstrateurs « subalternes : jusques à présent, je l'ay payé toujours « d'avance et il a eu l'honnêteté de ne pas l'exiger : mais je « crois que le tour qu'on vient de luy jouer le rendra plus « méfiant ; ainsy, mon très cher père, si vous le pouvez, je « crois qu'il seroit à propos de payer la troisième partie de « mes engagements avec ce monsieur. Il me reste encore « 100 livres à luy payer. Nous sommes convenus qu'à l'entrée « de chaque cours je luy en payerois 50 livres : sur ce compte, « je luy devroy 50 livres vers la mi-novembre : si vous pou- « viez me les faire passer vers ce tems, vous m'éviteriez la « honte de demander du crédit, ce que je n'aime assurément « pas et ce que d'ailleurs je ne suis pas assuré d'obtenir...



« Je serois encore charmé de disséquer une couple de sujets « cette année, si vous vouliez me le permettre : c'est une

« affaire de 24 livres : mais, si vous ne le jugez pas à propos.
« on pourroit remettre cette dépense à un tems plus favora-
« ble. » (Oct. 1770).

Vers la mi-novembre, Guillaume prit sa troisième inscription de philosophie et sa cinquième de médecine. Cette fois, il déclara vouloir suivre le cours de pathologie, dont venait d'être chargé son ancien professeur de physiologie Descemet, et celui de chirurgie latine désormais professé par Charles Dionis. Ce Dionis était fils de François, chirurgien ordinaire de la duchesse de Bourgogne, et petit-fils de Pierre, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, chirurgien de la reine Marie-Thérèse ; c'était un des praticiens les plus répandus de Paris.

Dans son mémoire de 1784, Guillaume dit avoir été l'élève particulier de Varnier. Or, précisément, le lundi 5 novembre 1770, Charles-Louis Varnier, docteur de Montpellier et docteur-régent de Paris, ouvrit un cours particulier d'anatomie théorique avec applications à la physiologie et à la médecine pratique. Ce cours se fit à la Faculté et dans l'amphithéâtre d'Antoine Petit, ce qui me ferait supposer que c'était de connivence avec ce dernier, occupé à cette époque de son cours des maladies des femmes et qui ne pouvait en même temps donner à ses élèves des leçons d'anatomie. Je ne vois pas en effet que Guillaume ait jamais payé la moindre rétribution au professeur Varnier.

Il continuait à suivre avec assiduité les visites de la Charité et, quand il y avait à l'Hôtel-Dieu quelque opération importante, il y courait, toutes affaires cessantes.

A cette époque d'ailleurs il devient remarquablement silencieux sur le chapitre de ses études et, contrairement à ses habitudes, il entretient volontiers son père de choses qui n'ont pas trait à ses occupations. On le devine fatigué de ses veilles de l'été précédent et, de fait, dans les premiers jours de janvier 1771, il tomba malade. Il se borna à avouer à son père une diarrhée persistante qui « faillit mettre en défaut

toutes les ressources de son art », mais finit par céder à une médication appropriée. Mais il y eut plus :

« ... Le croiriez-vous, mon cher Théophile, que la fièvre,
« la toux, le dévoyement, l'oppression de la poitrine, ...que
« la maladie enfin eût osé m'approcher... O mon art !... O
« Hippocrate !... Sans rémission, dix jours au lit, deux sai-
« gnées, l'émétique, les purgations, le lait de poule, l'hydro-
« mel... A peine, avec tout ce cortège ai-je pu les chasser...
« J'en ai été quitte pour la peur et je me trouve aujourd'huy
« dans une assiette assez tranquille. » (Mars 1771).

L'abbé, alarmé de l'état de son frère, avait fait part à son père de toutes ses craintes et celui-ci, avec sa tête volcanique, avait vu son fils mort. Heureusement qu'au moment où Guillaume lui avait écrit, tout danger avait disparu et, le 11 mars, celui-ci put achever de le tranquilliser :

« ... Calmez vos inquiétudes, mon très cher père, ma mala-
« die n'a pas été assez longue pour que j'eusse à craindre
« pour mes jours. J'attribue la toux opiniâtre qui l'avait pré-
« cédée à des transpirations fréquemment supprimées pendant
« l'hyver, où nous sommes obligés de nous arracher deux ou
« trois fois le jour à notre feu pour courir prendre une leçon,
« quelquefois éloignée de près d'une demi-lieue. L'oppression
« de poitrine qui succéda à cette première toux m'obligea ce-
« pendant de garder le lit ; la fièvre continue qui l'accompa-
« gnoit m'avoit assez accablé pour effrayer mon frère quand
« il me vit ; c'est probablement ce qui avoit occasionné sa
« méprise ; je me suis fait saigner deux fois ; j'ay pris l'émé-
« tique une fois, je me suis purgé trois fois, j'ay pris quel
« ques lavemens, beaucoup de tisane, etc., et, après dix jours
« passés, à mon corps défendant, dans mon lit, je me suis
« levé et j'ay repris peu à peu mes occupations ordinaires...
« Je n'ay eu que six visites d'un médecin qui, à cause de notre
« connoissance et par conformité de profession, ne m'a pris
« qu'une livre par visites : ils prennent cependant ordinaire-

« ment deux et quelquefois trois livres : les remèdes ne m'ont
« pas coûté grand chose, mais les petits frais, comme les
« bouillons, que j'ay été obligé de faire faire chez moy, n'ont
« pas laissé que de coûter. J'évalue à peu près au total mon
« indisposition à dix-huit livres... J'attends avec impatience
« la lettre qui me rassurera sur l'état de vos alarmes : elles
« doivent cesser dès ce moment. Ma santé est fort bonne, je
« suis un peu maigri, mais j'espère que je ne tarderay pas à
« reprendre mon embonpoint... »

A la fin de janvier 1771, il avait pu prendre sa septième inscription et, peu après, il s'était remis à suivre les cours de pathologie et de chirurgie latine, ainsi que les exercices de dissection qui venaient de s'ouvrir sous la direction de Sabatier, lequel ne lui demanda plus que 12 livres par sujet au lieu de 15.

A la fin de mars, il venait de prendre sa huitième inscription, quand il reçut de son père une invitation qui le consterna.

Michel Laennec était alors très préoccupé de savoir où son fils irait conquérir son bonnet de docteur. D'abord, il avait pensé que, se trouvant à Paris et déjà connu de ses maîtres, le plus simple était qu'il y restât subir ses examens. Mais pour être reçu à Paris, il fallait de lourds sacrifices pécuniaires, payer à la Faculté 6.000 livres de droits, sans compter les autres frais qui pouvaient monter à 3 ou 4.000 livres. Aussi ne faisait-on pareille dépense que si l'on voulait rester exercer dans la capitale, avec l'espérance d'y gagner la faveur du public et d'y contracter un riche mariage. C'est ce que Guillaume avait expliqué à son père. Il ne pouvait songer davantage à s'aller faire recevoir à Nantes, où l'on n'admettait au baccalauréat en médecine que des sujets ayant seize inscriptions, où la licence était de deux ans, comme à Paris, où les frais de réception se montaient à 2.000 livres environ, sans parler des frais occasionnés par le séjour de trois ans dans la ville. Il ne lui restait d'autre alternative que de s'aller faire

recevoir dans une autre ville de province, où les droits à payer fussent moins élevés, et le mieux était d'aller à Montpellier, dont l'Université était, après celle de Paris, la plus accréditée et la plus célèbre de France et où les droits n'étaient que de 5 à 600 l., non compris les frais de voyage et d'entretien pendant six mois.

Guillaume était parfaitement décidé à aller à Montpellier, mais, connaissant son père, il s'était bien gardé de manifester trop ouvertement ses intentions. Le moment d'ailleurs ne lui semblait pas venu de traiter un pareil sujet. Il était alors dans tout l'enivrement de son séjour à Paris, grisé par le sentiment de la liberté et de son indépendance et peu soucieux de revenir à vingt-deux ans à Quimper y mener la vie austère et laborieuse du praticien, pour retomber peut-être dans les rets de l'enchanteresse dont il se sentait à peine dégagé. Aussi comprend-on sa consternation quand il reçut de son père l'invitation de se préparer à partir pour Montpellier au mois de juillet ! Dans sa réponse, il accumula toutes les raisons qui lui semblaient exiger que ce départ fût différé et, si toutes n'étaient pas également valables, plusieurs étaient assez habilement présentées pour impressionner son père :

« ... Recevez, mon très cher père, mes remercîments pour « l'offre généreuse que vous voulez bien me faire d'aller à « Montpellier. Je crois que le tems de ce voyage n'est pas « encore venu et, pour vous engager à suspendre vos bien- « faits, souffrez que j'ose vous détailler ici mes réflexions.

« Entre toutes les Universités, à l'exception de celle de Paris, « celle de Montpellier tient incontestablement le premier rang. « Entre toutes les villes dissolues, sans en excepter Paris, « Montpellier occupe aussy la première place. C'est une ques- « tion de fait reconnue et avouée par toutes les personnes qui « y ont séjourné. On en trouverait la raison phisique dans la « chaleur du climat, peut-être dans le genre d'éducation que « l'on donne aux provençaux. Toujours est-il vray que, soit « par contagion, soit que l'ardeur du soleil dans cette partie

« de la France ne tarde pas à naturaliser les étrangers, tou-
« jours, dis-je, est-il vray que, de tous les jeunes gens qui y
« vont, il en est peu qui puissent se garantir de cette corrup-
« tion générale et que je pourrois presque appeler épidémi-
« que. Ce vice, commun à presque tous les naturels du pays,
« l'est encore plus particulièrement aux étudians qui, pour
« la plupart, jeunes, robustes et dans l'âge des passions, sont
« si souvent libertins sans le secours d'un climat chaud.

« Ce n'est pas le seul défaut de l'Université de Montpellier.

« Cette école, si fameuse dans son commencement, est au-
« jourd'huy bien déchue de son ancienne célébrité. Celle de
« Paris l'a entièrement effacée et il ne reste presque plus aux
« docteurs de Montpellier que la petite gloire de compter par
« mi eux quelques premiers médecins de plusieurs rois. Vous
« jugez que l'Ecole s'est ressentie de cette espèce d'anéantis-
« sement. Les cours publics s'y font avec négligence. Les
« cours particuliers sont confiés à des jeunes gens qui s'es-
« sayent aux dépens de ceux qui veulent bien les aller enten-
« dre. Les anciens médecins, parmi lesquels il en est sans
« doute beaucoup d'éclairés, ne veulent point se donner la
« peine d'enseigner, et parce que le nombre des auditeurs ne
« seroit pas assez grand et parce qu'ils seroient trop peu et
« trop mal payés. Mais je ne fais qu'esquisser ce tableau. Je
« passe à d'autres objets...

« Il est encore plusieurs autres raisons qui retardent mon
« départ de Paris. Une des principales est mon abonnement
« avec M. Petit. Vous sçavez qu'il me reste encore à payer
« à ce monsieur 50 livres pour completter la somme de 200
« livres dont nous sommes convenus. Il va recommencer au
« mois de mai ses cours particuliers et l'on croit qu'il don-
« nera le traité des maladies, dont l'histoire ne s'achève que
« dans trois ans. Ne vaut-il pas mieux que je profite de mon
« abonnement, que je m'instruise icy à l'école d'un des plus
« grands maîtres de l'Europe, que d'aller chercher dans une
« ville éloignée et déserte des leçons médiocres données par

« des professeurs sans expérience et suivies par des écoliers « sans émulation ? Il est peu d'étudians dans Paris dans le « commerce desquels on ne trouve toujours à s'éclairer. Dans « quelque recoin des amphithéâtres que l'on se rencontre, il « est rare que l'on n'entende point discuter à côté de soi quel- « que point de médecine ou de chirurgie. Toutes ces contro- « verses ne s'agitent presque jamais sans le profit des contro- « versistes. C'est surtout dans l'amphithéâtre de M. Petit que « ces discutions sont les plus communes. Là est rassemblée « l'élite des étudians instruits et de ceux qui sont véritable- « ment curieux de s'éclairer. Jamais de conversation frivole, « c'en seroit assez pour être réputé ignorant ou paresseux. « Mais qu'ai-je besoin de m'étendre sur cette apologie de « l'amphithéâtre de M. Petit ? Ma faible voix peut-elle se faire « entendre au milieu de celle des plus grands médecins de « l'Europe ?

« Mais ce n'est pas seulement le désir de m'instruire qui « occasionne ma répugnance à faire sitôt le voyage de Mont- « pellier. L'intérêt même est un des motifs qui la guident. « Mes cours ne me coûteront plus rien à Paris, à l'exception « des 50 livres que je dois à M. Petit et des cours de chymie « qu'il ne fait pas. Il faudroit les payer à Montpellier : la « vie, ne vous y trompez pas, est tout aussy chère à Montpel- « lier qu'à Paris. Une troisième raison, c'est que j'ay résolu « de faire ce voyage à pied et vous jugez combien le mois « d'août ou le mois de septembre sont peu propices à permet- « tre des voyages de 180 lieues à pied. Le printems au con- « traire, soit l'année prochaine, soit l'année ultérieure, sera « une saison plus commode pour faire cette route. J'auray, « outre cela, l'avantage de la faire probablement avec quel- « que étudiant, avantage que je ne trouveroy sans doute ni « dans le mois d'août ni dans celuy de septembre. D'ailleurs « que m'a servi de m'être abonné avec M. Petit ? Il ne m'en « auroit pas autant coûté de le payer par cours : quel sera « encore le profit que je retirerai des 50 livres que je dois luy

« payer dans le mois de may, si je me vois dans la nécessité « de quitter Paris au milieu de son cours ? En vérité, mon « très cher père, l'obligeant ami qui vous a donné ce conseil « n'a sûrement pas fait toutes ces réflexions-là. Je n'ajoute pas « à toutes ces raisons le défaut du nombre d'inscriptions, je « pourrois le compléter à Montpellier. Mais, le cours de chy- « mie ? Sans doute, vous me répondrez que je le puis faire à « Montpellier. Mais, s'il est quelque partie de la médecine « que l'on enseigne bien à Paris, c'est incontestablement celle- « là : MM. Leroux, Beloe, Macquer, Rouelle, sont des noms « si connus parmi les chimistes qu'il suffit de les nommer pour « bien augurer de leurs leçons. Il seroit à désirer que le choix « des professeurs publics des autres parties de la médecine « fut aussy heureux. Je n'ajoute pas à tout cecy l'étude des « plantes que je comptois faire cette année et que mon voyage « de Montpellier, interromproit. Il est vray que cette partie « de la médecine se fait assez bien dans cette ville, mais il ne « me seroit possible de l'achever que l'année prochaine et « alors entrant en licence, j'auray tant d'autres choses à étu- « dier que l'étude de la botanique deviendra absolument im- « possible pour moy...

« J'ose désormais penser que mon voyage de Montpellier est « suspendu... » (20 avril 1771).

Quelques jours après, le 4 mai, il revenait à la charge et offrait à son père, pour compenser l'accroissement des dépenses qu'entraînerait la prolongation de son séjour à Paris de s'aller faire recevoir à Reims, voyage moins coûteux que celui de Montpellier. Il n'avait aucune envie d'aller à Reims, mais l'essentiel était alors de faire revenir son père sur son intempestive décision.

Vers le milieu de mai, il prit sa neuvième inscription, continua à suivre les cours de pathologie et de chirurgie latine et fit ses dispositions pour profiter des cours de botanique qui sous peu allaient s'ouvrir.

« ... Les cours de botanique s'ouvrent aujourd'hui. Celui qui « se fait au Jardin du Roi est public, mais il a l'inconvénient « de tous les autres, c'est de passer trop légèrement sur les « détails et de présenter à l'imagination trop d'objets à la « fois. L'élève, à moins d'être déjà instruit, ne peut en saisir « l'ensemble ; et malheureusement la botanique est de toutes « les parties de la médecine celle où les détails sont le moins « à négliger. Il se fait quelques cours particuliers destinés « uniquement à initier l'étudiant dans les principes de cette « science. Ce sont des préliminaires du cours public et le meil- « leur ou même le seul moyen d'y assister avec fruit. Il s'en « fait un fort bon chez un apothicaire pour 18 livres, dont je « profiterai si vous me le permettez. Son jardin est fourni « d'un assez bon nombre de plantes. Le démonstrateur, dès « l'entrée du cours, remet à chaque élève un petit livret où « l'on trouve une courte analyse des différents systèmes ima- « ginés pour lui faciliter la connoissance des plantes et l'or- « dre dans lequel elles sont rangées dans son jardin. Il laisse, « outre cela, la liberté d'y entrer à toute heure, avantage que « l'on n'a point au Jardin du Roi, dont on nous chasse immé- « diatement après la leçon et dans lequel on ne peut entrer « qu'en payant un louis la première année, douze livres la « seconde.

« La botanique n'est point, je le sçays, une science absolu- « ment nécessaire au médecin, surtout dans les grandes villes, « où l'on trouve des herboristes qui n'ont point d'autre métier ; « il seroit cependant honteux de l'ignorer absolument, surtout « à un médecin de province qui n'a pas toujours un herboriste « à sa portée. Aussi n'ai-je point balancé à prendre des arran- « gemens avec ce monsieur, qui a eu la complaisance de ne « point exiger que je le paye avant d'avoir reçu votre réponse « et qui a même poussé l'honnêteté jusqu'à m'offrir de ne point « payer les leçons que j'aurai prises, au cas que vous ne fus- « siez point d'avis de me faire faire ce cours ; clause à laquelle « vous jugez bien que je ne consentirai pas... » (11 juin 1771).

Guillaume n'a pas donné le nom de ce maître apothicaire dont il suivit le cours particulier de botanique pendant l'été de 1771.

Il n'avait pas encore annoncé à son père qu'il avait quitté le Collège de Montaigu. L'occasion ne vint guère s'en offrir à lui que dans les premiers jours de juillet. A cette époque, il déménagea pour la troisième fois, laissant son domicile à un jeune camarade de Quimper, venu faire son droit à Paris, François-Hyacinthe Barguin, fils du procureur-fiscal du Faouet, et, le 8 juillet, transporta ses pénates rue du Murier Saint-Victor, chez une Mme de Vassy, sœur de l'abbé Aubert, assez connu dans la république des lettres comme un des rédacteurs du *Journal de Trévoux* et du *Journal des Beaux-Arts*. Il avait pu se permettre cette opération sans faire appel à la bourse paternelle, grâce à quelques gains qu'il avait faits en exerçant la médecine. C'est ainsi que le 13 juillet 1771 seulement, Michel Laennec fut informé d'un événement survenu deux ans auparavant.

La Faculté était alors en vacances. Néanmoins Guillaume travaillait avec acharnement. « Nous sommes accablés de leçons, écrivait-il à son père le 13 juillet, heureusement qu'on n'en fit jamais d'aussi bonnes ». Il parlait de ses deux cours de botanique et de celui qu'Antoine Petit faisait alors sur les maladies en général. Il continuait aussi à suivre régulièrement les visites de la Charité.

Il employait ses loisirs à faire de la musique. Malheureusement, impressionnable comme il était, rempli d'amour-propre et ne brillant pas par un excès de confiance en soi, il n'avait pas encore osé jouer devant des tiers, se privant ainsi de tous les agréments qu'on peut trouver à faire de la musique d'ensemble. Presque tous les jeunes gens de sa connaissance étaient bons musiciens et il ne voulait pas passer à leurs yeux pour une mazette. Aussi vers cette époque forma-t-il le projet de profiter des derniers mois de son séjour à Paris pour prendre des leçons d'un maître de talent. A Paris malheureusement,

les maîtres prenaient des prix fous : 2 l. la leçon chez eux ou 3 chez l'élève ! Un louis ou 36 l. par mois, pour trois leçons par semaine ! Depuis son arrivée heureusement, il avait fait la connaissance d'un Allemand, professeur assez goûté, dont les prix étaient un peu plus modérés. Avec l'autorisation de son père, autorisation que celui-ci s'était laissé arracher en rechignant un peu, il entra en pourparlers avec son Allemand. Grâce sans doute à leurs relations d'ancienne date et peut-être aussi parce qu'il n'était plus un débutant, le marché fut conclu pour 18 l. par mois et, à partir d'octobre, Guillaume suivit les leçons de ce maître dont il ne nous a pas donné le nom. Le 4 avril, il écrira :

« ... J'achève dans quelques jours le sixième mois de musi-
« que que vous avez eu la générosité de me procurer : recevez
« mes remerciemens, mon très cher père ; quoiqu'encore novice
« dans un art où les difficultés croissent à mesure qu'on
« avance, grâce à vos soins cependant, j'espère être dans peu
« de tems en état d'être entendu sans ennuy. Du tems et de
« l'exercice achèveront ce que le maître a commencé. Je dis :
« *commencé*, car je compte pour fort peu de chose ce que
« M. Lambert m'avoit appris à Quimper. Il m'a fallu l'oublier
« icy, en sorte que, tout bien calculé, je ne suis encore qu'un
« violon de six mois. Ne vous inquiétez cependant point. Si je
le puis, vous n'aurez point à me reprocher la dépense que vous
« venez de faire... »

Cependant, Guillaume continuait à être reçu chez les Fréron comme l'enfant de la maison. Un jour qu'il dinait chez le critique, l'amphytrion, au dessert, régala ses convives d'une lettre qu'il venait de recevoir. Michel Laennec, je l'ai dit ailleurs (*Laennec avant 1806*), avait écrit un mémoire, resté jusqu'alors manuscrit, sur le *domaine congéable* en Bretagne. Un avocat de Quimper, Jacques-Guillaume Girard, alléché par le retard qu'apportait l'auteur à publier son œuvre, voulut traiter lui aussi cet intéressant sujet et de façon à faire paraître son livre avant celui de Michel Laennec. Son manus-

crit prêt à livrer à l'imprimeur, il écrivit à Fréron, pour en obtenir un article élogieux dans l'*Année Littéraire.*

« ... On parla hier de vous chez M. Fréron, où je dinay, « vous n'imagineriez jamais à quel sujet. L'anecdote est « curieuse : M. Girard, avocat à Quimper, a écrit à M. Fréron « une lettre fort prolixe pour le prier d'insérer dans ses « *Feuilles* l'analyse d'un livre qu'il offre au public sous le « titre d'*Usemens ruraux de Basse-Bretagne.* L'auteur donne « dans sa lettre un extrait succinct de chacun des chapitres « de son livre et il accompagne ce tableau d'une infinité de « textes auxquels les oreilles de M. Fréron ne sont sûrement « pas accoutumées et qui ne sont rien moins que ridicules pour « quiconque ne les entend pas. Après cet exposé sommaire, « l'auteur prie M. Fréron d'offrir à quelque imprimeur l'ac- « quisition de son livre « et surtout, dit-il, qu'il se hâte, car « M. Laennec et M. du Reun se disposent à donner sur la « même matière un in-4° et un in-f° et, s'ils me prévenoient, « cet inconvénient, diminueroit beaucoup le prix de mon « livre... » L'auteur se plaint encore que vous ayez eu l'impo- « litesse de dire que son livre n'avoit pas le sens commun et « que M. du Reun ait dit... la mémoire me manque icy. Je « me rappelle cependant encore qu'il prie M. Fréron de ne « pas épargner son livre, « je le soumets, dit-il, entièrement à « votre critique, n'épargnez surtout pas le stile ». Il a raison, « c'est la seule chose que M. Fréron puisse corriger, car il « n'entend rien aux matières, mais encore, comment corriger « le stile, il y a plus de fautes que de mots.

« Je vous laisse rire, mon très cher père, sur cet exposé. « C'est en vérité bien mal à vous d'avoir dit que le livre de « Girard n'avoit pas le sens commun, je vous plains si vous « travaillez sur les usemens de la province. M. Girard a ré- « pandu le plus grand jour sur ces matières et vous serez « sûrement éclipsé... du moins c'est dans cette douce con- « fiance que l'auteur offre aux habitans de Paris les *Usemens*

« *ruraux de Basse-Bretagne*. M. du Reun et vous ne soutien-
« drez sûrement pas le parallèle... »

Le livre de l'avocat Girard ne parut qu'en 1774, chez un imprimeur de Quimper, Marie Blot. C'est un in-8° de XX + 318 p. intitulé *Traité des usemens ruraux de Basse-Bretagne, où l'on parle de tout ce qui peut favoriser les progrès de l'agriculture, présenté aux Etats de la Province, par M. Girard, avocat à Quimper.*

Une autre fois, Guillaume avait reçu de son frère Théophile un quatrain pour Fréron. Il était alors dans un de ces accès de misanthropie qui désormais le prenaient de temps à autre et le portaient à rester chez lui. Néanmoins, il courut rue de Seine, mais Mme Fréron était malade et le critique invisible. Il retourna une seconde fois rue de Seine; Fréron était à Versailles. Il revint une troisième fois, mais il jouait de malheur. En sa qualité d'intime et de docteur, on lui permit toutefois d'entrer. Le *Cynique* était sur le lit, en proie à un des plus cruels accès de goutte qu'il eût encore éprouvés, criant, jurant contre les veilles, le vin et, plus encore peut-être, contre les excès de son père. Il était entouré d'une douzaine d'intimes qui l'ennuyaient et ne le consolaient guère. Là se trouvait l'abbé Royou. Guillaume essaya de savoir de lui comment Fréron accueillerait le quatrain de son frère...

« ... Consolez-vous, mon cher Théophile; M. Fréron ne
« parle dans ses *Feuilles* que de ce qui est imprimé. Je crois
« même que ses droits ne s'étendent pas plus loin. Ces obsta-
« cles cependant ne m'auroient pas arrêté, si je l'avais ren-
« contré seul. Malheureusement, la compagnie s'obstina à
« rester. On commença un vingt et un et je me vis forcé de
« me tenir coi... » (9 mars 1772).

C'est ainsi que le quatrain de Théophile-Marie Laennec n'eut pas plus de succès que le livre de l'avocat Girard et, le soir même, Guillaume l'envoya au *Mercure* sans qu'il eût passé sous les yeux de Fréron.

CHAPITRE VI

La rentrée de 1771. — Guillaume suit le cours particulier de chimie et de pharmacie pratique de l'apothicaire Mitouard. — Difficultés avec la Faculté des Arts. — Son frère Théophile passe à Nantes, sous son nom, son examen de maître-ès-arts. — Guillaume qui, pour obtenir prolongation de son séjour à Paris, avait proposé de s'aller faire recevoir à Reims, s'efforce d'écarter cette solution indésirable et de faire revenir son père à l'idée de Montpellier. — Il prend sa 11e et dernière inscription en janvier 1772. — Il prolonge son séjour à Paris jusqu'au 20 septembre. — Il passe en Allemagne et va, sous le nom d'un ami, subir des examens dans une Université allemande. — Il rentre en France par Dijon, et arrive à Montpellier le 31 octobre.

La Saint-Martin venue, Guillaume prit sa dixième inscription pour suivre les cours de matière médicale et de pharmacie, désormais professés par Gilbert de Préval et B. du Bescher.

A partir du 7 janvier suivant, il suivit aussi, à ce que je crois, le cours complémentaire, public et gratuit, de chimie, que la Faculté avait créé par son décret du 10 novembre 1770, cours qui, cette année-là, avait été confié à Augustin Roux, docteur-régent, et qui avait lieu les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine. Mais il suivit très certainement celui de chimie du Collège de France. Dans son mémoire de 1784, il dit avoir été l'élève de Viellard ; or ce Viellard, docteur-régent, fut, de 1768 à 1773 au moins, adjoint et survivancier de Pierre Poissonnier, titulaire de la chaire. Ces cours n'étaient que théoriques. L'enseignement pratique de la chimie représentait une lourde dépense, avec les expériences, la verrerie, les réactifs. Aussi les professeurs particuliers ne manquaient-ils pas : Rouelle, dans son laboratoire de la rue Jacob ; Demachy, dans celui de la rue du Bas, et tant d'autres... Mais, les uns demandaient des prix excessifs ;

d'autres, moins exigeants, ne montraient que les expériences peu coûteuses. Avec l'agrément de son père, Guillaume s'arrangea avec un apothicaire réputé, Mitouart, qui, pour un prix raisonnable, 4 louis soit 96 l., s'engagea à lui apprendre, non seulement la pratique de la chimie, mais encore celle de la pharmacie. Ce Mitouart avait son laboratoire rue de Beaune, faubourg Saint-Germain, et il y faisait son cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 4 heures.

Guillaume, on l'a vu plus haut, avait suivi en amateur le cours de physique de la Faculté des Arts, mais lorsqu'il s'était agi pour lui de suivre le cours de philosophie, il avait trouvé un professeur moins accommodant. De plus, il avait cru jusqu'alors que, pour subir l'examen de maître ès-arts, ses cahiers de philosophie lui suffiraient ; mais, bientôt, il avait appris que, pour passer cet examen à Paris, il fallait présenter des cahiers rédigés d'après le cours du professeur sous lequel on avait étudié à Paris. Il avait alors autre chose à faire que de se remettre à pareille besogne, aussi avait-il saisi avec empressement l'occasion d'acheter les cahiers d'un jeune homme qui venait de s'engager dans l'armée et avait-il déboursé sans hésiter pour cette acquisition les 18 l. qui lui avaient été demandées, pareille marchandise se vendant communément deux louis. Le difficile avait été de faire accepter à son père cette dépense inattendue qui avait paru étrangement suspecte. Bref il avait continué à prendre régulièrement ses inscriptions à la Faculté des Arts et le moment était venu pour lui de se présenter à l'examen. Mais alors, il s'était senti soudainement écœuré d'avoir à verser 60 l. pour l'obtention du diplôme de maître ès-arts parisien et l'idée de s'aller faire recevoir à Nantes lui était venue. Les frais de réception y étaient moins élevés, les examens passaient pour être assez faciles et de plus il n'eût pas été mécontent de prendre quelques jours de vacances après deux ans d'un travail ininterrompu. Précisément son frère Théophile était alors à Nantes avec Mme Chesneau. Ne valait-il pas mieux employer ainsi la somme qu'on lui demandait à la Faculté des Arts ? Mais

c'était un homme économe que Guillaume, trop économe même, pensait Théophile-Marie, et un homme fort réfléchi à ses heures. Son second mouvement fut de se dire que le voyage de Nantes entraînerait une perte de temps considérable à un moment où la journée avait à peine assez d'heures pour lui... Un instant aussi, il songea à profiter de son voyage à Montpellier pour s'arrêter à Besançon et s'y faire recevoir, mais il avait déjà un autre projet à mettre à exécution au cours de ce voyage. C'est alors qu'en désespoir de cause il se trouva amené à prendre une détermination assez étrange.

« ... Il est en votre pouvoir, mon très cher frère, de m'épar-
« gner les frais d'un voyage coûteux et inutile ; la facilité
« avec laquelle on se fait recevoir maître ès-arts à Nantes
« sans examen (qui au reste ne pourroit jamais être bien
« dangereux pour vous) m'engage à vous prier de vouloir bien
« vous présenter en mon nom au doyen ou au chancelier de
« l'Université de Nantes pour y prendre le degré dont j'ay
« un besoin absolu pour entrer en licence. Le Breton, que
« vous avez connu au collège dans la classe de Michaud et
« qui, vous le sçavez, y chauffoit au plus les bancs, a été reçu
« en passant à Nantes, où il ne resta qu'un jour : c'est une
« affaire d'une demi-heure ; il ne répondit à aucune des ques-
« tions qu'on luy fit, se contenta de présenter son certificat
« de philosophie et reçut le baiser de paix presqu'en bottes.
« Il alla de là au greffe de l'Université où on luy délivra ses
« lettres pour 12 livres 10 sols. Du reste, Bonamy, que j'em-
« brasse de tout mon cœur, vous instruira mieux de tous ces
« détails. C'est une si petite affaire que je rougis presque de
« m'appesantir sur une minutie de cette espèce. Vous trou-
« verez ci-joint mon certificat de philosophie et mon extrait
« baptistaire. Les protestans qui viennent en France se faire
« recevoir médecins n'ont pas d'autre moyen pour recevoir le
« maître ès-arts. Je connois un jeune homme qui, pour obliger
« quelques Anglais de ses amis, a été, dans différentes Uni-
« versités, treize fois. Vous n'avez d'autre précaution à pren-
« dre que de prendre et signer mon nom... Quand vous aurez

« reçu mes lettres, je vous prie de vouloir bien les charger « à la voiture publique, avec la grammaire de Veneroni, que « j'ai promis de prêter à Mme Fréron. Comme je suis per- « suadé que vous n'avez pas ce livre à Nantes, je vous dis- « pense de me faire passer mes lettres jusqu'à ce que vous « ne soyez de retour à Rennes et je vous supplie de ne les point « charger à la poste, le port me ruineroit... Le service que « j'exige de votre amitié, mon cher frère, est trop bien à votre « portée pour que je craigne un refus ; il est d'ailleurs si « facile qu'il vous suffit de vous présenter pour être reçu. Au « reste, consultez Bonamy, il vous instruira mieux que moi « des détails et vous peindra mieux la facilité de l'exécution. « Si cela ne se peut faire, instruisez-moi, je vous en supplie, « au plus tôt ; peut-être prendrai-je le parti de partir pour « Nantes ; cependant, *si fieri potest, transeat a me calix iste*, « évitez-moi cette peine inutile, il ne me reste pas en vérité « une heure par jour de trop ; je passe tous les matins aux « hôpitaux et le soir dans la société d'un Anglais instruit et « laborieux... » (24 sept. 1771).

C'était une véritable caricature qu'avait tracée Le Breton en parlant de la facilité des réceptions au maître ès-ariat de Nantes. A vingt ans, on n'y est que trop porté. D'ailleurs Guillaume ne songea pas un instant à se cacher de son projet à son père :

« ... J'écrivis hier à mon frère Théophile à Nantes pour le « prier de se faire recevoir maître ès-arts dans cette Univer- « sité en mon nom. Ce service m'éviteroit les frais d'un voyage « dispendieux ou d'une réception dans la Faculté de Paris « qui coûteroit beaucoup de tems et d'argent... J'attends la « réponse de Théophile avec impatience : le plus grand secret, « je vous en supplie, sur mon pacte avec Théophile. Cette « petite supercherie pourroit peut-être m'attirer quelque dé- « sagrément de la part de mes confrères, si elle était décou- « verte... » (25 sept. 1771).

Je doute qu'elle ait été du goût de Michel Laennec. Mais Théophile-Marie s'acquitta avec enthousiasme de la commission dont il avait été chargé. Il subit à Nantes devant la Faculté des Arts et sous le nom de son frère l'épreuve demandée et il s'en tira victorieusement, comme on pouvait s'y attendre, de sorte que Guillaume, sans avoir quitté Paris, sans avoir eu à dépenser plus de 14 l. 10 s. pour tous frais, se trouva du jour au lendemain maître ès-arts de l'Université de Nantes. Les lettres testimoniales qui furent à cette occasion délivrées à Théophile-Marie présentaient certaines irrégularités dont on ne s'aperçut que plus tard, mais, suivant en cela les recommandations de Guillaume, il les lui apporta telles quelles, lorsqu'il vint à Paris, au début d'avril 1772.

Reste à savoir si, à dix ans de là, quand Guillaume, désireux de s'établir à Nantes pour y exercer la médecine, se fit inscrire sur les registres de la Faculté, la supercherie de décembre 1771 ne fut pas soupçonnée et même découverte. Dix ans, à cette époque de la vie, ne changent pas tellement la physionomie que les survivants, examinateurs ou témoins, ne se soient pas aperçus que le bachelier en médecine de 1782 n'était pas le maître ès-arts de 1771 et je reste persuadé que là fut le vrai motif qui, en 1784, porta la Faculté de Médecine de Nantes, son doyen Bonamy en tête, à faire de Guillaume le bouc émissaire du procès célèbre dont le véritable instigateur n'était peut-être que son collège Pierre-François Blin, de Rennes.

Pour faire accepter à son père la prolongation de son séjour à Paris, Guillaume avait parlé de s'aller faire recevoir à Reims. Il eût été bien fâché d'être pris au mot, aussi, dès qu'il eût obtenu gain de cause sur le premier point, saisit-il l'occasion de revenir sur sa proposition.

« ... En quelque Université que j'aille, soit à Rheims, soit
« à Montpellier, soit à Caen, etc., la licence est de trois mois
« et c'est un tems que je ne connois aucun moyen d'abréger.
« Si je vais à Rheims, je serai obligé d'y faire un premier
« voyage pour soutenir ma thèse de bachelier et revenir à

« Paris le tems de ma licence. Si, dans les auberges de pro-
« vince, où il arrive au plus cinq à six étrangers par jour, on
« pouvoit être nourri à aussi bon compte qu'on l'est dans les
« auberges de Paris, qui reçoivent à chaque repas deux ou
« trois cens personnes ; si les pensions à Rheims étoient moins
« chères et moins désagréables ; si les études s'y faisoient
« régulièrement ; si le concours des étudians y étoit plus con-
« sidérable ; si les hôpitaux étoient confiés à des médecins
« éclairés qui fussent assez complaisans pour communiquer
« leurs lumières, si, etc., il seroit sans doute inutile de mul-
« tiplier les frais de voyage, on pourroit demeurer à Rheims
« et y passer utilement le tems des épreuves ; malheureuse-
« ment, aucun de ces avantages ne s'y rencontre et c'est sans
« doute la raison qui détermine les étudians à revenir à Paris.

« L'Université de Montpellier a, à cet égard, sur celle de
« Rheims, quelque avantage. On y est très bien nourri pour
« 30 livres par mois, bien logé pour 6 ou 8 ; le concours des
« étudians y est presqu'aussi prodigieux qu'à Paris ; les cours
« publics de botanique s'y font on ne peut mieux ; les cours
« particuliers de chymie assez bien ; ceux de médecine pra-
« tique passablement, les autres assez mal.

« Il y a en général à Montpellier plus d'émulation que dans
« les autres Universités. Ici, nous ne nous connoissons point et
« nous nous fréquentons encore moins, le danger des liaisons
« est sans doute la cause qui produit cette défiance récipro-
« que. Dans les provinces et surtout à Montpellier, les liai-
« sons sont sans doute aussi dangereuses et peut-être même
« le sont-elles davantage, mais elles sont indispensables. A
« Montpellier particulièrement, les étudians en médecine for-
« ment un corps qui a ses loix, telle est celle qui ne laisse
« sortir aucun étudiant chargé de quelque dette. Et ils y for-
« ment si bien corps qu'ils portent le même habit : privilège
« que le roi leur a accordé depuis quelques années. De cette
« nécessité des liaisons naît aussi celle d'apporter beaucoup
« de circonspection dans le choix de ses amis et des connois-
« sances que l'on veut cultiver. Mais, de ce mal même peut

« naître un bien plus prétieux, c'est que, si l'on est assez « heureux pour se choisir des amis instruits et laborieux, on « a l'avantage de s'éclairer en s'amusant.

« Un motif plus puissant encore qui détermine ma préfé« rence pour Montpellier est le préjugé. En médecine, nous « ne tenons notre crédit que de lui ; c'est une sottise, je le « sais, mais enfin c'est celle du public et il est de la politique « du jeune médecin de la respecter. Or, de ce côté, Montpel« lier mérite incontestablement d'être préféré. Vous ne sçau« riez croire quelle impression son ancienne célébrité a laissée « dans l'esprit du public ; les Grands même et jusqu'aux gens « de l'art conservent encore ce préjugé et, dans une concur« rence pour une place, être docteur de Montpellier est un « titre suffisant pour obtenir la préférence. Peut-être est-ce « la raison qui fait que cette Université fournit toujours à « nos Rois leurs premiers médecins.

« A toutes ces considérations, joignez l'égalité des frais dans « l'une ou l'autre Faculté ; lesquels frais, m'a-t-on dit, peu« vent aller à quatre ou cinq cens livres. Sur cet article cepen« dant, je ne puis vous rien dire de précis, le prix en aug« mente ou diminue tous les ans, dans la proportion de l'aug« mentation ou de la diminution des impôts et du prix des « denrées.

« Ainsi, mon très cher père, si, de votre côté, vous n'avez « aucune opposition à mettre, je préférerai d'aller prendre « mes grades à Montpellier et mon départ pourroit être fixé « au mois de Juillet prochain. Cependant, je ne vois rien qui « presse. » (7 déc. 1771).

Vers la mi-janvier 1772, il prit sa onzième inscription et continua, pendant ce trimestre, à suivre les cours de matière médicale et de pharmacie.

Au mois de mars, au moment de prendre sa douzième, il se dit qu'il aurait, suivant l'usage, à reprendre à Montpellier ses douze inscriptions d'un bloc, et qu'il pourrait se dispenser de faire cette dépense, 6 l. de plus ou de moins n'étant pas chose insignifiante dans son budget. C'est donc à tort que, dans son

mémoire de 1784, il déclara avoir pris à Paris douze inscriptions : peut-être voulait-il dire qu'il y avait fait trois ans d'études, ce qui était même au-dessous de la vérité.

Le moment venu, il fit sceller ses attestations d'études du petit sceau de la Faculté, ce qui lui coûta 10 l. et remit à la veille de son départ à faire contre-signer ses inscriptions par le doyen Le Thieullier.

Le jeudi 2 avril, dans la soirée, arriva Théophile-Marie : il venait assister à la cérémonie du diaconat de l'abbé, qui avait lieu le lendemain. Guillaume fut ravi de revoir son frère, que, malheureusement vu l'exiguité de son logis, il ne put loger chez lui, et il le fut plus encore de la nouvelle qu'il apportait : Michel Laennec allait arriver lui aussi. Mais Théophile-Marie étant toujours aussi léger et étourdi que par le passé, la nouvelle était fausse.

A quelque temps de là, c'était le mercredi 20 mai, Guillaume était en train d'écrire à son père sa lettre mensuelle quand un ami vint tout essoufflé l'informer qu'on allait faire à l'Hôtel-Dieu une opération césarienne. Une opération césarienne, était-ce possible ! Laissant sa lettre inachevée, Guillaume prenait son chapeau et courait à perdre haleine jusqu'à l'Hôtel-Dieu, où il sacrifiait gaiement son écu de 3 l. pour satisfaire sa curiosité scientifique. C'était sans doute Moreau, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, qui opérait, mais je n'ai trouvé dans la littérature médicale aucun renseignement sur ce cas et les suites qu'il comporta.

Michel Laennec, en permettant à son fils de prolonger son séjour à Paris, lui avait assigné le mois de juillet comme date de son départ. Cependant juillet était arrivé et Guillaume ne partait pas. Le père n'était pas loin de s'imaginer que son fils avait une liaison. Guillaume n'en avait pas, mais il se trouvait bien à Paris, surtout depuis que son frère était venu l'y rejoindre et, au fond du cœur, il maudissait cette hâte qu'avait son père de l'arracher à un séjour aussi enchanteur. Et puis, il avait une autre raison, dont je vais parler tout-à-l'heure, qui ne lui permettait pas de quitter Paris avant la

mi-septembre. Aussi, dans toutes ses lettres, étaient-ce de nouveaux prétextes pour rester à Paris jusqu'à cette époque. Tantôt il manquait quelque chose à ses inscriptions qui n'étaient pas correctement libellées ; tantôt, c'était une précaution qu'il voulait prendre contre lui-même, tant le séjour de Montpellier passait pour dangereux au point de vue des mœurs, ou bien c'étaient les chaleurs excessives du Languedoc qui le faisaient hésiter à se mettre en route au cœur de l'été ; ou encore un cours de chimie qu'il avait commencé à suivre au Jardin du Roi, celui de Bourdelin, avec Rouelle, comme démonstrateur ; ou enfin, parce que son successeur ne pouvait venir avant le mois de septembre prendre succession de sa chambre. Bref, le 9 septembre seulement, Guillaume se décida à annoncer à son père qu'il quitterait Paris le mercredi suivant, 16 septembre 1772. Théophile-Marie était reparti pour Rennes et l'abbé à la veille de soutenir sa thèèse de philosophie.

Le moment est venu de parler de certain projet, que depuis longtemps Guillaume avait formé, d'aller, ses études terminées, faire un tour en Allemagne.

Parmi les Anglais qu'il avait connus à l'automne de 1769, il s'en était trouvé un avec lequel il était resté en relations et, au printemps de 1771, il passait avec lui toutes ses soirées. Il était ravi de cette occasion qu'il avait de parler anglais et de se servir d'une langue qu'il aimait, disait-il, tout particulièrement. Il est surprenant, écrivait-il à son frère le 24 septembre 1771, quels progrès j'ai faits depuis trois mois dans l'étude de la lange anglaise. L'insulaire en question était un helléniste consommé, comme plus d'un parmi ses compatriotes, et Guillaume avait trouvé en lui un auxiliaire précieux pour reprendre l'étude du grec qu'il avait un peu négligé au cours de ses années de collège.

Cet Anglais, qu'il ne nous a pas nommé, était de santé fragile et hors d'état alors d'aller, ainsi qu'il en avait conçu le projet, conquérir certains degrés dans une Université allemande, celle de Fribourg-en-Brisgau peut-être, et il avait été

convenu que Guillaume irait s'y faire recevoir sous le nom de son ami. Robuste, bien portant, enragé pour s'instruire et voir du pays, ce projet l'avait mis en joie. C'est ainsi qu'un an après, le moment approchant où il aurait à le mettre à exécution, il se décida à en faire part à son père. C'était l'époque du partage de la Pologne et l'on parlait avec une certaine insistance à Paris d'une guerre avec l'Allemagne, dans laquelle on aurait l'Angleterre pour alliée.

« ... Peut-être avant ce tems aurai-je l'occasion de voyager « dans une Université étrangère pour un Anglais de mes « amis, au nom duquel je m'irai faire recevoir. C'est un con« somptionnaire et son état lui ôte la liberté de s'ocuper des « objets relatifs à sa profession. Il me défrayera de mon « voyage et, sans doute, si je vais en Angleterre, je n'auray « point à me repentir de luy avoir rendu ce petit service. « D'ailleurs cela même me sera à moy plus utile qu'on ne « pourroit le penser au premier coup d'œil. C'est un sujet « d'émulation de plus. Mais, du secret, je vous prie, il est « intéressant que personne au monde ne sçache cette fraude « pieuse avant que j'aye pris mes grades. » (Mars 1772).

Peut-être regretta-t-il d'en avoir dit aussi long, car il ne reparla plus de ce projet avant de l'avoir mis à exécution et fit traîner ses préparatifs de départ jusqu'au dimanche 20 septembre, jour où, après avoir confié sa malle, son violon et les plus intéressants de ses livres au roulier qui devait les conduire à Montpellier, il monta dans le carrosse de Strasbourg.

On ne sait rien de ce voyage en Allemagne et, du 26 septembre, jour de son arrivée à Strasbourg jusqu'à l'époque de sa rentrée en France, on perd absolument sa trace. Le 19 octobre, il arrivait à Dijon et écrivait à son père pour le mettre au courant de son équipée :

« Après avoir rempli l'engagement que j'avois pris avec un « de mes amis, je me hâte de dissiper vos inquiétudes sur mon « sort. J'arrive à l'instant d'une Université allemande, où « j'ay terminé en dix-sept jours l'affaire qui m'y avoit appellé.

« Je vais repartir à l'instant pour ma destination où je serai
« probablement rendu quand vous recevrez cette lettre. Elle
« doit être, comme vous le présumez bien, enseveli sous le plus
« profond secret. Assurément, après l'essay que je viens de
« faire, je puis sans hésiter me présenter aux docteurs de
« Montpellier. Ne vous offensez point, je vous prie, du silence
« que j'ay crû devoir garder dans ma dernière sur cet article.
« Je connois vos inquiétudes et jusques à l'arrivée de la lettre,
« je conçois bien que vous n'eussiez pas été tranquille. Au-
« jourd'huy, grâces au Ciel, je me porte on ne peut mieux,
« j'ai le plaisir d'avoir obligé un ami qui peut m'être utile un
« jour et je pars content pour le lieu de mon exil... Adieu,
« mon cher père, le coche m'appelle. Dans six jours, je l'es-
« père, je serai à Montpellier. » (19 octobre 1772).

A Dijon, il employa sa journée à visiter la salle des Etats de Bourgogne et les tombeaux des ducs et, à minuit, monta dans la diligence de Chalon-sur-Saône. Il déjeuna en cours de route et arriva à Chalon, où il eut le temps de diner en attendant le coche d'eau qui devait le mener par la Saône jusqu'à Lyon. Le soir, il coucha à Mâcon. Le lendemain 21, il dina à Trévoux et arriva dans la soirée à Lyon, où il coucha à l'auberge. Il passa deux jours à Lyon, le 22 et le 23, et la matinée du 24. Il put donc voir tout ce qui pouvait l'intéresser, la Maison de Ville, les moulins à ratiner et à fouler le drap, l'Horloge et l'Hôpital, « le plus beau de France et le plus instructif pour la chirurgie », que depuis le mois de septembre précédent il se faisait une fête de visiter. Il passa ses deux soirées à la Comédie, ce qui lui coûta 20 s., comme à Paris, et se paya une belle paire de bas de soie pour la somme de 9 l. Le 24, qui était un samedi, à midi et demie, il reprit le coche d'eau qui le mena par le Rhône jusqu'à Avignon. Pendant le trajet, le vent se mit à souffler avec une telle violence que, pendant les trois jours que dura la bourrasque, on ne put faire que huit lieues. On arriva à Avignon le jeudi soir 29 octobre. Le lendemain, Guillaume prit le carrosse de Mont-

pellier. Il s'arrêta à Nîmes pour y diner, et eut le temps de voir toutes les curiosités de la ville :

« ... Jamais je n'ai vu et ne verrai peut-être de ma vie de « fontaine et de promenade publique aussy belle que l'endroit « que l'on appelle à Nismes les Bains de Diane. Il reste un « amphithéâtre et un Temple des Romains, où le célèbre Man- « sard disait avoir puisé tout ce qu'il sçavoit en architec- « ture... »

Ce jour-là, on alla coucher à Lunel, à quatre lieues de Montpellier et, le lendemain matin, samedi 31 octobre 1772, comme on se trouvait dans un faubourg de la ville, il laissa la voiture, sous prétexte d'y rester diner, en réalité pour ne pas être aperçu par ses fiers confrères languedociens dans son méchant accoutrement de voyage.

Après le diner, il se mit à la recherche de ses bagages et, après avoir pris des vêtements plus convenables, il fit son entrée dans l'ancienne et célèbre cité universitaire.

Il avait mis douze jours à faire le trajet de Dijon à Montpellier et son voyage, depuis Paris, non compris les frais de sa fugue en Allemagne dont il avait été défrayé par son ami, lui était revenu à la somme de 265 l. environ.

CHAPITRE VII

Guillaume à Montpellier. — Il se fait immatriculer à l'Université. — — Le 14 novembre 1772, il soutient avec succès sa thèse de bachelier. — En licence. — Il suit les cours publics de la Faculté et des leçons particulières de médecine pratique. — Ses étonnements. — Il passe ses trois examens *pro cursu* du 8 au 11 février 1773. — Ses quatre *per intentionem* du 15 au 20. — Du 4 au 7 mars, ses six *Triduanos.* — Le 16, son *Point Rigoureux.* — La licence lui est conférée le 17, et le doctorat le 18. — Sa consternation à l'idée de rentrer à Quimper. — Il se décide à avouer à son père sa passionnette de Quimper. — Heureux résultats de cette politique.

Au sortir de son auberge, Guillaume se trouva nez à nez avec Le Breton, qui l'avait précédé à Montpellier. Comme il était assez inquiet de ne pas trouver facilement à se loger dans une ville, où, disait-il, « les gens n'avaient pas l'esprit de mettre des écriteaux sur leurs portes », il fut fort aise de cette rencontre inopinée et, avec l'aide de son ami, il finit par découvrir une chambre assez propre chez une dame Billebeau, rue Saint-Mathieu, vis-à-vis la demeure du maire de Montpellier. Les Etats du Languedoc ouvrant le jeudi suivant, 5 novembre, Mme Billebeau lui demanda pour le loyer du premier mois la somme de 12 l., qu'il lui fallut payer d'avance, mais elle lui promit que les mois suivants, le prix n'en serait plus que de 8.

Il prit le parti de faire comme Le Breton et de prendre ses repas chez lui : c'était 12 sols de plus par mois, mais il avait l'avantage de manger à son aise, sans avoir aux oreilles le vacarme d'une douzaine d'étudiants plus ou moins bien élevés. Là aussi il fallut payer d'avance, car à Montpellier on ne faisait pas crédit aux étudiants, les 36 l. 12 s. qui lui furent demandés, toujours sous le prétexte des Etats, pour le premier mois de sa pension, qui ne devait plus être ensuite que de 30 l. 12 s.

Le surlendemain de son arrivée, le lundi 2 novembre, il courut à la Faculté. Elle n'était pas aussi grandiosement installée qu'aujourd'hui, dans ce vaste monument, couronné de machicoulis contigu à la cathédrale et qui donne sur le boulevard Henri-IV, mais fort modestement logée dans le local, occupé aujourd'hui par la Faculté de Pharmacie, qui ne semble pas avoir tenté le crayon du moindre dessinateur. L'immatriculation coûta à Guillaume 10 l. 15 s.

Dans les mêmes jours que lui était arrivé à Montpellier un jeune Nantais de vingt-deux ans, qui allait, à quelques années de là, devenir une des gloires de l'Ecole de Montpellier. C'était un frère de Mme Guillet de la Brosse, Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de Grimaud, le professeur célèbre, émule de Barthez, auteur de l'*Essai sur l'irritabilité, du Mémoire sur la nutrition*, du *Cours complet des fièvres*, du *Cours de physiologie*, etc., ouvrages publiés après sa mort, qui arriva à Nantes le 5 août 1789.

M. de Saint-Julien, ami et correspondant de Laennec à Paris, avait remis à Guillaume une lettre d'introduction pour un M. Gouan, receveur des décimes de l'Evêché de Montpellier. Ce personnage l'accueillit de la façon la plus affable, et lui offrit de le fournir de tout l'argent qui lui serait nécessaire pendant son séjour. Ce M. Gouan était l'oncle d'un des professeurs de l'Université, Antoine Gouan ; aussi Guillaume n'eut-il rien de plus pressé que de courir chez ce dernier et de le prier de présider sa thèse de bachelier qu'il se proposait de soutenir dès la semaine suivante.

Les autres professeurs étaient : J.-F. Imbert, chancelier et juge ; P.-J. Barthez, qui, à quelques jours de là, allait être élevé à la dignité d'adjoint ; F. Bourguignon Bussière de Lamure, doyen, un Nantais d'adoption qui, à l'âge de sept ou huit ans, avait été envoyé dans nos murs par ses parents, habitants de la Martinique, et y avait fait sa première éducation ; C. Le Roy, pro-doyen ; G.-J. René et F. Broussonnet.

Dès son arrivée, Guillaume était entré dans une série d'étonnements dont il ne devait plus sortir jusqu'à son départ :

« ... Le nombre des actes qu'il faut soutenir dans cette Fa-
« culté serait effrayant pour quiconque ne ferait que les
« compter, mais, en envisageant les choses de plus près, on
« est moins étonné d'une foule de formalités qui ne sont que
« des affaires d'usage. Avant d'obtenir le bonnet, il faut compa-
« raître seize ou dix-huit fois devant la Faculté. Dans l'inter-
« valle de la licence, on est examiné huit ou neuf fois, etc...
« Je n'ai pu encore me procurer la liste de toutes ces assigna-
« tions ni de leur prix. On m'a seulement dit que le tout était
« une affaire de cinq cens quatre-vingt et quelques livres. Ceci
« ne m'étonne point. Toutes les Université, depuis les der-
« niers impôts, ont augmenté leurs droits et mon camarade de
« pèlerinage a payé dans une Université étrangère 508 livres.
« Dois-je, après cela, me récrier, si les docteurs de Montpel-
« lier vendent la réputation de leur Université cent francs. Je
« tiens tout cecy du jeune Le Breton. Quand j'aurai reçu des
« éclaircissemens plus précis, je vous en feroi part. J'irai
« dans la semaine demander à M. Gouan 120 livres pour ma
« thèse de bachelier. Si mes frais ne montent pas exactement
« à cette somme, je vous en rendray compte. » (3 nov. 1772).

Une fois muni des 120 l. de M. Gouan, Guillaume retourna à la Faculté. Il avait à acquitter, d'abord, le montant de 12 inscriptions, 72 l.; puis le droit de 48 l. perçu sur les candidats au baccalauréat; celui de 5 l. 16 s. pour les bedeaux et enfin 8 s. pour les rubans destinés à relier les feuillets de sa thèse.

Celle-ci avait pour titre : *An dysenteriae praecavendae fructus horaei?* L'usage des fruits d'été peut-il prévenir la dysenterie? sujet sur lequel, six ans auparavant, une thèse avait été déjà soutenue à l'Université de Halle, en Saxe, par Bûchner : *De cautius defendendâ fructuum horaeorum in producendâ dysenteriâ innocentiâ* (1766). On en conserve à notre Ecole de Nantes un exemplaire sous le n° 2411, t. VIII, pièce 56. Elle n'a que deux pages et est restée manuscrite.

« ... Le petit nombre des thèses que l'on faisait imprimer « alors n'était presque jamais que l'ouvrage des médecins « ordinaires de la ville ou de quelque professeur qui voulait « faire soutenir une opinion nouvelle. Les thèses manuscrites « au contraire étaient presque toujours l'ouvrage des candi- « dats, parce qu'on n'y attachait aucune espèce d'importance « et qu'elles ne valaient pas la peine d'être achetées. »

C'est le 14 novembre qu'il fut appelé à la soutenir. Au cours de la soutenance, il eut une petite altercation avec un de ses juges. Celui-ci, qu'il n'a pas nommé, lui reprocha d'avoir fait sa thèse *à la parisienne,* c'est-à-dire d'en avoir épuré le style et d'avoir exposé le tableau de la maladie plus en rhéteur qu'en médecin. Les étudiants présents, « le troupeau des enthousiastes », applaudit en ricanant et Guillaume, qui n'était pas toujours timide, de riposter que « l'argument sentait son charlatanisme ». Le professeur de se fâcher, les étudiants de baisser le nez et de se taire...

« ... Depuis ce temps, je crois m'apercevoir qu'on me « regarde *comme un animal assez curieux* et surtout comme « un homme qui a eu assez de hardiesse pour ne pas trembler « sur un banc de bachelier et pour oser plaisanter un exami- « nateur. En vérité, j'ai peine à concevoir la crainte servile « que les professeurs inspirent aux étudians de cette Faculté « et très sûrement ils auront bien à faire avant de m'avoir « réduit à cet état d'abjection qui ne peut être que le partage « de l'ignorance et de l'esclavage... » (18 déc. 1772).

La licence était à Montpellier de trois mois, comme dans la plupart des Facultés de France, qui recevaient des candidats *extra muros*, au lieu qu'à Paris et à Nantes, où l'on n'en recevait pas, elle était de deux ans. Pendant cette période, les candidats ne pouvaient subir aucun examen et ils employaient leur temps au mieux des intérêts de leurs études. Guillaume se mit donc à suivre les cours publics de l'Université. « Ces cours, écrivait-il à son père, bien que faits à la hâte, ne laissent cependant pas d'avoir un certain mérite ». A cela se

borne ce qu'il en dit et il n'en citera qu'un seul comme ayant un intérêt particulier, celui de Barthez.

Il entra aussi en pourparlers avec un vieux docteur qui, depuis le mois d'octobre, avait ouvert un cours particulier de médecine pratique, nous dirions aujourd'hui de clinique. Il aurait pu nous en donner le nom qui, pour la rareté du fait, eût mérité d'être conservé. Guillaume et lui convinrent que l'engagement serait subordonné à l'agrément du père.

« ... Voulez-vous, mon très cher père, que je fasse ici un « cours de médecine pratique commencé depuis le mois d'oc« tobre par un médecin de cette Faculté ? Comme c'est au lit « des malades que se font ces leçons, elles ne sont susceptibles « d'aucun ordre et on peut les suivre en tout temps. Le Bre« ton en a commencé un sous un vieux docteur qui joint à « ces visites des leçons de matière médicale (c'est ainsi que « l'on appelle l'histoire des médicamens et de leurs vertus), « dont les gens qui ont des livres et qui étudient n'ont pas « besoin, parce que c'est une affaire de mémoire. Il paye ce « cours à raison d'un louis par mois, j'en serai quitte pour « 12 livres, en me contentant de la partie la plus essentielle « de ces cours. Je ne serai reçu que dans le courant de mars. « Ainsi, quand même vous disposeriez de moi aussitôt ma ré« ception, j'ai encore trois mois à en profiter et c'est tout ce « que j'en voudrois. Je sçays bien que c'est bien mal choisir « mon tems que de vous importuner pour de nouvelles dépen« ses, après une année aussy onéreuse que celle-cy pour vous. « Si je pouvois espérer de trouver ailleurs le même secours, « je me garderois bien de vous occasionner des frais..., mais, « en France, c'est le seul cours de cette espèce que je con« noisse, encore en ai-je une si petite idée que j'abandonne « cette affaire à votre générosité... »

Le père consentit et Guillaume suivit ce cours particulier de médecine pratique jusqu'à la fin de son séjour à Montpellier. Entre temps, il continuait de marcher d'étonnements en étonnements :

« ... Il est difficile de concevoir avec quelle avidité les secré-
« taires, les bedeaux, leurs femmes, etc., s'empressent à extor-
« quer l'argent des nouveaux venus, que de frais inutiles ils
« cherchent à controuver ; n'a-t-on pas eu l'impertinence de
« m'offrir des scribes pour copier ma thèse, de me mener dans
« le galetas du secrétaire pour m'engager à acheter un tas de
« thèses soutenues dans cette Faculté et que, pour la plupart,
« j'ai jugées très médiocres. Ce n'est qu'avec des peines infi-
« nies que l'on est parvenu à modérer un peu l'excès de ces
« monopoles injustes. Il y a huit ou dix ans que les récipien-
« daires étoient obligés par les statuts et par la décence de
« louer un orchestre entier pour remercier les professeurs et
« les principales personnes de Montpellier par des espèces
« d'aubades où se mêloient, comme vous le prévoyez bien,
« tout le tumulte d'une cohue des halles ; pis encore : toutes
« les personnes qui assistaient à la cérémonie du doctorat
« recevoient une paire de gants blancs et cet objet seul reve-
« nait quelquefois à plus de cent livres. Enfin, les étudians
« sont venus à bout de s'affranchir de ces servitudes. Comme
« l'argent employé dans de pareilles inutilités n'entroit point
« dans la bourse des professeurs, ils ont obtenu cette remise
« avec assez de facilité. Mais, c'est en vain qu'ils se récrient
« depuis plus de dix ans contre le taux excessif des droits de
« la Faculté et surtout contre le salaire exorbitant des be-
« deaux ou du secrétaire. Il n'est pas à présumer qu'ils ga-
« gnent jamais rien de ce côté ; pour comble de disgrâce, on
« a arraché au corps des étudians le peu de privilèges qui leur
« étoient restés. Un malheureux duel arrivé quelques mois
« avant mon arrivée en plein jour entre un officier et un étu-
« diant nous a attiré toutes ces extorsions.

« A grand peine, notre trésor commun a-t-il pu suffire à
« parer aux suites de cette malheureuse affaire. Enfin, le corps
« des étudians qui, depuis la fondation de l'Université en
« 1200 s'étoit toujours soutenu contre tous les efforts que l'on
« avoit fait pour le dissoudre, n'est plus aujourd'huy qu'un
« squelette démembré, que l'on achève chaque jour de dépecer.

« Je ne sçays jusqu'où pourront aller ces vexations : mais « on nous menace déjà de nous faire porter un uniforme et, « à l'assemblée d'hier, quelques étudians m'assurèrent que les « professeurs avoient déjà reçu l'ordre de nous y contraindre. « Nous attendons notre arrêt ; le plus grand mal qui nous « puisse arriver sera d'être forcé à ne fréquenter que des lieux « honnêtes et, franchement, si cet établissement pouvoit n'a- « voir lieu qu'après ma réception, je serois bien charmé que « les étudians fussent contraints de mieux choisir les lieux de « leurs récréations.

« Moi et tous mes compagnons de licence devons présenter « notre très humble requête pour être dispensés de la loi com- « mune, eu égard au peu de tems que nous avons à passer ici « jusques à notre doctorat. Je doute qu'elle ait son effet. Si « cette réforme arrive, nous ne serons probablement pas plus « écoutés que les autres. Si j'avois plus d'amour-propre, je « ne devrois pas être fâché d'un établissement qui me mettrait « au moins de niveau avec mes confrères dont le luxe m'é- « crase. Nous sommes icy huit ou dix étudians de Paris si « pitoyablement vêtus en comparaison des Languedociens « qu'à peine daigne-t-on s'informer qui nous sommes. Cette « espèce de mépris se manifesta surtout le jour de ma bache- « lière...

« Je dois avouer que la Faculté de Montpellier vend un peu « cher sa réputation. A voir le nombre d'exercices par lesquels « on nous fait passer, et surtout la quantité de parchemins « et de cachets dont on nous charge, on seroit tenté de croire « que cette Université est réellement plus rigoriste que les « autres sur la capacité des récipiendaires. Il n'en est cepen- « dant rien. Mais il est dans la politique des professeurs de « conserver ces usages : à coup sûr, sans cette attention, ils « auroient fait déserter depuis longtems leur Faculté ; et peu « s'en est fallu que, dans l'été dernier, tous les étudians ne « soient partis en corps pour Avignon et, si cette folle résolu- « tion avoit eu lieu, il auroit fallu suivre le torrent ou s'ex- « poser à se faire donner au premier détour vingt coups d'épée.

« Cette fureur de ferrailler est épidémique icy. Il y a peu de
« mois où quelqu'étudiant n'ait une affaire. Je ne conçois rien
« à cela, je n'ai rien vu de semblable à Paris... » (18 déc. 1772).

Il était jadis d'usage à Montpellier que les bacheliers prissent une part effective à l'enseignement ; tous les jours il leur fallait monter en chaire. Avec le temps, cet usage était devenu une simple formalité. En 1772, les cours du bachelier se réduisaient à trois qui se faisaient dans les derniers jours de la licence : il montait en chaire « pour y balbutier une description anatomique en présence d'un professeur qui lui tournait le dos », et, après le dernier, ses auditeurs, bacheliers, conseillers, simples étudiants, lui délivraient un certificat en bonne et due forme. Cela coûtait au *licentiando* 30 l. 16 s., plus 22 l. 13 s. aux bedeaux et au secrétaire.

Guillaume eut à traiter du *gros intestin* : son premier *pro cursu* eut lieu le 8 février et porta sur le *cœcum;* le second, le 9, sur le *colon*, et le troisième, le 11, sur le *rectum.*

Le 14, il sortit de licence et fut admis à affronter les multiples épreuves du doctorat.

Dès le lendemain, 15 février, commença pour lui la série des examens dits *per intentionem* : ils étaient au nombre de quatre, se succédant à courts intervalles, et, pour s'y présenter, il fallait payer à la Faculté 45 l. de droits et 15 l. 6 s. aux bedeaux et au secrétaire. A son premier, Guillaume eut à traiter la question : *an phtisi lac?* Doit-on donner du lait au phtisique ?

« ... J'ai fait hier mon premier examen, et je crois voir
« depuis quelque temps que mes confrères, quoique je sois
« étudiant de Paris, prennent une meilleure idée de moi :
« demain, je parois à mon deuxième examen ; vendredy, je
« ferai le troisième et samedy le quatrième... Vers le 15 mars,
« je serai docteur... Adieu, mon très cher père, je vous quitte
« pour préparer mon examen... » (16 février 1773).

A son second examen, qui eut lieu le mercredy 17, il eut à traiter la question : *An vomitui sanguinis adstringentia?* Convient-il de traiter les vomissements de sang par les astringents? A son troisième, le vendredi 19, la question posée fut : *An diarrheae rhubarbarum?* La rhubarbe est-elle utile dans la diarrhée? J'ignore celle qui lui fut posée à son quatrième, le samedi 20.

Pendant la quinzaine qui suivit, Guillaume n'eut aucune épreuve à affronter, mais, le 4 mars, commença pour lui la série des *Triduanos* : c'étaient six examens, d'une demi-heure chacun, qui se succédaient en l'espace de trois jours et pour lesquels le récipiendaire devait acquitter 60 l. de droits à la Faculté. Les questions qu'on avait à traiter dans ces *Triduanos* portaient le nom de *cardinales*. Voici celles auxquelles il eut à répondre : 1° *An asciti paracenthesis?* Doit-on ponctionner les hydropiques? 2° *An hydroceli punctio?* Faut-il ponctionner l'hydrocèle? 3° *Virtutem diureticorum exponere*, exposer les propriétés des diurétiques. 4° *An peripneumoniac succus boragines?* Faut-il administrer la bourrache aux pneumoniques? 5° *An colicae hepatiae laudanum?* Le laudanum est-il bon dans la colique hépatique? 6° *An vesicae calculo lithotomia?* Doit-on pratiquer la taille pour les calculs vésicaux?

Neuf jours après la dernière question cardinale, avait ordinairement lieu l'examen dit du *Point rigoureux*, qui n'avait guère de rigoureux que le nom. C'était un examen qui se passait à huis clos, au cours duquel les étudiants qui s'étaient mal comportés recevaient une petite leçon. Le récipiendaire tirait au sort, la veille de l'examen, deux questions ; une première, portant sur un point de pathologie, et une seconde, représentée par un aphorisme d'Hippocrate qu'il fallait commenter. Le 15 mars, Guillaume tira les deux questions suivants : 1° *de inappetentiâ*, de la perte de l'appétit ; 2° l'aphorisme d'Hippocrate : *solvere apoplexiam vehementem quidem impossibile, debilem vere non facile* (Aph. 42, S. 2), il est impossible de guérir une apoplexie grave et peu facile d'en

guérir une légère. Le lendemain 16, il traita ces deux questions. Il n'a pas dit comment il se tira de son épreuve et s'il eut à subir une petite algarade pour avoir, *à sa bachelière*, répondu irrespectueusement à un de ses examinateurs.

Du 15 février, date de son premier examen de doctorat, jusqu'au 16 mars, jour de son *Point rigoureux*, il avait été interrogé onze fois et, depuis le 8 février, jour de son premier *pro cursu*, il avait figuré dans quatorze actes ! « Probablement de ma vie je ne travailleray de nuit avec autant de constance que j'ay fait dans cette intervalle », écrivait-il à son père.

Le 17 mars, en présence de l'évêque ou de son grand-vicaire, après une épreuve de pure forme et suivant le rite traditionnel, la *licence* lui fut conférée d'exercer la médecine *hic et ubique terrarum*. Ce n'était plus malheureusement qu'un mot. C'est en vain que le nouveau licencié eût voulu s'installer dans la moindre ville, siège d'une Faculté ou d'un simple collège professionnel ; il lui eut fallu subir préalablement de nouvelles épreuves, souvent très dures et très longues, ou même conquérir à nouveau tous ses degrés, comme à Paris, ou à Nantes, dont la Faculté était organisée à l'instar de celle de Paris et où l'on n'admettait pas l'agrégation...

Le 18 mars, Guillaume subit, hors de la présence de l'évêque et au sein de la Faculté, une seconde épreuve solennelle de pure forme, dite le *Triomphe*, au cours de laquelle il reçut en pompe le *suprême laurier d'Apollon*, c'est-à-dire la robe noire et la chausse de damas de soie écarlate, costume universitaire du docteur et le bonnet carré à houppe de soie rouge, insigne de la Faculté de Montpellier : la couleur de la houppe variait en effet suivant les Facultés et à Nantes elle était noire. Pour la licence, Guillaume avait eu à payer 81 l. de droits, plus 25 pour le secrétaire et les bedeaux ; pour le triomphe, ce fut 108 l. de droits, plus 8 pour le secrétaire et les bedeaux.

Il y avait quatre ans, presque jour pour jour, qu'il avait quitté Quimper.

Quelques jours après, il entrait en possession de ses *Lettres*

testimoniales, attestant qu'il avait subi avec succès les examens voulus. Malheureusement ces lettres, dont quelques-unes étaient magnifiquement calligraphiées sur belles feuilles de parchemin, avec les initiales enluminées et dorées, ont été perdues dans les orages de la Révolution. Leur détenteur dut les déposer à la Municipalité de Nantes le 7 frimaire an II, 27 novembre 1793, aux termes d'un décret de la Convention qui en avait ainsi ordonné, sans doute parce que ces parchemins choquaient les principes de la sainte Egalité. Le résultat de la mesure fut simplement de dépouiller tous les docteurs vivant encore de titres si chèrement acquis. Guillaume ne revit jamais les siens, qu'ils eussent été égarés dans le désordre de la bureaucratie révolutionnaire ou détruits intentionnellement par le feu ou par l'eau, suivant la méthode mise en honneur à Nantes par Carrier.

Bref, à la date du 18 mars 1773, Guillaume était au comble de ses vœux. Il pouvait désormais faire suivre son nom des trois initiales fatidiques DMM (docteur en médecine de Montpellier) et il avait fini par obtenir la permission de ne pas rentrer tout de suite à Quimper. Sa négociation, il faut le reconnaître, avait été assez habilement menée.

D'abord il avait fait miroiter aux yeux paternels un argument qui devait porter :

« ... Il est peu d'étudiants qui se bornent uniquement au « temps prescrit par les Facultés. La plus grande et la plus « saine partie d'eux passe ordinairement à Paris cinq ou six « ans et je n'en connois encore aucun qui ait poussé l'exacti- « tude jusqu'à se borner précisément à trois ans d'études... « Quelque désir que j'aye de vous revoir, j'ay trop d'amour- « propre pour oser paroitre devant vous sans me montrer « digne de vos soins et de la confiance du public et, quelqu'ait « été mon application, je vous avoue que je ne me sens pas « en état de soutenir sitôt cette épreuve ; on ne sçauroit être, « après trois ans d'études, plus médecin qu'un étudiant

« en droit ne sera avocat après avoir prêté serment. » (7 déc. 1772).

Il n'avait pu dire à son père qu'il ne se souciait pas de retrouver sitôt sa cousine Mme Chesneau au logis patrimonial, au risque de voir se renouveler les scènes regrettables de jadis. Mais, de la petite amourette de Quimper, il s'était fait un argument pour différer son retour :

« ... J'ai des raisons particulières et très fortes de ne pas « retourner à Quimper sitôt après ma réception, à moins que « vous ne me l'ordonniez... Je ne vous demande point de « retourner à Paris, vous pourriez croire que j'ay eu, comme « à Quimper, la sottise d'y contracter des liaisons indignes de « vous et de moi : cependant, mes mœurs y seroient plus en « sûreté (qu'à Montpellier), ma pension ne vous y coûteroit « pas davantage et à moi elle me coûteroit moins et je pourrois « sur mes épargnes acheter quelques livres, au lieu qu'ici je « défierais l'avare le plus vigilant de manger moins de 60 l. « par mois. Mais je sacrifie volontiers tous ces petits avan- « tages au plaisir de vous sçavoir plus tranquille sur ma con- « duite... J'ai envisagé que j'étois trop jeune pour m'aller « encore établir à Quimper... J'ai craint que quelque personne « à Quimper n'attendit mon retour avec trop d'obstination ; « en regrettant une folie de jeunesse, j'ai redouté de nouvelles « imprudences et, bien plus encore, le caquet des commères...

« Vous voyez, mon cher père, avec quelle franchise je m'ou- « vre à vous sur mes projets, sur mes craintes, sur mes sot- « tises, mais il y a trop longtemps que mon secret me pèse : « je n'ai plus d'amis à qui je puisse me confier et qui daigne « m'éclairer de ses conseils. C'est vous, mon très cher père, « que j'ose prier de m'en tenir lieu et d'avoir pour moi autant « d'indulgence et de bonté que j'aime à mettre en vous de « confiance. Si vous jugez que je puisse, que je doive même « retourner à Quimper, daignez me l'écrire et j'obéis sans « répliquer... » (18 déc. 1772).

Michel Laennec se montra touché de l'aveu et il permit à son fils de ne pas rentrer immédiatement à Quimper.

« ... Jamais je n'ai senti si vivement le plaisir de la con-
« fiance qu'en vous voyant recevoir sans aigreur l'humiliant
« aveu de la première et unique sottise qui m'ait coûté un
« repentir. Je dois à vos bontés de n'avoir point appréhendé
« que je pusse sans votre consentement lier mon sort à celui
« d'une personne que vous n'aurez point acceptée pour bru :
« assurément, votre attente ne sera point trompée. Ce ne
« seront ni ses parents, ni sa fortune qui pourront dicter mon
« refus. Je ne suis ni vain ni ambitieux : mais aussi ne serai-
« je jamais ni amoureux forcené ni fils indocile : son premier,
« peut-être même pour moi son unique défaut, est de vous
« déplaire... Mais vous avez prononcé son arrêt, j'ose vous
« jurer, cher père, qu'il ne sera jamais révoqué... » (16 février 1773).

Michel Laennec venait de plus d'accorder à son fils un voyage en Ecosse auquel celui-ci pensait depuis bien longtemps.

CHAPITRE VIII

Engouement de Guillaume pour la langue anglaise et l'Angleterre. — Son père l'autorise à aller passer un an en Ecosse. — Sa joie intense à cette nouvelle. — Dernières études à Montpellier : le cours de Barthez. — Commencement des perplexités et des contre-temps. — Préparatifs de départ. — Embarquement le 21 avril sur le canal du Midi. — Traversée épouvantable. — Pas de vaisseau à Bordeaux en partance pour l'Angleterre. — Cruelles angoisses. — Son père l'autorise à rentrer à Paris pour de là s'en aller à Londres. — Paris : cinq mois d'arrêt. — Départ pour Londres à l'automne. — Arrivée à Brigthelmstone le 18 novembre 1773.

M. Coquerel avait grandement contribué jadis à faire naître chez son élève le goût des choses d'Angleterre, en le poussant, ainsi qu'il avait fait, à étudier l'anglais. Il semble bien qu'à partir de cette époque cette étude eut été mise par Guillaume sur le même pied que celle de la médecine. A Paris, les circonstances l'avaient lancé dans la colonie anglaise, et ces nouveaux amis, le voyant si féru de leur langue, n'avaient pas été longtemps avant de lui donner l'envie d'aller visiter les établissements d'enseignement médical de leur pays.

« ... Vous riez peut-être de mes projets, mais il est certain « que les Universités anglaises sont les meilleures écoles du « monde pour la médecine. On sçayt à quel point cette science « y est cultivée, dans quelle considération elle y est, combien « de ressources y trouvent les médecins et les chirurgiens « françois qui s'y établissent, surtout quand ils sçavent la « langue. Au reste, je ne vous propose cecy, mon très cher « père, que comme un projet ; votre volonté sera la mienne, « mais je pense qu'il est égal de passer deux ans à Edimbourg « ou à Londres ou de les passer à Paris... » (17 juin 1770).

Aussi, ne perdant pas de vue ce projet, travaillait-il avec acharnement son anglais.

Michel Laennec n'avait pas écarté ce projet de voyage, mais il avait mis pour condition que son fils, une fois son bonnet de docteur conquis, reviendrait d'abord passer quelque temps dans sa ville natale : il espérait qu'une fois pris dans l'engrenage de la pratique médicale, celui-ci renoncerait de lui-même à ses projets de voyage. Mais, ce n'était déjà plus une lubie et voici quel était, quelques mois après, le plan de Guillaume : ou bien, il s'irait faire recevoir docteur à Montpellier et, dans ce cas, reviendrait par Bordeaux et s'y embarquerait pour l'Angleterre ; ou bien il s'irait faire recevoir à Rheims et alors reviendrait par Paris et de là gagnerait Dieppe ou Calais pour y effectuer son embarquement. Et il ajouait :

« ... Je prévois bien que vous m'allez objecter qu'après une « année aussy onéreuse pour vous que l'année prochaine vous « ne seriez pas en état de fournir aux frais du voyage d'Angle- « terre. Je vois que ce voyage vous effraye plus qu'il ne faut. « Soyez sûr, mon très cher père, qu'il ne vous en coûtera pas « plus de m'entretenir en Angleterre qu'à Paris. On se fait « des chimères des pays étrangers, on a tort et, en vérité, *c'est* « *là tout comme icy*. Mon voyage défrayé et le premier mois « de mon séjour écoulé, je m'engage à passer tout le tems que « vous voudrez en Angleterre avec vingt écus par mois. Ce « qu'il y a de plus cher, ce sont les cours, mais je ne veux y « aller que pour y apprendre la langue et la médecine prati- « que, je n'y prendrai d'autres cours que ce que l'on appelle « les leçons cliniques. (Ce sont des leçons de pratique qui se « font dans les hôpitaux, où les démonstrateurs vous condui- « sent comme à la lisière dans le labyrinthe des maladies, « détaillent au lit de chaque malade son état, le degré, la « nature de son mal et l'espèce de remède qu'il faut y appor- « ter. Dans presque toutes les grandes villes d'Angleterre, on « fait de ces espèces de leçons et c'est sans doute pour cette « raison que les Anglois ont parmi eux de si grands médecins. « Mais, à Londres, elles sont d'une cherté si exorbitante, sans « être meilleures, qu'il est peu d'étudians qui les suivent. Le

« concours des étrangers le plus nombreux est à Edimbourg,
« capitale d'Ecosse, où MM. Monrœ, Black et Colon (Cullen),
« tous trois médecins célèbres, font particulièrement ces
« espèces de leçons. Plusieurs autres raisons m'engageroient
« encore à préférer cette ville aux autres. Les François y sont
« plus rares qu'à Londres et, ayant moins d'occasion de parler
« ma langue maternelle, j'apprendrai mieux l'anglois ; le
« voyage ne me coûtera presque pas plus cher, surtout par
« mer. La vie est moins chère à Edimbourg qu'à Londres et
« cette Université est aujourd'huy à celle de Londres comme
« celle de Montpellier étoit autrefois à toutes les autres du
« royaume. Le prix des leçons cliniques d'ailleurs est à Lon-
« dres, pour un an, de quinze guinées ou louis de France. A
« Edimbourg, on m'a assuré qu'elles n'en coûtoient que six.
« Au reste, en quelque endroit que j'aille, j'y vivrai à bon
« marché, si quelqu'un le peut faire. J'ay appris à me passer
« de bien des choses, dont la privation, il y a trois ans, m'au-
« roit été bien amère... Vous sçaurez de M. Coquerel si j'ap-
« prends l'anglois. Je ne sçays point le parler, mais je le lis
« à peu près aussy bien que le latin. » (20 avril 1771).

Ses amis anglais lui avaient rendu un bien mauvais service en le trompant ainsi sur le coût de la vie en Angleterre et en faisant miroiter à ses yeux les avantages sans pareils des Universités anglaises. Mais ils n'étaient pas les seuls coupables et j'ai sous les yeux certain Guide en Angleterre dans lequel toutes ces fables sont rééditées avec un grand luxe de précision. Il est intitulé : *Curiosités de Londres et de l'Angleterre, traduit de l'anglois sur l'édition de* 1763, *Bordeaux*, 1765, et il est presque certain que Guillaume le connaissait.

Bref, ce voyage en Grande-Bretagne devint bientôt sa *pensée habituelle;* il y revenait dans toutes ses lettres et, il n'hésita pas, pour mieux arriver à ses fins, à faire intervenir encore la petite amourette de Quimper. « Si vous voulez que je passe en Angleterre, disait-il à son père, c'est un moyen d'ôter toute espérance aux personnes qui attendent mon retour ». Enfin, à

force de parler dans toutes ses lettres de ce fameux voyage, tantôt pour montrer l'envie extrême qu'il en avait, tantôt pour se déclarer prêt à y renoncer, si telle était la décision paternelle, tantôt même pour prendre les devants et se déclarer prêt à en faire le sacrifice, vu les charges de son père obligé d'établir en même temps ses trois fils, il finit, à sa grande joie, par obtenir la bienheureuse autorisation. « Je ne vous cache pas, écrivait-il à son père, à la date du 16 février 1773, que je suis ravi que mon voyage en Angleterre me dispense d'une entrevue qui, quoique sans effet, m'auroit cependant beaucoup embarrassé... et dès lors me voilà délivré de la peine de... renouer des liaisons imprudentes ».

Cependant, il continuait à travailler avec ardeur, et à suivre régulièrement les leçons particulières de médecine pratique de son vieux maître et les cours publics de l'Université. Rentré au logis, il s'occupait à mettre en ordre et à rédiger ses notes de cours, travail que la multiplicité des actes soutenus l'avait forcé de négliger et même d'interrompre. Il s'en tint au plus important, car, disait-il, s'il avait voulu tout rédiger, il n'aurait pas fini d'un mois.

Primitivement, il avait projeté de dire adieu à Montpellier le 1er avril. C'était l'époque à laquelle les professeurs avaient généralement terminé les cours publics d'hiver ; celle aussi où les étudiants qui donnaient le ton à Montpellier, les fastueux Languedociens, commençaient à exhiber leurs habits, leurs broderies et leurs galons de printemps et Guillaume n'eut pas été flatté de continuer à se montrer, au printemps, avec ses minables habits d'hiver qui faisaient déjà en leur saison si triste figure auprès de ceux de ses magnifiques confrères. Enfin, dernière raison, il y avait, disait-on, vers la fin de mars ou d'avril, affluence de vaisseaux dans le port de Cette, prêts à mettre à la voile pour le Royaume-Uni avec leur chargement de vin.

Il s'abstint cependant de donner congé pour cette date à sa propriétaire. Le plus intéressant des cours qui se faisaient alors à Montpellier était celui de Barthez, qui venait depuis

quelques jours d'être nommé chancelier et juge-adjoint de l'Université. Or, il était certain désormais que ce cours se prolongerait jusqu'au 18 avril et Guillaume ne voulait pas quitter Montpellier avant qu'il ne fut terminé ; « mais, écrivait-il à son père, le 7 avril, je réponds bien que je n'y passerai pas le 20, je porte tout ce pays sur les épaules ».

Il avait un moment en effet songé à s'embarquer à Cette pour l'Angleterre. On lui avait dit qu'il y trouverait facilement à prendre place avec tous ses effets sur un vaisseau en partance, que son parcours ne lui coûterait guère que 15 l. de France par semaine, que pour ce prix là, il serait nourri à la table du capitaine... Mais, au fur et à mesure que la mise à exécution de ce beau projet se rapprochait, l'enthousiasme de Guillaume se refroidissait et la perspective d'avoir à franchir le détroit de Gibraltar, à doubler le cap Finistère et à affronter le terrible golfe de Gascogne dans sa plus grande largeur lui semblait de moins en moins séduisante. Ce Bas-Breton ne se sentait pas marin dans l'âme et ce n'est pas lui qui eut jamais jeté aux orties sa robe de docteur pour se faire corsaire. Le descendant de René Laennec, deuxième du nom, aurait bien dégénéré si l'on devait accepter comme parole d'évangile les assertions un peu hâtives du bon président Trévédy sur les avatars de cet ancêtre des Laennec. Il eut néanmoins la conscience plus tranquille quand il eût vu par lui-même qu'à cette époque, contrairement à tout ce qu'on lui avait dit, il n'y avait pas dans le port de Cette un seul vaisseau en partance pour l'Angleterre : le seul qui fût prêt à mettre à la voile était en charge pour Hambourg et ne devait rallier Glasgow, son port d'attache, que trois mois après ! Bref, au début d'avril, Guillaume était revenu à l'idée de s'aller embarquer à Bordeaux.

Le 20 mars, le ministre compétent avait signé à Versailles le passe-port du « sieur Laennec, docteur en médecine de Montpellier, se rendant en Angleterre pour y parachever ses études ». Mais, voilà que maintenant le sieur Laennec se montrait moins enthousiasmé pour l'Ecosse. Au début d'avril,

était arrivé à Montpellier un étudiant d'Edimbourg et, d'après ce jeune homme, le seul moyen de vivre dans la capitale de l'Ecosse était de s'y mettre en pension, une affaire de 800 l. de France au moins, rien que pour le logement et la nourriture ! Les cours particuliers de médecine n'y coûtaient pas moins de trois louis ! et il fallait être agrégé à l'Université pour pouvoir y exercer la médecine ; au lieu qu'à Londres, la langue était beaucoup plus pure qu'en Ecosse, on y pouvait vivre comme à Paris et pratiquer sans agrégation préalable. Tous ces insulaires semblaient avoir fait la gageure d'induire en erreur le pauvre Guillaume ; personne ne pouvait exercer la médecine à Londres et même à sept milles autour de Londres sans l'autorisation formelle du Collège Royal des Médecins. Guillaume ne savait plus que croire.

Dans les jours même, il reçut une lettre de change de M. de Saint-Julien, sur le vu de laquelle M. Gouan lui compta les 600 l. qu'il avait demandés à son père pour subvenir à ses frais de voyage et à son entretien en Angleterre pendant les premiers mois.

Sa garde-robe avait aussi grand besoin d'être remontée. Il ne lui restait plus que son habit de drap noir et encore l'avait-il porté si souvent au cours de ses innombrables comparutions à la Faculté que cet habit lui-même était dans un assez triste état. Il aurait bien voulu s'en faire faire un à Montpellier, les étoffes en Angleterre étant si chères, la façon si dispendieuse et la forme si maussade ! Mais sur ce chapitre le père fit la sourde oreille.

Guillaume voulut emporter en Angleterre tous les livres dont il s'était fait suivre à Montpellier. M. du Houlbec lui avait fait offrir une lettre de recommandation pour lord X..., pair d'Ecosse et, bien que ce haut personnage fût alors assez loin d'Edimbourg, l'offre était trop importante en Angleterre pour être déclinée.

Le 21 avril 1773, Guillaume secoua sur Montpellier la poussière de ses souliers. Sa mémoire l'a trahi quand, dans son

mémoire de 1784, il dit être resté en cette ville trois mois après sa réception.

Il s'embarqua à Cette, prit le canal du Midi, traversa Béziers et Carcassonne, sans encombre ni incident notable. Les ennuis commencèrent à Castelnaudary : un violent accent de fièvre l'obligea à s'y arrêter et il passa six mortels jours dans un lit d'auberge, souffrant tout « ce que l'ennuy peut avoir de plus accablant ». A Toulouse, nouvel arrêt forcé ; le bateau qui devait descendre à Bordeaux se fit attendre trois jours. A bord se trouvait un jeune homme revenant d'Angleterre qui lui confirma tous les dires de l'Ecossais de Montpellier. L'on mit quarante-huit heures à descendre la Garonne. Le temps était épouvantable : pluie, vent, froid, rien ne manquait à la fête. Les passagers, pour tout abri, n'avaient qu'une méchante tente que l'eau traversait... Enfin, malgré vent et marée, le pauvre Guillaume, trempé jusqu'aux os, arriva à Bordeaux le vendredi 7 mai. Son premier soin fut de se mettre au lit et il ne se réveilla que le lendemain, à trois heures de l'après-midi, tout courbattu et fort mal en point. S'habillant à la hâte, sans prendre même le temps de changer de vêtements ni de se munir de son parapluie, bien que la pluie tombât toujours, trempé, crotté jusqu'aux oreilles, il courut aux Chartrons, chez un courtier maritime, M. Sauvages, pour s'informer s'il n'y avait pas de vaisseau anglais en partance pour Londres ou Edimbourg. Le dernier était parti quinze jours auparavant et pour une destination toute autre ! Il y en avait bien un, mais il ne devait pas appareiller avant le milieu de juin ; deux irlandais étaient à destination de Corke, en Irlande, mais ne devaient pas mettre à la voile avant la fin du mois ! Voici encore ce que lui apprit M. Sauvages : le prix ordinaire du passage de Bordeaux en Angleterre était de cinq guinées en moyenne, mais cela variait beaucoup suivant les capitaines ; quand ils étaient seuls en partance, ces honorables personnages ne se faisaient aucun scrupule de rançonner les voyageurs. C'est ainsi que, peu de mois auparavant, quelqu'un avait dû payer, pour lui et ses trois malles, huit louis de France, 192 l. !

Avec le renchérissément actuel des vivres, il était prudent de tabler sur 6 ou 7 louis. Plusieurs autres négociants auxquels s'adressa Guillaume à la Bourse lui donnèrent à peu de choses près les mêmes renseignements.

Le malheureux ne savait plus ce qu'il allait faire. Dans le désarroi, il songea à abandonner tout projet de voyage en Angleterre et à retourner à l'instant même à Quimper. Il s'en fut à la recherche du messager de Nantes, mais ne put le trouver ; pas de navire non plus en partance pour Nantes, si affreux fût-il. De guerre lasse, il retourna à la Bourse.

Là, on lui donna l'adresse d'un M. Judes, chargé des affaires d'un vaisseau qui, sous peu de jours, allait mettre à la voile pour Lorient, et il se mettait à la recherche de ce personnage quand il se trouva nez à nez avec le messager de Paris, qui lui offrit de l'y transporter, lui, sa malle et son violon, pour 80 l. dans le carrosse, ou 60 dans le panier. Nouveau sujet de perplexités.

Allait-il rester à Bordeaux attendre le départ du bateau de Lorient ? Son auberge lui coûtait 4 l. par jour ! Il apprenait des choses terrifiantes : un vaisseau venait d'être jeté à la côte par la tempête, un autre s'était échoué dans la rivière de Bordeaux, il avait fallu les décharger tous les deux pour réparer les avaries. Et puis, reparaître à Quimper quand on le croyait en route pour l'Angleterre, n'y avait-il pas là de quoi compromettre irrémédiablement son prestige aux yeux de ses futurs clients ?

D'autre part, s'il prenait la route de Paris pour gagner Londres, n'allait-il pas réveiller des soupçons mal éteints et laisser croire qu'un lien mal rompu le ramenait à Paris ? C'est pourtant la solution à laquelle il s'arrêta, mais, connaissant l'ombrageuse susceptibilité de son père, il lui écrivit, au retour de sa décevante randonnée dans les rues de Bordeaux, pour lui exposer son embarras :

« ... S'il y avait quelque route par terre jusqu'à Londres qui me dispensât de passer par Paris, je la choisirais très volon-

tiers pour vous éviter tout soupçon, mais je ne puis qu'y faire. Pourvu que je me rende à Londres au même prix que l'on auroit exigé pour m'y passer par mer, vous n'aurez aucun reproche à me faire et j'auray l'avantage de ne courir aucun danger. » (8 mai 1773).

Sa lettre écrite, il alla s'entendre avec le messager de Paris et, dans la nuit même, dit adieu à une ville dont il ne devait emporter que de tristes souvenirs.

Je n'ai aucun renseignement sur les incidents de ce voyage qui prit fin le 22 mai. Il descendit à l'Hôtel Sainte-Geneviève, rue de l'Estrapade, où, avant son départ pour Montpellier, il avait laissé en dépôt le reste de ses livres, soigneusement emballés dans une caisse. Il arrivait fourbu, n'en pouvant plus, mais une lettre de son père l'y attendait. Michel Laennec semblait avoir renoncé définitivement à tout soupçon sur les prétendues attaches parisiennes de son fils et lui donnait la permission de rester à Paris tout le temps nécessaire. Il y resta cinq mois !

C'est que tout paraissait remis en question. L'abbé Laennec, alors à Quimper et à la veille de recevoir la prêtrise, manifestait l'intention de retourner à Paris pour y faire sa licence en Sorbonne. C'était une affaire de cinq ans. Comment dans ce cas réclamer l'exécution des promesses paternelles ? Et le bon Guillaume de former d'autres projets d'avenir. Tantôt il pensait à rester à Paris pour y faire sa licence, essayer d'obtenir une place dans un hôpital ou dans la maison du comte d'Artois qu'on était en train de monter. Mais « valeter et supplier sans cesse et souvent sans fruit » était un métier duquel sa timidité à l'égard des grands et son amour-propre ne s'accommoderaient jamais. « Si, disait-il, je ne puis espérer de place que par mes opportunités, j'ai l'air de vieillir comme je suis ». Pas une de ces places d'ailleurs pour laquelle il ne fallut offrir de l'argent, pas une qui ne fût en butte aux visées de mille solliciteurs... Tantôt, il songeait à s'expatrier, à partir pour l'île de France avec son ami Du Bot, devenu un gros personnage

et qui allait y faire valoir les plantations de sa femme ; il s'y voyait obtenant rapidement la charge de médecin du Roi... Mais 2.000 lieues de mer à traverser, cela refroidissait son enthousiasme... Sa seule ressource, il le voyait maintenant, était de rester à Paris quelque mois encore à y suivre les hôpitaux et les leçons publiques, en attendant qu'il eût pris de l'âge et conquis des connaissances plus mûres, et puis de s'en aller à l'entrée de l'hiver s'établir dans quelque ville de province.

Mais le père était trop soucieux de la réputation de son fils pour le laisser rien faire qui pût compromettre sa réputation à Quimper et il était toujours décidé à tenir sa promesse. D'ailleurs il venait d'être nommé coup sur coup procureur-fiscal des Regaires de Quimper et receveur des décimes du clergé de Cornouailles. Son fils Michel, le 18 septembre, avait reçu la prêtrise, bref il était content. Il avisa Guillaume qu'il eût à se tenir prêt à partir pour l'Angleterre et lui fit préparer un trousseau suffisant pour qu'il ne se trouvât pas trop à court au milieu de la fumée et des brouillards de Londres.

C'est ainsi qu'aux premiers jours de novembre, ayant acheté à la friperie, pour 82 livres, une redingote de voyage et un habit pour tous les jours, bien monté en linge, une somme de 800 l. en portefeuille, avec son passe-port en règle et sa lettre de recommandation pour lord X..., il se trouva paré pour le départ.

Par raison d'économie, il s'était décidé à s'embarquer à Dieppe, et non pas à Calais, et à affronter vingt-cinq lieues de mer par une assez vilaine saison. Son voyage à pareille époque lui coûtait déjà bien assez cher. Plus tôt, il aurait pu, suivant l'usage, prendre la galiote à Poissy, descendre la Seine jusqu'au Roule, louer là un de ces faillis bidets que dans le pays on nommait des mazettes, à dos duquel il eut fait les six lieues qui séparent le Roule du port Saint-Ouen, là s'embarquer sur un batelet qui l'eut mené deux lieues plus loin jusqu'à Rouen et il aurait pu faire à pied la plus grande partie de la route de Rouen à Dieppe. Au lieu qu'avec le temps affreux qu'il faisait,

quand le 9 novembre il dit adieu à Paris, il dut faire à cheval ou en carrosse toute la route de Paris à Dieppe.

Le 11, dans l'après-midi, il arrivait en cette ville.

Il retint aussitôt, pour un louis, sa place à bord du navire en partance pour Brigthelmstone, mais il fut pendant six jours retenu à terre par les vents contraires. Le 17, la marée amena une diminution dans la force du vent et le navire put mettre à la voile.

Les débuts de Guillaume comme marin ne furent pas heureux. Il souffrit cruellement du mal de mer ; il eut même des vomissements de sang et toute l'eau-de-vie du bord n'eut pas suffi à le soulager. Enfin, le jeudi 18, après une mortelle traversée de vingt et une heures, le navire arriva en vue des côtes de l'Angleterre et peu après il se trouvait au calme dans le port de Brigthemlstone...

Parti de Montpellier pour l'Ecosse le 21 avril, il débarquait en Angleterre le jeudi 18 novembre. Il avait mis sept mois à effectuer ce trajet. *It's a long, long way to Tipperary !*

CHAPITRE IX

Installation à Londres. — Guillaume est épouvanté de la cherté de la vie en Angleterre, qui le contraint à y mener une vie misérable. — Il retrouve un camarade de Quimper et un Anglais de ses amis, qui peut lui rendre quelques services. — Ses ressources pécuniaires ne lui permettent pas de suivre les visites d'un hôpital autrement que par raccroc. — Il ne se loue guère du caractère anglais. — Il songe à demander une place de médecin d'armée. — Une assertion sujette à caution du mémoire de 1784. — Aventure avec une vieille Galloise.

A peine en rade, le vaisseau fut pris d'assaut par les employés du fisc. A grand peine, après avoir payé un écu pour la visite de sa malle et de sa cassette, Guillaume put sauver ses livres et une doublure de velours qu'on eût peut-être été en droit de lui confisquer ou tout au moins de taxer.

Le lendemain matin, bien qu'il fût encore très souffrant, il prit, pour 18 l., sa place dans la diligence en partance pour Londres. On passa par Lewes et Croydon et dans la soirée on arriva à destination.

Depuis Paris, son voyage lui avait coûté 120 l., au lieu de 60, ou même de 45, auxquelles il aurait pu lui revenir pendant la belle saison.

Pour être plus libre de vivre avec économie, il ne voulut pas se parer de son titre de docteur et c'est seulement sous le nom de William Laennec qu'il s'occupa, à son arrivée, de chercher un logement. Il trouva dans Piccadilly, Shug Lane, n° 6, petite rue étroite et sale, que j'ai en vain cherchée sur le plan de Londres gravé en 1776 pour Harrison, une chambre au second que le propriétaire, Mr Perche, coiffeur pour dames, lui loua pour 3 shillings 6 pence (4 l. 4 s.) par semaine, sous la condition qu'il l'occuperait trois mois au moins.

Près de là, il trouva un restaurant modeste, comme apparence et clientèle, où il dina pendant toute la durée de son

séjour à Londres (on dinait à 4 heures), pour 1 shilling (1 l. 4 s.). Quant au déjeuner et au souper, il décida dès le premier jour de les faire chez lui avec un peu de pain et de fromage, arrosé d'un verre de punch ou d'une chope de bière, de façon à ne dépenser pour cet article que 7 à 8 pence (14 à 16 s.).

A Londres, avec les brouillards et la fumée de la houille, le linge était portable deux jours, aussi la question du blanchissage était-elle d'importance : pour une chemise, c'était 6 s., pour un col, un mouchoir 2 s. et le reste à l'avenant. Une paire de souliers coûtait 8 shillings (9 l.). Le moindre raccommodage était deux fois plus cher qu'à Paris. Le charbon de terre, les bas, les rubans pour les cheveux, la poudre de riz hors de prix, les pourboires invraisemblables et les perruquiers inabordables. Le pauvre Guillaume en était comme frappé de la foudre.

Le surlendemain de son arrivée, il se mit à la recherche d'un ancien camarade de Quimper, le jeune De Malherbe, qui, depuis deux ou trois ans, habitait Londres, où il était employé chez un négociant de la cité, Mr. van Mierop, n° 16, Devonshire Square, Bishop's Gate Street, à trois grands quarts de lieue de Shug Lane. Il le trouva chez son patron et il fut convenu que le dimanche suivant, 28, ils iraient ensemble voir un oncle du jeune De Malherbe qui tenait une académie (pensionnat), à deux ou trois lieues de Londres et pour qui Guillaume avait une lettre. Il ne fallut rien moins que cette circonstance pour le décider à s'aller promener. « Il fait icy si noir, si froid, les brouillards sont si épais que je n'ay encore osé sortir que pour aller diner ». Sa première lettre de Londres provoqua à Quimper une pénible surprise :

« ... Depuis que je suis à Londres, je ne compte plus, j'aurais
« trop à faire... Je ne puis, mon cher père, déterminer à quelle
« somme monteront mes dépenses annuelles. Je prévois au
« surplus qu'elles seront bien grandes, mais au moins feroi-je
« en sorte de les diminuer de mon mieux... Quoique j'aye pu
« faire, je n'ai, à l'heure où je vous écris, que 24 guinées et
« 6 livres 3 sols (611 l.). Je laisse à juger à ceux qui connois-

« sent ce que sont les voyages si j'ai dépensé un sol mal à « propos... Je dois bientôt présenter un placet au Directeur de « la Bibliothèque publique pour être admis à la lecture. Ma « qualité d'étranger m'oblige à cette déférence, mais ce sont « de ces grâces qui ne se refusent jamais. Je n'ai pu prendre « encore que très peu d'informations sur les secours que je « puis trouver icy pour me perfectionner dans mon art. Il « paroit que désormais c'est icy comme en France et que l'on « est réduit à voler de ses propres ailes. Toutes les Universités « font ce qu'elles peuvent, je pense, pour dégoûter les récipien- « daires· Les professeurs sont paresseux ou ne travaillent que « pour de l'argent et le Trésor public est ici à peu près comme « celui de France, très prompt à promettre et très lent à payer. « Je ne m'ennuye point encore ici et l'air de liberté que j'y « respire me dédommage de la perte de mes sociétés... On m'a « arraché en sortant de France je ne sçays combien de pro- « messes de correspondance épistolaire, que je ne suis du tout « point d'humeur de tenir. Si l'on vous écrivoit pour vous « demander mon adresse, obligez-moi, mon très cher père, de « la refuser absolument... » (25 nov. 1773).

En donnant son adresse à son père, il lui faisait remarquer que, par raison d'économie, il se gardait bien de se parer de son titre de docteur.

Un mois après, nouvelle lettre, moins enthousiaste encore :

« ... Si je n'avois perdu depuis longtems le goût des sociétés « bruyantes, la vie que je mène à Londres m'auroit assuré- « ment dégoûté de tout commerce avec un peuple aussi taci- « turne, aussi insociable que celui-ci. Depuis deux mois, je « sçays à peine ce que leurs loix fondamentales permettent ou « défendent. A moins de passer le jour dans les caffés, ou « dans quelque cotterie, à moins d'avoir autour de soy une « douzaine ou deux de gazettes différentes et qui quelquefois « se contredisent, il faut ignorer absolument ce qui se passe « et, dans un homme éduqué, cette ignorance est presqu'une « honte. Jusques dans les plus petites choses, on reconnoit

« toujours cette répugnance à se communiquer· Demandez-
« vous le chemin ? On vous le montre sans parler. Est-on à
« table ? On croit être à la Trappe. Au caffé, demandez-vous
« les nouvelles du jour ? On vous présente un *papier;* lisez.
« Avec ces défauts, si grands en apparence aux yeux des Fran-
« çais, le peuple anglois a cependant dans ses mœurs certaines
« habitudes qui paroissent tenir un peu plus à l'humanité.
« Tous les hôpitaux, et le nombre à Londres en est considé-
« rable, sont bâtis, entretenus, etc., par souscription. Un cer-
« tain nombre de citoyens, et quelquefois un seul particulier,
« fait élever à ses frais des bâtimens immenses pour y retirer
« un certain nombre de malades ou d'orphelins. Aussi, n'est-ce
« qu'à force d'argent que l'on est reçu à assister aux visites
« des médecins ; encore ne connois-je que deux ou trois hôpi-
« taux où l'argent donne entrée. Cette difficulté devroit natu-
« rellement abréger mon séjour à Londres, mais un médecin
« de ma connoissance a la bonté de me mener certains jours
« de la semaine dans ses visites et cette école vaut bien un
« hôpital. Quoiqu'il soit jeune et que nous ayons même fait
« une partie de notre cours ensemble à Paris, je trouve ce-
« pendant que nous nous éclairons mutuellement tout aussi
« bien que nous le pourrions faire à l'école d'un vieux doc-
« teur dont les décisions tranchantes ne laissent même pas à
« l'élève le plaisir de disputer. Je ne serois cependant pas
« fâché de connaître cette Université d'Edimbourg que j'en-
« tends prôner partout et d'où sortent de tems en tems de si
« bons sujets. Si vous n'avez aucune vue particulière sur moy,
« je pourrois bien y aller à la fin de l'été prochain. La vie y
« est bien, à ce qu'on m'a dit, aussi chère qu'à Londres, mais
« on suit les médecins aux hôpitaux, on reçoit leurs leçons au
« lit du malade et tout cela pour 6 guinées par an, 150 l. de
« France.. A Londres, on paye 20 ou 25 livres sterling (20
« livres sterling font environ 400 livres de France) et les doc-
« teurs font leurs visites, comme à l'Hôtel-Dieu de Paris, sans
« mot dire..·



« Vous sçavez déjà, par ma dernière du 25 novembre, quelle

« est ici la nature de mes dépenses. Je ne dois point vous le « dissimuler, mon très cher père, quelque puisse être mon « économie, je prévois qu'il me sera absolument impossible de « vivre ici aussi économiquement et à aussi bon marché qu'en « France. Remarquez que tout est doublé ici. La pièce de « 24 sols de France n'est ici qu'un shilling et le shilling fait « 12 sols du pays. Veux-je acheter un sol de lait, on m'en « donne, à peu près comme en France, un demi-septier, je « donne deux pièces de cuivre, chacune aussi grande que ces « pièces d'un sol en France et, dans le fait, je paye 2 sols « monnaye de France. Les gens qui reçoivent leur argent dans « le pays ne connoissent rien à cette différence et ne s'en « inquiètent point, mais moy qui reçois mes fonds en argent « de France, je suis forcé de calculer sur ma recette et ce « qu'ils disent ne me vendre qu'un sol, je sens et je voye bien « que je le paye deux. Je ne m'allarme cependant point « encore...

« La vie sédentaire à laquelle je suis heureusement habitué « de longue main, m'épargne beaucoup de dépenses, indispen- « sables quand on veut se répandre. Aussi bien, qui pourroit « être tenté d'une société où l'on n'apprend qu'à boire ou à « disputer sur les intérêts de la Nation ? Ces deux espèces de « plaisirs ne sont point de mon goût et ne me coûtent pas un « regret. Le printems peut-être amènera d'autres spectacles, « mais, pendant l'hiver, Londres n'est aux étrangers qu'une « vaste chartreuse. Enfin, je patiente, je ne m'ennuye jamais, « je donne la plus grande partie de mon tems à l'étude, l'autre « à mon violon, la troisième à mes comptes... Je me suis « abonné chez un libraire à raison de 4 shillings par quartier « et mon abonnement est payé jusqu'au 1er mars prochain. » (28 déc. 1773).

Cette fois encore, il lui recommandait, et de la façon la plus formelle, de s'abstenir de lui donner son titre quand il lui écrirait.

Le père ne comprenait rien à cette nouvelle lubie. Jadis,

dans ses plaidoyers chaleureux en faveur du voyage d'Angleterre, Guillaume lui avait fait entrevoir la possibilité d'y faire un peu de médecine et maintenant sa grande préoccupation était de cacher son titre de docteur à tout le monde ! Et puis Michel Laennec ne pouvait admettre que son fils ne se remuât pas davantage pour pratiquer à Londres et augmenter d'autant son budget, puisqu'il le jugeait si insuffisant ! Il ne put se tenir de lui adresser à ce sujet quelques observations bien senties, ce dont mon Guillaume se montra assez piqué :

« ... Je ne sçays quel plaisir peuvent trouver les personnes « obligeantes que vous consultez à vous donner des notions « aussy fausses sur la nature des dépenses indispensables à « Londres. Il est si peu vray qu'on y vit à aussy bon compte « qu'à Paris que toutes les personnes attachées à la maison « de l'ambassade de France y reçoivent un salaire double de « celuy qui leur seroit donné dans toute autre cour ; il n'est « point d'ouvrier icy qui ne gagne en une semaine plus d'ar- « gent pesant qu'un François n'en gagneroit à Paris dans « quinze jours, en supposant une égalité de talens. Je n'en- « tends rien à ces variations de change qui constituent la dif- « férente valeur des monnoyes, mais il me suffit à moy de voir « que je paye, pour une somme donnée de denrées ou de tra- « vail, une quantité d'argent double en pesanteur de celle que « je donnerois à Paris. Sans doute, il y a la différence dans « le titre, mais cette différence même est encore tout à l'avan- « tage de la monnoye angloise et je donne en argent non seu- « lement double quant au poids, mais meilleur encore par la « pureté de son titre.

« Je voudrois au moins que vous vissiez la chambre que j'oc- « cupe et que je paye environ 18 livres de France par mois, en « y comprenant le salaire de la servante : elle ne ressemble « pas mal à la chambre à coucher que nous occupions à Quim- « per au-dessus de la cave ; exceptons qu'elle est entretenue « plus proprement... Les souliers me durent deux mois, quoi- « que je garde ma chambre presque tout le jour. Deux paires

« de bas de laine que j'avois achetés pour passer l'hiver m'ont « coûté 10 shillings, un chapeau que je serai forcé d'acheter « avant la fin de mai me coûtera 15 shillings, encore sera-t-il « assez grossier. Je me suis fait tailler les cheveux, il y a « environ un mois, il m'en a coûté 2 shillings. Mes culottes « avoient besoin de fonds, j'ay payé pour une seule paire « 36 sols de France. Voilà des détails qui justifieroient du « reste tout ce que je vous avois annoncé dans mes précé- « dentes.

« Si vous pouviez voir comme moi la manière dont on vit « icy ; l'espèce de mépris avec lequel on accueille un étranger « qui n'est point riche ; le rire insultant dont on accompagne « toujours le nom d'un Français ; toutes les supercheries em- « ployées pour lui arracher son argent ; le nombre incroyable « de gens que la chèreté des denrées force à recourir à la cha- « rité des paroisses, qui sont par cela même devenues ici « l'impôt le plus onéreux ; si vous imaginiez les foules de « voleurs et de filoux dont les rues et les grands chemins sont « remplis dès la chute du jour ; si vous aviez une liste du « nombre d'hommes que la misère a fait passer aux colonies « et y fait passer encore tous les jours...

« Je ne suis assurément point glorieux, mais jugez-moi, mon « très cher père, et voyez si les 25 louis que j'avois en entrant « à Londres ont pu me permettre de m'annoncer ici comme « médecin. Quand je l'oserois dire, qui le croira, quand on me « verra entrer dans un *cook-shop*, manger à côté d'un valet de « chambre ou d'un cordonnier ; quand on sçaura que je vis « dans une rue étroite et sale, à un second étage, et vivre au « second étage à Londres, c'est à peu près comme si l'on « demeuroit au cinquième à Paris ; quand on verra mes che- « veux blonds assez maussadement peignés et tressés en arrière « comme il faut qu'ils le soyent ; quand on s'appercevra que « je n'ay ni perruque ni canne à pomme d'or, ni bas de soie, « ni voiture et, pour tout dire enfin, quand j'avouerai que je « ne connois personne à Londres et que je n'y ai aucune recom- « mandation, absolument aucune, qui puisse être de quelque

« poids. Non, non, mon très cher père, vous ne pouvez con-
« cevoir quel sens on donne icy au mot recommandation, il
« est inutile d'espérer de gagner un sol sans être au moins
« adressé par de bonnes lettres aux cinq ou six personnes de
« marque en ce pays. Le jeune médecin qui m'a fait un accueil
« si gracieux est lui-même au commencement de sa carrière et
« n'est encore employé que chez les pauvres gens. Aussy tout
« ce que sa bonne volonté même luy eut fait faire pour moy
« se réduit à me permettre de l'accompagner quelquefois dans
« ses visites.

« Quant aux hôpitaux, ils sont inaccessibles, absolument
« inaccessibles, si le médecin n'a reçu 25 livres sterlings,
« 600 livres, ou du moins n'en reçoit la moitié d'avance comme
« une sûreté des six premiers mois. Tout ce que j'ay pu obtenir
« a été d'entrer une fois dans l'hôpital Saint-Georges, encore
« cette faveur ne m'a été accordée qu'en considération du
« jeune médecin qui m'accompagnait et de la conversation
« latine que j'ay eue avec le ministre de l'hôpital. Je ne con-
« nois rien de gratuit à Londres que l'entrée du parc. Toutes
« les autres curiosités veulent être payées, aussy n'ai-je encore
« rien vu : je ne puis vous rien dire des spectacles, auxquels
« l'état de mes finances ne m'a jamais permis d'assister.

« Je viens de passer l'hiver le plus triste et le plus inquié-
« tant de ma vie, non pas que je m'ennuye, je sçays assez me
« suffire à moi-même, mais il est bien dur de souffrir en secret
« et de n'avoir pour témoins autour de moy que des gens
« indifférents qui ne me considèrent même pas. J'ai senti
« toute la justice des raisons que vous employez pour m'en-
« gager à tirer parti de moi-même, mais, mon très cher père,
« daignez vous rappeler que je n'étois pas destiné à venir ici
« gagner ma vie, que mon unique objet devoit être de m'ins-
« truire et que, quand *je me mettrois en quatre*, je ne puis,
« sans avoir des fonds considérables, me donner icy le titre
« de médecin. Grâces au Ciel, je suis bien loin de désirer que
« vous vous gêniez pour mon avancement. Je ne viens point
« en Angleterre pour y chercher fortune et il n'appartient

« qu'à nos présomptueuses commères de croire que le titre
« d'étranger et surtout de François soit, dans une ville comme
« Londres, un titre pour acquérir la confiance du public.

« Je mourrois de chagrin si je prévoyois que mon séjour en
« Angleterre pût être prolongé au-delà de deux ans. Je serois
« allé à Edimbourg bien volontiers, mais qu'y faire, sans
« sçavoir assez la langue pour entendre nos démonstrateurs
« et devinez-vous combien il faudroit pour y passer les six
« mois d'études depuis la fin d'octobre jusqu'en may ? En voici
« le détail, tel que je l'ay reçu d'un étudiant irlandois aussi
« pauvre que moy : l'aller et retour par mer, avec les frais
« accessoires, 8 guinées ; séjour de six mois, à raison de 3 gui-
« nées et demie par mois, cy 21 guinées ; entrée à l'hôpital
« avec les accessoires, 7 guinées ; cours des professeurs de chi-
« mie et de médecine pratique, 8 guinées ; total 44 guinées et,
« pour être encore à Quimper, ajoutons 6 guinées. C'est une
« affaire de 1.200 livres. Sans doute, le calcul est bien loin de
« votre compte, il l'est également du mien et je vois bien clai-
« rement aujourd'hui que ces Anglois qui courent la France
« pour y ménager leur argent sont de mauvaise foy. Vous me
« dites de passer six mois à Londres et d'aller passer le reste
« à Edimbourg et tout cela avec 80 livres par mois, encore
« faut-il déduire les frais du voyage. Non, mon très cher père,
« depuis quatre mois, je suis assurément à l'école de la néces-
« sité et je sçays épargner mon argent aussi bien que qui que
« ce soit, mais je suis trop fier pour aller m'exposer aussi
« imprudemment à demander peut-être l'aumône. Ne croyez
« point, je vous en supplie, que j'exagère l'état des choses pour
« vous déterminer à faire pour moy un effort de plus. Mon
« très cher père, je ne mériteroi jamais ce reproche-là. Dès
« que j'auroi reçu la somme de 700 livres que vous avez encore
« la bonté de me promettre, je prendrai mon parti de belle
« grâce ; je tâcherai de m'arranger pour entrer pendant les
« trois mois de l'été dans un hôpital et je retournerai ensuite
« à Quimper ou, si je ne puis obtenir un terme plus raison-
« nable du médecin en chef, comme je le crains bien, je parti-

« rai peut-être encore plutôt et je vous rendrai à mon retour « tout ce qui me restera, si toutefois il m'en reste.

« Au moins, mon très cher père, épargnez ma réputation à « Quimper et ne découvrez à personne ma situation icy. Tout « ce que je vous écris est dicté par la vérité ; je ne sçays même « comment vous pourriez me soupçonner de mentir, quand le « mensonge n'est bon à rien. Le jeune Malherbe, ayant un « parent établi à Londres, a été deux ans et demi sans trouver « à se placer dans un comptoir. Comment ferois-je donc moi- « même, qui puis à peine faire deux phrases de suite en bon « anglois, qui n'y suis que depuis quatre mois et qui n'ai « aucune recommandation ? Au reste, tranchons le mot : le « nom d'un médecin français sonne mal aux oreille des An- « glois et, quoique les leurs ne soient assurément point aussy « sçavans qu'on le veut croire dans nos provinces, ils ont « cependant seuls la confiance de leurs compatriotes.

« On ne parle icy que des préparatifs de guerre qui se font « en France. Si le fait est vray, daignez, mon très cher père, « faire votre possible pour m'avoir une place à l'armée. Mon « frère est à Paris, qui pourroit solliciter vivement auprès de « Mgr le duc d'Aiguillon et, si vous écriviez à M. Passumeau, « je ne désespèrerois pas du succès. Cela vaudroit beaucoup « mieux qu'un voyage d'Edimbourg ; en s'y prenant de bonne « heure, on réussira d'autant plus facilement que les places « sans doute ne seront remplies que dans le courant de may.

« Si c'est faux, veuillez bien vous informer combien il y a « de médecins à Lorient, à Morlaix, en quelque ville, grande « ou petite, de la province : est-il vrai que M. Bullot doit « abandonner la médecine ? En ce cas, je préférerois Quimper « à tout autre endroit...

« Adieu, mon très cher père, permettez-moi de vous pré- « venir que l'enveloppe en Angleterre fait payer la lettre « double et que votre dernière m'a coûté 40 sols de France... » (29 mars 1774).

Dans son mémoire de 1784, Guillaume dit qu'il ne sortit de Montpellier que « pour se rendre à Londres, à l'hôpital Saint-

Georges, dirigé par M. Hunter ». L'assertion a été reproduite maintes fois, c'est-à-dire travestie, déformée, suivant l'habitude chère à MM. les biographes. En 1822, Palois, prononçant l'Eloge funèbre de Guillaume Laennec à la Société Académique de Nantes, ne craignait pas de proclamer que « muni de son titre, il revint à Paris et quelque temps après fit le voyage de Londres, où il passa deux ans pour perfectionner ses études médicales à l'hôpital Saint-Barthélemy ». En 1857, dans sa Notice sur le même personnage, parue dans la Biographie Bretonne, de Levot, Léon Maupillé disait de son côté qu'il était « allé passer deux années en Angleterre afin d'observer, dans la clinique des plus illustres praticiens de ce pays, les méthodes de traitement suivies par les maîtres de l'art ! » Et on en pourrait citer d'autres.

Comment même concilier l'assertion du mémoire de 1784 avec ce que Guillaume écrivait dans sa lettre du 29 mars, qu'à cette date, c'est-à-dire quatre mois après son arrivée à Londres, il n'avait encore pu pénétrer qu'une seule fois et encore grâce à des influences particulièrement puissantes, dans les salles de l'hôpital Saint-Georges ? Je sais bien que le mémoire de 1784 n'est qu'un plaidoyer et par conséquent fort sujet à caution : les faits y sont, fatalement et involontairement peut-être, plus ou moins déformés dans un sens favorable à la cause. On doit se rappeler aussi que, dans sa lettre du 29 mars, Guillaume suppliait son père de ne pas révéler sa situation un peu ridicule à Londres. Il est donc permis de croire qu'en écrivant les lignes, assez peu précises du reste, du mémoire de 1784, il ne fit que donner un corps à la légende plus ou moins vague qu'il aurait trouvée établie à Quimper, quand il revint, à l'automne de 1774.

Il faut remarquer aussi qu'à cette date de 29 mars 1773, Guillaume se proposait d'entrer en pourparlers avec le médecin en chef de Saint-Georges'hospital, c'est-à-dire avec l'illustre Hunter lui-même, dès qu'il aurait reçu les 700 l. dont son père lui avait annoncé l'envoi incessant, et de tâcher d'obtenir de lui son admission, pendant les trois mois de l'été

qui venait, à des conditions de faveur, c'est-à-dire en ne payant qu'un trimestre, soit 150 l. L'argent, on le verra au chapitre suivant, n'arriva que le 20 juillet, c'est-à-dire trois semaines seulement avant le départ de Guillaume. Il n'est donc pas probable qu'il y ait eu d'arrangements financiers entre Hunter et lui. Je ne le vois pas quittant Londres au lendemain d'un pareil marché et sacrifiant ainsi 150 l. de gaîté de cœur. D'ailleurs, dans ses comptes, je ne trouve pas trace d'une pareille dépense.

Rien ne dit non plus que, par mesure exceptionnelle encore et grâce à l'appui de son ancien condisciple de Paris, le jeune praticien anglais qu'il avait retrouvé à Londres, il n'ait pas obtenu d'autres fois l'accès gratuit de Saint-Georges au cours des quatre mois, d'avril à août 1774. Au début d'août, en effet, à la veille du jour où il devait recevoir de son père l'ordre inattendu de quitter Londres sur-l'heure pour revenir à Quimper, on le voit tout réconforté et en humeur de passer encore un hiver à Londres.

Ce serait au cours d'une de ces visites accidentelles à Saint-Georges'hospital qu'il aurait été le héros de l'aventure dont j'ai parlé à la cérémonie du 12 octobre 1919 à Quimper. La voici telle que je l'ai entendu raconter par quelqu'un qui la tenait, si ma mémoire ne me trompe pas, d'un M. Goulven Denis.

Il y avait alors parmi les malades en traitement dans l'hôpital une vieille Galloise que personne n'arrivait à comprendre. On conduisit le jeune bas-breton au chevet de la pauvre vieille. Celui-ci de lui adresser quelques paroles amicales en bas-breton. La vieille aussitôt de tressaillir, d'écouter son interlocuteur avec une attention extrême et enfin de lui répondre quelques mots plus ou moins difficilement compris, de sorte qu'une espèce de conversation, assez pénible en vérité, put s'établir entre eux. Je regrette de ne pouvoir en dire davantage d'un petit fait qui, au point de vue celtique, n'est peut-être pas dépourvu de tout intérêt.

CHAPITRE X

Les derniers temps du séjour à Londres. — Les déceptions et les ennuis continuent. — Guillaume est rappelé à Quimper par son père. — Son départ de Londres le 10 septembre 1774. — Il tombe malade à Paris et se trouve obligé de s'y arrêter plus de six semaines. — Départ pour Quimper le 30 octobre. — Retour au bercail et ce qui s'en suivit.

Cependant les semaines, les mois se passaient et l'état d'énervement dans lequel se trouvait le pauvre garçon ne faisait que croître de jour en jour.

« ... Les détails de ma dernière, pour n'être point amusants, « n'en étaient pas moins nécessaires à ma justification. Il est « bien désagréable d'avoir à essuyer des reproches quand *je « n'ai, au plus, que ce qu'il me faut pour vivre* et ce n'est point « par des oui-dire qu'il faut juger de la cherté ou du bon « marché des vivres à Londres. Il faut y venir. Ce n'est point « non plus parce que les marchandises sont à plus bas prix « en Angleterre qu'en France que les négotians anglois les « font exporter, mais c'est parce que les marchandises de « France qu'ils rapportent sont vendues ici excessivement « cher. D'ailleurs les impôts icy portent beaucoup moins sur « les marchandises du pays que sur la consommation journa- « lière des denrées et, malgré cela, la balance du commerce « entre l'Angleterre et la France, dont, par parenthèse, la « plus grande partie n'est qu'un commerce interlope, est si « fort au détriment des Anglois et ils le sçavent si bien eux- « mêmes, qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour l'arrêter et « que cette circonstance seule est une des grandes raisons de « leur jalousie contre les François. Mais, qu'importe tout ce « flux de paroles, qui ne changera rien à votre résolution ? Je « me lasse aussi de rabattre sans cesse le même chant et de « vous ennuyer de mes *éternels* comptes.

« Si je ne me trompe, la mort du roi de France doit changer « quelque chose dans les projets d'avancement que mes frères « et moi aurions pu nourrir. Si le parti du chancelier et du « duc d'Aiguillon est déjà ruiné, comme l'assurent ici toutes « les nouvelles publiques, il me semble que les personnes qui « avoient ou pouvoient avoir quelque intérêt à leur demeurer « attachées, perdent désormais les seuls appuis de leurs espé- « rances. Cependant, de gré ou de force, nous aurons la guerre « et j'aurois bien désiré obtenir une place à l'armée. C'est le « seul endroit par où les médecins puissent avancer. C'est un « moyen infaillible d'obtenir un hôpital et, sans cela, il faut « végéter longtems avant d'espérer d'être quelque chose dans « le monde.

« Il n'a dépendu que de moy, mon très cher père, d'aller « exercer mon état dans la Louisiane, qui a été cédée aux « Anglois par le dernier traité de paix et qui devient entre « leurs mains une colonie des plus florissantes de l'Amérique, « et, si j'avois osé y passer, *sans avoir même les fonds suffi- « sans*, comme la personne qui m'en a parlé me le conseilloit, « je ne serois peut-être plus à présent *dans cette inquiétude « continuelle sur mon état à venir*. Je n'avois d'autre objec- « tion à ce projet que le défaut de fonds et surtout le défaut « de votre consentement : tous les voyageurs, tous les mé- « moires, toutes les relations, les cartes, les histoires, les « exportations de la Louisiane, prouvent indubitablement que « les Européens n'ont, en y passant, rien à craindre du chan- « gement de climat, et, si j'avois été libre et maître de 4 à « 5.000 livres, je n'aurois pas hésité deux heures. A cette « heure, Londres est plein de familles françaises qui vont y « passer dans le courant du mois. Quelques-unes ont accensé « des terres à raison d'un ou deux shillings par arpent par « an et le bail est de 989 ans (cecy est une formalité particu- « lière de la loi d'Angleterre), d'autres les ont achetées pour « en jouir à perpétuité, eux et leurs successeurs, à raison de « 50 shillings l'arpent, la moitié payable en y entrant, le reste « en des termes différens. On leur offre encore, pour les encou-

« rager, 5 ou 6 livres sterlings par pièce de vin qu'ils y feront « pendant les dix premières années ; ils sont exempts de toute « taxe pendant vingt ans. Cette première esquisse de l'encou- « ragement que l'on offre en général à toutes les colonies que « les Anglois ont formées ou forment encore, suffit pour faire « pressentir quelle différence il doit y avoir entre le commerce « de ce peuple et celui de toutes les nations où, comme en « France, le commerce est toujours gêné par des taxes ou par « des monopoles ou par des privilèges exclusifs... »

Dans l'état de désarroi moral où il se trouvait alors, Guillaume s'imaginait qu'on ouvrait ses lettres à la poste ; aussi en terminant cette lettre, qui est datée du 2 juin 1774, priait-il son père de lui écrire désormais chez le patron de son ami Malherbe, M. van Mierop.

Elle arriva le 12 à destination et y causa une fâcheuse impression. C'était la seconde fois que Guillaume faisait miroiter aux yeux de son père le spectre de son expatriement et celui-ci lui témoigna de façon assez vive son mécontentement de ce qu'il considérait peut-être comme un acte de chantage filial. Guillaume, de son côté, à la réception de l'algarade paternelle, crut y discerner l'influence de Mme Chesneau et, quand le 27 juillet, il eut à accuser à son père réception des 700 livres de France depuis si longtemps attendues, il se permit la réplique suivante :

« ... Je n'ai jamais pensé deux fois à la Louisiane. Je n'ai « ni l'intention ni le désir de m'expatrier. Je ne vous ai « demandé ni des fonds ni votre consentement. Je ne puis « comprendre comment ma très honorée *famille* interprète ma « lettre. Je lui sais obligé de ses conseils ; je m'inquiète peu « de ses ordres ou de ses sarcasmes ; je ne sçays point répondre « à des injures ; je vis en paix avec tout l'univers et je désire « bien sincèrement que les chères personnes que vous avez « consultées sçachent une bonne fois pour toutes que je suis « très déterminé à ne reconnaître jamais dans ce monde « d'autre autorité que la vôtre ». (27 juillet 1774).

Pendant que cette lettre s'acheminait vers sa destination survenait l'événement qui allait décider de l'avenir de Guillaume. M. Thomas Bulot, ce médecin dont il parlait à son père dans sa lettre du 29 mars, était en effet sur le point, non seulement d'abandonner l'exercice de la médecine, mais même de partir pour le grand voyage dont on ne revient pas. Il exerçait à Quimper la charge de conseiller-médecin ordinaire du Roi. Quelques années auparavant, le 27 septembre 1771, il avait acquis, avec sa femme, Louise-Jeanne Le Gendre, la maison qui porte aujourd'hui le n° 19 de la rue Laennec, maison dans laquelle notre bien intentionné confrère, le Dr Lalleur, a voulu voir la maison natale de l'inventeur de l'auscultation et qui pendant si longtemps a porté la fameuse plaque que nous avons eu tant de peine à faire disparaître. Mais il ne semble pas l'avoir jamais habitée et c'est dans sa maison du quai qu'il mourut. Cet événement se produisait le vendredi 5 août 1774, à cinq heures du soir et non pas en 1785, comme l'a écrit Kerviler (*Bio-Bibliographie bretonne*). Deux jours après arrivait à Quimper la lettre du 27 juillet, qui mit le feu aux poudres. Outré de colère, Michel Laennec prit sa bonne plume et répondit en ces termes au fils impertinent :

« Il est bien malheureux pour vous, mon cher et tendre fils, « que vous ayez habité Paris et Londres : le climat de Paris « avait commencé à vous aliéner l'esprit et je vois avec la plus « sensible douleur que celuy de Londres l'a achevé, ce qui « m'accable d'amertume et de chagrin. Mais, comme on doit « toujours se reposer sur la Providence, j'espère qu'elle voudra bien s'intéresser pour vous rétablir dans l'état de bon « sens et de jugement solide où je vous ai vu.

« Depuis longtems vous êtes dans une inquiétude prématurée « de sçavoir où vous eussiez trouvé une place : il s'en présente « icy une par la mort de M. Bullot, médecin, décédé vendredy « dernier, 5 de ce mois : si vous voulez en profiter, vous en « êtes le maître. En ce cas, il faut partir de Londres sans « retardement et vous rendre en cette ville sans vous amuser

« longtems en route : mais, je ne vous y engage pas, je vous « laisse une liberté entière : ne comptez cependant plus sur « mes bontés. Je vous rendray justice ; mais d'ailleurs tout est « dit pour vous ; l'air natal pourra, je l'espère, rétablir votre « esprit ; s'il n'opère pas autant qu'il est nécessaire, nous « trouvons icy des chirurgiens habiles qui sçavent très bien « appliquer sur les épaules des mouches de cantaride : c'est « tout ce que vous méritez ». (8 août 1774).

Les colères du bon procureur-fiscal n'étaient jamais de bien longue durée : autant de feux de paille. A peine cette lettre était-elle signée que déjà l'excellent homme calmé se retrouvait le père tendre et plein de mansuétude qu'il n'avait jamais cessé d'être, malgré ses accès de sévérité. Il reprenait sur-le-champ sa plume et derechef écrivait à son fils la lettre suivante qui, comme la précédente, est datée du 8 août 1774, mais fut la seule à partir pour Londres :

« Je vous annonce, mon cher fils, avec une sensible douleur « la mort de M. Bullot, médecin de cette ville. J'en suis sin- « cèrement touché ; il laisse une veuve qui se croit enceinte et « neuf enfants vivants : il mourut vendredy dernier, 5 de ce « mois, à dix heures du soir. Je vous connois un assez bon « cœur pour être aussy sensible que moy à un aussy triste « événement arrivé à un de mes amis : mais enfin, quelque « touchés que nous en soyons, il est dans l'ordre de sçavoir « profiter des occasions : jusques icy vous avez été dans une « inquiétude prématurée de sçavoir si vous eussiez trouvé une « place : en voilà une qui se présente d'elle-même : tout le « monde m'assure que vous ferez bien en ce pays, à présent « surtout que nous nous regardons sans médecin : on m'en- « gage à vous écrire et on vous attend : une dame, Mme Amelle, « sort de chez moy pour me demasder si je vous eus fait venir, « parce qu'autrement elle eut écrit à un médecin de Nantes « qui depuis quelque tems l'a priée de luy marquer si un mé- « decin eût bien fait en ce païs ; mais, sur la réponse que je « luy ai donnée, elle n'écrira pas. Ainsy, je vous engage bien

« fortement et vous recommande même, avec tous les droits
« que j'ay sur vous, de partir au plutôt pour vous rendre icy ;
« je vous attends dans les premiers jours du mois de sep-
« tembre.

« M. Bullot avoit icy la charge de médecin du roy, qu'un
« grand-oncle à moi, M. Clairbois, a occupée : je pourroi vous
« l'acheter dans l'hiver prochain : vous vous ferez connoitre
« en ce païs, comme l'avoit fait défunt M. Bernots, et si vous
« avez, comme luy, des vues plus ambitieuses, vous pourrez
« en quelques années trouver à vous placer ailleurs, ainsy que
« ledit sieur Bernots et M. Maistral ensuite l'ont fait tous les
« deux. Mais auparavant de tenter aux plus hautes places,
« il faut qu'un jeune homme acquiert de la réputation ; or, ce
« n'est que par là qu'il peut parvenir : au surplus, tous vos
« parens et vos amis pensent que vous ferez en tout tems très
« bien en ce païs.

« Mais, j'ay une chose à vous ordonner bien expressément :
« c'est en venant icy, de former la résolution ferme et stable
« de renoncer absolument à une certaine inclination que vos
« ennemis et les miens ont voulu vous suggérer : si je sçavois
« qu'en vous écrivant de vous rendre icy, je fournirois l'occa-
« sion de renouer une pareille inclination, je me bruleroy sur-
« le-champ la main. Quand il sera tems de vous marier, je ne
« m'opposeray jamais que vous preniez vos inclinations : mais
« il faut que vous les preniez dans une famille décente : c'est
« le moyen de vous attirer l'estime et la considération publi-
« que : une femme en donne à son mary comme son mary luy
« en donne : vous serez dans le cas d'aller dans les meilleures
« maisons du païs ; si vous vous mésalliez, quels égards pen-
« sez-vous qu'on aura pour vous? Considérez avec cela la dis-
« proportion d'âge, je crois même pouvoir ajouter celle de la
« fortune. Quand on prend une femme dans une famille iné-
« gale, au moins faut-il être dédommagé par la fortune : c'est
« ce que vous ne trouverez pas dans un pareil engagement. Je
« regarde les idées que vous avez eues, et le fait est vray,
« comme une suggestion faite à un jeune enfant qui n'a pas

« encore les idées formées et dans le cœur duquel il est facile
« de glisser le poison comme du miel : on n'arrache pas ainsy
« un jeune homme du sein de son père, ny des bras de sa
« famille.

« Tous vos parens et amis vous attendent avec impatience.
« Votre frère veut vous écrire aussy luy-même ; vos cousines
« Chesneau et Trémaria vous en disent autant en particulier :
« pour moy, vous devez sçavoir que personne ne désire vous
« voir autant que je le fais : venez donc, mon cher fils, recevez
« de vive voix toutes les assurances possibles de mon amour
« et de ma tendresse. Laennec.

« Puisqu'il faut que je mette une enveloppe, autant vaut-il
« que j'employe tout le papier : faites bien mes complimens
« à M. Malherbe et dites luy qu'on se porte bien chez luy ; je
« vis avant-hier sur la rue Monsieur son père, qui a la langue
« bonne, mais qui a de la peine à marcher : on l'électrise tous
« les jours, ou au moins fort souvent, et cela luy fait du bien...

« Ne manquez pas de m'écrire quel jour sera celuy de votre
« départ de Londres et, quand vous serez à Rennes, vous irez
« voir M. et Mme Hergault ; vous les assurerez de mon respect,
« ainsi que leurs demoiselles ».

S'il est vray que l'idée principale d'une lettre se trouve dans le post-scriptum, nous serions porté à voir dans la recommandation qui termine celle-ci certain désir secret du père au sujet de l'avenir matrimonial de son fils.

Guillaume n'avait plus qu'à commencer ses préparatifs de départ.

« ... La mort de M. Bullot dérange un peu mes projets. J'é-
« tais déjà déterminé à passer l'hiver ici et, si le plaisir de
« vous revoir ne compensait cette perte, je regretterais en
« quelque sorte de partir sans être absolument maître d'une
« langue qui m'a coûté tant d'heures de patience. Mais, au
« fond, cette perte est peu de chose et mon exil parfois me
« lasse. Vous me verrez, mon très cher père, tel dans mon

« caractère que je vous ai paru être à mon départ de Quimper :
« constant à mes principes, bon fils, bon frère, bon parent ; dé-
« sirant peu, parce que j'ai peu de besoins ; travaillant plutôt
« peu que beaucoup, parce que je n'ai point d'ambition ;
« égal dans la bonne et dans la mauvaise fortune, parce que
« j'ai déjà connu l'une et l'autre ; jaloux à l'extrême de ma
« liberté, parce que, respectant celle des autres, j'ai droit
« d'attendre d'eux les mêmes égards ; connoissant mal le
« monde, parce que j'y ai peu vécu et, par conséquent, parois-
« sant quelquefois brutal quand je veux n'être que franc ; quel-
« quefois gai jusqu'à la folie, souvent rêveur, mais jamais mi-
« santrope, sobre en tous tems, humain autant qu'un médecin
« peut l'être ; passablement instruit dans mon art, non pas
« autant que je l'aurois pu ; regrettant beaucoup le tems perdu,
« sans me presser davantage ; enfin, si je me connois moi-
« même, trop singulier en plus d'un sens pour ne faire jamais
« beaucoup d'amis ou beaucoup d'ennemis...

« Je n'ai point encore trouvé de vaisseau prêt à mettre à la
« voile et c'est la raison du retardement de la présente. Si je
« n'en trouve point avant quelques jours, je prendrai la route
« de Paris. » (30 août 1774).

Tout d'abord, il avait eu l'idée, vu la belle saison et parce qu'il se croyait désormais à l'abri du mal de mer, de se rendre à Saint-Malo ou à Morlaix. Mais, réflexion faite, et plutôt que de risquer de s'aller morfondre un mois et plus peut-être à Southampton, à attendre un bateau plus ou moins problématique, il se décida à rentrer en France tout simplement par Paris.

Ce fut le 10 septembre qu'il dit adieu à ce pays maussade où il avait trouvé si peu d'accueil et éprouvé une des plus cruelles désillusions de sa vie. Il y était arrivé pourtant bien plein d'espérance dix mois auparavant (nous voilà bien loin des deux années que les biographes se sont plu à lui faire passer dans les brouillards de Londres) ! Enfin, au cours de ces dix mois, s'il ne lui avait pas été donné de s'initier à la pra-

tique des grands médecins anglais, il avait pu voir par ses yeux que la clinique à Londres n'était pas beaucoup mieux enseignée qu'à Paris ; il y avait gagné, ce qui peut-être avait été le but véritable mais caché de son voyage, de s'être perfectionné dans la pratique de la langue anglaise et il revenait dans son pays natal nimbé de l'auréole qui enveloppe toujours ceux qui reviennent de loin.

Il fit sans incident la traversée de Brigthelmstone à Dieppe : le mal de mer cette fois lui fut épargné et, trois jours après son départ de Londres, il était à Bonnières, dans l'Ile de France. Son père n'aurait pu l'accuser de s'être amusé en route.

On était alors au 13 septembre. Le soir même, Guillaume prit à Bonnières le coche d'eau, mais il était écrit que les grands fleuves de France ne lui porteraient pas bonheur. Le bateau avait à peine largué ses amarres que la pluie se mettait à tomber, abondante, incessante, et eut bientôt trempé jusqu'aux os les malheureux, une centaine, qui se trouvaient à bord, s'abritant le mieux qu'ils pouvaient, les uns contre les autres. C'est ainsi que se fit le voyage jusqu'à Poissy, où l'on débarqua.

A son arrivée à Paris, il se trouva si souffrant qu'il dut s'aliter. La fièvre le prit et revêtit bientôt les caractères d'une double tierce parfaitement réglée. Les deux premiers accès furent si violents que le lundi 20 septembre on dut le saigner, contrairement aux usages d'alors dans cette maladie. On lui donna aussi une dose d'émétique. Le troisième accès fut un peu plus bénin, mais la fièvre fut plus difficile à déraciner que Guillaume s'en était flatté. Il était alors si changé que son père l'aurait à peine reconnu.

Entre ses accès, il n'avait guère autre chose à faire qu'à songer. Il réfléchissait à la condition mise à son retour à Quimper. Une absence de six années est à cet âge un remède héroïque contre certaines blessures du cœur et il en était à s'étonner que son père pût craindre pour lui une rechûte. Il voyait, ce qu'il n'avait pas vu jadis, aveuglé par le petit dieu malin, combien l'âge, la famille, la fortune même creusaient un fossé

profond entre lui et celle qu'un instant il avait cru aimer. Et puis, son séjour en Angleterre lui avait si bien montré les inconvénients de la pauvreté ! Faisant allusion au coup de boutoir assez rude qu'il avait reçu de son père avant son départ de Londres, il lui écrivait :

« ... Oh ! pour le coup, si je renoue, dans le sens que vous « paraissez l'entendre, c'est bien alors que je permets à ma « famille, à Quimper, à tout l'univers, de dire que l'air anglais « m'aura fait tourner la tête. Soyez sûr que, dans le choix « de ma femme, riche ou pauvre, j'y regarderay encore de plus « près que vous... »

D'autres fois, il voyait Le Breton, son cadet, déjà installé à Quimper, y raflant toute la clientèle du pays et formant avec son cousin Belcourt une ligue défensive et offensive dirigée contre lui. Il comptait bien un peu sur l'appui de ses premiers maîtres, MM. Coquerel et De Lannégrie, mais l'inquiétude était la plus forte et il suppliait son père de le tenir au courant, coûte que coûte, des progrès de son rival.

Ce qui lui était le plus cruel, c'était de se sentir si seul dans son auberge, si complètement enveloppé d'indifférence de la part de tous ceux qui s'y trouvaient. Et cette idée, qui ne le quittait pas un instant, ne contribuait guère à hâter sa guérison, quelle que fût par ailleurs la docilité avec laquelle il se soumettait aux prescriptions de son médecin traitant, le Dr Dupuy. Celui-ci finit par le mettre au quinquina.

Le samedi 8 octobre, l'amélioration était telle qu'il prit une détermination héroïque. Son frère l'abbé, revenu à Paris pour y préparer sa licence en Sorbonne, s'était beaucoup remué pour lui : il avait vu le Secrétaire des parties casuelles, dont dépendaient les charges de conseiller-médecin ordinaire du Roi, et cet estimable fonctionnaire l'avait bien accueilli et lui avait indiqué la marche à suivre ; il était allé voir aussi son compatriote M. de Tréverret, qui connaissait beaucoup ce gros personnage, et M. de Tréverret lui avait promis de parler en faveur de Guillaume. Si bien que ce dernier, lorsqu'il se trouva

en état de sortir, se décida, lui aussi, à aller faire visite à M. de Tréverret. La proposition que lui avait faite son père de lui acheter la charge de M. Bullot l'avait trouvé, au fond du cœur, moins indifférent qu'il n'avait jusqu'alors voulu le laisser croire et désormais la distinction ne lui paraissait pas à dédaigner.

Trois semaines s'écoulèrent encore avant qu'il ne fut en état de quiter Paris et le 30 octobre seulement il montait, non pas dans le carrosse de Rennes, comme son père lui en avait manifesté le désir, mais dans celui d'Orléans. Arrivé en cette ville il prit place à bord d'un de ces petits batelets qui faisaient alors le service entre Orléans et Nantes par la Loire et de là il prenait la route de Quimper, où il arrivait quelques jours après.

Il revoyait avec joie sa ville natale, embrassait avec effusion son vieux père qu'il n'avait pas revu depuis six longues années et qui lui avait si généreusement permis de suivre tant de coûteuses et inutiles fantaisies. Sa cousine, Mme Chesneau-Mauvoisinière, trônait toujours au foyer paternel, mais, pour ne pas désobliger son père, il lui fit un accueil correct, voire chaleureux. Je crois enfin qu'il se retrouva sans trop d'émoi en présence de la belle qui avait fait battre son cœur de vingt ans et que, de son côté, Mlle Hyacinthe X... avait trouvé le moyen de se consoler de la défection de l'infidèle.

Le 22 décembre suivant, il faisait enregistrer au greffe de la police à Quimper ses lettres de docteur. Quelques mois après, le 5 juillet 1775, il recevait ses provisions de conseiller-médecin ordinaire du Roi à Quimper et, le 10 octobre suivant, il prêtait serment en cette qualité (Arch. du Finist. B, 739, carton).

Le père, désireux d'écarter de son foyer toute cause de désunion, ne tardait pas à convoler en secondes noces et, le 9 septembre 1776, il épousait à Saint-Mathieu de Quimper, à la profonde satisfaction de ses enfants, Mme de Crec'hamblay, Hyacinthe-Claude-Guillemette des Landes de Kerrem, veuve de Jean le Bahezre, écuyer, sieur de Crec'hamblay, mariage qui

l'apparentait à toute la noblesse du pays, les Plœuc, les Cornouailles, les Boisguéhenneuc, etc.

Mme Chesneau-Mauvoisinière se décidait de son côté à prendre un second époux. Elle accordait sa main à l'un de ses nombreux soupirants, un certain M. Jacques Relié, sieur du Pré, sur le compte duquel je ne puis fournir de renseignements, si ce n'est que, peu de semaines après, elle l'épousait à Beuzec-Conq.

J'ai montré dans un précédent ouvrage quel fut le rôle de Guillaume-François Laennec dans l'éducation de son illustre neveu. Peut-être un jour, *si Deus det annos* et qu'il me soit permis de publier l'ouvrage que j'ai en préparation depuis bientôt vingt ans sur la Faculté de médecine de l'ancienne Université de Nantes, aurai-je à le présenter de nouveau au lecteur susceptible de s'intéresser aux choses de notre Bretagne et à montrer quel fut son rôle lors de la fameuse affaire qui, en 1783-85, mit aux prises la Faculté de Nantes et deux de ses bacheliers.

II

LETTRES

de

Guillaume-François Laënnec

Témoin au Procès

du

Comité Révolutionnaire de Nantes

publiées

avec une introduction et des notes

par

ALFRED ROUXEAU

INTRODUCTION

M. Charles Laennec conserve dans ses riches archives familiales la collection presque complète des lettres que son bisaïeul, Guillaume-François Laënnec, écrivait à sa femme, de Paris, où il avait été appelé à déposer lors du procès du Comité Révolutionnaire de Nantes (25 vendémiaire au 26 frimaire an III, 16 octobre au 16 décembre 1794).

Ces lettres sont au nombre de vingt-huit en tout. La dernière fut écrite lors du second voyage que, dans les jours qui suivirent son retour dans ses foyers, Guillaume Laënnec dut faire à Paris, en qualité de député de Nantes, pour demander la remise en accusation des acquittés du 26 frimaire.

Des fragments de cette correspondance ont jadis été publiés par Lallié (*Le sans-culotte Goullin*, p. 145-6 ; — *J.-B. Carrier*, p. 328-9, 330-2, 336-7). D'autres l'ont été par nous-même (*Laënnec avant 1806*, p. 56-7 et 58). Mais, il nous semble aujourd'hui qu'il y aurait un certain intérêt à publier *in-extenso* tout le dossier. D'abord, à cause des renseignements qu'il nous donne sur le fameux procès et sur l'histoire de Nantes au début de l'an III. Ensuite, pour un autre motif, qui doit toucher plus particulièrement les admirateurs de Laënnec.

On ne saurait trop mettre en lumière les origines des grands hommes, le caractère et les mœurs de ceux qui ont présidé à leur éducation, les circonstances enfin au milieu desquelles ils se sont épanouis à la vie. A ce titre seul, rien ne me paraît d'un plus haut intérêt que ce dossier qui fait revivre devant

nous, avec une aussi vivante intensité, la personnalité de Guillaume-François Laënnec au début de l'an III et je ne saurais trop remercier M. Charles Laënnec qui, avec son obligeance et sa courtoisie accoutumées, a bien voulu nous autoriser à le publier.

J'ai esquissé jadis (*Laënnec avant 1806* et *Laënnec après 1806*) ce milieu si simple et si patriarcal, au milieu duquel, à l'époque la plus importante peut-être de la vie de l'homme, celle qui pour l'ordinaire décide de l'avenir, évolua celui qui, à quelque vingt ans de là, fut une des gloires les plus pures et les moins tapageuses de la France, et, par cela même, il faut bien l'avouer, une des plus volontairement méconnues. En quelques traits, j'ai parlé de l'atmosphère de chaude affection dont il fut entouré dans la maison de l'*oncle Guillaume,* avec son frère cadet Michau ; aimé, choyé à l'envi par Guillaume Laënnec, sa femme et sa belle-mère, qui ne faisaient guère de différence entre les deux pauvres orphelins et leurs propres enfants. Les lettres que je publie aujourd'hui me permettront, je crois, de mettre les dernières touches à ce croquis.

Au moment où le Comité Révolutionnaire de Nantes était traduit devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris pour y répondre, croyait-on, de ses crimes et de ses infamies, Guillaume Laënnec allait avoir ses quarante-six ans révolus. Depuis plus d'un an, les circonstances l'avaient écarté de la vie politique et la seule fonction publique qu'il occupât encore était celle de premier médecin de l'Hôtel-Dieu, devenu le Temple de l'Humanité, la Faculté de Médecine à laquelle il était agrégé depuis l'an 1785, ayant définitivement sombré dans la tourmente révolutionnaire.

Madame Laënnec, Anne-Marie-Perrine-Sainte-Désirée de Gennes, qu'il avait épousée à Saint-Sauveur de Rennes, le 22 juillet 1783, avait seize ans de moins que lui ; mais ce n'en était pas moins un ménage des plus unis, et qui, fort occupé encore à filer le parfait amour, laissait volontiers la direction de la maison à la mère de M[me] Laënnec, Anne-Marie-Perrine Apuril, veuve de Jean-Baptiste-Marie-Félix-Noël de Gennes,

sieur de Matignon, avocat en Parlement, de cette célèbre famille vitréenne qui a couvert l'Ouest de la France de ses branches et de ses rameaux.

Les Laënnec avaient perdu l'aîné de leurs enfants, Mériadec, mort en revenant de nourrice, et leur postérité se composait alors de :

Christophe-Pélage, âgé de neuf ans. Plus tard avocat, recteur de l'Académie de la Loire-Inférieure, il épousa M[lle] Claire Marion de Procé et fut l'aïeul de M. Charles Laënnec, à l'obligeance duquel je dois de pouvoir publier aujourd'hui ces lettres de Guillaume Laënnec.

Ambroise-François, âgé de quatre ans. Docteur en médecine, professeur à l'Ecole de Médecine, il épousa M[lle] Fanny Lévesque, fille du maire de Nantes, et fut l'aïeul de M. Robert Laënnec qui, à ma prière, a consenti à se dessaisir des papiers scientifiques de son illustre parent, l'immortel inventeur de l'auscultation, créateur de l'anatomie pathologique et de la méthode en médecine, et m'a permis ainsi de fonder à l'Ecole de Médecine de Nantes ce musée Laënnec qui en représente aujourd'hui la plus grande richesse.

Enfin, une jeune personne de trois semaines environ, pauvre enfant qui allait mourir bientôt, innocente victime de la misère engendrée par la Révolution.

Mais, depuis le mois de mai 1788, la famille s'était accrue de deux orphelins, les fils de Théophile-Marie Laënnec, sénéchal des Régaires de Quimper, receveur des Décimes du clergé de Cornouaille, frère aîné de Guillaume-François Laënnec et qui, à la mort de sa femme en 1786, s'était reconnu incapable de les élever. C'étaient René-Théophile-Hyacinthe, alors âgé de treize ans, qui allait bientôt illustrer le nom de Laënnec, et Michel-Marie-Bonaventure, qui en avait douze et devait mourir jeune et sans laisser de postérité, comme son frère.

Depuis la journée célèbre du siège de Nantes par les Vendéens (29 juin 1793, jour de la Saint-Pierre), la famille habitait place de l'Egalité, n° 9, le quatrième étage d'une maison à peine achevée, la maison Albert, donc l'entrée était rue Man-

sart, aujourd'hui rue Saint-Julien. Elle vivait là, tranquille et retirée, ne voyant personne, à l'exception de quelques intimes, avec trois serviteurs de confiance, Jeanne Gautier, dite la grosse Jeannette, Thérèse, et le père Veillon, qui avait, je crois, remplacé le domestique Joseph, alors en train de conquérir ses galons d'officier dans les armées de la République.

Mais, je suis obligé, avant de commencer la publication des lettres de Guillaume Laënnec, d'esquisser la carrière politique du personnage, dans ses grandes lignes tout au moins, car autrement, ce serait faire l'histoire de Nantes pendant les premières années de la Révolution.

Elle fut, disons le tout de suite, ce que fut à l'époque, celle de tous les honnêtes gens, d'opinions modérées, qui, dans l'enthousiasme des idées nouvelles, se laissèrent aller à accepter sous le nouveau régime des situations politiques. Ils ne tardèrent pas à se trouver débordés, entraînés à appliquer certaines réformes absurdes, malencontreuses, illégales même, jusqu'au moment où ils furent dans l'obligation de passer la main à la canaille, pour qui ils avaient ensemencé, et qui se chargea de la récolte.

***

Guillaume Laënnec était né frondeur du pouvoir. Il n'y a qu'à lire sa correspondance, au temps qu'il était étudiant, pour en être pleinement convaincu. Un de ses premiers actes, après son arrivée à Nantes à la fin de 1781, fut de courir sus à la Faculté de Médecine pour s'y faire agréger de force et contrairement à tous les usages reçus en cette ancienne corporation, lutte homérique, célèbre dans les fastes de notre Université nantaise autant que mal connue, et dans laquelle, grâce à la connivence plus ou moins intéressée du Parlement de Bretagne, la pauvre Faculté fut battue sur toute la ligne.

Il salua naturellement avec enthousiasme l'aurore des idées nouvelles et, dans les derniers mois de 1788 et les premiers de 1789, je le vois, bien qu'étranger à Nantes, devenu un des porte-parole attitrés de ses concitoyens auprès de la munici-

palité nantaise. C'était alors la mairie Richard de la Pervenchère. Avec Baco, Dorvo, Giraud du Plessis, Mellinet père, Beaufranchet et quelques autres, il est un des grands premiers rôles du mouvement révolutionnaire à Nantes. On dit même qu'il prit une part assez importante à la guerre de pamphlets qui se fit jour en Bretagne et à Nantes à cette époque, lutte dans laquelle des deux côtés de la barricade, on sembla faire assaut d'injustice. Il passe, en effet (Péhant, Cat. de la Biblioth. Municip., n[os] 48624-5, 50381-2) pour être l'auteur de *la Glace Fidèle ou Lettre d'un gentilhomme breton à l'Auteur des Lettres d'un Ami*, pamphlet anonyme, paru sans indication de lieu ni de date et dont le succès dut être assez vif, car, peu après, il en parut une seconde édition sous le titre la *Glace Fidèle remise au teint* (lisez *tain*), etc., diatribe encore plus méchante, non seulement contre les privilèges prétendus par la noblesse, mais encore contre une partie d'assez fraîche date, en effet, de la noblesse nantaise. Connaissant l'humeur sarcastique du personnage, son orgueil de bourgeois d'ancienne race, sa nature primesautière et les écarts de langage qu'il se permit trop souvent sous l'empire de la passion et qui parfois lui coûtèrent si cher, je n'oserais affirmer que cela n'est pas. Mais rien non plus ne prouve que l'accusation soit fondée. Je dois reconnaître en outre que la famille a toujours soutenu avec la dernière énergie que Guillaume Laënnec n'était pas l'auteur de cette pièce.

Le 28 juillet 1789, Guillaume Laënnec fut élu membre du Conseil provisoire des Trente et Un, chargé de concert avec la municipalité Richard de la Pervenchère, de prendre toutes les dispositions qui conviendraient pour assurer la tranquillité publique. Quelques jours après, lors de l'élection de la mairie Kervégan, le 17 août, il fut élu membre du Comité des Cinquante, adjoint au nouveau Bureau de Ville. Le 18 janvier 1790, lors de la constitution des nouvelles municipalités, il fut élu officier municipal et il put se parer, dans les cérémonies officielles, de l'écharpe tricolore à frange blanche, insigne de sa nouvelle dignité. Il sortit de charge à la fin de l'année 1790,

et le 23 novembre les électeurs le maintinrent en qualité de notable, comme membre du Conseil Général de la Commune. Le 10 novembre 1791, il quitta la municipalité pour entrer au Conseil Général du District, mais, contrairement à ce qu'a écrit Mellinet (Commune et milice de Nantes, VI, p. 362, note marginale), je ne vois pas qu'il ait jamais été appelé à le présider au cours de l'année qu'il resta en charge. Le 10 décembre 1792, lors des élections municipales, quelques voix, trente-neuf, s'égarèrent, au second tour de scrutin, sur son nom pour l'élever aux honneurs de la mairie, mais ce fut Baco qui fut élu le 13. Elu lui-même officier municipal le 22, il déclina ce nouvel honneur mais, devant l'insistance des électeurs, il accepta, pour la seconde fois, les fonctions de notable, dont il fut destitué l'année suivante, au 12 octobre, lors du triomphe de la Montagne.

Je ne puis le suivre pas à pas dans tous les actes de sa vie politique, à partir du 18 janvier 1790, ce serait, je le répète, faire l'histoire de Nantes pendant les quatre premières années de la Révolution. Il me suffira, pour apprécier sa conduite générale, de dire qu'il eut sa part de responsabilité dans les événements si graves qu'amena dans notre région de l'Ouest l'application ultra rigoureuse et souvent illégale de cette absurde et malencontreuse mesure qui eut nom la *Constitution civile du clergé*. Elle fut d'ailleurs celle de tous ses collègues, je parle des modérés parmi ses collègues, cette conduite qui à de très rares exceptions près, comme Baco par exemple, fut empreinte d'un caractère indéniable d'incertitude et d'irrésolution. Ce devait lui être plus tard cruellement reproché.

Le mercredi, 17 mars 1790, il avait été nommé administrateur de l'Hôtel-Dieu. J'ai parlé jadis de l'effroyable catacombe qu'avait été jusque-là l'Hôtel-Dieu de Nantes et les améliorations sans nombre qu'à partir de cette époque il devait apporter à notre premier établissement d'assistance publique, soit comme administrateur, soit comme médecin. Je n'y reviendrai pas, ne voulant parler ici que de l'homme politique.

L'administration départementale était à peine constituée définitivement (15 juin 1790) qu'éclatait un conflit de préséance entre elle et la municipalité. On trouvera aux Archives Municipales (Arrêtés municipaux) tous les détails de cette absurde querelle. Mais la vanité est de tous les temps et de tous les régimes. Guillaume Laënnec fit partie de la Commission qui fut nommée par la Commune pour étudier la question au point de vue juridique (29 juillet 1790). C'est encore lui qui fut chargé du rapport et il le fit avec sa fougue naturelle. Mellinet s'en étonne :

« Franchement, dit-il, M. Laënnec, dont la voix fut plus d'une fois si franche et vraiment nationale dans le Conseil, s'était chargé d'être le rapporteur d'une cause bien chétive. » Sans doute l'orgueil et la vanité sont, si l'on veut, choses bien chétives en soi, mais elles comptaient encore à cette époque, malgré les grandes phrases détachées des politiciens, comme elles comptent encore aujourd'hui et compteront toujours, tant qu'il y aura des hommes et qui penseront, parmi les principaux mobiles de leurs actions. Mais, il faut le reconnaître, l'opinion soutenue par Laënnec était appuyée d'arguments ne manquant pas d'une certaine solidité. Bref, le 30 juillet, il fut, avec son collègue à la municipalité, Cantin, député à Paris pour aller présenter son rapport à l'Assemblée Nationale. Ce rapport fut imprimé chez Vézard et Le Normand, sous le titre : *Adresse à l'Assemblée Nationale par les officiers municipaux, députés extraordinaires du Conseil Général de la Commune de Nantes, Laënnec et Cantin* (in-8°, 16 pp., s. d.) et fut bientôt suivie d'une seconde, également imprimée chez Vézard et Le Normand, et d'une troisième, datée, elle, du 24 août et publiée sous le titre : *Résumé des demandes de la ville de Nantes et de ses moyens, par les officiers municipaux, etc.* Bornons-nous à dire que le conflit fut clos par un second avis du Comité de Constitution, qui, sans revenir sur ce qu'il avait déjà déclaré au sujet de la préséance, blâmait les procédés de l'Administration Départementale et engageait les deux partis à observer réciproquement les égards qu'ils se devaient et à

laisser s'éteindre une querelle qui ne pouvait que porter préjudice aux intérêts du pays. Guillaume Laënnec était de retour à Nantes le 25 septembre et sur l'heure se mettait à la besogne pour s'acquitter d'une tâche difficile dont il venait d'être chargé par la municipalité. C'était le Compte rendu public des dépenses et des recettes de la ville pour l'année 1790, qu'il devait lire à la séance publique et extraordinaire de la municipalité le 1er décembre suivant. C'était le premier et Guillaume Laënnec tenait à le soigner particulièrement. Il fut imprimé sous le titre : *Aperçu préliminaire du Compte des revenus, dépenses, des dettes et de la situation de la Commune de Nantes, lu à l'Assemblée publique et extraordinaire tenue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville le 1er décembre 1790, par Guillaume-François Laënnec, officier municipal (Nantes, Malassis, in-4°, 24 pp. et un tableau)*. Cet important travail dénotait chez l'auteur, ainsi que l'écrivait Léon Maupillé dans la *Biographie Bretonne*, une aptitude aux affaires, une sûreté de mémoire et une clarté d'exposition qu'on ne devait pas s'attendre à trouver chez un homme resté jusque-là étranger au maniement des affaires publiques...

Il était encore occupé de la rédaction de ce Compte rendu quand il fut brutalement attaqué par Baco, député à la Constituante, attaque brusquée qui fut le point de départ d'une polémique assez fâcheuse, mais que je ne puis pas davantage songer à raconter par le menu. Il s'agissait d'une lettre de justification que Baco, à la suite du renvoi de Necker, avait adressée à Fellonneau avec prière instante de la faire paraître sur l'heure dans le *Journal de Nantes*. Certaines circonstances qu'il serait trop long de raconter ayant retardé l'impression de cette pièce, Baco, trompé par ses correspondants de Nantes, s'en prit à Guillaume Laënnec qu'il accusa d'en avoir empêché l'impression et il lui écrivit à ce sujet une lettre fort insolente, on pourrait dire même grossière, qu'il fit de plus paraître dans la *Chronique du Département* (N° 4) et qui est datée du 29 novembre 1790. Guillaume Laënnec, justement ému, riposta dans la même feuille (15 décembre), réponse d'ailleurs assez

maladroite, dans laquelle, au lieu de se borner à se justifier, ce qui lui était si facile, il se laissa aller à répondre aux insolences de son agresseur par des insinuations également regrettables. Ainsi arrive-t-il trop souvent. Baco qui décidément avait perdu toute maîtrise de soi, répliqua par une nouvelle lettre (25 janvier 1791, n° 13, supplément), plus insolente encore. L'éditeur voulut-il couper court à un débat si fâcheux entre deux hommes aussi en vue du parti de la Révolution à Nantes, ou bien Guillaume Laënnec eut-il le bon sens de s'en tenir là, toujours est-il que le débat n'alla pas plus loin. Je crois d'ailleurs qu'à son retour à Nantes, à l'issue de son mandat, Baco dut reconnaître ses torts et l'erreur dont il avait été victime, car, malgré les paroles outrageantes échangées, deux années ne s'étaient pas écoulées, on le verra dans le cours de ces lettres, que les deux anciens adversaires semblaient réconciliés.

Je le retrouve, au début de l'année suivante, marguillier de Sainte-Croix, sa paroisse, car il demeurait encore à cette époque place du Bouffay, au premier étage de la grande maison qui fait face à la Loire et le 23 mai de la même année (1791) il était prorogé dans ses fonctions d'administrateur de l'Hôtel-Dieu, bien qu'il ne fut plus que simple notable.

En sa qualité de personnage officiel, il ne tarda pas à se trouver dans l'obligation d'acquérir du bien national. Le citoyen Fabré, maître en chirurgie, ayant soumissionné pour plusieurs maisons sises au bas de la rue du Calvaire, côté nord, qui appartenaient aux Filles du Calvaire, les lui rétrocéda le 2 juillet 1791, je ne sais trop à quelle occasion, pour la somme de 68.000 livres et, l'année suivante, ayant gagné un procès d'une certaine importance qu'il soutenait depuis quelques années contre un parent de Mme Laënnec, un de Gennes de Saint-Malo, de la branche des de Gennes-Beaupré, il consacra l'argent qui lui en advint à l'acquisition de la maison et métairie du Petit-Port, appartenant à la Congrégation de l'Oratoire et qui, à partir de cette époque (8 janvier 1793), devint la maison des champs de la famille. C'était là du bien

d'église et non pas du bien d'émigré : de ce dernier Guillaume Laënnec n'eut jamais consenti à se rendre acquéreur ; c'était là un pain, disait-il, dont il ne mangeait pas.

Après la tentative de fuite du roi, en juin 1791, l'Assemblée Nationale décréta le 16 juillet que le Souverain était inviolable et ne pouvait être mis en accusation pour ce fait. Le décret fut assez mal accueilli à Paris, déjà au pouvoir de la populace, et il s'en suivit les événements graves que l'on sait. Quelques jours après, le 25 juillet, Guillaume Laënnec soumettait au Conseil Général de la Commune un projet d'adresse qu'il avait rédigé *motu proprio* pour féliciter l'Assemblée Nationale de son décret du 16. Il lui avait fallu, dit Mellinet, un certain courage pour se risquer à faire en un pareil moment une motion de cette sorte. Sur l'heure, il est vrai, il ne recueillit que des applaudissements, même de la part du peuple des tribunes, qui approuve toujours les grandes phrases sans y comprendre grand chose. Son adresse fut même approuvée à l'unanimité par le Conseil Général, sauf quelques très légères modifications, enregistrée et envoyée à Paris. Mais, le lendemain, quelle tempête à Nantes ! Chez les partis avancés, l'auteur de l'adresse, et tous ceux qui l'avaient approuvée furent traînés dans la boue. Les Huet, les Hardouin se faisaient remarquer surtout par la violence de leurs attaques. Le Chronique de la Loire-Inférieure ne décolérait pas. A l'en croire, l'adresse était ridicule, absurde, lâche, méprisable..., elle trahissait la bassesse et l'ignorance de l'auteur, un esprit de servile adulation envers la Cour... (Chronique de la Loire-Inférieure, n°s 64 et 65, pages 575 et 581).

A quelques jours de là, le 27 août 1791, Guillaume Laënnec se chargea, dans un moment d'urgence, de donner bénévolement et gratuitement ses soins aux malades de l'Hôtel-Dieu et il le fit jusqu'au 31 décembre suivant, époque à laquelle, ayant cessé ses fonctions d'administrateur de cet établissement, il fut nommé, avec son collègue Blin, officiellement et en titre, médecin de l'Hôtel-Dieu, aux appointements annuels de 800 livres chacun.

A la fin de l'année, en effet, ayant été élu membre du Conseil Général du District, il avait dû donner sa démission de notable, ce qui entraînait celle d'administrateur de l'Hôtel-Dieu. C'est ainsi qu'il abandonna pour un temps des fonctions dans lesquelles il s'était distingué pendant deux ans : c'est lui, dit Mellinet, qui avait « rédigé la plus grande partie des délibérations du Conseil, lorsqu'il s'était chargé d'adresser au pouvoir, soit exécutif, soit législatif, ce langage de franchise bretonne qui était naturel à un citoyen dont les paroles ne démentaient pas l'origine ».

Les événements du 10 août 1792, auraient-ils commencé à lui dessiller les yeux ? Le 26 août 1792, ayant été nommé à l'Assemblée primaire de Sainte-Croix électeur pour élire les députés à la Convention, il déclina cet honneur et le 31 écrivit à son président, Clavier, qu'il ne pourrait l'accompagner à Ancenis, où devait siéger l'Assemblée électorale du Département. Il alléguait, il est vrai, plusieurs bonnes excuses, une maladie de son fils cadet Ambroise, qui couvait, disait-il, une variole d'une certaine gravité ; l'absence de son collègue Blin, alors à Beauvoir et qui lui avait laissé sur les bras le fardeau d'un hôpital encombré d'une façon effrayante... (Arch. L.-Inf., L, 162). Le 16 octobre 1792, ayant été élu sous-lieutenant de sa compagnie de garde nationale, je le vois également décliner ce nouvel honneur et répondre au citoyen Griffon qui l'informait de son élection, qu'incapable de commander il préférait rester simple grenadier. Cependant, le 10 décembre 1792, eurent lieu les élections municipales. Le maire en charge Giraud du Plessis fut, au premier tour de scrutin maintenu dans ses fonctions. Sur son refus, eut lieu le lendemain 11 décembre un second tour de scrutin et trente-neuf voix s'égarèrent sur le nom de Laënnec. J'ignore le nombre de voix qu'il eut au troisième tour le 12 décembre, mais il en fallut un quatrième pour arriver à un résultat et Baco fut élu maire le 13 décembre. Le 22, Guillaume Laënnec fut élu officier municipal, mais il refusa en ces termes :

« ... Il est dans la vie des circonstances impérieuses qui ne

permettent pas à un homme honnête d'entrer dans une carrière qu'il ne pourrait courir sans trahir des devoirs plus sacrés ; le soin d'un grand hôpital, l'éducation d'une famille nombreuse, l'instruction de deux orphelins que j'élève, les occupations étourdissantes de ma profession et des raisons de fortune que je ne puis confier au papier doivent me dispenser d'accepter une place dont je connois par expérience les charges et les sacrifices. Agréez, citoyens officiers municipaux. que je me renferme dans la douce et heureuse obscurité qui m'est nécessaire au moins pour quelques années... ».

Cependant, trois jours après, ayant été élu notable par 62 voix, il se laissa aller à accepter, tant était grand l'attrait qu'avaient à ses yeux les fonctions municipales, « patronymiques pour ainsi dire dans sa famille », avait-il écrit lors de sa grande querelle avec Baco. Son installation eut lieu le vendredi 28 décembre 1792.

Cette fois encore, il s'acquitta avec le même zèle de ses fonctions de notable. Nombreuses sont les requêtes, nombreux les rapports que je le vois adresser dans les mois qui suivirent à la Ville, au Département, au Comité Central. C'est tour à tour l'enseignement de la botanique qui le préoccupe et l'agrandissement du Jardin des Apothicaires, la transformation de l'Hôtel-Dieu qui en avait tant besoin, l'alimentation de la population et la lutte contre la famine, l'autorisation d'ensemencer en pommes de terre tous les terrains nationaux disponibles, l'hygiène des diverses prisons, etc.

Mais nous entrons en cette sinistre année 1793. La Convention a jeté en défi à l'Europe coalisée une tête de roi, l'insurrection vendéenne a éclaté, sinistre, déconcertante pour les pouvoirs publics, si imprévoyants. Les conventionnels Villers et Fouché, bientôt suivis des Merlin de Douai, des Gillet, des Cavaignac, des Philippeaux, viennent s'installer à Nantes, y brouiller les cartes, y fomenter la guerre civile et l'anarchie. Le tribunal criminel est jugé insuffisant et remplacé par le tribunal révolutionnaire, les citoyens les plus honorables commencent à être molestés, traqués, emprisonnés sous les plus

futiles prétextes, et souvent sans le moindre prétexte, les prisons s'emplissent à déborder...

Le 22 avril 1793, le Conseil Général de la Commune arrête d'envoyer une adresse d'encouragement à la Convention pour la féliciter de la courageuse fermeté qu'elle a montrée en présence des sections et de l'insolence scandaleuse des tribunes. Elle nomme une commission dont Guillaume Laënnec fait partie comme d'habitude. Comme d'habitude aussi, c'est lui qui est chargé de rédiger l'adresse. Il la lit au Conseil Général le 4 mai. On la trouvera in-extenso dans Mellinet (*loc. cit.*, VIII, p. 196-204 et 235). Le raporteur demande, entre autres choses, l'institution d'une force départementale pour garder la Convention et assurer la liberté de ses délibérations, la suppression des quarante-huit sections délibérantes de Paris, le rappel des représentants en mission, etc. L'adresse est approuvée, enregistrée sur l'heure, recopiée à plusieurs exmplaires pour recevoir les signatures... Mais elle n'a pas l'heure de plaire aux Sociétés populaires, elle y déchaîne même une opposition si violente que Guillaume Laënnec, tout interloqué de l'accueil qu'il y a reçu, propose le 8 mai au Conseil, première marque de faiblesse, hélas ! de rapporter ses délibérations des 20 et 22 avril précédents et de supprimer les trois exemplaires de l'adresse qui ont été déposés au greffe pour y recevoir les signatures des membres des Sociétés populaires. Le Conseil consent à cette dernière demande, mais il fait tirer l'adresse à des milliers d'exemplaires qu'on envoie à toutes les communes de France et le 30 mai, ne pouvant plus tolérer l'attitude des représentants en mission, il nomme un député, Barré, pour aller la présenter à la Convention. Elle y arriva, dérision du sort, le 2 ou 3 juin, juste à temps pour assister au triomphe de Marat et de la Montagne. Ainsi commença la grande lutte de Nantes contre les représentants en mission, lutte qui devait avoir pour elle de si terribles conséquences.

A partir du 20 juin 1793, Guillaume Laënnec reçut l'ordre de cesser tout service à la Garde Nationale pour se consacrer tout entier à son service de l'Hôtel-Dieu, devenu le Temple

de l'Humanité. On peut dire qu'il y resta en réquisition permanente jusqu'en mars 1794. J'ai raconté jadis comment se passa pour lui cette fameuse journée du 29 juin 1793, et comment, pendant que les Vendéens attaquaient la ville de tous les côtés et que Mme Laënnec opérait son déménagement pour transporter ses pénates de la place du Bouffay à la plaec Royale, Guillaume Laënnec, se multipliant dans son service hospitalier comme s'il avait vingt ans, se faisait tour à tour médecin, chirurgien, brancardier, infirmier, pharmacien..., conduite honorable et belle qui ne devait même pas lui faire trouver grâce, à quelques jours de là, aux yeux des sans-culottes nantais.

Le 5 juillet, en effet, il assistait à la fameuse séance des corps administratifs, réunis au Comité Central, où l'on décida de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à l'entrée à Nantes de tout commissaire de la Convention et à l'établissement de toute commission centrale de correspondance. Si j'en crois un passage des *Souvenirs* restés manuscrits de Christophe Laënnec, c'est encore son père qui aurait été chargé de rédiger la fameuse délibération, mais peut-être a-t-il confondu avec celle du 4 mai. En tout cas, il figure parmi les signataires de cette pièce mémorable. Mais, hélas ! sept jours après, le 12 juillet, en pleine séance des corps administratifs, il se rétractait publiquement, au milieu des applaudissements de la populace des tribunes. Il se rétractait, comme firent tous les signataires de cette malencontreuse adresse, assez piteusement. Il avait eu peur, comme eurent peur tant d'autres Français, au cours de cette sinistre époque, comme eurent peur non seulement les modérés qui s'étaient plus ou moins à contre-cœur ralliés au gouvernement, mais encore tous les terroristes depuis le premier jour jusqu'au dernier, comme eurent peur plus d'un parmi ceux-là même qui vinrent grossir les rangs des insurgés.

Je ne puis songer à narrer ici tous les incidents de la lutte qui à ce propos s'était engagée entre Nantes et les représentants en mission. Beysser, commandant temporaire de la

place, qui avait été l'un des signataires de la délibération du 5 juillet, ayant été révoqué de son commandement le 13 juillet, Guillaume Laënnec fut député le lendemain 14, avec son collègue Bridon, par le Conseil Général de la Commune pour aller trouver Canclaux à Ancenis et lui représenter que le salut de Nantes exigeait le maintien de Beysser comme commandant temporaire. Il était de retour de sa mission le 16. Dans les jours mêmes, le 17, la Convention, désormais au pouvoir de la populace et duement manœuvrée par ses membres en mission à Nantes, déclarait traîtres à la patrie tous les signataires de la délibération du 5. Le décret était, il est vrai, rapporté le lendemain, mais il ne fut pas oublié pour cela. Dans les jours mêmes, la Convention mandait à sa barre le président et le procureur-général-syndic du Département, le maire Baco, et celui-ci était le 2 août arrêté et emprisonné à l'Abbaye.

Tous ces graves événements n'empêchaient pas Guillaume Laënnec de continuer à s'occuper avec le même zèle de ses fonctions municipales. Le 30 août, je vois un rapport de lui sur une pétition des professeurs du Collège tendant à ce que cet établissement ne fut pas détourné de sa destination première et transformé en caserne, comme le demandait l'autorité militaire. Le rapporteur approuvait naturellement avec la dernière énergie les termes et les idées de la pétition...

Mais, les événements vont se précipiter. Le 29 septembre 1793, Carrier, député à la Convention, reçoit l'ordre de se rendre sur l'heure à Nantes et d'y prendre les mesures nécessaires pour y châtier comme il convenait une ville aussi duement convaincue de fédéralisme. Il y arrivait le 7 octobre dans la soirée. J'ai raconté jadis (*Laënnec avant 1806*) la visite que, dès le soir de son arrivée, le farouche proconsul fit aux Laënnec, à l'instigation de Prigent de Keraudren, son secrétaire intime et son ami. Ce dernier avait épousé une parente éloignée, mais amie intime de Mme Laënnec, Mlle Brigitte Pireys, et il voulait naturellement beaucoup de bien à une famille à laquelle il s'honorait d'appartenir et on peut dire que son intervention intelligente en la circonstance fut de la plus grande utilité

pour Guillaume Laënnec, si même, comme c'est infiniment probable, elle ne lui sauva pas la vie, car il était un des plus compromis dans l'affaire du fédéralisme nantais. Grâce à Prigent, Guillaume Laënnec se tira à bon compte de ce mauvais pas et il en fut quitte pour un mois d'arrêts de rigueur à l'Hôtel-Dieu, où il put continuer tranquillement son service et même remplir les fonctions de Secrétaire du Conseil de Santé de l'Armée des Côtes de Brest pendant que tant d'autres Nantais de distinction étaient envoyés à la boucherie.

Le 10 octobre 1793, toutes les administrations de la ville et du département étaient destituées et remplacées d'office. Il faut lire dans les Registres de la municipalité le compte rendu de cette dramatique séance, à laquelle avait été convoqué Guillaume Laënnec et dès le lendemain il s'en fut se constituer prisonnier à l'Hôtel-Dieu. Désormais, c'était le sans-culotte Renard, peintre-décorateur, qui était chargé de présider aux destinées de la ville. Le 11, le Comité Révolutionnaire, d'exécrable mémoire, était constitué avec les Goullin, les Chaux, les Bachelier, les Forget, etc. Le Club de la Halle, modéré, était fermé, ainsi que les Chambres de lecture, la Compagnie Marat créée, le Tribunal Révolutionnaire réorganisé ; bref, après le 18 octobre et la défaite des Vendéens à Cholet, la Terreur se trouva installée à Nantes. Le 29, cent trente-deux Nantais, soigneusement triés parmi les personnages les plus recommandables de Nantes, prenaient la route de Paris où, contre toute attente, ils arrivaient vivants et sur le point de devenir les vengeurs de la Société contre la bande de monstres que la Convention avait déchaînés sur Nantes.

Dirais-je la vie de Guillaume Laënnec au cours de ce terrible hiver 1793-4? La peur installée en permanence à son foyer, ainsi que la famine? La tentative de chantage dont il fut l'objet de la part de Chaux, ce négociant véreux, deux fois banqueroutier, qui était devenu un des grands premiers rôles du Comité Révolutionnaire? Son arrestation arbitraire avec un de ses malades qu'il était allé voir à la maison d'Haumel? Les fatigues excessives entraînées par sa profession dans une ville

et un hôpital encombrés de malades, les visites officielles dans les prisons bondées de morts et de vivants, entassés dans la plus effrayable promiscuité, dans l'odeur la plus écœurante, lui-même, à bout de forces, pris du typhus et n'y échappant que grâce à la vigueur de sa constitution? Et pour se reposer de tout cela, les rencontres imprévues, au coin d'une rue, avec une noyade en préparation, un chapelet de malheureux qu'on s'en allait fusiller dans les carrières de Gigant ou qu'on massacrait à l'arme blanche en pleine place publique?

Le règne de Carrier à Nantes fut court, s'il fut bien rempli. Dans la nuit du 25 au 26 pluviôse an II — 13 au 14 février 1794, il quittait notre malheureuse cité et Nantes commençait à respirer. Non pas que l'humanité eût fait du même coup sa réapparition dans nos murs, car, deux mois après le départ de Carrier, le 25 germinal an II — 14 avril 1794, deux des plus affreux séides du Comité Révolutionnaire, Fouquet et Lambertye, montaient sur l'échafaud pour avoir soustrait deux femmes contre-révolutionnaires à la vengeance nationale.

Le 24 prairial — 13 juin 1794, seulement, le Comité Révolutionnaire était, sous la pression de l'opinion publique, arrêté, ainsi que Phelipes-Tronjoly, accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire, et, peu après, expédié à Paris. Le 22 fructidor — 8 septembre, les cent trente-deux Nantais, qui n'étaient plus que quatre-vingt-quatorze, comparaissaient devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris dont la procédure venait heureusement d'être modifié. Six jours après, le 28 fructidor — 14 septembre, ils étaient tous acquittés et le procès avait révélé de telles horreurs que, devant l'indignation publique, le Tribunal Révolutionnaire mettait en jugement la horde de misérables qui avait constitué le Comité Révolutionnaire de Nantes.

Guillaume Laënnec fut un des premiers témoins touchés par l'assignation. Le 11 vendémiaire an III — 2 octobre 1794, le District autorisait le maître de poste Caton à lui fournir les chevaux nécessaires pour se rendre à Paris (L, 1054, f° 104 v°). Le même jour, on lui décernait un certificat de civisme consta-

tant en outre que depuis le début de la guerre de Vendée, il avait soigné avec zèle et dévouement ses compagnons d'armes tant dans les hôpitaux que chez eux, en particulier lors de l'attaque de Nantes (Arch. Ch. Laënnec). Le surlendemain, 13 vendémiaire — 4 octobre, il avait en mains son passe-port et le même jour sans doute ou le lendemain au plus tard, il prenait la route de Paris, avec ses concitoyens Rézicour, Lamarre, Lavigne, Marie, Lieutaud de Troisville, le chirurgien Thomas, le négociant Le Chantre et Fourrier.

Il avait été chargé par l'administration des hôpitaux de faire les démarches nécessaires pour obtenir les subsides dont elle avait si grand besoin. Il se proposait aussi de profiter de son voyage pour faire régulariser un constitut qu'avait Mme Laënnec sur les tailles du pays de Vitré et essayer de décrocher une commission de médecin dans un des hôpitaux militaires de l'armée des Côtes de Brest. Il n'oubliait pas non plus les intérêts de son ami Le Meignen, toujours soucieux de voir agrandir et réorganiser le Jardin des Apothicaires de Nantes où, depuis la mort de Bonamy, il professait la botanique.

Le 17 vendémiaire — 8 octobre, il était à Orléans et le 19 (10 octobre), rendu à destination. A deux reprises, il fut appelé à déposer devant le Tribunal Révolutionnaire, le 25 vendémiaire d'abord — 16 octobre, jour de l'ouverture des débats, et le 14 frimaire — 4 décembre, après la mise en accusation de Carrier. On trouvera un abrégé de ces deux dépositions dans le *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire* de Clément (VIe partie, n° 56, p. 222 et suivantes, et n° 14, p. 55) et dans la *Loire Vengée*, qui en est la reproduction intégrale. Il en existe, dit-on, une relation plus détaillée dans les *Notes d'audience* de Villenave, conservées dans les collections de M. Bord, mais nous ne les avons pas eues à notre disposition.

Le 26 frimaire an III — mardi 16 décembre 1794, Carrier était condamné à mort avec deux de ses plus abominables séides et avec eux guillotiné le même jour. Les autres accusés étaient acquittés, non pas qu'ils fussent reconnus innocents

des crimes et des infamies dont ils étaient chargés, mais parce qu'ils ne furent pas convaincus d'avoir, en ce faisant, voulu agir contre-révolutionnairement ! On sait l'indignation que souleva de tous côtés cet invraisemblable jugement. Guillaume Laënnec ne voulut pas quitter Paris avant d'avoir vu l'accueil que ferait la Convention à la protestation générale de l'opinion publique. Le 28 frimaire — 18 décembre, celle-ci, sur la notion de Le Cointre, renvoyait à l'examen de ses Comités de Législation et de Sûreté Générale le jugement du 26 et ordonnait la réincarcération des acquittés. Guillaume Laënnec n'avait plus qu'à regagner ses pénates. « Mon oncle arrive dans la première décade (celle du 20 au 30 décembre), écrivait son neveu Théophile à la date du 26 frimaire — 16 décembre, nous désirons bien de le revoir après une absence de trois mois ». Le 5 nivôse an III — 25 décembre 1794, en effet, Guillaume Laënnec était à Tours, se hâtant autant que possible de regagner Nantes où il dut arriver deux ou trois jours après.

Pendant qu'il était à Paris, il avait été le 22 frimaire — 12 décembre, nommé par les représentants du peuple en mission, membre de l'administration du District et, à son retour, il trouva sa nomination qui l'attendait. Mais, dans les jours mêmes, il dut repartir pour Paris, chargé par ses concitoyens d'une adresse, rédigée, je crois par lui (Arch. Ch. Laënnec) et où Nantes demandait qu'on ne tardât pas trop à donner satisfaction à l'opinion publique et à faire remettre en jugement les acquittés du 26 frimaire.

La députation nantaise fut admise le 30 nivôse an III — 19 janvier 1795, à la barre de la Convention. On sait ce qu'il en advint. Le rapport du Comité de Sûreté Générale ne fut remis à la Convention qu'en avril 1795. Celle-ci décréta alors que les acquittés seraient renvoyés devant le Tribunal du District d'Angers. Ils furent bien envoyés, en effet, à Angers vers le début de mai, mais aucune procédure ne fut ouverte contre eux. Le 4 brumaire an IV — 26 octobre 1795, ce fut le décret d'amnistie et quelques semaines après, le directeur du jury d'instruction près le Tribunal du District d'Angers, rendait

une ordonnance de non-lieu en leur faveur (17 frimaire — 8 décembre 1795). On n'avait jamais eu, il faut le croire, le moindre désir d'aller plus loin à leur égard.

Au retour de son second voyage à Paris, Guillaume Laënnec s'était fait reconnaître et installer comme membre de l'Administration du District (11 pluviôse an III — 30 janvier 1795). Six semaines après, la Vendée étant pacifiée, une loi supprimait la permanence des Conseils Généraux des administrations. Le 15 ventôse suivant, jeudi 5 mars 1795, Guillaume Laënnec adressait aux représentants en mission sa démission de membre du District. Les motifs ne lui manquaient pas, car, en plus de ses occupations antérieures, il était désormais médecin en chef d'un des hôpitaux militaires temporaires de Nantes, celui de la Paix, dont il était encore chargé le 8 fructidor an IV — 25 août 1796 (Arch. Ch. Laënnec). Les représentants firent la sourde oreille, si bien que, plusieurs mois après, le 10 messidor — 28 juin 1796, je le vois convoqué en cette qualité pour assister à la fête commémorative de l'attaque de Nantes par les Vendéens et obligé, en déclinant l'invitation, de rappeler au District que sa démission était depuis plusieurs mois aux mains des représentants en mission.

Le 7 septembre suivant — 21 fructidor an III, il est élu par l'assemblée primaire de la 13e section de Nantes, dite de l'Egalité (place Royale), électeur pour prendre part à l'élection des députés au Corps Législatif (Conseil des Cinq cents et Conseil des Anciens) (Arch. Ch. Laënnec). Accepta-t-il? C'est possible, car je n'ai pas trouvé traces de son refus.

Désormais il entendait se consacrer tout entier à sa profession première. De ce côté-là, la besogne ne lui manquait pas. Le 24 nivôse an IV — 14 janvier 1796, il est un des signataires de la pétition adressée au Département pour obtenir la création à Nantes d'une des trois Ecoles de Santé qu'il était question d'établir en France. Le 22 pluviôse suivant — 11 février 1796, il est nommé membre du Conseil de Santé pour vérifier les infirmités des citoyens astreints au service de la Garde Nationale. Le 12 ventôse — 2 mars, il est membre du jury d'ins-

truction pour l'organisation de l'Ecole Centrale. Le 13 prairial — 1er juin, il est nommé membre du jury de santé pour la réception des officiers de santé. L'année suivante, il sera un des fondateurs de l'Institut Départemental, devenu de nos jours la Société Académique...

Au fond, il en avait par-dessus la tête de la vie politique et il était profondément écœuré de ce qu'il voyait se passer sous ses yeux, du bourbier dans lequel, sous l'influence des Jacobins, était venue s'enliser cette révolution qui lui avait paru si belle... sous la royauté. La mort de sa fille Emerance, le 9 prairial an IV — 31 mai 1796, lui porta le dernier coup :

« ... Nous avons perdu notre Emerance, jolie enfant de dix-neuf mois. Conçue dans les grands jours de la Terreur, portée dans les angoisses convulsives de la peur, allaitée par une mère nourrie de fèves pourries et de pain de jarosse, c'est encore une victime de la Révolution, dont ses père et mère porteront jusqu'au tombeau le triste et douloureux souvenir. J'ai perdu une bonne partie de ma fortune et presque mon état dans les déchirements de notre patrie ; je n'en ai jamais murmuré. La mort de mon enfant m'a laissé sans force et sans courage... Ah ! pour Dieu, du moins ne m'arrachez pas votre Théophile... » (Guillaume à son frère, le 14 messidor an VI — 2 juillet 1796).

Et puis, la calomnie maintenant s'en mêlait. On trouve dans le fond Dugast-Matifeux à la Bibliothèque de Nantes (dossier 21, p. 145 du catalogue) un venimeux libellé signé La... aîné et adressé aux administrateurs du Département le 11 nivôse an V — 1er janvier 1797, dans lequel il est violemment pris à partie, avec tous les personnages qui jouèrent un rôle de premier plan au début de la Révolution. On lui reproche ses mémoires contre la Montagne et la rétractation qui suivit ; la collation improvisée qu'il dut servir à Carrier le soir de l'arrivée du proconsul à Nantes et qu'on qualifie de dîners offerts et on ne craint pas d'ajouter : « ensuite, aller lui donner le coup de pied de l'âne quand il est dans les fers. Oh ! cette duplicité passe mes forces... » D'où venait le coup ? Des Roya-

listes qui recommençaient à lever la tête, ou des Jacobins qui prétendaient ressaisir le pouvoir? On peut hésiter. Si d'un côté, au lendemain du coup d'état jacobin du 18 fructidor an VI — 4 septembre 1797, nous voyons Guillaume Laënnec nommé le 12 septembre membre de l'administration municipale provisoire du canton de Nantes, il répondit comme Haudaudine, qui avait été nommé avec lui, et déclina ce nouvel honneur qu'on lui voulait conférer. (L. 62, f° 88, et 70, f°s 33 et 34). De l'autre, on savait qu'il avait un frère chanoine insermenté et émigré et puis, chez les Royalistes, on ne devait pas ignorer que dans les environs du n° 9 de la rue Mansard, place Egalité, où demeuraient les Laënnec, se trouvait certaine mansarde, dont parle Christophe dans ses Souvenir restés inédits et dans laquelle, depuis combien de temps, je l'ignore, les dimanches et jours de fête, venait régulièrement célébrer la messe certain prêtre insermenté, messe que suivait religieusement la famille.

Aussi ne doit-on pas trop s'étonner si le bon Guillaume qui comme tant d'autres républicains de la première heure, n'était qu'un pur aristocrate fourvoyé dans la République, salua avec enthousiasme l'avènement de Bonaparte, qui, huit ans après, fit de lui un des professeurs et le directeur de la nouvelle Ecole de médecine qui venait d'être fondée à Nantes. En 1814, il fit, comme tant d'autres aussi, un mariage de raison avec la Royauté, mais aussitôt son esprit frondeur reparut et, malheureusement pour lui, trop au grand jour. Quelques aimables plaisanteries, de plus ou moins bon goût, émises devant ses élèves sur les jambes de S. M. ou bien encore sur les nerfs, car il lui était bien permis d'être nerveuse, la pauvre femme, de Madame, duchesse d'Angoulême, le firent destituer de ses fonctions de professeur et de directeur de l'Ecole de médecine et de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu. Plus d'un confrère, hélas! avait poussé à la roue. Mais, n'insistons pas. Malgré tout le crédit dont jouissait alors à la Cour de France son illustre neveu, il ne put être réintégré que dans ses fonctions de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, et encore peu de temps avant sa mort. Le nommé Cardaillac ne badinait pas à Nantes.

Lettres

de Guillaume-François Laënnec

N° 1. — Angers (*manque*).

N° 2. — Orléans, 17 vendémiaire (8 octobre 1794).

Nous voici à Orléans, ma Désirée, et, sans sçavoir si ma première de Paris n'arrivera pas avant celle-ci, je te l'écris néanmoins pour que tu sçaches tôt ou tard que nous sommes arrivés, avec quelques embarras, ordinaires dans les grands voyages, mais gais et bien portans. Je t'embrasse et mes enfans et mes neveux de tout mon cœur. Tu diras à maman, en lui donnant mon bonjour, qu'elle n'oublie pas le bled noir et les patates, car je crois bien que je ne serai pas à Nantes assez tôt pour veiller à cette récolte. Adieu. Laënnec DM.

Je t'ai déjà écrit d'Angers. J'espère que Duradier [1] t'aura remis ma lettre en arrivant, comme il me l'avoit promis.

N° 3. — Paris, ce 19 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible (10 oct. 1794).

Nous arrivames ici hier matin, ma Désireé, sans autre désagrément que l'excès de la fatigue, et nous nous sommes logés à la *Maison de Russie*, *rue Traversière-Honorée*, où tu m'adresseras désormais tes lettres. J'ai déjà vu beaucoup de

(1) Jacques-Martin Duradier, négociant nantais, né en 1765; secrétaire de Beysser, compromis avec lui dans l'affaire du Fédéralisme. Un des cent trente-deux Nantais.

Nantais qui tous m'ont donné une idée avantageuse du cours actuel de l'opinion publique à Paris. J'en verrai plusieurs autres aujourd'hui qui me donneront également, je l'espère, des renseignements prétieux. Varsavaux [1] fut rencontré hier au soir par Thomas [2], qui l'amena souper dans sa chambre, à côté de la mienne ; il vouloit me voir, mais l'excès de la fatigue m'avoit forcé de me coucher de très bonne heure ; ils firent de vains efforts pour me réveiller. Je réparerai ce petit chagrin aujourd'hui.

Il est bon encore, ma douce amie, que je m'abstienne de te parler des affaires publiques et du changement bien remarquable qui s'est fait à Paris depuis la mort de Robespierre et le procès des 94. On crioit hier à tue tête une brochure intitulée *la pêle au cul aux jacobins* et mille autres bêtises de ce genre, qui décèlent le funeste penchant des hommes a accueillir tout ce qui prête aux malignes interprétations de la médisance.

J'ai trouvé dans ta note sur mon inventaire des recommandations qui présentent, ma bien-aimée, des difficultés trop grandes pour ton heureux ami. Tu ne soupçonnes même pas la cherté excessive de tous les travaux et de toutes les denrées ici : le procès Goulin [3] sera, dit-on, fort long et sûrement ma bourse ne me mènera pas jusqu'au bout. Cependant, s'il est en mon pouvoir de t'apporter le gage de tendresse que tu me demandes, tu me connois assez, ma douce amie, pour ne pas

(1) François-René-Marie Varsavaux de Henlée, né au château de Blain le 20 mai 1749 ; fils de César-François Varsavaux de Kerjestin et de Renée Blanchard de la Brosse ; notaire royal et avocat en Parlement, échevin de Nantes en 1789 et député suppléant aux Etats Généraux. Un des cent trente-deux Nantais.

(2) Voir la notice spéciale à la fin de l'ouvrage.

(3) Jean-Jacques Goullin, né à Saint-Domingue vers 1757, fils de Jacques-Symphorien, négociant et capitaine de milice, mort à Nantes en 1785, et d'Anne Mallet. Successivement commis-greffier de la municipalité, membre du Directoire du District, receveur des droits d'enregistrement, secrétaire des représentants Gillet et Philippeaux, notable de la municipalité, membre du Comité révolutionnaire, dont il fut le chef atroce et redoutable. Mort le 24 prairial an V — 12 juin 1797, au Repaire, en la Bussière-Poitevine, Haute-Vienne.

douter que je ne remplisse un vœu plus flatteur pour moi que pour toi-même.

Je t'ai écrit d'Angers et d'Orléans ; j'espère que tu auras reçu mes deux lettres : elles portent pour maman une petite recommandation relative à notre bled noir et aux patates. Peut-être devroit-elle porter également sur les faines de hêtre. Mais si cela te donne trop d'embarras et qu'on ne trouve pas un couple d'enfans et un homme pour les ramasser, il vaudra mieux y renoncer pour cette année.

Adieu, ma Désirée, embrasse pour moi ta mère et la mienne, nos enfans, nos neveux, mon Emerance surtout... N'oublies point de faire purger Thérèse, qui a grand besoin de veiller un peu de près sur sa santé et, la grosse Jeannette, tu l'enverras sauver mon bled noir et choyer mon bonhomme Veillon ; je leur donne mon petit bonjour à tous, car ils sont aussi de la famille. Adieu, Laënnec, DM.

N° 4. — Paris, le 21 vendémiaire l'an III (12 octobre 1794).

J'ai vu désormais, ma Désirte, presque tous les Nantais que je voulois revoir ici : il s'en faut de beaucoup que nos malheureux restes des 132 aient perdu quelque chose de la sainte indignation qui les anime contre leurs persécuteurs. Le *Grand Lama* [1], logé au même hôtel que moi, reçut avant-hier très bénignement une proposition de coups de bâton qui grandement humilia son sot orgueil. Nous avons eu cependant quelque regret que cette altercation ait eu lieu dans un café et devant un représentant du peuple, mais l'intérêt que tout le peuple a pris ici au sort des 94 est si vif et si vrai qu'ils pourront maintenant donner sans danger des leçons de ce genre à ceux qui les ont tant et si longtemps calomniés à Nantes, non

(1) Surnom donné au sans-culotte Forget. Gendre du concierge de la prison du Bouffay, concierge lui-même de la prison des Saintes-Claires, dit encore le Petit Robespierre. Appelé à déposer comme témoin au procès du Comité Révolutionnaire, il passa bientôt au banc des accusés. Un des acquittés de frimaire.

seulement dans leurs conventicules ténébreux mais même en pleine tribune...

Tous les témoins appellés dans l'affaire du Comité ne retourneront sûrement pas à Nantes ; il est même à Nantes des individus qui paroissent y dormir fort tranquillement et qui ne tarderont pas à faire un petit voyage à Paris. C'est bien à présent, je crois, que l'on peut dire que la justice est à l'ordre du jour, quand la crainte, le remords et la honte viennent se peindre sur les figures de tous les scélérats qui ont si étrangement abusé depuis un an de leur funeste penchant pour le crime. On doit faire aujourd'hui à la Convention le rapport de l'affaire des 73 députés renfermés aux bénédictins anglois [1]. La lutte sera vigoureuse. S'ils sont jugés favorablement, l'affaire du fédéralisme n'aura plus aucun sens et ce prétendu crime passera peut-être même pour une vertu ; s'ils succomboient, les égorgeurs auroient encore quelques décades de répi et reprendroient peut-être leur horrible empire. Aussi, beaucoup de personnes trouvent-elles que ce rapport arrive trop tôt et désireroient qu'il n'eut été fait qu'après l'affaire du Comité nantais. Voyons, attendons, espérons.

Nous avons été doucement attendris hier du spectacle de la superbe et touchante translation des restes de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon. Au moment où le président de la Convention donnoit au peuple réuni au jardin des Thuileries la lecture du décret relatif à Jean-Jacques, arriva un courrier extraordinaire de l'armée de Sambre-et-Meuse apportant les clefs de Juliers, Aix-la-Chapelle et Cologne et quatre drapeaux enlevés aux Impériaux. Ces drapeaux furent abaissés devant le peuple dont l'enthousiasme répondit à l'instant à une offrande de si heureux augure.

C'est une chose curieuse de voir le télégraphe écrire aux

---

(1) Les soixante-treize députés de la droite, décrétés d'arrestation par la Convention le 2 juin 1793, sous la pression de la Commune insurrectionnelle. Ils furent détenus près d'un an à Port-Libre (Thiers) et avaient rédigé une protestation très connue contre les événements des 31 mai et 2 juin 1793.

armées et recevoir des réponses dans une heure ; je t'expliquerai de mon mieux à mon retour la singulière méchanique de cet instrument original : je me suis arrêté plus d'une heure et demie à le voir répéter des signaux auxquels on ne comprend rien et qui ne laissent cependant pas de fixer l'œil et la curiosité du spectateur.

La précipitation de mon voyage nous a fait oublier, ma bien aimée, beaucoup d'articles qui vont ici me coûter fort cher : des rasoirs, des souliers, des serviettes, un peignoir, des brosses, un encrier, des ciseaux... et, pour surcroît de malheur, j'ai oublié ma vieille et fidèle tabatière en route.

Je vais aller voir aujourd'hui mon correspondant Belamy [1], dont j'avois laissé l'adresse à maman : j'y trouverai peut-être un billet d'elle ou de toi ; j'en ai grand besoin pour me tranquilliser sur ta santé et sur celle de ma pauvre Thérèse, que je te prie de bien recommander à Le Meignen (+). Tu recevras demain ma lettre du 19, qui t'indique mon adresse à *l'hôtel de Russie, rue Traversière-Honorée*. J'attendrai bien impatiemment le courrier du vendredi ou samedi prochain qui m'apportera ta première lettre. Adieu, chère et tendre amie, ménage-toi bien pour nos enfans et pour moi ; je les embrasse tous avec notre chère et bonne mère, à qui je promets pour quinze jours d'anecdotes et d'histoires curieuses à raconter quand je serai près d'elle. Laennec DM.

N° 5. — Paris, 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794).

Je t'écris de la main gauche, ma Désirée. La droite est maléficiée par une chûte terrible que j'ai faite avant-hier dans un escalier. Je souffre cruellement ; cependant, mon bras n'est pas cassé. Tout va bien. Les buveurs de sang sont aux abois et la Société, ainsi que les autorités constituées qui ont laissé noyer les gens si complaisamment sans s'y opposer, vont bientôt payer leur dette.

(1) Je n'ai aucun renseignement sur ce correspondant de Guillaume Laënnec à Paris.
(+) Voir l'Appendice.

J'ai un peu dormi cette nuit. Ma main est très enflée, mais je souffre déjà moins, au point que je puis diriger ma plume. J'en serai encore quitte pour le mal et la peur. Demain commence l'affaire. On ne laisse pas sortir les témoins pendant les séances. Je crains que cela ne me gêne beaucoup et que je ne trouve pas facilement le moment de t'écrire. Adieu, ma bien aimée, prends soin de ta santé, embrasses ta mère et nos enfans pour moi. Laennec, DM.

J'ai vu Belamy, qui m'a remis ta lettre et celle de Félix [1].

N° 6. — Paris, le 26 vendémiaire, l'an III (17 octobre 1794).

Ma main m'a fait souffrir encore cette nuit et mon bras est très enflé. Cependant, le mouvement est plus libre et, comme tu le vois, je peux écrire.

Nous avons comparu hier au tribunal et, par je ne sçays quelle raison, j'ai été appellé le premier en témoignage. Mon interrogatoire a duré trois heures, devant une foule immense de spectateurs. J'ai dénoué le premier anneau de cette chaîne de malheurs et de crimes dont notre pauvre patrie a été le théâtre. Tu ne vis jamais étonnement semblable à celui des juges, des jurés et des auditeurs. Je voyois de ma place frémir et pleurer un grand nombre de personnes et il faut que l'impression de mes discours ait été bien profonde puisque hier au soir, ils faisoient la matière de toutes les conversations. Et, comme mon bras en écharpe me rend reconnaissable, j'ai été presque importuné par les regards des curieux. Beaucoup de nantois étoient présens au tribunal ; tous sont venus me faire compliment sur la manière claire, précise et touchante, avec laquelle j'avois parlé. Les accusés n'ont pas même essayé d'infirmer un seul mot de mes témoignages ; ils ont même fait l'éloge de ma probité et de mon patriotisme.

---

(1) J'ignore également qui était ce Félix dont parle ici Guillaume Laënnec ; un de Gennes peut-être, parent proche de Mme Laënnec.

Chaux [1] et Bachelier [2] ont fini par me faire interpeller de rendre compte de leur moralité, ce que j'ai fait avec plaisir dans la sincérité de mon cœur et de manière à les satisfaire autant quil étoit en moi. Ah ! ma pauvre Désirée, mes pauvres enfans, que le crime est petit devant la justice ! Que le front d'un honnête homme, développant avec calme les longs replis de la scélératesse, a d'empire sur les misérables que leurs remords accusent d'avance ! Comme ils sont changés ! Ce pauvre Chaux m'a fait pitié... En vérité, je le crois le moins coupable de tous.

Cette affaire, à ce qu'il paroit, sera très longue, car, hier, il n'y a eu d'entendu que moi et le citoyen Vaugeois [3], accusateur militaire à Nantes, Villers [4] a reçu des paquets pour moi : ils viennent de l'administration des hôpitaux ; je vais les chercher aujourd'hui ; je demanderai ensuite une réquisition pour rester à Paris quelques décades.

Bonjour, ma bien-aimée, bonjour, maman, votre fils a été hier digne de vous. L. DM.

N° 7. — (*Manque*).

---

(1) Pierre Chaux, fils de Pierre, négociant, et d'Anne Richeux ; négociant comme son père, deux fois banqueroutier, membre du Comité Révolutionnaire, organisateur de la Compagnie Marat et un des plus farouches terroristes. Un des acquittés de frimaire, mort à la Roche, en Doulon, le 26 novembre 1817.

(2) Jean-Marguerite Bachelier, né à Nantes le 4 décembre 1751. Entra d'abord dans les ordres, rentra dans le monde, se maria, devint notaire des Régaires et procureur au Présidial. Notable de la municipalité en 1792, président de la Société populaire, membre du Comité Révolutionnaire, un des plus sinistres terroristes. Acquitté de frimaire, mort dans les faubourgs de Nantes le 10 août 1843.

(3) David Vaugeois, accusateur public à la Commission militaire Bignon, à Nantes.

(4) François-Toussaint Villers, né à Rennes en 1749. Curé de Saint-Philbert de Grandlieu en 1786. Prête le serment en août 1791. Administrateur de la Loire-Inférieure. Député à la Convention en septembre 1792. Régicide. En mission dans la Loire-Inférieure avec Fouché en 1793. Institue à Nantes le tribunal révolutionnaire. Défroqué en même temps que Gobel. Membre du Conseil des Cinq Cents, puis député au Corps législatif après le 18 brumaire. Mort directeur des douanes à Nantes en 1807.

N° 8. — Paris, le 28 vendémiaire, l'an III (19 octobre 1794).

Je t'écrivis hier, ma Désirée, par le citoyen Sue (+), qui te remettra ma lettre en arrivant : elle est mal dattée, car c'étoit hier le 27 du mois. Je venois de voir Baco [1] dans sa prison et, dès le soir, il étoit libre ; je vais diner chez lui aujourd'hui ou plutôt chez la femme estimable qui ne l'a jamais abandonné dans ses malheurs. Il m'en a fait prier.

Vers 9 heures, j'appris que la veuve Mallet [2] venoit d'arriver ; je l'allai voir sur-le-champ. Sa liberté n'a point langui à Paris, car, une heure après, elle l'a reçue devant moi et dès aujourd'hui les la Bauche (+) et les petites Réal (+) seront également mis en liberté : on travaille dès ce matin à faire casser leur jugement.

Carrier n'est pas encore arrêté, mais il est très probable qu'il le sera aujourd'hui. C'est un homme perdu, il n'y a qu'un cri contre lui. Notre pauvre Brigitte [3] n'a pas grand tort d'être inquiète ; elle le seroit bien autrement, si elle pouvoit voir avec quelle rapidité le règne des montagnards sanguinaires s'éclipse et s'enfuit. Ceci est un avertissement pour toi d'être extrêmement réservée sur tout ce qui regarde ce

---

(1) René-Gaston Baco de la Chapelle, né à Nantes en 1751. Procureur du Roi au présidial, député de Nantes aux Etats Généraux, haut-juré en 1791, maire de Nantes en décembre 1792. Député à la barre de la Convention le 2 août 1793, incarcéré à l'Abbaye et sauvé par le 9 thermidor. Député aux Cinq-Cents en l'an IV, directeur de l'Opéra en 1797, commissaire du gouvernement à la Guadeloupe en 1799, y mourut l'année suivante.

(2) Je ne sais qui était cette veuve Mallet.

(3) Brigitte Pireys, femme de Jean-Yves-Alexis Prigent de Keraudren, dont j'ai parlé plus haut. D'abord secrétaire intime de Carrier au temps qu'il était à Rennes, il l'accompagna à Nantes, y devint directeur général des charrois. Lallié a parlé du rôle joué à Rennes et à Nantes par ce triste et mystérieux personnage (Carrier, p. 210-213) et le lecteur comprendra dès lors que Guillaume Laënnec ne se souciât pas beaucoup de rendre trop manifestes aux yeux du public les relations d'amitié et même de parenté qui existaient entre Mme Laënnec et Mme Prigent-Keraudren. Il n'oublia jamais d'ailleurs qu'il avait peut-être dû la vie à l'intervention de ce personnage. (Voir mon *Laënnec avant 1806*, page 49.)

(+) Voir l'Appendice.

pauvre Pr...., qui sera bien durement persécuté par les nombreux ennemis qu'il s'est bien imprudemment attirés.

Je t'ai dit que Naud [1] avait été arrêté à l'audience même du tribunal : il ne s'en tirera pas. Je crois qu'aujourd'hui ou demain quelques autres iront grossir la liste des accusés... C'est une déconfiture où il y a de quoi rire et pleurer.

Adieu, ma bien-aimée. Le baume Laborde est à une lieue de moi... les longues courses me lassent, mais j'espère que le courrier Sig (?) t'en apportera mardi, si je puis lui parler. Maman, mes enfans, mes neveux, mes bonnes filles, je vous embrasse toutes... Laennec DM.

N° 9. — Paris, le 1 brumaire l'an III (22 octobre 1794).

J'ai reçu, ma Désirée, avec ta lettre du 25, une missive de notre ami Félix, qui m'a fait pour cette fois autant de plaisir que la tienne et ce n'est pas peu dire.

L'affaire avance lentement, pour des raisons qui tiennent certainement à un projet de gober ou d'attirer doucement tous les complices à Paris, où on les prendra tous d'un seul coup de filet. J'ai sçu hier que Minée [2], le Coq [3], O'Sullivan [4], étoient arrivés et que le petit Renard [5] arrivoit aussi le long du grand chemin, la queue entre les jambes. C'est un

(1) René Naud, dit l'aîné, ancien négociant armateur, membre de la *Compagnie Marat*, qu'il ne faut pas confondre avec Louis Naud, boisselier, membre du Comité Révolutionnaire de Nantes.

(2) Julien Minée, fils du sieur Minée, chirurgien de l'évêché et de la Collégiale, curé des Trois Patrons à Saint-Denis, puis évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure, défroqué, nommé par Carrier, le 8 octobre 1793, président de l'Administration Départementale de la Loire-Inférieure. N'était plus que membre du Directoire au moment du procès du Comité. Mort en 1808 à Paris.

(3) Le Coq, juge au Tribunal Révolutionnaire de Nantes.

(4) O'Sullivan, adjudant du commandant temporaire de la place de Nantes.

(5) Le sans-culotte Renard : Jean-Louis Renard, fils de Nicolas et de Marie Lefebvre, né à Paris vers 1752 ou 1753. Etabli depuis quelques années à Nantes comme peintre-vitrier-décorateur, quand la Révolution éclata. Nommé maire de Nantes en octobre 1793 par les représentants Philippeaux et Gillet, fonctions qu'il se montra absolument incapable de remplir.

plaisant spectacle que celui des figures et des grimaces que font tous ces compères-là depuis la mésaventure de René Naud. Ce procès fera époque dans l'histoire de la Révolution et je crois que c'est par cette raison qu'on y met tant de précaution : il durera plus d'un mois. On nous a dit que nous serons payés à raison de 6 livres par poste et 6 livres par jour : à ce moyen, nous mangerons un peu moins du notre, mais notre pauvre sac y passera et bien au-delà.

Je dinerai aujourd'hui avec Belamy, qui est un excellent homme. Je crois que nos petits intérêts seront bien dans ses mains. J'ai reçu enfin la quittance de Vitré et cependant notre liquidation ne sera peut-être pas finie de trois mois, tant les affaires de bureau marchent vite.

Adieu, ma bien aimée, je souffre toujours de mon bras, quoique je dorme mieux depuis quelques jours ; ma main me lasse tout de suite. Ce contre-tems me désole, parce que je ne peux écrire à mon plaisir... Bonjour, bonjour à tout le monde. Adieu. LC. DM.

N° 10. — Paris, 3 brumaire au soir (24 octobre 1794).

J'ai reçu, ma chère Désirée, presqu'à la fois tes deux dernières lettres des 28 et 29 vendémiaire : elles portent un peu de calme et de consolation dans mon âme abbattue par une absence que je trouve déjà bien longue. Je n'ai eu ici ni plaisir ni distraction, parce que mon bras me tiraillant presque sans relâche me ramène sans cesse à mon mal et ne me laisse pas même appercevoir tout ce qui se passe hors de moi. A ce moyen, ma vie est fort triste et fort monotone ; privé presque de la faculté d'écrire, ou me lassant très promptement, je n'ai de ressource que d'aller au tribunal, au café ou de lire quelques papiers. Tout cela, je te le proteste, est fort ennuyeux. Cependant, aujourd'hui, la séance a été assez piquante par l'arrestation de cinq Marat [1] ; sçavoir, Richard, chapelier ; Foucault, tonnellier, et commandant à Paimbœuf, Vie, Char-

(1) Lisez membres de la Compagnie Marat.

tier, filassier, et Ducoux, perruquier. Le *Grand Lama* n'a pas passé encore ; ainsi le bruit répandu à Nantes est faux. L'affaire s'instruit avec beaucoup d'éclat, mais ne marche pas très promptement et je crois que la raison de cette lenteur c'est que le tribunal attend quelle sera la décision de la Convention sur Carrier. Au train dont les choses paroissent aller, il est à présumer que les amis de Carrier travaillent avec quelque succès pour le sauver : tu verras, par le projet de décret présenté hier au nom des trois Comités, que l'on veut à peu près ressusciter l'*inviolabilité* pour couvrir toutes les sottises des représentans qui ont été en mission... Cependant, comme le peuple murmure tout haut, il seroit possible que ce diffuge ne réussit pas à ses inventeurs.

Je me suis occupé aujourd'hui même de l'objet dont tu me parles dans ta dernière : j'ai été présenté au Comité de Santé par mon collègue Laubry, qui a dîné chez nous à Nantes et qui est premier médecin de l'armée du Nord. Je me suis trouvé en païs de connoissance et, quand je me suis nommé, le Comité m'a dit que je lui étois déjà avantagesuement recommandé Dès que je pourrai écrire un peu mieux, je tenterai l'aventure. Quant à mes indemnités, ils ont trouvé ma demande juste ; seulement, ils m'ont dit que c'étoit à la Commission des Secours Publics qu'il falloit adresser mes réclamations. J'y verrai.

Je m'informerai de ton poivre : je doute seulement que l'on ne t'ai pas trompée, car tout est ici au poids de l'or.

Remercie bien pour moi notre bon ami Le Meignen ; j'ai tant de mal à mon bras, je suis si lent à m'habiller, que je n'ai pas encore eu le tems de m'occuper de sa commission [1], mais je la ferai très certainement.

Ma Désirée, j'ai lu dans ta lettre du 28 un billet de ta mère, ou plutôt de la mienne, dont je ne trouve pas d'expression

(1) Cette commission de Le Meignen avait trait sans doute à l'affaire qui occupait tant Le Meignen : l'agrandissement du Jardin des Apothicaires aux dépens de la prairie des religieuses calvairiennes et l'organisation meilleure de cette utile institution.

pour la remercier. Ah ! mes bonnes et tendres amies, on est trop heureux d'être tant aimé et trop malheureux d'être séparés l'un de l'autre. Ayez soin de nos bons petits enfans, de mon Christophe, mon Ambroise, mon Emerance. Je les recommande pour leur santé à mon ami Le Meignen. Embrassez aussi pour moi mes neveux, car ils me sont aussi chers presque que mes enfans. Mes complimens à Thérèse et à Jacquette. Donnes moi dans ta première des nouvelles de la santé d'Ambroise et de Thérèse ; j'espère que tu n'as point d'autres malades. Je te prie aussi de me faire dire si l'aventure de l'argenterie enfouie chez Perrochaux [1] s'est vérifiée.

Adieu, ma bien aimée, je suis lassé d'écrire à n'en pouvoir plus. Lc. DM.

N° 11. — Paris, le 5 brumaire au soir (26 octobre 1794).

Je suis tout dérouté par les postes, ma chère et tendre amie ; je ne sçays plus à quel jour je vis, tant mon mal et mes affaires m'absorbent mes momens. Hier, le fameux O'Sullivan, adjudant du commandant temporaire de Nantes, a été entendu et de témoin est devenu accusé : sa cause paroit fort salle ; aujourd'hui Forget l'a échappé belle et il n'est pas trop sûr encore que demain matin il esquive les coups qu'on dirige contre lui à bout portant. C'est une curiosité de voir ici les visages bénins de ces messieurs : croirois-tu que ce Forget, rencontrant ces jours derniers Baco nez à nez, a eu l'imprudence d'aller lui dire son bonjour de la meilleure amitié du monde? Baco l'a reçu comme tu le devines, en le menaçant de lui cracher au visage. L'ami Forget s'est retiré un peu confus et fort scandalisé de l'incivilité de l'ancien maire. Entendu aujourd'hui comme témoin, il a vraiment porté des charges très graves contre le Comité. Celui-ci, à son tour, l'a accusé de complicité. C'était un combat assez risible que ces repro-

(1) Jean Perrochaud, entrepreneur de bâtiments, membre du Comité Révolutionnaire de Nantes.

ches mutuels entre gens qui ont bu si longtems à la même écuelle.

Dans Paris, au total, l'opinion se monte chaque jour de plus en plus contre Carrier. Les Sections et même les faux-bourgs s'en occupent vivement et, en dépit de toutes les ruses, de son parti, il est probable qu'il ne tardera pas à être mis en cause. Je suis persuadé que la lenteur de l'instruction ne vient que du projet pris par le tribunal de se faire amener ce Carrier, le premier auteur de toutes les abominations qui se sont faites à Nantes.

Au milieu de tout cela, nos succès aux frontières tiennent du prodige et la Convention, quoiqu'un peu foible contre cette nuée de scélérats, tient cependant avec vigueur les rênes du gouvernement. Cette nuit, le président et les secrétaires du Club Electoral, émanation des Jac. [*Jacobins*], ont été arrêtés et les scellés ont été mis sur les papiers de la Société. C'est un bon exemple... Encore quelques coups de fouet de cette force et nous sommes sauvés. Les 71 ne sont pas encore rentrés dans la Convention, mais ils sont *tous* hors de prison : il y a vingt contre un à parier qu'avant huit jours on rapportera le décret qui les avoit fait incarcérer et alors ils reprendront leurs places de plein droit. Si cela arrive, les anarchistes et les buveurs de sang seront bientôt écrasés.

Adieu, ma Désirée, voilà encore ma main qui se lasse. Embrasses maman et les enfans pour ton doux ami. LC. DM.

Le Chantre [1] et Thomas se portent de charme. Ils sont plus heureux que moi. Comme nous habitons le même appartement, ils m'aident à m'habiller.

N° 12. — Paris, 6 brumaire au matin (29 octobre 1794).

Je n'ai rien à t'apprendre de bien nouveau, ma Désirée ; le procès marche toujours avec une sage lenteur, qui peut-être émousse un peu l'indignation publique, mais dont l'effet sera

(1) Le Chantre, honorable négociant nantais qui, en qualité de garde national, avait été obligé d'escorter les victimes de la noyade du Bouffay.

néanmoins inévitable pour les misérables qui ont si longtems abusé de leurs odieux pouvoirs. Hier, les citoyennes Lieutaud-Troisville [1] et Lavigne [2], les citoyens Pusterle [3], Champenois [4] et Vilmain [5] furent entendus. Champenois, comme nous nous y attendions, témoigna pour ses amis ou plutôt témoigna fortement contre Carrier, car c'est là la *marote de tout le parti*. Il n'en reste pas moins clair que le cher homme adoucissoit un peu sa voix quand il falloit s'expliquer sur le Comité. Mais Vilmain vint après et celui-ci développa avec tant d'intérêt les persécutions exercées contre les Thoinnet, pères de 12 enfans, les vols immenses faits dans leurs maisons, il prouva si clairement que ces dilapidations étoient l'ouvrage du Comité tout seul que les mouvemens d'indignation reprirent toute leur force. Il sera encore entendu aujourd'hui et c'est un témoin d'autant plus terrible pour les scélérats qu'il parle comme tuteur de 12 mineurs (+).

Mes affaires particulières souffrent beaucoup de la nécessité où je suis de comparoitre tous les jours au tribunal. J'espère arriver ou pénétrer cependant aujourd'hui jusqu'à la Commission des Secours Publics et demain commencerai-je mon thème au Comité de Santé. Malheureusement ma main me fait toujours douleur et se lasse si vite qu'au bout de deux petites pages je n'en puis plus.

J'ai reçu, avec ta chère lettre, ma Désirée, celles de mon Christophe et de mes pauvres petits neveux. Tu sçays bien, ma bonne amie, que je n'ai pas de volonté quand il s'agit du

---

(1) Lieutaud de Troisville, fils d'un échevin de Nantes, lieutenant-colonel de la milice bourgeoise, membre du Comité d'administration municipale provisoire en 1789.

(2) Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce Lavigne.

(3) Je connais pas non plus le rôle de Pusterle pendant la Révolution, à Nantes.

(4) Pierre-Antoine Champenois, potier d'étain, nommé officier municipal par les représentants Philippeaux et Gillet le 9 oct. 1793. Destitué par Carrier et remplacé par Prosper Bonamy le 26 pluviôse an II (14 février 1794).

(5) François Vilmain, négociant, officier municipal en novembre 1791, notable en décembre 92. Parent des Thoinnet.

(+) Voir l'Appendice.

bonheur et de la satisfaction de mes enfans. J'aurois désiré que mon fils restât cette année encore chez Tardivel et je crois qu'il eut été bon de lui donner un maître d'écriture, parce qu'il griffonne comme un chat. Mais, comme il y a ici une sainte conspiration entre les trois cousins, comme j'ai l'espoir que mon Théophile et mon Michaud veilleront un peu sur leur camarade, comme les jours de congé seront les mêmes pour tous, comme enfin j'espère pouvoir surveiller moi-même des études bien négligées pendant le tems de nos chagrins, *j'y consens.* Le pauvre enfant n'aura jamais un plaisir ou une peine que je n'en sente la moitié. Tu prieras notre ami Le Meignen, ou maman d'aller présenter mon fils au successeur du citoyen Noyer [1] et tu recommanderas à mes neveux d'aller sur-le-champ s'informer de l'adresse du citoyen Noyer à Paris ou lui donner la mienne, s'il n'est pas parti.

Bonjour, ma bien-aimée, salut à vous, mes chers enfans, à vous ma trop bonne mère. Si le Ciel m'aide encore un peu, j'espère vous rapporter à tous plus de paix et de bonheur que nous n'en avons goûté depuis dix-huit mois. LC. DM.

Mes complimens aux filles, à Veillon, aux Birly, à tous nos amis de Nantes, pour qui nous travaillons ici de tout notre cœur.

N° 13. — Paris, 9 brumaire au soir l'an III (30 octobre 1794).

Ma Désirée, ta lettre du 4, numéro 10, vient de m'être remise à l'instant : je me hâte d'y répondre, d'abord pour l'article de mon Théophile à qui je prépare des amis tant que je peux mais qui malheureusement est trop jeune et trop petit pour entrer de si bonne heure dans la carrière qu'il veut couvrir [2] :

---

(1) Noyer, principal du Collège de Nantes. Venait précisément d'être remplacé dans cette fonction.

(2) J'ai raconté jadis (*Laënnec avant 1806*) comment le grand Laënnec avait eu à cette époque l'idée d'entrer dans le génie. Elle lui avait été inculquée par la création de l'Ecole Nationale des travaux publics, devenue plus tard l'Ecole Polytechnique, le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). — L'Ecole Normale Supérieure fut fondée le 9 brumaire an III (30 octobre 1794).

il faut absolument qu'il patiente, surtout dans un tems de révolution où ni lui ni moi ne pouvons prévoir en quel état sera notre pauvre patrie dans six mois d'ici. Mon Dieu, ma pauvre amie, je tremble que cet enfant, qui nous est cher à tous deux, ne se passionne par vivacité pour un état précaire où il trouvera tant de rivaux. Il faut absolument que nous mettions nos soins à le prémunir contre cette démangeaison de gloire et de vanité qui fera son malheur, s'il n'y prend garde. Et que lui importe que Bridon [1] soit admis dans cette éducation Nationale? Ce n'est là que du vent. S'il étoit ici, il verroit comme moi à quoi se réduisent ces beaux sistèmes d'*Ecole Normale* où l'on n'apprend rien et dont on renvoie les élèves à leurs parens au bout de six mois. Croirais-tu bien que les élèves de l'Ecole de Mars [2] qui couchent sous la tente depuis si longtems viennent d'être licenciés et rendus à leur charrue? Voilà l'exemple : l'enfant a bien assez d'esprit pour en tirer la conséquence. Au reste, nous n'en sommes pas là et, s'il plaît au Ciel, nous nous reverrons auparavant.

Je viens de boire le *punch* avec *Chauvière* (+). Il revient du fond des bois : Crucy [3], à qui j'ai écrit hier, te le dira. C'est une jouissance bien douce de se revoir après tant de malheurs.

Carrier sera, sous moins de dix jours, mis en jugement. Je tremble pour le mari de notre pauvre Brigitte : son nom n'a pas été prononcé encore, dans cet horrible procès, mais j'ai entendu des choses qui me font frémir. Si sa conduite n'est pas

(1) Bridon, condisciple de Laënnec au Collège de Nantes. Fils sans doute de René Bridon, orfèvre, ancien collègue de son oncle Guillaume à la municipalité.

(2) Ecole de Mars, école militaire fondée le 13 prairial an II, 2 juin 1794.

(3) Mathurin Crucy, célèbre architecte nantais. Fils d'Antoine, charpentier de navires, notable de la municipalité en décembre 1792, il naquit à Nantes le 22 février 1749. Elève de Ceineray et de Boullé, à Nantes, admis ensuite à l'Académie d'architecture de Paris. Premier grand prix de Rome en 1774, architecte-voyer de Nantes en 1780. Correspondant de l'Institut. Mort à Nantes le 7 novembre 1826. C'était un ami intime de Guillaume Laënnec.

(+) Voir l'Appendice.

parfaitement pure, je t'avoue que je ne suis pas sans inquiétude. Au nom de nos enfans, sois bien discrète, ma Désirée et *n'écris rien* : j'ai vu depuis trois semaines des horreurs en matière de confidence. Je ne t'en dis pas davantage : tu m'entends... Songes bien surtout que nous avons des enfans.

L'affaire du Comité s'éclaircit depuis deux jours de manière à n'en pas laisser échapper un seul. Nous n'avons pas besoin de les chicaner sur des *propos*. Les pièces parlent plus haut que nous ; on en a livré une liassée au tribunal : ils sont perdus : le témoignage du nommé *Affilé*, batelier de l'Ermitage, les a assommés ce matin (+).

J'ai enfin réussi à arriver aujourd'hui jusqu'à la Commission des Secours Publics : j'ai été parfaitement bien reçu : mes indemnités ont paru justes et on m'a dit de retourner dans quatre ou cinq jours. Quant à l'affaire des Hôpitaux, elle exigera d'autres démarches et d'autres développements. J'écrirai demain à l'Administration. C'est une opération plus difficile que je ne le prévoyois : mais je réussirai ou je ne pourrai.



Reçois, ma douce amie, le tendre baiser de ton heureux époux. Ma main va un peu mieux : notre bonne maman n'aura pas, je l'espère, la peine de prendre encore soin de mes tristes infirmités : je lui rapporterai mon poignet tout guéri. Adieu, mes enfans et mes mies. Je meurs d'ennui de me sentir à cent lieues de vous. Je ramènerai ce Varsavaux, dussé-je le prendre à mon col. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le tourmente. LC. DM.

N° 14. — 12 brumaire au matin (3 novembre 1794).

Je reçois, ma bonne amie, ta lettre du 7 brumaire et ta nouvelle, que je crois fort douteuse, d'une insurrection à Philadelphie. Comme je ne sçais plus à quel numéro je suis, je ne puis t'assurer s'il te manque véritablement quelqu'une de mes lettres ; mais je suis très certain de t'avoir écrit à peu près tous les seconds jours et je crois être rendu au numéro 14 ou 15.

(+) Voir l'Appendice.

Je ferai la commission de Christophe, s'il me reste de quoi la payer : je verrai également si mes fonds me permettent d'acheter des graines à Paris, des arbres à Orléans et des prunes à Saumur. Tout cela me paroit trop fort.

L'affaire va son train : il est visible que le tribunal attend Carrier, et que les partisans de Carrier font tout ce qu'ils peuvent pour prolonger le procès et l'étouffer.

Quoique ma main soit encore bien foible et me fasse douleur quand j'ai écrit quelques lignes, je vais peut-être aujourd'hui tenter l'aventure au Comité de Santé, sauf à recommencer si je ne puis pas y tenir.

Adieu, ma Désirée, tu ne me parles ni de mon puits ni de ma mule, ni des patates ni des faines : un petit mot de tout cela dans ta prochaine. N'oublies pas les 4 livres de bougies que j'avois arrêtées chez Freton, cirier, à l'entrée de la rue de la Fosse.

Bonjour, maman et vous, mes bons petits enfans. LC. DM.

Je ne t'écrirai peut-être que dans trois jours pour avoir quelque chose à t'apprendre. Ainsi ne t'étonnes pas.

N° 15. — Paris, 14 brumaire au soir l'an III (5 novembre 1794).

Trois jours sans t'écrire, ma Désirée ! C'est trop pour le cœur et la main de ton ami ! J'ai achevé ce jour à quatre heures ma troisième *composition* au Comité Central de Santé ; la première sur l'asthme et ses innombrables dérivés ; la seconde, sur les maladies stationnaires des garnisons, des camps et des armées ; la troisième, sur les maladies régnantes au printems, sur le rhumatisme, les eaux thermales ou chaudes, et sur les moyens de discerner les infirmités qui réduisent un militaire blessé ou malade à l'impossibilité absolue de servir.. Depuis ma réception à Montpellier, je n'avois eu d'aussi vastes sujets à traiter. Ma bonne fortune a voulu qu'après vingt-deux heures de séances successives partagées dans mes trois jours, j'aie cependant réussi à présenter à mes examinateurs un travail dont ils ont bien voulu me faire à moi-même

un éloge qu'il ne méritoit peut-être pas. Un hasard plus heureux encore m'a donné ce matin l'occasion d'être utile à trois pauvres jeunes élèves en chirurgie, qui, suant à pleine peau sur les petites questions qui leur étoient faites, m'ont consulté à la dérobée sur le sens et l'application des élémens du métier qu'ils devoient avoir appris et qu'ils avoient un peu trop l'air d'avoir oublié. J'espère qu'ils ne m'oublieront pas aussi facilement, car je les ai vus demander mon nom avec une curiosité inquiète et s'étonner eux-mêmes de la nécessité où je me trouvois de courir les mêmes hasards qu'eux. Au total, ma douce et tendre amie, je me complais dans l'idée d'avoir fait un acte méritoire pour toi, pour mes enfans, pour mes pauvres orphelins : j'aime à me persuader d'avance que, s'ils embrassent ma rude profession, le bon renom de leur père ou de leur oncle ne leur sera pas inutile un jour. Cette pensée m'a donné plus de courage et de patience que je n'en aurois eu sans elle.

Je ne sçaurai qu'en huit ou dix jours le résultat définitif de l'opinion du Comité de Santé. J'ai mille raisons pour concevoir des espérances, mais dans une affaire aussi sérieuse pour moi, tu sens parfaitement que c'est à toi seule et à notre tendre mère que je puis confier mes sollicitudes et qu'il importe à moi, à toi, à mes enfans, d'ensevelir dans le plus profond secret une affaire qui nous touche d'aussi près, jusques au moment où le jugement du Comité m'aura mis à la place à laquelle j'ai lieu de prétendre.

Ces détails t'annoncent déjà que je ne sçais plus rien de ce qui se passe au Tribunal Révolutionnaire, où je n'ai pas paru dans cet intervalle de trois jours : l'affaire marche à pas mesurés, en attendant l'arrivée de Carrier. Demain au matin, *Sandroch*, secrétaire de Prigent, sera le premier entendu : j'y serai, j'écrirai, je tiendrai mes notes, pour tâcher d'être utile à l'homme qui m'a sauvé la vie et à l'intéressante amie de ma Désirée.

Ma main, comme tu le vois, est un peu plus sûre et moins chevrotante ; elle ne me tourmente plus que la nuit ; mais, vers trois ou quatre heures du matin, une je ne sçais quelle dou-

leur sourde m'agite et me réveille, jusqu'à me forcer de le dépaqueter et de l'exposer à l'air. Alors, adieu le sommeil, il ne m'est plus possible de clorre la paupière et néanmoins ma main est plus forte de jour en jour. J'ai écrit aujourd'hui sept pages in-folio.

J'ai reçu ce jour ta lettre du 9 brumaire, n° 12, avec celle de la veuve Cadoret et de ma sœur. Je t'en remercie. Un mot seulement de ton écriture est un baume consolateur répandu sur toutes les plaies de mon cœur. Je ferai toutes tes commissions, si je le puis ; celle de notre aimable amie Le Chantre étoit faite depuis deux jours et son mari n'en vouloit rien croire parce qu'il n'avoit pas de lettres d'elle : il en a reçues ce matin. Elle ne chommera pas, je te le jure, de tout ce qui pourra lui être agréable, car c'est bien, je crois, le mari le plus tendre et le plus passionné : nous avons été, il y a quatre jours, voir ensemble un bien de campagne à Asnières : cela ne lui convient pas, je l'en ai dégouté, il y étoit déjà disposé de lui-même et s'il fait un acquêt, il ne faut pas qu'il en puisse, un jour ou un autre, concevoir quelque regret.

Je vais travailler aux intérêts de ma sœur : je t'écrirai après-demain. Le 15 brumaire appartient à mon ami Crucy : il aura de mon encre et j'en suis déjà gros. Je t'embrasse, ma bien aimée ; maman, mes enfans, mon Emerance, mon Ambroise, mon Christophe, mes neveux, mes filles, mon Veillon, ne sortent pas un instant de ma mémoire. Salut et santé. LC. DM.

Le papier est coupé au hasard : c'est l'ouvrage de mon camarade Thomas.

N° 16. — Paris, 21 brumaire (11 novembre 1794).

Voilà deux jours, ma douce amie, qu'aucun de nous ne reçoit de lettres de Nantes. Cela commence à nous donner des inquiétudes, d'autant que MM. les Jacobins font les insolens. Avant hier, ils furent batonnés et leurs catins furent rudement fouettées. En conséquence, hier, de bonne heure, leurs partisans emplissoient toutes les tribunes de la Convention. J'y

étois. Tu n'as vu de la vie une scène aussi scandaleuse et une lutte si furieuse. L'affaire, après les plus violents débats, fut renvoyée aux trois Comités pour en faire un rapport. Il s'agissait de sçavoir si on suspendroit, en attendant, les séances des Jacobins. Mais les intrigants eurent cependant l'adresse d'éluder cette décision : en sorte que nous allons avoir aujourd'hui encore la séance la plus orageuse, d'autant que la Commission des Vingt et un doit aussi faire son rapport sur Carrier. Je ne sçays où ceci aboutira, mais si les Jacobins l'emportent, la France est encore ensanglantée et les égorgemens recommenceront. Je n'ai rien à te dire encore pour mes affaires privées. Si Crucy va te voir, tu lui diras qu'il soit encore très discret sur ce que je lui marque et qu'il ne montre mes lettres qu'à gens surs : car les scélérats sont encore bien forts et bien dangereux.

Je t'embrasse, ma bien aimée, toi, ta mère et nos pauvres enfans : il est bien dur de vivre dans une pareille alternative de paix et de guerre, de justice et de désordre. Salut.

N° 17. — Paris, 22 brumaire au soir (12 novembre 1794).

J'ai reçu ta lettre du 16.

La victoire nous est restée, ma chère Désirée. La Société-mère est détruite, fermée et scellée depuis ce matin par un décret solennel de la Convention et, hier, par un décret plus terrible encore, Carrier a été mis en état d'arrestation. Ces deux événemens sont le résultat de l'audace et du courage des nantais, qui ont assailli les Jacobins dans leur repaire, ont batonné les hommes et fouetté les femmes, sans qu'aucun de ces lâches coquins ait osé seulement faire quelque résistance à une poignée de braves gens venus ici fort à propos pour redresser l'opinion publique et relever le courage d'un peuple trop longtems opprimé.

La séance d'hier a duré dix heures : nous nous y sommes vigoureusement expédiés ; il y alloit de notre vie et nous le sçavions. Je te laisse à penser s'il nous étoit permis d'être tranquilles. Thomas surtout s'est emparé de la grande tri-

bune, où la jacobinière entière sembloit s'être assise pour faire la loi à la Convention Nationale et sauver Carrier. Là, avec six ou sept braves seulement, il a tellement intimidé cette horde de coquins qu'il a réellement fini par y faire la haute police, au point que les applaudissemens et les huées n'alloient plus que par son ordre. En proposant le sabre ou le bâton aux premiers coupe-jarrets qui ont voulu lui résister, il a réussi à les épouvanter tous. Je crois en vérité que son audace a sauvé hier la Convention et la chose publique, parce que cette tribune étoit la plus nombreuse et la plus jacobinisée. Quant à moi, estropié et ne pouvant m'exposer dans la foule, mon rôle a été d'aller fureter ce qui se passoit dans les nombreux groupes du jardin. Là, m'escrimant de la langue et du geste avec le zèle d'un homme dont on jouait la tête à pair ou non dans la salle, j'ai contribué pour ma bonne part à faire conduire au Comité de Sûreté Générale une soixantaine de jacobins qui n'ont pas couché dehors.

Aujourd'hui, les Comités réunis ont fait fermer et sceller leur repaire et la Convention a approuvé la conduite de ses Comités par un décret solennel. Ils sont morts. Dieu leur fasse paix... Si les remords ne les tuent pas, le mépris et l'indignation publique les feront tous sécher et mourir à petit feu. Car ils sont bien les auteurs et les instrumens de tous les malheurs de leur patrie. Carrier est enfin en état d'arrestation, gardé à vue par des gendarmes : avant la fin de la décade, il sera au tribunal.

J'ai été aujourd'hui au Comité de Santé où mon travail a été agréé. J'espère avoir ma commission sous peu de jours, mais il n'en faut rien dire que je ne la tienne.

J'ai vu enfin Lerey et sa trop jeune et trop jolie femme. C'est vraiment une beauté qui, si elle n'est pas folle, a certainement fait une drôle de folie. Jamais on ne vit un si singulier assortiment... Il m'a assuré que la citoyenne Beziau alloit être payée à Nantes et le seroit désormais régulièrement.

Comme je suis payé ici à 10 livres par jour et que j'y ai des compatriotes, je n'ai nul besoin d'argent. Ne te mets donc

pas en peine pour cela. Si tu en manques toi-même à Nantes, empruntes en m'attendant, j'espère que je ne tarderai pas à être en état de m'acquitter partout.

Embrasses pour moi ma grosse Emerance, prends la moitié du baiser pour toi-même, ma Désirée, pour nos enfans, pour nos orphelins. J'en envoie un bien entier pour maman. Adieu.

N° 18. — Paris, le 25 brumaire l'an III (15 novembre 1794).

Nous séchons ici sur pied, ma chère et tendre amie, pour voir arriver au tribunal le grand instrument des malheurs de notre patrie. Il est bien en état d'arrestation, mais il faut le tems d'imprimer les pièces et ce ne sera que trois jours après la distribution qu'il comparoîtra à la barre et qu'il pourra être mis en état d'accusation. Ces formes sont un peu trop favorables au jeu d'intrigues que ses partisans font mouvoir pour le sauver ; il n'en fallut pas tant l'année dernière pour envoyer un grand nombre de ses collègues à la mort. Enfin, il faut cependant espérer que ces lenteurs n'oteront rien à l'énergie des mesures que la justice doit prendre contre des coupables. En attendant, le tribunal a congédié quatre-vingt seize témoins qui ne sont plus utiles à l'éclaircissement de l'affaire : Le Chantre a le bonheur d'être de ce nombre et, par conséquent, de s'en retourner quand il le voudra. Il profitera du tems pour aller voir son père et venir ensuite nous reprendre à Paris. Il a reçu 720 livres : sçavoir 420 livres pour ses frais de route et 300 livres pour trente jours de présence au tribunal. Tu vois, ma chère amie, qu'à ce compte je n'aurai pas besoin de nouveaux fonds, du moins je l'espère, car tout est si cher ici que je n'en suis pas encore trop sûr.

J'ai toujours oublié de te parler de tes bijoux, dont personne ne veut. L'or se vend jusqu'à 400 livres l'once, ce qui ramène le louis à 100 livres. Comme tes boucles ne sont plus de mode, il ne faut pas espérer d'en tirer parti ; tes bracelets seroient de meilleur aloi, parce que l'or a toujours son prix : il seroit possible de les échanger contre un médaillon, mais cette mode est déjà ici très chancelante, parce que toutes les filles publiques en portent.

Le Chantre s'est fait peindre. Il me paroit à moi si peu ressemblant qu'en vérité je suis déjà bien dégouté de mettre tant d'argent à de pareilles folies ; cependant j'ai vu des profils très frappans et je suis tenté de me faire peindre ainsi : ce genre de portraits est moins cher que les autres [1]. Au total, ma chère amie je suis si irrésolu que je ne sçays en vérité ce que nous devons faire avant de sçavoir si mon argent me conduira jusqu'au bout. Les artistes ordinaires ne valent pas mieux ici qu'à Nantes et les artistes qui ont un grand talent sont si chers qu'il n'est pas possible d'en approcher. Je vois malheureusement d'ailleurs que la liquidation de notre contract sur les tailles et le règlement des indemnités que je demande entraineront tant de lenteurs que je serai forcé d'y renoncer tout à fait, du moins pendant mon séjour à Paris.

Ma main, comme tu le vois, marche un peu mieux, quoiqu'elle me fasse encore du mal et qu'elle soit très faible au point que je ne puis couper mon pain. Je crois que j'en ai pour longtems.

Je suis désolé de ne pouvoir rien gagner sur l'esprit de ce pauvre Varsavaux, qui se ruine ici et qui ne veut point s'en retourner, de peur d'être obligé de monter la garde et d'aller en expédition. C'est ce qui s'appelle une admirable prudence ! Il n'y a pas d'exemple d'une pareille foiblesse ; il dépense ici beaucoup d'argent, j'en suis sûr, car il ne vit pas à petits frais et le vin est fort cher à Paris : c'est un goût que presque tous nos malheureux quatre-vingt quatorze paroissent

---

(1) Le procédé économique dont parle ici Guillaume Laënnec est la gravure au *physionotrace* de Chrétien, instrument récemment inventé et au moyen duquel l'artiste se flattait de reproduire mécaniquement les traits de la physionomie, c'est-à-dire les profils. Guillaume Laënnec se fit peindre ainsi, non pas à ce premier voyage à Paris, mais quelques semaines après, lorsqu'il y retourna, député par Nantes auprès de la Convention. C'est ce portrait où Surgères a voulu voir les traits de l'inventeur de l'auscultation (Cf. *Iconographie bretonne*). Le lecteur en pourra trouver une reproduction, assez réussie dans le *Laënnec avant 1806*.

avoir pris dans leur malheur. Phelipes [1] lui-même en est un tantinet atteint. Aujourd'hui, Thomas a reproché très durement sa conduite à Varsavaux, lui a parlé de sa femme, de ses enfans, de son état... Tout cela n'a fait aucune impression sur cette mauvaise tête. Mon dernier espoir est de l'amener quand je partirai.

Les Jacobins cherchent à monter un grand coup. Comme on les veille de près et que les meneurs sont successivement incarcérés, on peut croire qu'ils échoueront encore.

Adieu, ma Désirée, embrasses ta mère et nos enfans pour ton pauvre exilé. LC. DM.

N° 19. — Paris, le 28 brumaire au soir l'an III (18 novembre 1794).

Je reçois, ma Désirée, ta lettre du 24 : je ne devine point comment tu n'as point reçu de lettre de moi pendant six jours de suite. Je t'assure, ma chère amie, que je n'ai jamais passé trois jours seulement sans t'écrire, car cela me seroit impossible. Je suis tenté de croire que ces retards sont venus de ce que j'ai quelquefois mis mes lettres dans les petits bureaux où MM. les facteurs ne sont peut-être pas très exacts à les recueillir. Je n'y serai plus repris.

---

(1) François-Anne-Louis Phelipes de Coatgourenen de Tronjolly, ne à Rennes le 15 février 1751. Fils d'un père avocat, commandant du bataillon de milice envoyé à Belle-Ile, lors de l'attaque de cette île par les Anglais. Avocat du roi au Présidial de Rennes, puis procureur-syndic de cette commune, commissaire du Roi au District de Paimbeuf, juge au tribunal du District de Nantes, puis, président du Tribunal criminel extraordinaire le 19 avril 1793. Signataire de l'arrêté des Corps administratifs de Nantes du 5 juillet et compromis avec eux dans l'affaire du Fédéralisme, se rétracte assez platement. Président du Tribunal révolutionnaire réorganisé le 30 octobre 1793, résiste à diverses reprises aux ordres du Comité, remplacé dans ses fonctions le 26 pluviôse an II (14 février 1794), réintégré comme accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, arrêté avec le Comité Révolutionnaire, acquitté en frimaire an III. Redevient président du Tribunal criminel, révoqué à la révolution de fructidor, mort à Rennes le 28 février 1828.

La lettre de Bailly [1] m'annonce qu'il a reçu la mienne, mais elle ne me procurera point le plaisir de voir le citoyen Garat [2], parce qu'il n'y a que d'Albarade [3] qui puisse me donner son adresse et je t'assure que ce n'est pas chose facile d'approcher ces commissaires. J'ai eu toutes les peines du monde à y parvenir une seule fois. L'affaire de Bailly étant au Comité de marine, je n'ai plus de prétexte plausible ; cependant, j'essayerai et je ferai l'impossible pour le découvrir.

Je remercie bien notre pauvre maman d'avoir pris la peine d'aller presser Brisseau [4]. N'eussé-je que le tems de faire recevoir et agréer mes titres avant mon départ, ce seroit beaucoup : je laisserois ici à quelqu'un une procuration pour suivre l'affaire : l'indemnité viendroit tôt ou tard. Je ne m'attends point à la toucher moi-même les bureaux ne marchent ici qu'à pas de tortue.

Je ne conçois pas la demande de 5 livres de houblon que l'on me fait. Est-ce de la graine pour semer ou est-ce de la plante elle-même que l'on veut? Il faut absolument que la personne s'explique.

J'ai été bien désolé en apprenant que notre puits n'avoit pas encore d'eau et que le travail était interrompu : c'est une grande perte pour nous. Cependant, ma bien-aimée, après tout ce que je vois autour de moi, nous avons encore à bénir la Pro-

---

(1) Charles-Marie Bailly, capitaine de navires, officier municipal de Nantes en 1790, notable en 1792, signe l'adresse à l'Assemblée Nationale du 25 juillet 1791.

(2) Les Laënnec étaient très liés à Nantes avec plusieurs membres de la famille Garat qui habitaient notre ville (*Laënnec avant 1806*). Le Garat dont il s'agit ici, était Dominique-Joseph, né en 1749, fils d'un médecin, oncle du célèbre chanteur, successivement député aux Etats Généraux, Constituant, Conventionnel (il ne vota pas la mort du roi), ministre de la justice en octobre 1792, ministre de l'Intérieur en mars 1793. Devenu suspect après la révolution du 31 mai, sort victorieusement de l'épreuve, reprend ses fonctions ; démissionnaire le 15 août, puis commissaire à l'Instruction publique avec Ginguené, professeur à l'Ecole Normale, puis membre de l'Institut (1795) et ambassadeur à Naples (1797), mort en 1833.

(3) Dalbarade, ministre, puis commissaire de la Marine.

(4) Secrétaire-greffier de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

vidence d'avoir eu bien moins de malheurs que beaucoup d'autres qui ne les avoient pas plus mérités que nous. Ainsi il faut s'en consoler.

J'approuve très fort tes dispositions pour les semailles : quant à la pièce de la vigne, on peut la mettre en seigle et prier Bernard, ou quelqu'un que Crucy t'indiquera, pour tracer l'allée devant la porte de la maison, en le payant, comme de raison. Pour la taille, c'est une affaire plus sérieuse à remettre à mon retour.

Je n'ai pas encore vu D'Arbefeuille [1], quoique son compagnon de voyage. Trotereau [2] ait été entendu ce matin. J'espère que je le rencontrerai demain.

L'affaire des hôpitaux me donne plus de chagrin de jour en jour. Je n'avance à rien, malgré toutes mes courses et nous avons ici deux administrateurs, Minée et Drouin [3], qui ne s'en tourmentent guère, car je n'ai encore pu réussir à leur faire faire quelques démarches pour m'appuyer.

C'est primidi prochain (21 novembre) que Carrier sera mis en état d'accusation, selon toutes les apparences. Je n'ai encore presque pas entendu le nom de Prigent dans toute cette horrible affaire. J'espère qu'il ne sera pas inquiété : depuis un mois, je suis sur les charbons.

Il est impossible que j'achète un archet à Paris, à moins de

(1) Jean-Baptiste-Augustin Darbefeuille, fils d'un tailleur d'habits; né à Nantes le 27 août 1756, reçu maître en chirurgie en 1785, démonstrateur à l'Ecole de chirurgie en 1787, fondateur, avec Bacqua, de l'Ecole de médecine-chirurgique de l'Hôtel-Dieu, chirurgien en chef de cet établissement. Incarcéré comme suspect en 1794, officier municipal, puis notable en l'an III, professeur de physique expérimentale à l'Ecole Centrale en 1797, professeur à l'Ecole de médecine de Nantes en 1808, docteur en médecin en 1810, révoqué en 1816 avec Guillaume Laënnec. Rétabli dans ses fonctions de chirurgien en chef, démissionnaire en 1830, mort à Nantes le 7 novembre 1831 (Cf. *Laënnec avant 1806 et Discours prononcé en 1909 à la cérémonie du centenaire de l'Ecole de médecine*).

(2) Sous-lieutenant du bataillon de l'Ile Feydeau en 1792, officier municipal en 1795.

(3) Sans doute Charles Drouin de Parcay, officier municipal en 1790-91, et porté sur la liste des notables en 1791-92.

lui faire faire un étui tout exprès pour l'apporter à Nantes sans le casser [1].

Je te jure, ma chère et douce amie, que je n'ai point encore emprunté d'argent à Paris ; j'espère même que je n'y serai point réduit : il faut que je me sois bien mal expliqué, si tu as cette idée. D'abord, je reçois ici 10 livres par jour. Mon voyage sera payé 420 livres et puis je compte un peu que mes appointemens comme médecin de l'armée courreront du 12 brumaire, date de ma composition ; il pourra même se faire que j'aie encore 1 livre 10 sols par lieue pour me rendre à mon poste. Avec ces ressources, j'imagine que je ne manquerai pas. Au reste, ma bien-aimée, je crois que tu te confies à moi sur cet article et que tu te tiens pour convaincue que je n'en abuserai pas.

Bonsoir, ma bien-aimée, embrasse mon Emerance, maman, nos enfans, tous nos amis, pour moi : je brûle, je sèche ici d'impatience et d'ennui. LC. DM.

N° 20. — Paris, 30 brumaire au soir (20 novembre 1794).

Je ne fais que de recevoir, ma chère Désirée, ta lettre du 19, quoique D'Arbefeuille soit arrivé depuis trois jours. Je n'ai même pas encore le petit paquet de hardes que tu m'envoies. C'est le moins pressé et le moins important de l'affaire. Mais, comment répondre à ta lettre, comment te rendre, chère et douce amie, le plaisir que m'a donné ce témoignage de ta tendresse? Si ton amitié m'a soutenu tant de fois au milieu de mes peines et de mes tribulations combien plus chères encore sont pour moi les expressions de ton amour, quand une lueur d'espérance semble nous promettre des jours plus sereins et plus tranquilles, des jours que je pourrai du moins consacrer avec toi à l'éducation et au bonheur de nos enfans. Ma Désirée, je suis bien malheureux ici. C'est demain le grand jour de Carrier, je ne sçais quel en sera l'événement, mais ses partisans travaillent avec tant d'ardeur pour le sauver qu'en vérité

(1) Madame Laënnec jouait du violon.

je tremble à chaque instant qu'ils n'occasionnent quelque mouvement à Paris. Je voudrois être à cent lieues ; je voudrois n'avoir jamais été appellé dans ce maudit procès, où l'on se fait malgré soi tant d'ennemis. Enfin, j'espère que la décade où nous entrons terminera mes perplexités. Si je puis en même tems faire expédier mes petites affaires d'hôpitaux ou les mettre seulement en état d'être expédiées, je partirai bien vite, je te le jure, et avec plus de plaisir que je n'y suis venu.

Le commandant Boivin s'est fort mal tiré hier de son témoignage ; je crains beaucoup qu'il ne se fasse haper demain. Il n'est pas possible d'être plus gauche et plus borné que ce pauvre Boivin, qui, de ciseleur à Paris, était parvenu au grade de général, on ne sçait comment.

Le père de Le Chantre est venu hier voir son fils à Paris ; ils sont partis tous deux aujourd'hui pour Aubergenville, où je comptois aller aussi : c'est un grand plaisir perdu pour moi. Tu peux dire à sa douce moitié que son mari ne l'oublie pas et qu'il lui portera bien des emplètes. Il a même acheté des marchandises sur lesquelles il regagnera tout au moins son voyage. Quant à moi, je ne fais que dépenser et je ne sçais pas seulement encore si je pourrai aller jusqu'au bout. Cependant, je voudrois bien porter quelque chose à nos enfans et, sûrement, il y aura impossibilité absolue si je n'y réussis pas.

Bonsoir, ma bonne et tendre amie. Tâchons de rendre à maman une partie du plaisir que me donne son souvenir : tout ce qui me vient d'elle, tout ce qui me vient de toi est si consolant pour mon cœur qu'il n'est aucun malheur sur la terre que je ne pusse supporter avec toutes deux et avec des enfans qui nous sont si chers à tous trois. Je te remercie de ton attention à ne communiquer mes lettres qu'à maman : il n'est qu'elle au monde pour qui nous n'ayons point de secret à garder. Mais, dis-lui tout haut, dis à nos enfans que je les embrasse bien tendrement. LC. DM.

N° 21. — Paris, le 3 frimaire au matin l'an III (23 novembre 1794).

Deux jours de débats et de discussions n'ont encore rien produit pour ou contre Carrier : on a décrété hier au soir l'envoi d'un courrier extraordinaire pour aller chercher à Nantes les pièces *originales*. C'est un incident très adroit pour gagner du tems ; cependant, le décret dit que la discussion continuera aujourd'hui à onze heures et qu'indépendamment de ces pièces la Convention pourra déclarer s'il y a ou s'il n'y a pas lieu à cette accusation.

Tu devines déjà, ma pauvre Désirée, dans quelle cruelle agitation me jettent ces lenteurs. Elles peuvent avoir les plus graves conséquences ; j'en tremble à toute minute. D'un autre côté, mon retour dans mes foyers et mes autres espérances s'éloignent d'autant. J'ai quelquefois de bien cruels instans ; d'autres fois, je reprends courage et j'espère : c'est dans cette alternative que mes jours se passent ici : il n'y a que tes lettres qui me consolent, l'amitié de maman et le souvenir de nos enfans qui me donne quelque plaisir. J'ai reçu hier la lettre du 28 brumaire, que j'ai eu le malheur de laisser tomber de ma poche, grâces à la dure nécessité où je suis de tout mettre dans ma poche gauche à cause de mon mauvais bras. Je crois qu'elle ne contient heureusement rien de très secret et cependant j'en ai pleuré comme un enfant ; la pauvre Beziau n'en souffrira pas, je te le promets : sa commission, dont je me rappelle très bien, sera faite aujourd'hui ou demain, au plus tard.

Je ne t'écrivis pas hier, parce que le courrier ne partoit pas de Paris pour Nantes. Je me suis ennuyé à mourir, quoique j'aye diné chez la nièce de la citoyenne Dumay, jeune mère de deux mois, dont l'enfant m'a si tendrement rappellé mon Emerance. C'est un ménage comme le nôtre et une famille singulièrement intéressante.

Adieu, ma douce et tendre amie, je cours au-devant du tourment qui me dévore : il n'est pas ici de repos pour ton pauvre

ami. Je dois un moment d'apparition au Tribunal, une course à la Commission des Secours et le reste de mon tems aux avenues de la Convention. Ma seule récréation est d'aller le soir chez Chaillon [1], que ses longs malheurs ont rendu si prompt et si disposé à obliger tous les nantais. Il a rendu à notre prière les plus grands services à la famille la Bauche, à la famille Réal... Il a déjà fait annuller sept à huit jugemens tout aussi infâmes que ceux-là. Je crois même que nous réussirons avec lui à avoir la liberté de la veuve Beauchamp, condamnée à mort à Nantes, conservée sous prétexte de grossesse et dont la délivorance influeroit, je le crois, sur la cessation de l'horrible guerre qui nous dévore [2].

Mille remercimens à notre chère maman de son doux souvenir. Embrasse nos bons petits enfans pour moi, mon Christophe, mon Ambroise, mon Théophile et mon Michaud. Je vous serre l'un après l'autre contre mon cœur. Adieu. Adieu.

Vive l'amour, j'ai retrouvé ta lettre.

N° 22. — Paris, le 4 frimaire, à quatre heures du matin, l'an III (24 novembre 1794).

Nous sortons de la séance : Carrier est en état d'arrestation et vient d'être conduit à la Conciergerie. Il est mort. Nantes est vengé. Vive la République.

Je suis si las, ma pauvre Désirée, que je ne puis t'écrire

---

(1) Etienne Chaillon, né à Montoir en février 1736. Avocat en Parlement, député en Cour en novembre 1788, puis aux Etats de Rennes, membre de la Commission Intermédiaire et de nouveau député en Cour au début de 1789, député titulaire aux Etats Généraux, puis à la Convention en 1792, siégea à droite et lors du procès Louis XVI vota pour l'appel au peuple. Proscrit en juillet 1793, et sauvé par une grave maladie qu'il fit, le 9 thermidor le mit en liberté. Un des commissaires envoyés par la Convention pour la pacification de la Vendée, signa le traité de la Jaunais en février 1795. Membre du Conseil des Anciens, il mourut le 5 février 1796. Sa fille épousa Le Tourneux, qui devint ministre de l'Intérieur deux ans après, en 1797.

(2) Lisez Bonchamps. Mlle de Scépeaux, veuve du marquis de Bonchamps, le héros de la Vendée, la physionomie la plus pure et la plus noble de cette horrible guerre ; fut la mère de Mme la Comtesse Arthur de Bouillé.

que deux mots pour te prier d'engager maman à aller aussitôt ma lettre reçue annoncer au citoyen Ducros [1], demeurant maison Sinstack, vis-à-vis la Bourse, que nous obtenons enfin quatre-vingt dix mille livres pour nos pauvres hôpitaux : c'est tout ce que j'ai pu faire aujourd'hui. Je vais demain présenter une pétition pour obtenir que les dettes contractées depuis le 1er janvier 1794, vieux style, soient payées à vue de compte comme dettes urgentes et sacrées. J'ai maintenant d'excellens moyens, que je tirerai même de la lettre que la Commission des Secours écrit au District de Nantes et dont l'Administration va recevoir une copie par Drouin de Parçay, à qui j'en ai remis hier un double que j'avois pris moi-même dans les bureaux de la Commission. J'espère que l'Administration approuvera ma conduite dont Drouin m'a déjà témoigné sa satisfaction.

Adieu, ma tendre amie. Je viens d'écrire à Crucy, qui ira te voir. Je n'en puis plus. Je vais me coucher plus heureux et plus tranquille qu'hier au soir. Si j'avois à présent les papiers que j'attends de Brisseau, mon voyage seroit, je le crois, bientôt terminé. Adieu, ma Désirée, je t'embrasse de toute l'étendue de ma pensée, rends en la moitié à maman et à nos chers enfans.

N° 23. — Paris, le 8 frimaire au soir (28 novembre 1794).

J'ai reçu hier au soir, ma bien aimée, ta désolante lettre du 3 courant. Il faut bien que ce que tu me dis de la disète affreuse où l'on est à Nantes soit plus que vrai, puisqu'il est venu ici un courrier extraordinaire pour en avertir le Gouver-

---

(1) Ducros (P.), marchand à Nantes. Souscripteur à la fête patriotique des Trois Ordres en septembre 1788, un des signataires de la requête du Tiers au mois de novembre suivant et de la souscription patriotique qui marqua la fin de cette année. Il était, je crois, administrateur de l'Hôtel-Dieu à la fin de l'année 1794 et sans doute était-il aussi le propriétaire de cette fameuse maison, qui appartient aujourd'hui à M. Albert, traiteur et marchand de vins, maison sise au chemin de Toutes-Aides, à droite en allant à Doulon, et qui avait été accaparée par Carrier pour en faire sa fameuse maison des champs.

nement. Je ne sçais ce que nous allons devenir cette année, mais il paroit que c'est un mal universel. Je voudrois, pour tout ce que nous possédons au monde, que tu ne fusses plus à Nantes... Et où aller ? Je ne vois que Paris où le pain ne manque pas encore et Dieu seul sçait si cette bonne fortune durera longtems. Ainsi, après la guerre et la peste, nous aurois la famine et, si nous ne réussissons pas à avoir un répit quelconque avec l'une ou l'autre des puissances que nous combattons, nous avons bien l'air de perdre au printems prochain tous les avantages de la glorieuse campagne que nous venons de faire.

Tu as parfaitement accompli mes vœux dans la petite distribution de nos travaux champêtres. Il faudra les avancer le plus que nous pourrons et, si nous pouvons vendre notre petite maison cet hiver, nous payerons une partie du capital, nous sacrifierons le reste à des améliorations.

J'avois presque deviné que le travail de Brisseau ne me serviroit à rien. Je lui demandois simplement un compte des journées, mois par mois ; au lieu de cela, il me donne un bordereau des sommes touchées et puis, calculant les journées à 40 sols par homme, suivant le marché passé avec *Petiot*, il établit un total de ces journées. Mais d'abord, le marché n'a commencé qu'en juillet ; auparavant, les journées étoient à 25 sols ; ainsi il est évident que ce calcul n'est pas juste. En second lieu, il auroit fallu joindre au bordereau une copie du marché, parce qu'ici on ne croit que sur pièces authentiques. Me voilà donc rejeté aux calendes grecques pour mes indemnités et, comme à Paris, on ne s'attache qu'à trouver des prétextes pour écarter l'importunité des demandeurs, le chef de bureau n'a pas manqué de me faire toutes ces objections avec une finesse qui n'appartient qu'à cette classe de fonctionnaires. Dans trois ou quatre jours, on me donnera un modèle imprimé ; je tâcherai moi-même de le faire remplir quand je serai à Nantes et puis je m'adresserai ici à quelqu'ami : nous n'avons plus que ce remède et c'est une assez pauvre perspective pour quelqu'un qui, n'étant plus sur les lieux, ne pourra

suivre lui-même cette négociation jusqu'au bout. Il faut se consoler de tout et ne pas se décourager.

Carrier a enfin paru hier sur l'estrade : de mauvaises chicanes sur la compétence du tribunal et des jurés ont absorbé toute la séance. C'est aujourd'hui que commencent les débats : je crois que je serai le second ou le troisième témoin entendu. La crise sera vive.

Si tu fais sécher l'emplâtre de Christophe, il ne faut pas manquer de le purger avec du jalap sucré et lui faire prendre 4 grains de pilules de Beloste tous les soirs pendant une quinzaine.

Quant à toi, ma Désirée, je ne sçays trop que te conseiller. Parles en à Le Meignen et, s'il croit qu'un verre ou deux d'infusion de séné pris au premier jour pluvieux puisse te bien faire, profites du tems et tâches de r'attrapper ta pauvre santé, car je n'ai plus que ce bonheur là dans le monde.

Tu as bien fait de remettre la procuration de la veuve Cadoret à Sauvrezis [1]. J'ai écrit à Paris à cette folle-là, qui ne fait jamais ses affaires qu'à demi.

Je ne puis te dire encore quand je partirai ; j'espère que je ne passerai guères à Paris plus de huit ou dix jours, mais je n'en suis pas bien sûr. Tout dépendra de l'affaire de Carrier, que les uns croyent devoir être longue, et les autres fort courtes. Je ne te parle pas d'argent, car je ferai comme je pourrai.

Adieu, ma tendre amie, bonjour, maman, nos pauvres enfans, à toutes les heures du jour et de la nuit, mon cœur est au milieu de vous. LC. DM.

N° 24. — Paris, le 10 frimaire au matin l'an III (30 novembre 1794).

L'affaire de Carrier, ma Désirée, marche encore à petits pas. Je m'attendois à être appellé le premier devant lui dans

---

(1) Alexandre-Antoine Sauvrezis, avoué près le tribunal du District de Nantes.

l'ordre des numéros ; point du tout : cet ordre a été changé et je ne sçais plus quand mon tour viendra. Je crois cependant que nous finirons cette décade. Il est perdu... Notre plus grande inquiétude aujourd'hui est que ses complices n'échappent à ses dépens.

Mes autres affaires traînent encore et l'on ne finit à rien dans les bureaux. J'ai cependant attrappé hier ta feuille d'enregistrement pour la rente sur les tailles : aujourd'hui, j'ai une inquiétude sur cet article ; c'est qu'il est immatriculé sous le nom d'Anne, Perine, Sainte, Désirée, au lieu de Anne, Marie, Perine, etc. Il n'en faut peut-être pas davantage pour me traîner à trois mois et m'obliger à un acte de notoriété pour prouver l'identité de ta personne. Car il n'est sorte de chicane que ces chefs de bureau n'inventent pour évincer le demandeur.

Je ne te parle pas des affaires publiques qui n'ont encore rien de stable et sur lesquelles il est prudent d'attendre en silence les arrangemens que la Convention prendra. On croit que les soixante et onze rentreront dans la décade : ce seroit peut-être un moyen de salut, car leurs longs malheure ont dû leur donner matière à réflexion sur les révolutions politiques des empires.

Nous allons ce soir en masse au Comité de Salut Public pour demander des subsistances. Je crois que le Gouvernement est aussi embarrasé que nous et, s'il est vrai que ces maudits chouans cassent les essieux des charrettes dans tous les villages, il me semble que notre pauvre ville est menacée de la plus terrible famine. N'importe. J'aime mieux mourir de faim à Nantes que de manger du gâteau à Paris. Je m'y ennuie à périr. Le Chantre est plus heureux que moi. Il part aujourd'hui ou demain, il s'arrêtera à Orléans, à Tours et à Saumur pour y faire des affaires. Mais il sera encore à Nantes avant moi et c'est ce qui me désespère...

C'est en vain, je le crains, ma bien aimée, que nous travaillons tous à faire partir ce pauvre Varsavaux, qui se ruine ici. Si sa femme n'a pas la force de lui refuser de l'argent et de

laisser protester ses billets, je crois qu'on ne l'arrachera jamais de Paris. Je soupçonne fort que c'est Haudaudine [1] qui a la complaisance de lui prêter des fonds. Tu devrois en parler à Le Meignen. Je crois que, si Haudaudine fermoit sa bourse, et écrivoit une bonne lettre aigre-douce à cet extravagué, on pourroit alors le déterminer à partir. Quant à moi, je ne me soucie guère de m'en charger, parce que ce monsieur est d'une grande dépense et n'est point du tout accommodant. Je ferai cependant tout ce que je pourrai par amitié pour sa femme et ses enfans.

Je t'embrasse, ma douce et tendre amie, et vous aussi, ma chère maman, et vous tous, mes pauvres enfans, de toute l'étendue de mes bras et de mon cœur. Adieu. LC. DM.

N° 25. — Paris, le 14 frimaire au soir (4 décembre 1794).

Je reçois enfin, ma chère Désirée, la lettre du Comité de Santé qui m'appelle pour aller prendre demain ma lettre de service et ma commission de médecin des hôpitaux militaires de la République. Ainsi, le principal objet de mon voyage est rempli. Je te prie d'en faire instruire le citoyen Raulin (+), en lui annonçant que, ne voulant servir qu'avec lui, j'ai demandé ma commission pour l'armée des Côtes de Brest, dont

(1) Pierre Haudaudine, négociant à Nantes, dit le *Régulus nantais*. Né à Bayonne, le 19 novembre 1750, de Pierre Haudaudine, négociant, et de Jeanne Lamaignère. Il était garde national, quand, au cours d'une expédition contre les Vendéens, il fut fait prisonnier. Envoyé par eux en parlementaire, avec deux camarades, le 14 mai 1793, près du Comité Central pour traiter d'un échange de prisonniers, sa démarche fut fort mal venue, repoussée avec la dernière insolence. Ce que voyant, fidèle à la parole qu'il avait donnée aux Vendéens, il revint se constituer prisonnier, acte de courage et de loyauté que les pleutres du Comité Central et de la Société populaire travestirent en acte de lâcheté. Il fut au nombre des 4.000 prisonniers vendéens, dont Bonchamps mourant sauva la vie et il fut alors reçu avec enthousiasme par la population nantaise. On sait comment plus tard il témoigna sa reconnaissance à la veuve du héros de la Vendée. Officier municipal en brumaire an IV (novembre 1795), administrateur municipal ensuite à diverses reprises, il fut nommé en décembre 1814 conseiller municipal. Il mourut à Nantes le 6 août 1846, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On a de lui son portrait en pied peint par Sotta, alors qu'il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

(+) Voir l'Appendice.

il est premier médecin. On a voulu me traîner à Bruxelles, à Nice, à Perpignan et je ne sçays où, avec des promesses d'avantages qui ne séduisent guère de vieux barbons comme moi ; j'ai mieux aimé ma mie et mon païs : c'est là désormais que je veux vivre et mourir.

J'ai été entendu ce matin dans l'affaire de Carrier : M. Goulin m'est tombé sur le corps avec sa radoterie de fédéralisme... Il paroit que ma déposition a vivement embarrassé son défenseur qui, à la sortie de l'audience, m'a demandé par deux fois la litanie frappante et curieuse de dates précises dans laquelle j'ai classé en une minute tous les faits qui se sont passés et toutes les horreurs qui ont été commises à Nantes depuis la fin d'avril 1793 jusques au 28 pluviose dernier, date du rappel de Carrier. Cet effort de mémoire a fait certainement une grande impression sur le Tribunal et les jurés qui, depuis le commencement de l'affaire, ne cessent d'interpeller sur les dates tous les témoins l'un après l'autre, tandis que ceux-ci ne cessant de divaguer et de ne donner que des à peu-près ou des souvenirs confus très embarrassans pour la classification des faits. J'ai plaidé avec un peu de feu la cause de ce pauvre Proust [1], que je connois depuis longtems pour un honnête homme et il m'a semblé que le Tribunal et le public m'entendoient avec plaisir. J'espère qu'il ne lui arrivera point de mal, quoiqu'il ait donné quelques signatures bien imprudentes.

M'en voilà donc quitte, ma tendre amie, et, quoique je doive encore assister aux débats pendant quelques jours, j'espère que je ne tarderai pas à faire les préparatifs de mon retour. Rien ne m'occupera plus que l'affaire des hôpitaux, celle de Bailly et celle de notre rente sur les tailles. Je crains beaucoup de n'en pouvoir finir aucune, tandis que Chaillon part après-demain pour Nantes : je ne sçais encore si c'est un

(1) Proust, cloutier (?), membre du Comité Révolutionnaire de Nantes. Un des acquittés de frimaire.

bonheur ou un malheur pour Bailly ; dans peu de jours, je le lui dirai.

Je reçois encore à la fois tes deux petites lettres du 9 et du 10, avec les poulets de notre ami Le Chantre, que je vais lui renvoyer, attendu que son berger est parti depuis deux jours. La lettre de Bailly me sera utile demain, j'y répondrai. Je tâcherai de faire aussi la commission de Madame Gédouin [1], si je puis découvrir un ouvrier capable. Celle de Le Meignen aura son tour.

Tu diras à Le Meignen qu'une affaire particulière me donnera l'occasion de voir Jussieu [2], célèbre professeur de botanique. J'espère que je tirerai pour mon ami quelque fruit de cette entrevue. Je tâcherai aussi de voir Grégoire et Fourcroy. Demain, j'aurai une nouvelle audience du Comité de Santé pour mon camarade D'Arbefeuille ; il est déjà très bien connu et noté là et au Comité d'instruction publique. L'Hôtel-Dieu de Nantes est en renom, je m'en vante un peu.

Bonsoir, ma toute bonne, bonsoir, ma chère maman, bonsoir mes bons et chers enfans, je sèche loin de vous, l'espoir de vous revoir bientôt ne remplit pas à beaucoup près le vœu de mon cœur. Ce n'est que dans vos embrassemens que je retrouverai le calme et le bonheur dont j'ai si grand besoin.

---

(1) Je ne saurais affirmer s'il s'agit ici de François-Antoine Gédouin, avocat, membre du Comité municipal de Nantes en 1789, juge-suppléant au tribunal du District en 1790, juge au Tribunal criminel extraordinaire en mars 1793, conseiller municipal en 1805 ; ou de Félix Gédouin, procureur au présidial, notable en 1790 et 1791, commissaire national au tribunal du District en novembre 1794, puis juge au Tribunal civil en octobre 1795. Je pencherais, il est vrai, pour ce dernier qui était particulièrement lié avec les Laënnec.

(2) Antoine-Laurent de Jussieu, né à Lyon, en 1748, docteur en médecine, professeur de botanique au Jardin du Roi ; directeur du Muséum sous la Convention. Administrateur des hôpitaux. Membre de l'Institut. Professeur de matière médicale à la Faculté de médecine en 1804, membre du Conseil de l'Université en 1808, mort à Paris en 1836. Fut le père d'Adrien de Jussieu.

N° 26. — Paris, le 17 frimaire an III (7 décembre 1794).

Je n'ai rien de nouveau à t'écrire, ma Désirée, parce que mon cœur ne peut te dire aujourd'hui que ce qu'il te dit à toutes les minutes du jour et de la nuit. Mais, c'est un besoin pour lui que je t'écrive et sa seule distraction dans mon exil.

Forget a été mis hier au rang des accusés ; Crucy ira probablement, la gueule enfarinée, te raconter cela. Il faut le laisser venir et ne pas paroitre instruite : tu prépareras un grand verre d'eau, dans la crainte qu'il ne se trouve mal en te faisant son récit. S'il bronche, tu le lui feras boire tout entier.

Minée, Gicqueau [1] et le petit Renard ont une peur dont ils ne reviendront pas tout à l'heure. Minée surtout et Renard ont été baffoués, honnis, confondus d'une si rude manière que je ne puis croire qu'ils osent reparaître à Nantes. A dire vrai, les accusés sont devenus si fins, si ergotés à force de s'exercer aux débats depuis cinquante jours, qu'à moins d'être très serré et surtout bien pur, il est difficile de n'être pas étourdi par la subtilité de leurs interpellations.

Je hâte tant que je peux la fin de mes petites affaires à Paris, j'ai reçu ma commission en belle et bonne forme, je prépare tant que je peux les voies pour mon camarade Darbefeuille et pour mon ami Le Meignen, car, dans ce moment, je ne puis faire autre chose que les faire connaître comme sujets prétieux, chacun dans sa partie. Je partirai, je l'espère, vers le milieu de la prochaine décade, aussitôt que Thomas aura composé.

Bonjour, ma Désirée, embrasses maman, mes enfans, nos orphelins, nos amis pour moi. LC. DM.

---

(1) Dominique-Henry-François Gisqueau. Membre du Directoire du District d'Ancenis, puis membre du Directoire départemental et de la Commission d'instruction créée par Carrier sous le nom de Jury National. Est-ce lui qui fut en octobre 1795 nommé juge au tribunal civil? je l'ignore, mais en 1800, il était avoué à Nantes et membre du Conseil Municipal.

N° 27. — Paris, le 24 frimaire an III (14 décembre 1794).

Je reçois, ma chère Désirée, ta lettre du 19. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu trouver de voitures que pour le 28 à onze heures. Nous sommes dix de compagnie, en y comptant les enfans de la Ville-Jossy [1]. Nous serons le 29 à Orléans et, de là, nous nous embarquerons pour arriver quand nous pourrons.

L'affaire Carrier et compagnie finira probablement demain ou après-demain : l'accusateur public a donné ses conclusions, les défenseurs officieux ont été entendus ce soir, je crois bien que demain le président résumera les charges et les défenses et que les jurés entreront sur le champ aux opinions. Nous ne pourrons plus entrer au Tribunal qu'avec le reste du public et, comme cette affaire attire une foule immense, nous n'avons aucun moyen de pénétrer dans l'enceinte. Pour moi, qui ne me soucie guères de me faire estropier et qui ne suis bien curieux de voir les grimaces de ces misérables, je suis tout consolé de cette exclusion qui m'arrange même merveilleusement.

Des allarmistes (il y en a à Paris plus qu'ailleurs) se sont avisés de nous débiter ce soir à l'oreille qu'il étoit arrivé aujourd'hui un courrier extraordinaire de Nantes, qui annonçoit de fâcheuses nouvelles. Je tâche de chasser de mon esprit ces sinistres présages qui vont m'empêcher de dormir. J'ai vu beaucoup de lettres, sans compter la tienne, qui, arrivées aujourd'hui et datées même du 20, ne laissent rien soupçonner de si funeste... je dis donc qu'il faut attendre.

---

(1) Il s'agit sans doute ici des enfants de François-Julien Boucher de la Ville-Jossy, avocat à Nantes, frère d'Armand, docteur en médecine à Tréguier, et de Marie-Elisabeth Le Mer de la Loutrie : c'est-à-dire Elisabeth-Louise-Magdelène, plus tard Mme Le Prévost de Bourgerel, alors âgée de dix-huit à dix-neuf ans, et Jean-Baptiste-François-Marie, alors âgé de seize ans. Ce dernier laissa, entre autres enfants de son mariage avec Françoise Baudouin, Jean-Baptiste-François-Mathurin, docteur en médecine à Nantes, et Paul-Joseph-Félix, docteur en médecine, médecin des hôpitaux de Paris (successivement St Antoine et Lariboisière). Les Boucher de la Ville-Jossy, résidaient, avant la Révolution, placitre Saint-Nicolas, plus tard place Louis XVI, puis place Egalité et de nos jours place Royale. Peut-être en 1794 étaient-ils encore les voisins des Laënnec.

J'ai annoncé au Comité de Santé la mort de Raullin et la nomination provisoire de son successeur. J'ignore quelle sera la détermination du Comité ; je n'y influerai ni de près ni de loin : tout m'est désormais fort indifférent, excepté ma femme, ma mère et mes pauvres enfans.

Bonsoir, ma tendre amie, je ne t'écrirai plus de Paris que le 27 au soir pour t'annoncer mon départ et te réitérer les doux sermens de toute ma vie. Adieu.

N° 28. — Paris, 27 frimaire au soir (17 décembre).
(*Manque*).

N° 29. — Tours, le 5 nivose an III (28 décembre 1794).

Me voici, ma Désirée, à moitié chemin de mon voyage et tout aussi embarrassé pour trouver les moyens de le continuer. Le froid ne permet plus d'aller par eau, le service des diligences est à peu près nul, ce n'est qu'à très haut prix que nous nous procurons des voitures de louage : il faut cependant avancer, car, sans mes enfans et mon bagage, il y a longtems que j'aurois pris le parti d'aller à pied et je serois déjà à Saumur ou même à Angers : nous nous occupons aujourd'hui de chercher à Tours une chaise ou seulement une charrette pour Angers. Si nous trouvons ce qu'il nous faut, nous partirons demain matin en dépit de tous les élémens conjurés. Je me porte aussi bien que je le puis, loin de toi, ma douce amie, et loin de toute correspondance avec ce qui m'est cher.

Je ne sçais si tu recevras ma lettre d'assez bonne heure pour me répondre et me donner de tes nouvelles à Angers chez le citoyen Poulain-Marsaulaie, cour St-Aubin. Mais plutôt, prenons encore patience et crois, ma bien aimée, que ton ami ne perdra pas en route une minute sans se rapprocher de toi en corps et en esprit. Je t'embrasse mille et mille fois. LC. DM.

N° 30. — Paris, le 30 nivose (19 janvier 1795).

Je crois, ma chère amie, que nous partirons ce soir ou demain si les chevaux tiennent debout et peuvent nous traîner.

Notre mission est finie avec plus de bonheur et de succès que nous n'osions l'espérer. Ruelle [1] reviendra avec nous, ce qui nous assurera des relais le long de la route. Néanmoins, la saison est si cruelle que notre voyage sera sûrement fort long, quoique nous y mettions toute la diligence possible. Je tâcherai de faire aujourd'hui ta commission de roses, l'embarras est de sçavoir comment emporter et emballer cela.

Nous allons paroitre à deux heures à la barre de la Convention pour demander le prompt rapport de l'affaire du Comité révolutionnaire. Quand nous aurons fait cette besogne, notre mandat sera complettement rempli. Nous n'aurons plus rien à faire à Paris comme députés.

Je t'embrasse en espérance, ma Désirée, ainsi que maman et nos chers enfans. LC. DM.

---

(1) Albert Ruelle, né le 25 juin 1754 à la Chapelle-sur-Loire, Indre-et-Loire. Député à la Convention. Lors du procès de Louis XVI, vota pour la mort, mais avec l'appel au peuple. Envoyé en mission le 1er août 1793 près l'armée des Côtes de Brest, mission qui prit fin au mois de novembre suivant. Après le 9 thermidor, il fut désigné de nouveau pour aller à l'armée des Côtes de Brest et de Cherbourg. Quand, en janvier 1795, il revint de Paris avec Guillaume Laënnec, il allait, avec quelques autres collègues, signer le traité de la Jaunaie qui termina la seconde guerre de Vendée. C'est à cette occasion qu'on l'accusa de s'être montré d'une faiblesse excessive vis-à-vis des Vendéens. Quelques mois plus tard il signait aussi avec Stofflet la paix de Saint-Florent. Rappelé le 29 prairial an III (17 juin 1795), il fut l'objet d'une dénonciation pour sa conduite à Nantes, ce qui ne l'empêcha pas peu après d'être élu député aux Cinq Cents, dont il fit partie jusqu'au 1er prairial an V (20 mai 1797). Après le coup d'état de brumaire, il fut nommé sous-préfet de Chinon, fonction qu'il exerçait encore au moment de sa mort, le 11 pluviôse an XIII (3 janvier 1805).

APPENDICE

J'ai réuni dans cet appendice les notices concernant des personnages ou des familles sur lesquelles il n'avait encore été rien écrit et qui, étant généralement plus ou moins longues, auraient difficilement figuré en bas de page. Elles sont disposées ici par ordre alphabétique.

Pierre AFFILÉ

Pierre Affilé, plus généralement connu sous le nom d'Affilé jeune, charpentier marin, était fils d'Yves Affilé, également charpentier marin, qui habitait Chantenay (Pilleux en 1788, et la Perrière en 1789 et 1790). Les registres de la capitation de cette paroisse nous le montrent imposé pour la modique somme d'une livre dix à une livre quinze sols.

C'est un cousin, mais un cousin assez éloigné, de notre confrère le Dr François Affilé qui, après avoir commencé ses études médicales à notre école de Nantes au mois de novembre 1813, soutint sa thèse de doctorat devant la Faculté de Médecine de Paris le 29 novembre 1821 : elle portait sur la dysenterie aiguë et chronique. Puis, Affilé alla s'établir à Port-Louis, capitale de l'Ile-de-France, aujourd'hui Maurice, passée depuis peu (1815) sous la domination anglaise. Je l'y perds de vue, mais je sais qu'il y mourut, à une époque que je ne puis préciser.

On sait que ce fut sur l'ordre formel du Comité Révolutionnaire de Nantes et du représentant Carrier que Pierre Affilé

devint le préparateur des gabarres ou sapines qui servirent aux noyades et à bord desquelles il eut même parfois à conduire les malheureuses victimes. C'est à cela sans doute que cet ingénieur des noyades, comme l'appelle Le Nôtre, dut de ne pas passer, lors du fameux procès, du banc des témoins à celui des accusés. Quoi qu'il en soit, après le procès, il disparut de Nantes et de notre région, ainsi que son père, et je ne sais où il alla terminer une existence qui avait si fâcheusement débuté.

Pierre-Joseph HERVÉ DE LA BAUCHE

Pierre-Joseph Hervé de la Bauche, conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, était petit-fils d'un échevin de Nantes débouté de ses prétentions nobiliaires, et fils de Mathurin Hervé, sieur de la Bauche et de l'Hopitau, consul des marchands en 1724-6, conseiller assesseur de la Municipalité en 1735-8, juge-consul en 1749-50. Il était frère de ce malheureux prêtre, Rolland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur-doyen de Machecoul, emprisonné pour refus de serment, une première fois le 29 juin 1791 et une seconde le 6 juin 1792, et noyé dans la nuit du 26 au 27 brumaire an II (16 au 17 octobre 1793). Son autre frère, Marin Hervé de la Bauche eut plus de chance : curé de Couffé, il passa en Espagne le 10 septembre 1792 et mourut chanoine honoraire en 1809.

Pierre-Joseph Hervé de la Bauche fut arrêté avec sa femme, Catherine Bernier ou Bernard, et ses filles, Ambrosie, dix-sept ans, et Julie, seize ans, à la Chapelle-sur-Erdre, où se trouvait située leur propriété de l'Hopitau, le 18 nivose an II (7 janvier 1794). On les y trouva cachés, déguisés en paysans chez la veuve Alliot, au fond des marais de la Gérardière. Conduits à Nantes le même jour et traduits devant le Comité Révolutionnaire, ils furent incarcérés à l'Entrepôt sur l'opinion prépondérante de Goullin, en même temps que ce dernier les recommandait tout particulièrement aux bons soins de la Commission militaire Bignon. On sait ce que cela signi-

fiait. Mais cette lettre, d'une ironie scélérate, fut précisément ce qui les sauva. L'ordre de transfert au Bouffay de Mme de la Bauche et de ses filles pour y être interrogées est du 22 nivose (11 janvier 1794). Leur jugement eut lieu le 26 pluviôse (14 février 1794), et comme on ne trouva contre la famille d'autre charge que de s'être cachée, déguisée, et que l'instruction ne servit qu'à montrer que tout le pays avait à se louer de sa charité et de sa bonté, la Commission ne retint pas celle d'avoir brigandé, d'avoir deux fils émigrés, et elle fut condamnée seulement à être détenue jusqu'à la paix. Plus heureux que tant d'autres, les malheureux purent sortir vivants de cette épouvantable geôle qu'était l'Entrepôt et le 6 brumaire an III (27 octobre 1794), ils furent élargis et les scellés qui avaient été apposés chez eux, levés. Le chef de la famille avait alors soixante-dix-huit ans (L. 254 et 1399). Trois ans après, une des filles, Ambrosie, épousa (19 pluviôse an V, 7 février 1797) Jean-Aimé Roger de la Mouchetière, fils d'un ancien maire et qui fut lui-même adjoint au maire de notre ville en 1813.

Une grande partie de ces renseignements se trouvent épars dans les divers ouvrages d'Alfred Lallié.

LE FEBVRE DE LA CHAUVIÈRE

Le Febvre de la Chauvière a été confondu par les biographes avec le constituant Le Febvre de Chailly et le jurisconsulte Le Febvre de la Corbinière, président de la Cour d'Appel de Paris et ce qu'on savait de lui jusqu'ici se résumait à si peu de chose qu'il nous a paru nécessaire de lui consacrer ici cette notice, un peu longue peut-être, résumé du chapitre que j'ai écrit sur lui, à l'aide de documents originaux que j'ai retrouvés ou qui m'ont été aimablement communiqués par M. Kuczinski, dans l'ouvrage que j'ai en préparation sur la Faculté de Médecine de l'ancienne Université de Nantes.

Arrière-petit-neveu de Louis Le Febvre, sieur des Ferronnières, doyen de la Faculté de Médecine et recteur de l'Uni-

versité de Nantes en 1698, Julien-Urbain-François-Marie-Louis-Rieul Le Febvre de la Chauvière, fils de feu Jean-François-Louis, sieur de la Chauvière, avocat en Parlement, et de dame Louise-Angélique-Paule Josnet de la Morinière, parente de la femme du fameux Charette, naquit à Challans, diocèse de Luçon, où il fut baptisé le 24 novembre 1757. Il fit ses études médicales, bien qu'il n'eut aucun goût pour la médecine et à peine avait-il conquis à Montpellier son bonnet de docteur que la fantaisie lui prit d'acheter une charge de receveur des tailles. Mais, ayant eu sur les entrefaites l'occasion de passer par Nantes, il y apprit que deux de ses confrères, qu'il ne connaissait d'ailleurs aucunement, deux déracinés comme lui, Guillaume-François Laennec de la Renardais, de Quimper, et Pierre-François Blin, de Rennes, assiégeaient la Faculté de Médecine, prétendant en enfoncer les portes et s'y faire aggréger d'office, malgré les usages contraires. L'idée lui parut plaisante de se joindre à eux dans cette lutte qui devait se terminer, comme on sait, grâce à la complicité du Parlement de Rennes, par la défaite complète de l'antique Faculté.

Donc, le 13 août 1784, il était agrégé d'office à la Faculté de Nantes après une thèse soutenue devant le collège des docteurs en médecine de Rennes, et bientôt il s'y trouvait chargé d'un cours de pathologie, qui ne dut, je crois bien, être professé que sur le papier. Les registres de la Conservation des Privilèges de l'Université le montrent dès cette époque assez peu porté à payer ses dettes et, trois mois à peine après son arrivée à Nantes, le 16 mars 1787, il parvenait à épouser, à Saint-Denis de Nantes, Mlle Marie-Agathe Charette de Boisfoucauld, malgré l'opposition assez méritée d'une partie de la famille. Cela contribua peut-être, pour une certaine mesure tout au moins, à le lancer peu après dans le mouvement révolutionnaire. Elu officier municipal en janvier 1790, il obtint quelques voix pour la Mairie au mois de novembre suivant et, finalement, entra au District de Nantes en qualité de procureur-syndic, le 11 mai 1791. En septembre 1792, les électeurs du Département, réunis à Ancenis, le nommèrent député à la

Convention. Il y siégea parmi les modérés. Lors du procès du Roi, le 15 janvier 1793, il vota pour que le jugement qui allait être rendu fut soumis à la ratification du peuple ; le lendemain 16, il vota pour la réclusion et la déportation et, le 19 enfin, pour le sursis. Ces votes devaient le rendre suspect et, quelques mois après, ayant, avec soixante-quatorze autres collègues, signé une protestation contre le décret de proscription des Girondins (31 mai-2 juin 1793), il fut, le 3 octobre suivant, décrété d'arrestation avec eux, comme fédéraliste, mais il eut le temps de se dérober par la fuite au sort qui l'attendait et se réfugia aux environs de Tours, où il se tint caché pendant près d'un an. Après le 9 thermidor, ou plutôt après l'acquittement des cent trente-deux Nantais, qui n'étaient plus que quatre-vingt-quatorze, le 3 brumaire an III (24 octobre 1794), il crut le moment favorable pour sortir de sa cachette et se présenta devant le Conseil Général de la commune de Tours, qui le fit conduire à Paris entre deux gendarmes. Cinq jours après, le 8 brumaire (29 octobre), la Convention décrétait que sa garde lui serait retirée et qu'il serait désormais libre de demeurer chez lui. C'est ainsi que, dès le lendemain 9 (30 octobre), il se retrouvait nez à nez avec son ancien ami et collègue Guillaume Laennec. Son nom ne figure pas sur la liste des soixante-treize députés admis le 8 frimaire (24 novembre) à reprendre leurs places à la Convention, mais il fut certainement réintégré dans son poste (Kuczinski).

Un décret du 4 ventôse (22 février 1795) l'envoyait en mission en Hollande avec Ramel, pour y proclamer la liberté de la navigation de l'Escaut et hâter la réunion de la Belgique à la France, mais il n'arriva à son poste que le 8 germinal (28 mars), au grand mécontentement de son collègue. Leur administration d'ailleurs, nous dit M. Kuczinski, fut plutôt faible et deux de leurs arrêtés, ceux des 11 et 25 messidor (29 juin et 12 juillet 1795), provoquèrent des plaintes plus ou moins fondées. Le 15 octobre suivant, il fut élu, mais à grand peine (62 voix sur 239 votants), député de la Loire-Inférieure

au Conseil des Cinq-Cents et, après y avoir tenu un rôle assez effacé, il en sortit le 1er prairial an IV (20 mai 1796).

Le 4 messidor an VI (22 juin 1798), il est nommé inspecteur de la taxe d'entretien des routes dans le Finistère, au lieu et place de Michel (de la Meurthe) qui préférait rester inspecteur des contributions directes de la Moselle. Après le coup d'Etat de brumaire an VIII (9 novembre 1799), je le trouve domicilié à Paris, place des Victoires et le 21 pluviose an VIII (10 février 1800), il adresse au gouvernement une requête à l'effet d'être nommé préfet du département de Sambre-et-Meuse, ou, à défaut de ce poste, sous-préfet ou titulaire de toute autre place qu'on voudra bien lui donner. C'est ainsi qu'en 1803, il entra dans les droits réunis, comme contrôleur principal à Quimperlé. Peu après, au printemps de 1805, Théophile Laennec, le futur inventeur de l'auscultation, qui terminait alors ses études médicales à Paris, eut l'occasion de le rencontrer. Il lui sembla un peu fou : il ne parlait plus que de musique et voulait à toute force lui faire entendre de ses compositions (Christophe à sa mère, 25 avril 1805). Christophe Laennec eut aussi l'occasion de le rencontrer à Paris.

« ... Mais, hélas! *Heu mihi! Qualis erat, quantum mutatus ab illo !* Une face rubiconde et bourgeonnée, un triple nez couvert de pustules, des vêtements sales, déchirés et en désordre n'attestent que trop l'ivrognerie et la misère de ton ancien confrère. Il a dissipé dans la crapule tout ce qu'il avait pu gagner (dans les) quelques emplois lucratifs qu'il a eus pendant la Révolution et qu'il n'avait dans le temps que trop bien exercés. Au reste son état actuel l'inquiète peu et il est toujours aussi gai, aussi aimable et aussi roué que j'ai toujours ouï dire qu'il avait été. Il a cependant fait dernièrement un petit séjour à Ste-Pélagie (maison d'arrêt des écroués pour dettes)... » (Christophe à son père, 4 juillet 1805).

Le pauvre homme songeait alors à faire une petite visite à son ancien ami, qui, malgré l'état de déchéance où il était tombé, se fit une fête de recevoir l'aimable compagnon de ses

jeunes années. « J'attends avec bien de l'impatience mon vieux camarade Chauvière », écrivait-il à son fils au mois de septembre ou d'octobre suivant. Chauvière en effet vint à Nantes dans les mois qui suivirent. Le 10 avril 1806, Christophe écrivait à sa mère :

« ... Je dîne aujourd'hui avec M. Chauvière, qui se loue infiniment de la réception que vous lui avez faite. Il me paroit que l'air de la province ne lui a pas enlevé ses anciens goûts. Il est encore plus ivrogne qu'auparavant et sa trogne a crû de moitié. C'est bien dommage qu'un homme aussi aimable ait un goût qu'on ne peut concevoir et expliquer que d'un grossier manant... »

Théophile Laennec en parlait aussi à son oncle dans une lettre du 31 décembre 1806, lettre qu'il avait jugé prudent d'écrire en bas-breton et que M. Gaston Esnault, à qui je la montrai dans les temps, eut la gracieuseté de me traduire en français :

« ... Il y a ici depuis quelque temps un Monsieur Le Febvre de la Chauvière, qui occupe un emploi dans les droits réunis. Homme de beaucoup d'esprit, fort aimable, qui a beaucoup lu, beaucoup vu, fait des vers et des chansons et est fort bon musicien. C'était jadis un ami de mon oncle le médecin, mais ne vous fiez pas à lui, et, si c'est possible, ne faites pas sa connaissance et surtout ne lui donnez pas entrée chez vous, car, au milieu de beaucoup de qualités fort louables, il a un vice ou un défaut qui le rend fâcheux, pesant et dangereux pour ses amis. Quand il aurait cent mille écus, en une année il aurait tout mangé, comme le prodigue de l'Evangile. Ne lui prêtez et, si vous m'en croyez, ne lui donnez même pas d'argent, ce serait argent perdu... » (Théophile à son père, 31 décembre 1806).

Malgré ses absences, Chauvière était donc encore à Quimperlé à cette époque. Du reste, son poste ayant été supprimé en l'année suivante (1807), il fut nommé en la même qualité

à Château-Gontier, où il fonctionnait encore en septembre 1809. Mais il dut en sortir avant sa mort, arrivée, dit une note, erronée peut-être, de la Préfecture de Police, en Anjou, en 1810.

Des enfants qu'il avait eus de son mariage avec Mlle de Charette-Boisfoucault, seul, un fils, parvint, je crois, à l'âge d'homme. Il fut, dit une note de Dugast-Matifeux, propriétaire de la Lorie, en St-Herblain, passée depuis aux Pimodan, mais je ne sais ce qu'il devint ; sans doute, mourut-il sans laisser de postérité.

François LE MEIGNEN

François Le Meignen appartenait à une ancienne famille bourgeoise du comté nantais, dont les différentes branches se sont surtout développées dans le pays de Retz et qui était apparentée aux Cornulier par le mariage d'Anne Le Meignen, fille de Jean, chirurgien-juré du Roi, et d'Anne Dupont, qui épousa à Paulx, le 10 mai 1728, Claude de Cornulier, dit le chevalier de la Carateric, capitaine des canoniers garde-côtes, morte le 4 janvier 1777 à la Pajotterie, en St-Etienne-de-Mer-Morte et dont vinrent François de Cornulier, sieur de la Pajotterie, mort sans postérité légitime, et Claude-Michel, chanoine de Rennes et de Nantes.

François Le Meignen était neveu à la mode de Bretagne de Mme de Cornulier-Pajotterie. Il était fils de François Le Meignen, maître en chirurgie, et de Marie Mocquard, fille et sœur de docteurs en médecine, et naquit sur la paroisse de la Trinité de Machecoul vers la fin de l'année 1731 ou le début de 1732 : je ne puis préciser davantage, les registres paroissiaux de la Trinité ayant disparu pour cette période précisément.

Il fit ses études médicales à Montpellier et y fut reçu docteur en 1754. Je ne sais pas la raison qui le porta à aller s'établir ensuite à Guérande, mais je le vois de 1760 à 1762 médecin de

l'hôpital civil de cette petite ville, qui servait alors d'hôpital militaire pour la région. Le 11 mai 1762, il épousait à St-Vincent de Nantes une veuve, Julie Deffond, veuve de François Robin, docteur en médecine... Puis, des années se passent et je le retrouve exerçant la médecine en son pays natal : il était veuf alors et épousait à Haute-Goulaine le 12 juillet 1779 une créole de St-Domingue, Mlle Marie-Anne-Anastasie Jolly, fille d'un négociant et nièce de ce Barthélemy Jolly qui fut, bientôt après, principal du collège d'Ancenis. Il resta probablement quelques années encore exercer la médecine à Machecoul, fort occupé de botanique, aimable science qui fut la principale raison d'être de son existence.

En 1785, il vint s'établir à Nantes. Sans doute l'âge avancé de François Bonamy, doyen de la Faculté de Médecine de Nantes, et qui y professait la botanique, l'avait-il décidé à transporter ses pénates en cette ville, où exerçait d'ailleurs un de ses parents, Jacques Bodin des Plantes, fils d'une Le Meignen, et à solliciter son agrégation à la Faculté. La thèse qu'il soutient dans ce but, sans la moindre opposition et sans aucun incident, le 12 juin 1786, est intitulée *Positiones ex universâ medicinâ*, etc. (Nantes, Querro, 25 pp.) et les *Etrennes nantaises* pour 1789 nous le montrent à cette époque professeur et receveur de la Faculté.

François Le Meignen embrassa avec une certaine ardeur la cause de la Révolution. Le 12 mars 1790, il était élu de l'Administration départementale, mais à la fin de l'année le sort l'ayant désigné pour sortir de charge, il fut élu le 15 novembre 1790, par 74 voix, officier municipal. En cette qualité, il eut, le 10 juin 1791, à exécuter l'arrêté de la Municipalité qui ordonnait la fermeture des portes extérieures des églises ou chapelles des communautés. Sorti de fonctions, à la fin de l'année 1791, il ne s'occupa plus de politique et consacra toutes ses forces et son activité à l'enseignement de la botanique à Nantes et à maintes tentatives de restauration du Jardin botanique (Jardin des Apothicaires) qui, depuis quelques années, se trouvait dans le plus piteux état. Il fit tous ses efforts pour

lui faire annexer la prairie des Religieuses Calvairiennes, qui « jouxtait » et était devenue bien national, et pour le placer sous la direction d'un professeur appointé, secondé par un jardinier en chef. Guillaume Laennec, très lié avec François Le Meignen, dont il faisait le plus grand cas, l'aida de toutes ses forces dans cette revendication, qui devait rester infructueuse : la République, on le sait, n'avait pas besoin de savants. Il fallut attendre plusieurs années avant que satisfaction lui fut donnée, sous une autre forme d'ailleurs.

A la fin de l'année 1793, on fut obligé, du fait de la guerre de Vendée, de créer à Nantes des hôpitaux temporaires et par conséquent d'augmenter le nombre des médecins chargés de donner leurs soins aux malades et aux blessés de l'armée des Côtes de Brest. Le Meignen se mit naturellement sur les rangs, mais ce fut Baudry, un confrère de Machecoul, qui l'emporta et fut préféré par le Conseil de Santé de l'armée de l'Ouest (13 octobre 1793). Mais, peu après, en frimaire an II, il eut dédommagement et fut attaché lui aussi à l'armée de l'Ouest.

Le 22 pluviôse an IV, je le vois désigné avec son ami Guillaume Laennec pour faire partie du Conseil de révision chargé de vérifier les infirmités des citoyens qui se prétendaient incapables de faire le service de la garde nationale.

Peu après, l'Ecole Centrale était créée à Nantes (1er messidor an IV, 19 juin 1796) et installée dans la Communauté des Ursulines, rue Pigalle, aujourd'hui rue du Lycée. François Le Meignen fut nommé professeur de botanique en cet établissement et sous sa direction le jardin de la Communauté devint le jardin de botanique de la ville, et du même coup le principal lieu de récréation des jeunes Laennec, qui s'étaient fort liés avec les jeunes Le Meignen. Théophile, le futur inventeur de l'auscultation, avait une grande affection pour le père : c'était son confident le plus intime, son troisième père, comme il l'appelait et, quand il était malade, ce qui lui arriva d'une façon assez sérieuse au mois de mai 1798, c'était ce vieil ami

que l'oncle Guillaume appelait en consultation au chevet de son neveu.

Au mois d'août 1798, l'Institut départemental fut créé à Nantes. François Le Meignen en fut naturellement un des membres fondateurs.

Il mourut à Nantes le 28 germinal an XI, 18 avril 1803, âgé de soixante-douze ans. J'ignore ce que devinrent ses enfants, François Le Meignen et sa sœur, MM. Le Meignen d'aujourd'hui n'étant que des collatéraux plus ou moins éloignés.

Joseph RAULLIN

Joseph Raullin, docteur en médecine, né à Nérac, en Lot-et-Garonne, vers 1742. Fils d'un médecin, il se lança dans la médecine militaire et je le vois successivement médecin de l'hôpital militaire de l'île de Ré (1766), de celui de Philippeville (1767), de Valenciennes (1771), où il résida deux ans. En 1779, il est professeur de médecine pratique au Collège National (?)... En juillet 1792, il est nommé à l'armée du Nord et l'année suivante, au mois d'avril 1793, il est premier médecin de l'armée des Côtes de Brest. C'est en cette qualité qu'à cette époque il vint s'établir à Nantes.



Il y préside les Conseils de Santé de l'Armée, dont les séances commencèrent le 9 octobre suivant ; c'était un Conseil composé de tous les officiers de santé faisant en chef le service des hôpitaux de la ville et dont, je crois l'avoir dit plus haut, Guillaume Laennec, premier médecin de l'Hôtel-Dieu, devenu le Temple de l'Humanité, était le secrétaire. Je le vois encore, quelques mois plus tard, en pleine Terreur par conséquent, se prodiguer de sa personne au cours de la terrible épidémie de typhus qui ravageait notre ville et les prisons encombrées de prisonniers vendéens, et rendant en cette qualité des services signalés à notre population.

C'était un personnage important à la Société populaire, où il passait pour bon patriote et des plus dignes du poste qu'il occupait. Guillaume Laennec avait une grande amitié pour

lui et, comme on l'a vu, ne voulait accepter dans l'armée d'emploi que sous son commandement direct. Le destin se chargea de régler la situation. Le 15 frimaire an III (5 décembre 1794), pendant qu'à Paris Guillaume Laennec faisait part à sa femme de cette intention formelle, Joseph Raullin mourait à Nantes en son appartement de la rue Tournefort, à deux heures de l'après-midi. Il avait cinquante-deux ans. J'ignore s'il laissait des enfants de son mariage avec Marie-Anne-Victoire Farraire, sa femme, qui vivait encore à cette époque.

François RÉAL DES PERRIÈRES

François Réal des Perrières, avocat en Parlement, procureur-fiscal et receveur général du duché-pairie de Retz, avait eu, entre autres enfants, de son mariage avec Anne-Rose Trois-Henrys, François-Charles Réal, sieur des Perrières, qui fut reçu auditeur à la Chambre des Comptes le 30 janvier 1777, et Pierre, mort vers 1792 juge au Tribunal du District de Machecoul. Ce dernier avait épousé à Challans, le 16 octobre 1776, Anne-Magdelaine-Perrine Travers qui lui donna sept enfants.

Cette famille fut cruellement éprouvée aux jours sombres de la Terreur. L'aïeule, Anna-Rose Trois-Henrys, alors âgée de quatre-vingts ans, fut internée au Bon-Pasteur avec Mlles Bohier de la Brégeollière, condamnée à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Nantes le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), et exécutée le même jour. Un de ses fils aurait été guillotiné à Paris. Sa belle-fille, Mme Réal des Perrières, veuve de son fils Pierre, réfugiée à Nantes, y fut incarcérée et mourut le quatrième jour de sa détention. Un fils de celle-ci, Jacques-François Réal, âgé de vingt ans, fut condamné le 19 floréal an II (8 mai 1794), par la Commission Le Noir à rester emprisonné jusqu'à la paix. Deux de ses filles, Renée et Emilie, furent condamnées à la même peine par la Commission Bignon le 13 floréal an II (2 mai 1794), en même temps que Mlles Praud

de la Nicollière. Les deux malheureuses orphelines avaient été naturellement dépossédées de leurs meubles et de tout ce qu'elles possédaient et je les vois adresser aux pouvoirs publics, le 17 messidor an II (5 juillet 1794), une requête pour être remises en possession de leur pauvre patrimoine.

Les SUE

Le hameau de la Celle St-Paul, ancien diocèse de Vence, aujourd'hui arrondissement de Grasse, département des Alpes-Maritimes, a été le berceau de la famille Sue, célèbre dynastie médicale, qui a fourni un nombre considérable de praticiens distingués. Si l'on en croit Eugène Sue, le célèbre auteur des *Mystères de Paris*, son bisaïuel, dont il se garde d'ailleurs de donner le nom (Cf. Chronique Médicale, 1923, p. 56), aurait été médecin et de plus un des hommes les plus érudits du XVIIe siècle. Ce personnage eut deux fils, tous les deux nés à la Celle St-Paul : Jean, qui fut membre de l'Académie Royale de Chirurgie, et Jean-Joseph, qui fut, lui aussi, membre de l'Académie Royale de Chirurgie, substitut du chirurgien en chef de l'Hôpital de la Charité, professeur d'anatomie au Collège Royal de Chirurgie et à l'Académie de Peinture, membre de la Société Royale de Londres.

Pierre Sue, fils du premier, fut docteur en médecine, bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris et successivement professeur de Bibliographie médicale et de Médecine légale (1808) à cette Faculté. Jean-Baptiste, dit Jean-Joseph, fils du second, fut chirurgien en chef de la Garde Impériale, chirurgien de l'Hôpital de la Charité, professeur d'Anatomie à l'Académie de Peinture, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Michel, etc. De sa seconde femme, Mlle Tison de Rilly, vint Eugène Sue, le romancier.

Le bisaïeul anonyme de ce dernier dut avoir deux frères, dont l'un, Pierre-Jean, mesnager c'est-à-dire petit propriétaire rural, faisant valoir lui-même ses terres, était établi à

la Celle St-Paul. Un de ses fils, Honoré Sue, fut commerçant et de son mariage avec Mlle Anne-Marie Camin, qu'il avait épousée à la Celle le 9 janvier 1719, vinrent au moins deux fils : l'un, qui fut le père d'un Antoine Sue, que je vois de passage à Nantes en 1782 et fut sans doute le père de Joseph-Antoine, membre du Collège de Chirurgie d'Orléans, professeur d'Anatomie à l'Ecole de Dessin, chirurgien de la Maison de détention et professeur d'accouchements à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1805, et de Georges-Antoine-Thomas Sue, docteur en médecine de Paris en 1816, chirurgien de l'infirmerie de la maison du Roi.

Le second, Benoist Sue, né à la Celle St-Paul, le 13 juin 1736, se lança, comme son cousin Jean-Baptiste, dit Jean-Joseph, dans la chirurgie militaire. Il était chirurgien aide-major des armées royales quand il vint s'échouer à Nantes, où je le vois successivement chirurgien-major du Château, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, agrégé au Collège de Chirurgie en 1775, prévôt en charge en 1775. Inquiété sous la Terreur, comme suspect de modérantisme, voire d'inertie criminelle, il fut arrêté le 12 novembre 1793 et fit partie de l'infortunée colonne des cent-trente-deux Nantais. Chirurgien de 1re classe de l'armée de l'Ouest après la Terreur, il fut licencié le 19 janvier 1797. Il mourut à Chantenay le 9 octobre 1808, laissant, entre autres enfants de son mariage avec Mlle Jeanne-Françoise Boutinet des Riveaux, qu'il avait épousée à Nantes le 14 juin 1773, un fils, Pierre-Benoist Sue, docteur en médecine de Paris le 1er décembre 1812, chevalier de la Légion d'honneur en 1823, qui exerça avec distinction la médecine à Nantes jusqu'en 1837, époque à laquelle il disparaît de l'Annuaire. Mais je ne crois pas qu'il soit mort à Nantes ni à Chantenay. Il avait épousé successivement sa cousine Agnès-Elisabeth Sue, qui mourut en 1815, et en 1819, Mlle Séraphine Le Masne. J'ignore ce qu'il advint de sa postérité.

Pierre THOINNET

Pierre Thoinnet, négociant à Ancenis, maire de 1757 à 1760, député aggrégé aux Etats de Nantes en 1760, acquit dans le commerce une fortune immense, qui lui permit d'acquérir les seigneuries de Liré et de la Turmelière, en Anjou, des maisons à Ancenis et d'innombrables métairies, la Vairie, la Planche, la Boucquetière, démembrées de la baronnie d'Ancenis, Pierre-Genesteau, le Chêne Cottereau, la Bouverie, Bain, lss Rougeries, la Boullaie, le Giron, la Gabardière, etc., etc., et de couronner le tout par l'acquisition d'une charge de conseiller du Roi, maison et couronne de France, qui devait entraîner la noblesse pour sa postérité. Il mourut en 1788, laissant de son mariage avec Françoise Teissier dix enfants, dont au moins cinq fils, Pierre-Guillaume l'aîné, Nicolas Dominique, René-Jean-Baptiste, Eutrope-Rosalie, et Isaac-Dominique. Ils se marièrent tous, épousèrent des Le Beau, des Luneau, des Sagory, des Courault, des Greffulhe, et, restant dans les affaires, accrurent singulièrement l'immense patrimoine qu'ils tenaient de leur père. Ce fut du reste ce qui devait les perdre aux jours néfastes de la Terreur. Nicolas-Dominique périt sur l'échafaud du Bouffay le 10 janvier 1794 ; Pierre-Guillaume dénoncé par un fermier, fut jeté en prison à Nantes et y mourut à l'Hospice Révolutionnaire le 6 juin 1794, tandis que son fils Pierre-Jean-Baptiste, dénoncé par un aubergiste d'Oudon comme ayant suivi les armées vendéennes, était fusillé à Ancenis, au champ du Moulin ; René-Jean-Baptiste et son frère Eutrope-Rosalie étaient arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à aller combattre les Vendéens, le premier mourait à la prison du Bouffay le 9 février 1794 et le second à l'Hospice de la Réunion le 19 mars suivant. C'était la réocmpense de tout ce qu'ils avaient fait pour la ville, quand ils avaient acheté à l'étranger pour un million de blé, afin de permettre à l'administration d'alimenter la ville. Bien plus, tous leurs titres et leurs valeurs mobilières étaient saisis et servaient à rétribuer les soins du Comité Révolutionnaire et de la Compagnie Marat ; la maison où ils habitaient place de

l'Egalité était violée, pillée, saccagée, les scellés mis avec le pouce par la Compagnie Marat et les douze orphelins qu'ils laissaient seraient morts de faim, si un de leurs parents, leur tuteur, M. François Vilmain, négociant à Nantes, n'était venu à leur secours.

Georges THOMAS

Je suis enfin parvenu à identifier ce personnage, d'opinion républicaine fort prononcée, mais qui, par son énergie, son courage, son humanité, sut, aux sombres jours de la Terreur à Nantes, y conquérir une grande et véritable popularité.

Il avait nom Georges Thomas et était fils de modestes cultivateurs de Lonlay, près Domfront (Orne). Sans doute s'agit-il ici de Lonlay l'Abbaye, canton même de Domfront, et non de Lonlay-le-Tesson, canton de la Ferté, car il y a deux Lonlay dans l'arrondissement de Domfront.

Il naquit aux environs de l'an 1756. Venu à Nantes vers 1777, pour y faire sans doute ses études médicale, il fut agrégé en 1785 au Collège des maîtres en chirurgie de notre ville. Bientôt, je l'y vois pourvu de l'office de chirurgien juré, ou chirurgien du roi, ou encore chirurgien aux rapports, comme on disait indifféremment à l'époque, c'est-à-dire chirurgien légiste.

Il embrassa avec une grande ardeur la cause de la Révolution et son civisme fut toujours au-dessus de tout soupçon, même aux yeux des abjects personnages qui allaient bientôt plonger Nantes dans toutes les affres de la Terreur. *Le vertueux Thomas*, disaient-ils dans leur fameuse adresse du 19 fructidor an II (4 septembre 1794).

Le 2 novembre 1793 (12 brumaire an II), le Département visait le certificat de civisme qui venait de lui être décerné par la Municipalité, sans doute pour lui permettre de remplir les fonctions d'officier de santé de l'*Hospice civil des Ecoles Nationales*, qu'il briguait alors. Cet établissement qui, à quelques jours de là, allait prendre le nom d'*Hôpital Révolution-*

naire, en attendant qu'il devint, ce qu'il était déjà dès le 13 pluviose an IV (2 février 1796), l'infirmerie des maisons d'arrêt et des prisons de Nantes, était établi dans la maison des Frères dits Ignorantins, rue Mercœur, je crois. Georges Thomas dut être nommé à ces fonctions vers le 21 frimaire an II (11 décembre 1793). Le 27 mars suivant, en cette qualité, il demandait la nomination du citoyen Brisset comme apothicaire de la maison, en remplacement de celui qui venait de mourir (L 52, f° 125).

Un petit registre que j'ai sous les yeux, destiné à l'inscription des officiers du Service de Santé militaire (Arch. Municip. de Nantes, HH 2, n° 37), nous indique que le 12 frimaire précédent, an II sans doute, c'est-à-dire le 2 décembre 1793, il avait été nommé aussi chirurgien militaire de 1re classe et attaché en qualité d'aide-major à l'Hôpital militaire temporaire dit le *Républicain*, installé au Collège de l'Oratoire et que là il s'était fait remarquer par son civisme, sa conduite, son instruction professionnelle, le zèle enfin avec lequel il remplissait les devoirs de sa profession.

Mellinet (*Comm. et milice de Nantes, VIII*) et Le Borgne (*Recherches sur les grandes épidémies qui ont régné à Nantes*, p. 132-4) ont raconté comment Thomas, en sa qualité d'officier de santé civil et militaire sut en maintes circonstances tenir tête aux terroristes nantais, les Durassier, les Goullin, les Carrier même, qui prétendaient lui enlever ses malades et les faire transférer d'office à l'Entrepôt. On sait ce que cela voulait dire. Un jour, c'étaient trente-sept jeunes prisonniers, qui voulaient se faire incorporer dans les armées de la République et combattre les Vendéens. Une autre fois, c'étaient vingt-sept autres de ses malades, qu'il parvint également à sauver, en bravant les ordres de Goullin. Une autre fois, il s'agissait de malheureuses femmes détenues à la prison du Bon-Pasteur, à qui il avait eu à donner ses soins, et que Durassier voulait inscrire sur la liste de la noyade. Frappé d'horreur, Thomas court chez lui, se revêt de sa grande tenue de médecin militaire et, armé de son sabre et de ses pistolets,

reparaît au Bon-Pasteur et déclare au proscripteur qu'il faudra passer sur son cadavre avant de lui enlever une seule de ses malades. Il fut dénoncé à ce propos à Carrier par Goullin et par Chaux comme contre-révolutionnaire et fédéraliste. Mais c'était un peu difficile de faire passer pour tel un homme dont le corps portait les cicatrices de plus de quatre-vingts blessures reçues sur les champs de bataille vendéens. Ni Goullin, ni Chaux, ni Carrier lui-même n'en auraient pu montrer autant. Et puis Carrier ne se souciait guère de se frotter à un homme qui n'avait jamais eu peur de lui et, un jour qu'il l'avait traité de j.f., lui avait riposté en le regardant bien en face que, s'il n'était pas un représentant du peuple, il lui en rendrait raison sur-l'heure.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la grande popularité dont le chirurgien Thomas jouit à Nantes sous la Terreur. Elle se manifesta un beau jour de la façon suivante. Depuis son agrégation au Collège des maîtres en chirurgie de Nantes, c'est-à-dire depuis 1785, Thomas habitait une petite rue nommée à cette époque, comme aujourd'hui encore, rue L'Evêque, et qui vient s'ouvrir sur la Fosse, en face de la gare de la Bourse. Je ne sais si ce nom lui avait été donné en l'honneur de notre concitoyen, le fameux Pierre Lévêque, mathématicien, hydrographe, plus tard membre de l'Institut ; mais la Fosse à Nantes était alors fief de l'évêque et une rue qui portait un pareil nom risquait fort d'en changer à bref délai. C'est alors que la voix publique la débaptisa et lui donna le nom de rue Thomas, qu'elle conserva, dit-on, jusqu'en 1818, époque à laquelle elle reprit son ancienne dénomination.

A la suite d'une pétition datée du 14 juin 1794 (26 prairial an II), par les malheureuses et innombrables détenues de la maison du Bon-Pasteur, il fut le 6 messidor suivant (24 juin 1794) nommé par les représentants du peuple pour examiner la salubrité des maisons de détention de Nantes, avec Raullin, premier médecin de l'armée des Côtes de Brest (L 101, f° 36). Le rapport qu'il signa en cette qualité avec Raullin, Bellier jeune, Theulier, Madiot et Bernard, en dit long sur la criminelle incurie des pouvoirs publics à cette odieuse époque. Le

Borgne, de son côté, cite quelques passages saisissants d'un autre rapport qu'il fit sur la situation sanitaire de l'Entrepôt (*loc cit.*, p. 132).

Laennec, dans les lettres que nous publions ci-contre, nous raconte la conduite de Thomas, lors du mouvement jacobin qui se fit à Paris en faveur de Carrier, à la veille de la mise en accusation du sinistre proconsul. Sa déposition au Tribunal Révolutionnaire, en frimaire an III (décembre 1794), faite, dit Mellinet, avec une vigueur d'expression et une sincérité de langage incroyables, rendit toute défense de Carrier impossible.

Laennec semble nous dire aussi dans ses lettres qu'à cette époque Thomas demandait de l'avancement dans la médecine militaire. Quoi qu'il en soit, je trouve à Nantes des traces jusqu'au 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795). A cette date, il contre-signe les notes des apothicaires ayant délivré des médicaments aux malades de l'*Hôpital Révolutionnaire* jusqu'au 25 fructidor précédent (11 septembre 1795). C'est le dernier geste de lui que nous connaissions. Dès le lendemain, le Conseil Général de la Commune de Nantes proposait le citoyen Valteau pour le remplacer dans ses fonctions à l'Hôpital Révolutionnaire, et le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), le District approuvait la proposition (L, 1056, 102).

Du reste, le nom de Thomas disparaît de la liste des maîtres en chirurgie de Nantes dès cette époque (*Etrennes nantaises* pour l'an VII, 1798-9). Comme, d'autre part, je n'ai pas retrouvé à Nantes de traces de décès en nos murs, je me crois autorisé à admettre qu'il dut quitter Nantes à la fin de 1795 ou au début de 1796, peut-être à la suite de sa nomination à un grade supérieur dans l'armée.

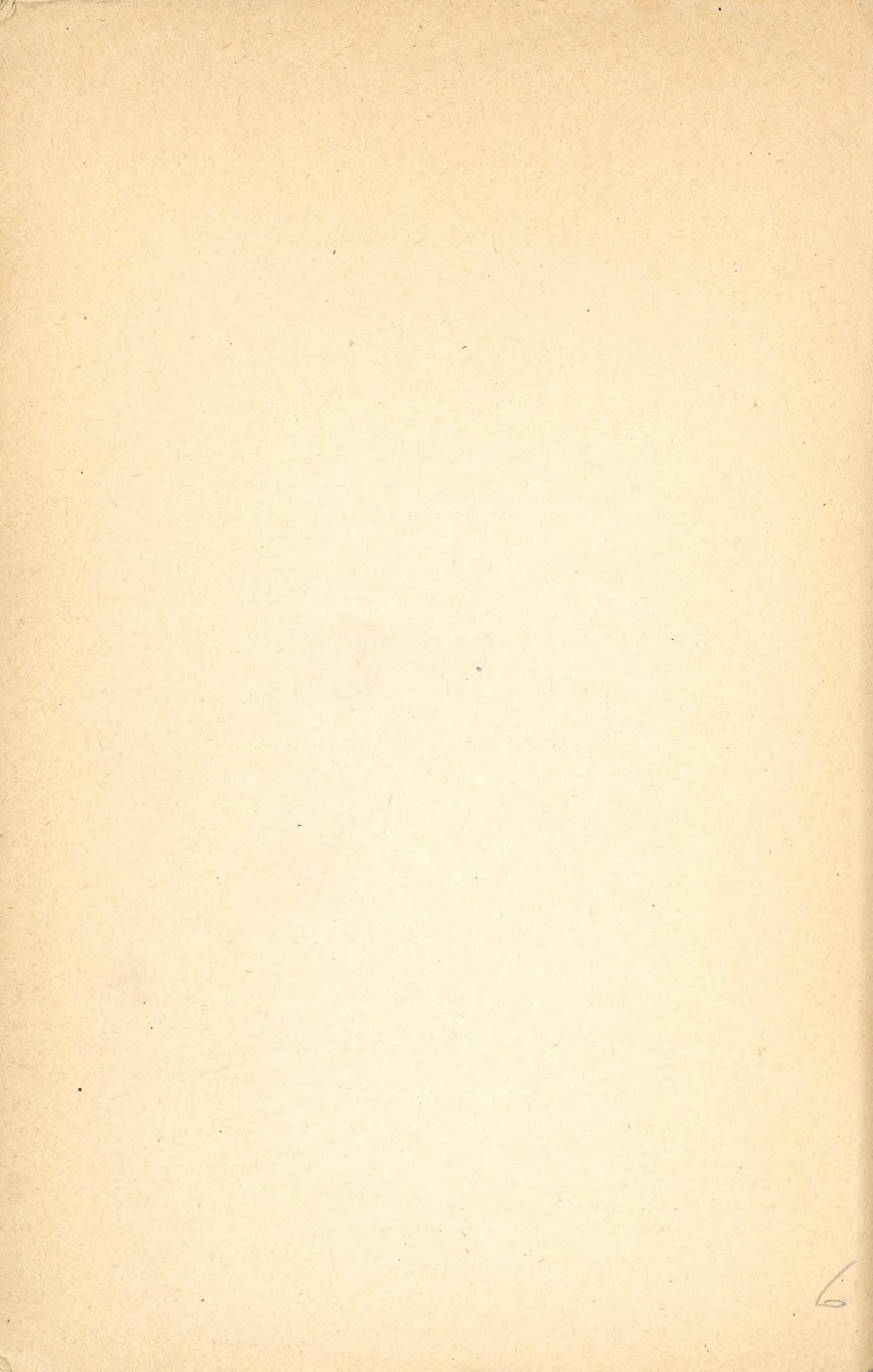
Table des Chapitres

I. — *Un Etudiant en Médecine Quimpérois.*

II. — Lettres de Guillaume-François Laënnec, témoin au procès du Comité Révolutionnaire de Nantes.



— IMPRIMERIE —
DU " NOUVELLISTE "
— RENNES —



— IMPRIMERIE —
DU " NOUVELLISTE "
— RENNES —